This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Bulletin mensuel

Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN

Septième Année — 1907

NANCY

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

PALAIS DUCAL

GRANDE-RUE (VILLE-VIEILLE)

1907

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN

Septième Année — 1907

NANCY

A. CREPIN-LEBLOND, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ

21, rue St-Dizier (Passage du Casino).

—

1907

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
R 1913 L

Digitized by Google

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN

7e ANNÉE. — NUMÉRO 1. — JANVIER 1907.

Procès-verbal de la Séance du vendredi 14 décembre 1906.

PRÉSIDENCE DE M. QUINTARD, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

M. le Président donne lecture d'une lettre du Dr Carton, président de l'Institut de Carthage, demandant à la Société d'archéologie lorraine une marque d'approbation pour l'œuvre de protection entreprise par l'Institut de Carthage en vue de sauvegarder les ruines de Carthage, menacées de disparaître sous les constructions d'une station hivernale projetée. La Société ne peut que s'associer à cette protestation.

Dans sa dernière réunion le Bureau a eu à désigner un membre de la Commission de rédaction du *Bulletin*, à la place de M. Germain ; son choix s'est porté sur M. Paul Denis, choix que ratifie la Société.

La Commission de rédaction du *Bulletin* se trouve donc formée de MM. Boyé, Paul Denis, Duvernoy, Favier.

Digitized by Google

Le Bureau soumet encore à l'approbation, aussitôt donnée, de la Société, la composition d'une Commission des excursions qui comprend alors : MM. le comte J. Beaupré, Bernard, Collesson, Coureur, P. Denis, Martz, P.-E. Masson, Ch. Sadoul.

Nécrologie.

Il est donné avis du décès de MM. Roger Chevalier et Albert Gérard.

Admissions.

MM. Drioton, Caspard, Blaise-Deroux et l'abbé Balland sont admis comme membres titulaires.

Présentation.

M. E. de **L'Escale**, 40, rue Blanche, Paris, IXe, est présenté en qualité de membre titulaire, par MM. Charles Sadoul, Lucien Wiener et Pierre Boyé.

Au sujet des présentations, M. le Président rappelle que, suivant le règlement, le consentement verbal ou écrit des trois parrains est exigé.

Ouvrage offert à la Société.

Un numéro de la *Revue tunisienne,* contenant le compte rendu de la fête donnée au théâtre romain « Pour Carthage », le 29 mai 1906. (Envoi du Docteur Carton.)

Mélanges. Épigraphie gallo-romaine, sculpture et architecture médiévales, campanographie ancienne et moderne, par M. Jos. Berthelé ; Montpellier, Valat, 1906, in 8 de x-629 p., avec figures.

Les corporations ouvrières dans les duchés de Lorraine et de Bar au XIVe et au XVe siècles, par Émile Duvernoy, Nancy, Crépin-Leblond, 1907, in-4 de 40 pages à deux colonnes.

Digitized by Google

Édouard Piette (1827-1906), par M. Fischer, Rennes, Oberthur, s. d., in-8 de 34 p. avec portrait.

Déplacement des glaces polaires et grandes extensions des glaciers, par M. Édouard Piette, Saint-Quentin, Poette, 1906, in 8 de 36 pages. (Envoi de M. Fischer.)

Fibules pleistocènes, par M. Édouard Piette. (Extrait de la *Revue préhistorique*, 1re année, 1906, no 1), in-8 de 15 pages avec figures. (Envoi de M Fischer.)

Le chevêtre et la semi-domestication des animaux aux temps pleistocènes, par M. Édouard Piette. (Extrait de l'*Anthropologie*, T. XVII), in-8 de 27 pages avec figures. (Envoi de M. Fischer.)

Lectures.

M. Quintard donne lecture de la notice de M. l'abbé J. Nicolas : *Un repositorium gothique à Verneuil-le-Petit*. Ce travail est transmis à la Commission de rédaction du *Bulletin*, qui tiendra compte d'observations présentées par M. Germain.

Ensuite M. Quintard lit une *Note sur un camée antique trouvé à Metz*, destinée au *Bulletin*.

M. Perdrizet expose le résultat de ses recherches sur *La Vierge de Maxéville*, et se rend au désir exprimé par la Société de voir ce travail figurer, avec les illustrations nécessaires, dans un prochain *Bulletin*.

VŒU ÉMIS PAR LE BUREAU LE 9 JANVIER 1907.

Le Bureau de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain, considérant le danger d'incendie que fait courir au Musée historique lorrain le voisinage immédiat des bureaux de l'état-major du 20e corps d'armée et de ses écuries, émet le vœu que le Conseil municipal de la Ville de Nancy, au cas où il négocierait avec l'autorité

Digitized by Google

militaire le transfert de ces bureaux et de ces écuries, veuille bien examiner s'il serait possible de céder les bâtiments alors disponibles au Musée historique lorrain, dont les collections sont exposées dans des locaux devenus insuffisants.

Émet également le vœu qu'au cas où la Ville de Nancy rentrerait en possession du palais actuellement occupé par M. le général commandant le 20e corps d'armée, le Conseil municipal étudie le projet du transfert des Musées de peinture et de sculpture dans ce palais. Répondant aux désirs exprimés maintes fois par les artistes et les archéologues, la Ville de Nancy aurait ainsi un musée digne d'elle et de la province.

Il est inutile d'énumérer les multiples avantages qui résulteraient du voisinage des différents musées, réunion qui formerait, dans un cadre de toute beauté, un ensemble vraiment unique.

MÉMOIRES

—

UNE TAQUE DE FOYER AUX ARMES DE JEAN DE LENONCOURT ET DE BARBE DU PUY DU FOU, SA FEMME, 1577

Dans une notice parue dans le *Bulletin* (1904, p. 268 et *passim*), qu'il consacrait à une taque de foyer aux armes de Bernardin II de Lenoncourt, datée de 1602, notre érudit confrère, M. Germain, nous donnait de nombreux et intéressants détails sur la maison de Lenoncourt, l'une des plus illustres de notre ancienne chevalerie. La taque en question présentait deux particularités : l'inscription, rétrograde, les lettres retournées, commençait en bas à droite ; le casque et son cimier faisaient face à droite, à sénestre pour parler le langage du blason. Là, sur une taque de foyer, il nous semble qu'il ne peut être question

Digitized by Google

de « courtoisie héraldique », comme sur la belle sculpture sur ardoise conservée au Musée lorrain (*Catalogue* de 1895, IIe partie, n° 133) que mentionne aussi M. Germain. Nous croyons pouvoir expliquer ces particularités par une erreur de l'artiste chargé d'exécuter la matrice ou bien de faire un travail en relief destiné à fournir le moule par estampage (1). Pour s'en convaincre il suffit de regarder dans un miroir la reproduction de la taque donnée en hors texte par M. Germain, alors l'inscription est droite et les casque et cimier ne sont plus contournés. Cependant pour être impartial, disons que sur cette taque les supports : griffon et lion, sont placés, le premier à dextre, le second à sénestre, comme sur la taque, non contournée, que nous allons décrire. Ceci à titre de simple indication, car sur une autre taque aux armes des Lenoncourt, datée de 1706, conservée au Musée lorrain sous le n° 1446 du *Catalogue*, édition de 1895, IIe partie, le lion est à dextre et le griffon à sénestre.

Cette taque, dont une photographie nous a été communiquée par notre confrère, le docteur E. Coliez, de Longwy, a été simplement mentionnée, mais non identifiée, dans la notice de M. Germain sur *Une taque de foyer aux écussons de Jacques III de Busselot et de Judith Gauvain, sa femme (XVIIe siècle)* parue dans les *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 1897. C'est son moule,

(1) Un moule semblable, sculpté sur bois, destiné à servir de matrice, est conservé par M. René de Ladonchamps. Ce moule porte les armoiries de son aïeul, Jacques-Henri-François Lefebvre de Ladonchamps, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis (1727-1815) et celles de Jeanne-Marguerite Amelin de Rochemorin de Beaurepaire, son épouse. Sur deux écus ovales, les armes des Lefebvre de Ladonchamps : *D'or au chevron de gueules, accompagné en chef de deux aiglettes affrontées de sable et en pointe d'un chêne de sinople ;* et celles des Amelin de Rochemorin de Beaurepaire : *D'azur à trois croissants d'argent.* Au-dessus, une couronne de marquis ; au-dessous, la croix de Saint-Louis. Deux aigles comme supports ; le tout est surmonté d'un listel chargé de la devise : VOLABUNT ET NON DEFICIENT.

Digitized by Google

conservé sans doute aux forges de Moyeuvre, qui a servi à couler, après modification des écussons, au moins trois taques (dont celle aux armes Busselot-Gauvain) que nous indiquerons tout à l'heure, toujours d'après M. Germain.

De forme rectangulaire, elle mesure environ quatre-vingts centimètres de haut sur un mètre de large. Dans la partie centrale se trouvent deux écus accolés, l'un en forme d'écu français porte les armes bien connues des Lenoncourt : *la croix engrêlée* ; l'autre en forme de losange est chargée de *trois mucles*. Au-dessus des deux écus est posé de profil un casque à quatre grilles apparentes, orné de riches lambrequins qui réapparaissent en dessous des écus. Comme cimier : une meule de moulin avec son anille, placée entre les deux ailes d'un vol aux armes, issant d'un bourrelet. Comme supports : un griffon à dextre et un lion à sénestre, posés sur un entablement.

Le cimier divise en deux portions la date : 1577 et dans

Digitized by Google

les deux angles du haut sont placés deux écussons mi-partis aux armes décrites ci-dessus, d'une forme assez singulière dans leur partie supérieure, flanqués tous deux des lettres I et B, initiales des prénoms de ceux pour qui fut fondue la plaque, comme nous allons le démontrer quand nous en ferons l'identification.

La bordure est formée d'une double moulure et d'une rangée de denticules, sauf à la partie inférieure qui est fruste.

Cette taque nous a semblé intéressante, tant par la date de 1577 que par la personnalité présumée du possesseur, la maison de Lenoncourt ayant toujours occupé l'un des premiers rangs de la haute noblesse lorraine. L'identification nous fut rendue facile, à la fois par cette date elle-même et par les initiales flanquant les deux écussons mi-partis. C'est au frère cadet de Bernardin de Lenoncourt que se rapporte cette taque.

Jean de Lenoncourt, second fils de Louis IIe du nom et de Catherine de Haraucourt, seigneur de Serres, est la tige de la branche des seigneurs de ce nom (1) qui s'éteignit en la personne de Marie-Françoise de Lenoncourt, décédée à Epinal en 1709, dernière de son nom, après avoir épousé Denis Sublet, comte d'Heudicourt (2) dont les enfants ont pris le nom et les armes de Lenoncourt.

Jean, guidon en la compagnie du duc de Lorraine, conseiller d'Etat, grand maître de l'hôtel de Son Altesse, chef de ses finances, gouverneur de Villefranche (3) et bailli de Saint-Mihiel depuis le 14 octobre 1571, fut tué au siège de

(1) Consulter La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse*, édition Schlesinger 1863-1876, t. IX, p. 858. Rappelons simplement que Lenoncourt portait : *D'argent à la croix engrêlée de gueules.* Cimier et supports comme ci-dessus.

(2) Sublet d'Heudicourt : *D'azur au pal bretessé d'or, maçonné de sable et chargé d'une vergette du même.*

(3) Villefranche, Meuse, cant. de Dun, comm. de Saulmory.

Digitized by Google

Stenay en 1591 et inhumé aux Minimes de Serres (1) qu'il avait fondés. Il avait épousé Barbe du Puy du Fou (2), fille de Jean, seigneur du Portail, en Poitou, bailli de l'Evêché de Metz et d'Isabeau de Beauvau (3). La maison du Puy du Fou, d'ancienne noblesse bretonne, portait : *De gueules à trois macles d'argent, posées deux et une.* Ce sont là les armoiries que nous retrouvons sur l'écu en losange et sur la deuxième moitié du parti des écussons d'angle. De plus nous voyons que les lettres I et B sont bien les initiales des prénoms des deux époux.

Dans le registre des sentences du bailliage de Vic pour l'année 1597, obligeamment communiqué par notre confrère, M. Duvernoy, archiviste départemental, se trouve mentionnée Barbe du Puy du Fou. Nous croyons devoir rapporter ce qui la concerne, car, à notre connaissance, il y a très peu de documents concernant cette branche lorraine d'une maison bretonne.

F° 138 recto, Du mecredy XXIXe octobre 1597.

Noble homme Cœsar Liégeois, conseiller, député commissaire et le greffier.

« En la cause d'entre Jean Geoffroy, « maire du lieu de « Landanges (4) incidentamem acteur d'une part et hon-

(1) Serres, cant. de Lunéville-Nord.

(2) Consulter : *Le simple crayon utile et curieux de la noblesse des duchés de Lorraine et Bar et des Evechés de Metz, Toul et Verdun*, par Mathieu Husson l'Escossois, 1674, à l'article « Lenoncourt de Serres ».

(3) Au Musée lorrain se trouve la statue et inscription funéraire d'Isabeau de Beauvau, femme de Jean du Puy du Fou, provenant de l'ancien couvent des Cordeliers de Vic (*Catalogue*, édition de 1895, IIe partie, n° 119). L'inscription, fort curieuse, a été reproduite dans le *Journal*, année 1859, p. 174.

(4) Landange, canton de Lorquin, ancien département de la Meurthe, dépendait autrefois de la seigneurie de Turquestein, mouvante de l'évêché de Metz, acquise au milieu du XVe siècle par Jean d'Haussonville, qui à la fin du XVIe siècle était partagée entre les d'Haussonville et les Marcossey. Consulter : *Les seigneurs, le château, la châtellenie et le village de Turquestein*, par Henri Lepage, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1886, p. 109 à 195.

Digitized by Google

« norée dame Barbe du Puy du Foult, vefve de feu honnoré « sieur Jean de Lenoncourt, en son vivant maître en « l'hostel de Son Altesse de Lorraine deffenderesse d'autre « déclarant ledict acteur la lettre de bailly à lui donnée « comme officier d'honnoré seigneur Jean, baron d'Haus- « sonville (1), seigneur dudict Landanges, estre mal adres- « sée à cause qu'il est officier de Monsieur de Marcoussey (2) « et non dudict sieur d'Haussonville. Partyes ouyes en « ce qu'elles ont voulu dire et alléguer, messieurs les « bailly (3), lieutenant et conseillers au Conseil du Bail- « liage de l'Evesché de Metz ont dict la lettre du bailly « avoir esté mal donnée. Ainsy l'ont dict et par droit. »

Cette lettre du bailli, adressée par erreur à Jean Geof froy, maire de Landange, en tant qu'officier de Jean baron d'Haussonville, tandis qu'il était officier du baron

(1) « Jean d'Haussonville, troisième du nom, Baron dudit lieu, d'Orne, de St-Georges et de Turquestein, Maréchal des Camps et Armées du Roy, Gouverneur et Lieutenant général pour Sa Majesté à Verdun et Pays Verdunois, épousa Chrétienne du Chastelet, fille d'Oulry du Chastelet, Chevalier, Seigneur de Deuilly et de Gerbéviller, et de Jeanne de Scépeaux. Il est mort sans enfans, au mois de Juin 1607, ayant fait son Testament le 29 May précédent, et il est enterré en l'Église des Carmes de Gerbéviller. Il fit l'adoption de Nicolas de Nettancourt, Comte de Vaubécourt, son petit-neveu, par acte du 2 Juillet 1605, pour la conservation de son nom et de ses armes. » Voir *Histoire de la maison des Salles*, Nancy, Cusson, 1716, aux preuves page XXIII.

(2) Probablement Gaspard de Marcossey, grand écuyer de Lorraine et bailli de Clermont en 1591, qui épousa Claude d'Haussonville. Cette dernière était fille de Jean d'Haussonville, seigneur d'Essey-les-Nancy, Haussonville et Tonnoy en partie, sénéchal de Lorraine et bailli de l'Evêché de Metz, arrière-grand-oncle de Jean d'Haussonville, IIIe du nom, mentionné ci-dessus. Mais comme Lepage dans les *Offices des duchés de Lorraine et de Bar* nous apprend que le successeur de Gaspard de Marcossey en la charge de bailli de Clermont fut nommé le 27 octobre de l'année 1597, rappelons que son fils fut Jean de Marcossey, seigneur de Going, Essey, Passavant, etc., bailli de Vosges et mari de Jeanne d'Amoncourt dont il n'eut qu'un fils unique : François, tué en duel à dix-sept ans, le dernier de son nom en Lorraine.

(3) A cette époque le bailli de l'Evêché de Metz était Jean des Porcelets, seigneur de Mailhanc et de Valhey, maréchal du Barrois, aïeul de l'évêque et comte de Toul du même nom.

Digitized by Google

de Marcossey, est sans doute celle qu'avait obtenue Barbe du Puy du Fou, à l'audience du mercredi 24 octobre de la même année 1597, constatant qu' « honnoré seigneur Jean d'Haussonville, seigneur de Sainct-Georges (1) », auquel elle avait intenté une action, « a esté proclamé et tombé en deffault pour la troisième fois » (Même registre, f° 135 recto).

Comme cela se produisit fréquemment, le moule de cette plaque de foyer fut utilisé dans la suite. Nous connaissons, grâce au travail de M. Germain mentionné en second lieu : une taque de la collection de M. Huyaux, marbrier à Nancy où la date a été enlevée, les écus du milieu remplacés par ceux de France et de Navarre, la même modification a été apportée aux écussons mi-partis qui n'ont pas conservé leur première forme et sont surmontés de la couronne royale ; puis la taque aux armes de Jacques III Busselot et de Judith Gauvain, sa femme, placées sur les deux écus du milieu, tandis que les écussons des angles sont restés mi-partis aux armes couronnées de France et de Navarre.

Enfin, sous le numéro 1472 de la deuxième partie du *Catalogue du Musée lorrain*, édition de 1895, nous retrouvons cette même taque, toujours avec les deux écussons couronnés mi-partis France et Navarre. Les grands écus du milieu sont, celui de dextre avec des écartelures à peu près indéchiffrables, une couronne et un collier d'ordre ; celui de sénestre aux trois fleurs de lys de France, mal ordonnées. Quelques fleurs de lys meublent les vides du champ de la taque. D'après le catalogue sus-mentionné, cette plaque de foyer serait « aux armes de Comes III de Médicis, grand duc de Toscane et de Marguerite-Louise d'Orléans (1661-1723) ».

Ne voulant pas sortir de notre sujet et nous livrer à de longues digressions, nous nous en tiendrons là.

EDMOND DES ROBERT.

(1) Saint-Georges, canton de Réchicourt-le-Château, ancien département de la Meurthe, dépendait aussi de la seigneurie de Turquestein.

Digitized by Google

LE MONUMENT FUNÉRAIRE MÉGALITHIQUE DU BOIS L'ÉVÊQUE (COMMUNE DE SEXEY-AUX-FORGES, MEURTHE-ET-MOSELLE).

Les travaux exécutés en 1905, au bois l'Abbé, avaient éveillé l'attention des gardes, et j'avais eu soin de les intéresser à la question de rechercher s'il n'existait pas d'autres monuments funéraires dans la même région.

J'ai obtenu de M. Duchailly, brigadier des eaux et forêts à Villey-le-Sec, d'intéressants renseignements qui ont contribué à m'amener à une double découverte :

1° Celle d'une enceinte jusqu'alors inconnue, située sur l'éperon parallèle à la Moselle, et qui se termine au vallon, dont l'entrée se trouve vis-à-vis Villey-le-Sec, dans le bois l'Évêque ;

2° Celle d'un nouveau monument mégalithique, différant comme arrangement de ceux du bois l'Abbé.

Je m'occuperai dans cette note de ce dernier monument seul, l'enceinte devant être l'objet d'une étude particulière.

L'emplacement de ce gisement peut être ainsi précisé au moyen de la carte au 1/80000e : Suivre la route de Sexey-aux-Forges à Pierre-la-Treiche, pendant un kilomètre à compter de la ferme Sainte-Anne, c'est-à-dire jusqu'à la bifurcation de cette route avec celle se dirigeant sur Villey-le-Sec, et marquée d'un trait d'une part et de l'autre par des points. La carte indique à cet endroit la limite communale : longer cette limite pendant environ 500 mètres en se dirigeant vers le Nord : on aperçoit alors le monument à l'Est, et contre le sentier. Celui-ci est peu marqué, parce qu'on n'y passe pour ainsi dire pas, en dehors du séjour des troupes au camp de Bois-l'Évêque.

Avant les travaux, on distinguait seulement une légère ondulation de terrain, de très faible relief au-dessus du sol forestier, mais d'où émergeaient quelques pierres plus ou moins enterrées, et cachées par les broussailles. Un examen attentif me permit de voir malgré tout, que ces

Digitized by Google

pierres avaient dû primitivement constituer une chambre funéraire, mais qu'elles s'étaient inclinées les unes dans un sens, les autres dans un autre, par suite de l'action des intempéries, et peut-être aussi des tentatives faites pour les renverser.

Les broussailles et l'humus enlevés, il fut facile de se rendre compte des proportions du monument, et de l'état dans lequel il se trouvait.

Placé sur une butte de terre et de pierrailles de 0^m60 à 0^m80 d'élévation, de forme ronde, et d'un diamètre de 8 mètres, il consistait en une chambre carrée, constituée par de grandes pierres disposées de champ, et mesurant à l'intérieur, environ 4^m50 de l'Est à l'Ouest, et 1^m80, du Nord au Sud. Les parois avaient dû comprendre 22 pierres, dont 7 pour chacun des grands côtés, et 4 pour les petits

Les unes étaient encore en place, et intactes ; d'autres, cassées au ras du sol, avaient leur base en place ; d'autres avaient disparu. Ces dalles avaient été enfoncées en terre de 0^m50 à 0^m60, calées avec des pierres plates placées également de champ, et maintenues par d'autres pierrailles posées les unes sur les autres, mais sur leur plat, de façon à bien maintenir les matériaux de calage.

Voici quelles étaient les dimensions et l'état des dalles qui se trouvaient encore sur le gisement :

1° Parement tourné vers le Nord :

Première pierre (en allant de l'Ouest à l'Est). — Encore en place, et intacte (hauteur au-dessus du sol 0^m90 ; largeur 0^m80 ; épaisseur de 0^m18 à 0^m20).

Deuxième pierre. — Encore en place, cassée au ras du sol, mais le morceau détaché fut retrouvé et rajusté (hauteur 0^m85 ; largeur 0^m70 ; épaisseur 0^m20).

Troisième pierre. — Encore en place, et intacte (hauteur 0^m75 ; largeur 0^m60 ; épaisseur 0^m20).

Quatrième pierre. — Arrachée, mais vis-à-vis son emplacement, à l'intérieur de la chambre, se voyait une grande

Digitized by Google

dalle, longue de 1 mètre, large de 0m80 et épaisse de 0m20 à 0m28 : on en avait détaché un gros bloc qui fut retrouvé en dehors. Elle gisait à plat, et devait être la quatrième de la rangée, selon toutes probabilités.

Cinquième pierre. — Encore en place, mais cassée au ras du sol.

Sixième pierre. — Encore en place, et paraissant intacte (hauteur 0m95 ; largeur 0m80 ; épaisseur de 0m15 à 0m20).

Septième pierre. — Encore en place, mais cassée au ras du sol.

2° Parement regardant le Sud :

Première pierre. — Manque en partie.

Deuxième pierre. — En place et intacte (hauteur 1 mètre, largeur 0m60 ; épaisseur 0m30).

Troisième pierre. — En place, mais cassée.

Quatrième pierre. — En place, mais cassée.

Cinquième pierre. — En place et intacte (hauteur 0m85 ; largeur 0m50 ; épaisseur 0m40).

3° Parement regardant l'Ouest : il reste de ce côté une seule pierre haute de 0m85, large de 0m60 environ.

4° Parement regardant l'Est : aucune trace de pierres.

D'après cela, il est facile de voir combien de dalles ont aujourd'hui disparu, mais il est moins aisé de déterminer à quelle époque le monument a été détruit, et quand on a enlevé les blocs manquant.

Il est à supposer déjà que les bornes communales placées le long du sentier n'ont pas d'autre origine : elles doivent être des débris de ceux-ci.

Les fouilles ont amené des découvertes peu importantes dans l'intérieur de la chambre.

En dessous de l'humus, c'est-à-dire à une profondeur de 0m20 à 0m25, on recueillit des débris de verre et des éclats de poterie romaine.

(1) Les fouilles ont été faites en présence de mes dévoués collègues, MM. de Novital et Poirot.

Digitized by Google

[illegible] plates.
[illegible] l'Abbé :
[illegible] également
[illegible]
[illegible] de
[illegible] appartenu à
[illegible] conserva-
[illegible] s'ils se
[illegible]
[illegible] toute-
[illegible] aussi
[illegible]
[illegible] première
[illegible] silex.
[illegible] de
[illegible] de
[illegible] percussion.
[illegible] au
[illegible] ; [illegible] à la
[illegible]
[illegible] primi-
[illegible] pauvres,
[illegible] certaine-
[illegible] les témoins
[illegible] aux
[illegible] de terre
[illegible] Il est à croire cependant que le monument
[illegible] jusqu'aux premiers siècles de notre ère
[illegible] car, à ce moment, on avait placé
quelques sépultures contre son parement regardant le Sud.

Celles-ci semblent avoir été au nombre de quatre, et du rite de l'incinération :

Première sépulture. — Quelques os, à demi calcinés placés dans un vase rouge, à côtés, complet, mais fragmenté en

Digitized by Google

MONUMENT FUNÉRAIRE MÉGALITHIQUE DU BOIS L'ÉVÊQUE

(COMMUNE DE SEXEY-AUX-FORGES)

Digitized by Google

A 0^m35, on mit à nu un pavage formé de pierres plates, analogue à celui des monuments similaires du bois l'Abbé : à sa surface on remarquait de petits cailloux également comme ceux du bois l'Abbé.

Sur ce pavage, gisaient dans une mince couche de terre plus colorée, des débris osseux ayant appartenu à plusieurs corps ; mais vu leur mauvais état de conservation, il n'était pas possible de se rendre compte s'ils se trouvaient suivant leur connexion anatomique.

Quelques dents, recueillies en groupe, permirent toutefois de reconnaître l'emplacement de quatre crânes, aussi représentés par de menus fragments d'os.

Dans l'angle Nord-Ouest, contre la base de la première pierre, nous trouvâmes deux pointes de flèches en silex. La première longue de 0^m047, large de 0^m02 et épaisse de 0^m005 est de forme losangique ; la seconde est taillée de même, mais sa base, prise dans le bulbe de percussion, n'a pas été taillée ; elle forme une ligne droite parallèle au petit axe. Ses mesures sont les suivantes : longueur 0^m032 ; largeur au petit axe, 0^m007 ; épaisseur 0^m005 ; largeur à la base 0,01.

C'est tout ce qui restait des mobiliers funéraires primitifs, soit que ceux-ci aient été eux-mêmes très pauvres, soit qu'ils aient été pillés à une époque reculée, certainement antérieure à l'époque romaine, puisque les témoins de celle-ci, verre et céramique, n'étaient pas mélangés aux ossements, et en étaient séparés par une couche de terre non remaniée. Il est à croire cependant que le monument avait dû conserver jusqu'aux premiers siècles de notre ère son aspect de tombeau, car, à ce moment, on avait placé quelques sépultures contre son parement regardant le Sud.

Celles-ci semblent avoir été au nombre de quatre, et du rite de l'incinération :

Première sépulture. — Quelques os, à demi calcinés placés dans un vase rouge, à côtes, complet, mais fragmenté en

Digitized by Google

MONUMENT FUNÉRAIRE MÉGALITHIQUE DU BOIS L'ÉVÊQUE

(COMMUNE DE SEXEY-AUX-FORGES)

Digitized by Google

Digitized by Google

une grande quantité de morceaux, par suite de la pression des terres.

Deuxième sépulture. — Les os sont déposés dans un éclat de poterie grossière.

Troisième sépulture. — Sur un pavage formé de cailloux vosgiens, on voyait un petit amas d'os, en partie brûlés, recouverts d'une terrine renversée, sur laquelle avait été mis un éclat de pot assez volumineux.

Quatrième sépulture. — Os à demi brûlés, mêlés à des morceaux de verre ayant appartenu à trois vases, de formes différentes. Parmi ceux-ci, on remarquait un fond de bouteille plat et carré, de coloration bleuâtre, très épais et brisé, sans doute intentionnellement, en plusieurs morceaux. Sur ce fond, on lit la marque du verrier TCLC se détachant en relief.

Dans le *Corpus inscriptionum latinarum*, on trouve l'indication de cette marque, relevée sur deux vases provenant de l'Ouest de l'Allemagne (1).

Toutes ces sépultures étaient entourées de pierres destinées à les protéger, et formant autour d'elles des sortes de petits caissons, longs de 0m35 à 0m40 et hauts de 0m20 à 0m30. Elles peuvent être datées de la fin du IIIe siècle.

En résumé, les fouilles du bois l'Évêque m'ont permis de reconnaître l'existence d'un nouveau monument mégalithique funéraire en Lorraine, ce qui porte leur nombre à trois depuis 1905, alors qu'on n'en connaissait encore aucun, avant nos travaux. Il paraît en outre acquis qu'on ne recouvrait pas toujours les chambres sépulcrales néoli-

(1) *Corpus inscriptionum latinarum*, T. XIII, 3, 2, n° 10025, 75.
α. Unter-Turckheim Stuttgart ap. Konradum Miller.
β. Fundus vasculi quadranguli (mus) α. T.CL.C. — β. IOT.
α. Bohn descr. ed. *Westd. Zeitsch.* 23, 1904, — Bach. *Fundberichte aus Schwaben* 1, 1893, p. 7. T.CL.C.
β. Körber *Mainzer Inschr*, p. 113, n° 183 : Boh Coutulit. Cramer 165 ex Lindenschmitii apographo male expletum.

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

Digitized by Google

une grande quantité de morceaux, par suite de la pression des terres.

Deuxième sépulture. — Les os sont déposés dans un éclat de poterie grossière.

Troisième sépulture. — Sur un pavage formé de cailloux vosgiens, on voyait un petit amas d'os, en partie brûlés, recouverts d'une terrine renversée, sur laquelle avait été mis un éclat de pot assez volumineux.

Quatrième sépulture. — Os à demi brûlés, mêlés à des morceaux de verre ayant appartenu à trois vases, de formes différentes. Parmi ceux-ci, on remarquait un fond de bouteille plat et carré, de coloration bleuâtre, très épais et brisé, sans doute intentionnellement, en plusieurs morceaux. Sur ce fond, on lit la marque du verrier TCLC se détachant en relief.

Dans le *Corpus inscriptionum latinarum*, on trouve l'indication de cette marque, relevée sur deux vases provenant de l'Ouest de l'Allemagne (1).

Toutes ces sépultures étaient entourées de pierres destinées à les protéger, et formant autour d'elles des sortes de petits caissons, longs de 0m35 à 0m40 et hauts de 0m20 à 0m30. Elles peuvent être datées de la fin du IIIe siècle.

En résumé, les fouilles du bois l'Évêque m'ont permis de reconnaître l'existence d'un nouveau monument mégalithique funéraire en Lorraine, ce qui porte leur nombre à trois depuis 1905, alors qu'on n'en connaissait encore aucun, avant nos travaux. Il paraît en outre acquis qu'on ne recouvrait pas toujours les chambres sépulcrales néoli-

(1) *Corpus inscriptionum latinarum*, T. XIII, 3, 2, n° 10025, 75.

α. Unter-Turckheim Stuttgart ap. Konradum Miller.

β. Fundus vasculi quadranguli (mus) α. T.CL.C. — β. IOT.

α. Bohn descr. ed. *Westd. Zeitsch.* 23, 1904, — Bach. *Fundberichte aus Schwaben* 1, 1893, p. 7. T.CL.C.

β. Körber *Mainzer Inschr*, p. 113, n° 183 : Boh Coutulit. Cramer 165 ex Lindenschmitii apographo male expletum.

Digitized by Google

thiques avec des dalles, mais probablement aussi avec des matériaux terreux ou ligneux, soutenus par des traverses en bois. Il est en effet difficile d'admettre que l'on ait pu arriver, à cette époque reculée, à se procurer des dalles calcaires, mesurant plus de 1m80, largeur constatée de la chambre du bois l'Évêque.

Au lieu de remettre les lieux en l'état où ils se trouvaient avant les fouilles, nous avons profité des bonnes et intelligentes dispositions du Génie militaire, dans le domaine duquel se trouve le bois l'Évêque, pour relever, autant que cela a été possible, ce monument qui est peut-être le plus ancien de notre région.

Il serait à désirer qu'une clôture soit installée autour, en attendant le résultat des démarches que nous avons entreprises pour sa conservation, car, dans l'intervalle compris entre notre visite du mois d'août et celle du mois d'octobre, on avait déjà trouvé moyen, comme il arrive toujours en pareil cas, de renverser plusieurs pierres et d'en dégrader d'autres.

J. BEAUPRÉ.

UN REPOSITORIUM GOTHIQUE A VERNEUIL-LE-PETIT.

La façade du presbytère de Verneuil-le-Petit (1), dépourvue de tout caractère architectural, offre pourtant une particularité inattendue. Au-dessus de la porte principale, se trouve, encastrée dans la muraille, une pierre aux sculptures gothiques, dont l'aspect appelle nécessairement l'attention Nous prîmes d'abord ce morceau de sculpture pour une niche destinée à abriter une statuette; et cela d'autant plus facilement que cette pierre présente une arcade en tiers-point sous laquelle se voit une petite statue de la Vierge. Mais l'un de nos amis, archéologue distingué autant que poète éminent (2), nous fit observer

(1) Canton et arr. de Montmédy, Meuse.
(2) M. l'abbé Loraux, curé de Verneuil-le-Grand, officier d'Académie.

Digitized by Google

que nous nous trouvions en présence d'un *repositorium* ou tabernacle du moyen âge. Un examen plus attentif de l'œuvre, nous fit ranger de suite à cet avis.

I.

Ce monument, formé d'une seule pierre dont le grain est assez fin et paraît très dur, mesure environ 1 mètre de hauteur sur 0m40 de largeur. Sur cette surface, sont sculptés en relief les détails que nous allons décrire.

Une ouverture en arc brisé, s'élevant à peu près jusqu'à mi-hauteur, forme la porte du *repositorium* Elle est encadrée d'un gable couronné d'un large fleuron d'amortissement et décoré de chaque côté de quatre crochets de feuillage. Dans le tympan du gable, s'épanouit une rosace trilobée, dont deux feuilles se dirigent vers le sommet et une vers la base. Ce motif principal est accosté de deux panneaux très étroits, creusés d'arcatures géminées ayant aussi au tympan une petite rosace également trilobée, mais dont la disposition, à l'inverse de la rosace centrale, présente une de ses feuilles vers le sommet, et les deux autres vers la base. Ces panneaux sont aussi encadrés de gables, s'élevant à la même hauteur que le gable principal et, comme lui, s'épanouissant en un élégant fleuron. Leurs rampants sont toutefois privés de crochets : une ligne verticale gravée orne seule le milieu du gable.

L'ensemble est surmonté d'une moulure peu saillante, en forme de corniche, qui sert de base à une rangée de créneaux au nombre de cinq : ce qui forme, pour le petit édicule, un gracieux couronnement.

Dans la partie inférieure, on lit, gravé sous la porte, le millésime 1631 en chiffres arabes.

II.

Que cet édicule ait servi de *repositorium*, le fait ne peut être douteux. L'ouverture ogivale était fermée jadis par une

Digitized by Google

porte probablement en fer : on distingue très bien les traces des gonds et d'une serrure. Intérieurement, on aperçoit une couche de chaux ou de plâtre, dont les profondes lézardes laissent deviner l'épaisseur. Il est visible qu'on n'a voulu laisser de place que pour une statuette. De l'armoire eucharistique on a fait une niche.

Les caractères particuliers à ce morceau de sculpture, tels que nous les avons indiqués, nous paraissent se rapporter au début du xve siècle. Toutefois, c'est seulement à partir du milieu de ce siècle que, en Lorraine, dans les églises de moindre importance, et environnées du cimetière, les saintes espèces furent généralement conservées dans une petite armoire creusée dans le mur du chœur, le plus souvent à sa droite liturgique. La porte de cette armoire, souvent en fer forgé, ainsi que sa façade, étaient décorées suivant le goût du temps. Enfin, la paroi extérieure du mur présentait, au fond de l'armoire, une petite ouverture circulaire ornée de meneaux en forme de trèfle ou de quatre-feuilles, fermée par une grille de fer. Cette ouverture devant laquelle était suspendue une lampe allumée, rappelait aux fidèles la présence de l'Eucharistie, et sollicitait leurs adorations, tandis que la lumière se projetait sur le cimetière (1).

Ce touchant usage devait disparaître vers le xviie siècle. Alors de pompeux tabernacles en bois, en pierre ou en marbre, chargés de décorations inspirées par l'avènement du style classique, étrangères par conséquent à la piété, apparurent au milieu du maître-autel. L'esprit de symétrie se déclarait satisfait.

Un tel changement s'opéra peu à peu, et, vraisemblablement, la date gravée au bas du *repositorium* de Verneuille-Petit indique l'année où, ayant cessé d'en faire usage

(1) Léon Germain, *Journal Soc. d'archéol. lorr.*, 1888, p. 78-79, et *Les épitaphes de l'église d'Amance*, p. 47-51 (extr. des *Mém.* de la même Société, 1899).

Digitized by Google

dans l'église, on l'encastra dans la façade du presbytère.

Le *Rituel de Verdun*, imprimé en 1691, par ordre de Monseigneur Hippolyte de Béthune, n'a pas assez de mépris pour caractériser la pieuse et symbolique coutume adoptée par le moyen âge. L'évêque y ordonne aux curés de son diocèse, de conserver l'Eucharistie non « *dans le trou d'une muraille* », mais « *dans un tabernacle posé sur le grand autel* » (1). Une telle expression reste inexcusable, bien que l'usage général suivi en France, en Allemagne, en Italie, donnât dès lors à l'évêque de Verdun, le droit d'imposer cette prescription. Observons toutefois, que la tradition romaine ne place jamais le tabernacle sur l'autel majeur.

Il nous a paru utile de faire connaître un monument qui, bien que modeste, n'en présente pas moins un réel intérêt, surtout dans une région où les monuments de cette sorte sont rares. A notre connaissance, il n'existe, dans le pays montmédien, que les magnifiques tabernacles pyramidaux d'Avioth et de Marville, un *repositorium* à Saint-Pierrevillers, un autre à Arrancy, qu'a signalé notre très érudit confrère, M. Léon Germain. Aucun ne remonte au-delà du milieu du xve siècle.

Tout en regrettant les changements opérés en 1631, nous saurons gré à leur auteur de nous avoir conservé le *repositorium* de Verneuil-le-Petit (2), car nous y voyons le précieux vestige d'une tradition où marchaient de pair l'art et la foi.

J. NICOLAS.

(1) *Rituel de Verdun*, Ire partie, p. 78.

(2) L'église de Verneuil-le-Petit est un édifice du XIIe siècle assez bien conservé.

Digitized by Google

LE ROI FRANÇOIS Ier A BAR-LE-DUC.

Aug. Digot nous indique (1) que « si l'on en croit les historiens lorrains », le roi de France, François Ier, qui avait accepté d'être le parrain du jeune François, fils aîné du duc Antoine de Lorraine, serait venu en personne à Bar-le-Duc en 1517, pour tenir son filleul sur les fonts baptismaux. On regrettera qu'il ne nomme pas ces « historiens lorrains » dont il s'est servi, et se contente, ici comme en bien d'autres places, d'une citation très vague. Il n'en est que plus nécessaire de vérifier son allégation, et la chose est facile depuis peu, grâce à l'excellent *Catalogue des actes de François Ier*, que publie l'Académie des sciences morales et politiques, et dont huit gros volumes in-4 ont actuellement paru. Que l'on consulte le catalogue même des actes de 1517, ou les suppléments au catalogue imprimés dans les tomes V et VII, ou l'itinéraire du roi qui occupe une partie du tome VIII, la réponse est la même : pendant cette année le roi réside ou voyage à Paris, en Normandie, en Picardie, sur la Loire, en Bourbonnais, mais il ne va pas en Lorraine, ni même dans l'est de son royaume, et les mentions de ses séjours sont assez nombreuses et rapprochées pour exclure toute possibilité de voyage dans cette direction. Ainsi le roi n'est pas venu au baptême de son filleul, et a dû se faire représenter à la cérémonie.

Ceci dit, nous noterons, d'une part qu'en cette année 1517, le roi a bien tenu un jeune prince sur les fonts, mais c'est un fils du fameux connétable de Bourbon, qui fut baptisé à Moulins dans les derniers jours d'octobre ou les premiers de novembre (2) ; d'autre part que s'il ne paraît point à Bar-le-Duc en 1517, il y séjournera plus tard et à trois reprises : du 22 au 27 janvier 1534, du 19 au 23 août 1535, le 23 octobre 1546 (les 21 et 22 du même mois, il était à Ligny-en-Barrois). L'itinéraire de François Ier, qui

(1) *Hist. de Lorraine*, t. IV, p. 22.
(2) *Catalogue*, t. VIII, p. 536, note 1.

Digitized by Google

nous donne ces indications, nous montre aussi que ce prince n'est jamais venu à Nancy, malgré ses bonnes relations d'amitié et de voisinage avec le duc Antoine, mais il a dû rencontrer ce prince à Bar-le-Duc qui avait encore le rang et les privilèges d'une petite capitale et où le bon duc résidait volontiers. E. DUVERNOY.

CHRONIQUE

RESTAURATION A MONT DEVANT-SASSEY.

Notre confrère, M. Léon Germain, dans sa savante monographie du village de Mont-devant-Sassey (Meuse, canton de Dun), a décrit (1) la tombe du curé Henri Martel, en pierre d'ardoise, datée de 1446, et qui transportée au mépris de toute convenance dans une maison particulière, sciée en deux, y servait à des usages domestiques indignes. Nous nous plaisons à penser que ses observations ne sont pas pour rien dans le parti qu'ont pris les intéressés de restaurer ce monument ; cette louable entreprise lui est signalée dans la lettre suivante que lui adresse M. Farnier-Bulteaux, fondeur de cloches à Mont-devant-Sassey, et qu'il veut bien nous communiquer :

« J'ai le plaisir de vous informer, et en même temps la Société d'Archéologie, que la tombe de l'abbé Martel, curé de Mont au xve siècle, et bienfaiteur de l'église, est enfin retournée à l'église, ce qui était sa vraie place. Cette heureuse restauration est due au zèle et à l'activité de notre curé, à l'amabilité de M. Louzier, architecte des monuments historiques, et à la complaisance du locataire de la maison où, comme vous le savez, cette tombe coupée en deux servait d'âtre dans deux cheminées différentes... C'est une belle pierre noire de grandes dimensions, environ 1^m80 sur 1^m20 et 0^m20 d'épaisseur, cassée en deux parties à peu près égales ; il en manque un morceau d'environ 0^m60 sur 0^m20. L'architecte a fait sceller cette pierre contre le mur des bas-côtés entre le portail et le transept méridional. »

On ne saurait trop féliciter ceux qui ont eu l'initiative

(1) *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 1888, p. 59-61.

Digitized by Google

d'une restauration si intelligente, et ceux qui sacrifiant leurs convenances personnelles ont permis sa réalisation, et on souhaitera qu'un si bon exemple trouve des imitateurs.

MUSÉE LORRAIN

DONS.

Par M. le chanoine Simoutre : Cœur en plomb avec l'inscription suivante : « L de Clicot (1) le père, 1644 », hauteur, 22 centimètres. Cœur en plomb avec anneau de suspension, avec l'inscription : « F. de Clicquot le fils, 1666 », hauteur, 18 centimètres, trouvés dans le chœur de l'abbaye de Domèvre.

Six médailles religieuses dont une du B. P. Fourier du XVIIe siècle.

Par M. E. Bussière : Plaquette en argent frappée pour le XIIIe Concours national et international de tir, Nancy, 1906, exécutée par E. Bussière.

Par l'entremise de M. l'abbé Jérôme : Portrait de Mlle de Ville l'aînée, dessin au crayon rehaussé de couleurs. Portrait de Mlle Joséphine de Ville, pensionnaire aux Dames du Saint-Sacrement, miniature. Portrait de femme inconnue, miniature

Petite balance pour monnaies.

Petite pelle en fer avec cœurs ajourés, faite par un habitant de Forcelles pour sa fiancée, qui s'en servait pour remuer les cendres du « couvot ».

Sceau de la première république avec l'inscription suivante : Mairie de Frenelle la Grande sous ..... de Mirecourt. »

Sceau avec l'inscription : « République française. Départmt des Vosges. Municipalité de Frenelle la Grande. dist. de Mirecourt.

Congé militaire du régiment de Royal-Pologne de l'année 1748.

Poire à poudre en cuivre avec sujet de chasse estampé.

Mouchette en fer et divers objets.

(1) Cette relique ne provient pas de Laurent Clicquot, le défenseur de La Mothe, qui mourut le 11 novembre 1646 ; on peut sans doute l'attribuer à son père, Léonard.

Pour la Commission de rédaction, le Président : L. QUINTARD.

L'imprimeur-gérant : A. Crépin-Leblond, 21, rue Saint-Dizier, Nancy.

Digitized by Google

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN

7e ANNÉE. — NUMÉRO 2. — FÉVRIER 1907.

Procès-verbal de la Séance du vendredi 11 janvier 1907.

PRÉSIDENCE DE M. QUINTARD, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

La Société du Tarn-et-Garonne a envoyé ses souhaits en vers latins. M. Harmand veut bien en donner traduction.

M. le Président soumet à la Société la décision prise par le Bureau au sujet de l'échange de notre *Bulletin* avec celui de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc ; ainsi que la demande faite par M. le Conservateur de la Bibliothèque de la ville, du dépôt des 13 premiers volumes de « Romania » nous appartenant, qui compléterait en partie une série se trouvant déjà à la Bibliothèque de la ville.

La Société accepte l'échange, ainsi que le dépôt demandé.

MM. Caspard, Drioton et Paul César ont adressé leurs remerciements au sujet de leur admission.

Admission.

M. E. de L'Escale est admis comme membre titulaire.

Digitized by Google

Présentation.

M. Séchehaye, conseiller honoraire à la Cour d'appel, 1, rue de la Commanderie, est présenté en qualité de membre titulaire par MM. le comte de Warren, Albert de Novital et Edmond des Robert.

Ouvrages offerts à la Société.

L'Exposition de la Société d'apiculture de l'Est au concours international agricole de 1906, par M. Henri Bernard, Nancy, Imprimerie nancéienne, 1906, in-8 de 7 pages.

Les anoblis des ducs de Lorraine. Médecins et chirurgiens, par M. P. Pillement, Paris, H. Champion, 1906, in-8 de 58 p. avec 57 blasons dans le texte.

Lectures.

M. Germain donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de M. Farnier, fondeur de cloches, concernant l'église de Mont-devant-Sassey. Grâce à M. le Curé, à M. Louzier, architecte des Monuments historiques, et au locataire de la maison où elle se trouvait, la pierre tombale d'un curé de Mont au xve siècle, nommé Martel, a pu être remise en état et transportée dans l'église de Mont.

M. le Président prie M. Germain de remercier son correspondant au nom de la Société.

M. Denis promet de prendre une photographie ou un frottis de cette pierre tombale, au cours d'un de ses voyages dans la Meuse.

M. Guyot commence la lecture d'un mémoire de M. Pfister sur *Nancy pendant les guerres de religion de 1560 à 1591*.

Ensuite M. Paul Denis donne communication de ses *Notes sur quelques artistes toulois et sur le sculpteur Siméon Drouin*.

Ce travail est destiné au *Bulletin*.

Digitized by Google

AVIS IMPORTANT.

—

A sa dernière réunion, la Commission des fouilles a décidé d'inviter les personnes faisant partie de la Société qui connaîtraient des gisements à explorer (tumulus, villa, etc.) à lui prêter leur bienveillant concours en indiquant ceux-ci à M. le Président de la Société.

A ce propos, il est bon de rectifier l'erreur qui s'est glissée dans la liste des Membres composant la Commission des fouilles parue dans le dernier volume des *Mémoires* : les noms de deux d'entre eux ont été omis, sans doute parce qu'ils figuraient déjà dans la Commission précédente, celle des excursions. La Commission des fouilles comprend donc MM. Quintard, comte J. Beaupré, Bernard, Drouet, Goury, Lefebvre, Martz, P.-E. Masson, Maure, de Novital, Poirot.

MÉMOIRES

—

NOTE SUR DEUX EXEMPLAIRES DE LA « NANCÉIDE » IMPRIMÉS SUR VÉLIN.

On ne connaît que deux exemplaires imprimés sur vélin de la *Nancéide* de Pierre de Blarru.

L'un se trouve à la Bibliothèque nationale (vélins, 1076), l'autre à la Bibliothèque publique de Besançon (n° 65310). Tous les deux sont fort beaux ; les figures sur bois ont été coloriées à la main et ces enluminures présentent un certain intérêt, notamment pour les couleurs du blason.

En tête de l'exemplaire de Besançon est inscrite une note anonyme et insérée une lettre de Van Praet en original. M. Pfister a bien voulu copier pour moi ces documents qui nous fournissent diverses indications utiles à consigner ici.

Digitized by Google

Avant la Révolution, ce précieux volume était la propriété du couvent des Cordeliers de Neufchâteau, qui en savaient le prix. Il provenait d'un don fait à cette maison par un certain Tabourin. Tel est du moins le nom que l'on déchiffre en lisant la signature que porte le feuillet blanc précédant le titre. Elle est placée au bas d'une note manuscrite du donateur ainsi rédigée :

Je soubscript
ai donne
ce pnt libvre
à la Bibl.
des r^ds Peres
Cordelieurs de
Neufchasteau.

La note inscrite en tête du volume va maintenant nous renseigner sur son histoire depuis qu'il est venu enrichir la bibliothèque des Cordeliers. Cette note est anonyme, mais on peut affirmer qu'elle est de la main de l'ancien conservateur de la Bibliothèque de Besançon, M. Coste, qui la dirigea de 1792 à 1812. Il n'y a à cet égard aucun doute pour le conservateur actuel, M. Gazier, à qui je dois ce renseignement, et qui a comparé l'écriture de la note anonyme avec celle de Coste.

Celui-ci rapporte donc que Robert, adjoint depuis aux conservateurs de la Bibliothèque nationale, ayant été chargé par le Cardinal de Brienne de parcourir différentes bibliothèques pour y faire des acquisitions de livres, découvrit cet exemplaire (1).

Très désireux d'acquérir un ouvrage qu'il considérait

(1) Il n'hésita pas à y voir celui qui avait été dédié au duc Antoine. L'exemplaire de dédicace est mentionné ainsi dans l'inventaire de la bibliothèque de ce duc : « Ung libvre en parchemin, imprimé, historié, couvert de satin de Bruges vert, intitulé : *Opus de bello Nanceyano* ». F. de Chanteau, *Collections lorraines aux XVIe et XVIIe siècles* (Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine* pour 1880), p. 47, n° 22.

Digitized by Google

comme unique, il fit prix avec les Cordeliers qui s'engagèrent à le lui céder pour cinquante louis. Mais au moment où le marché allait être conclu, le prieur du couvent éprouva des scrupules Il voulut, avant de s'en séparer, examiner de nouveau le livre, et ne put se décider à cette séparation. Il rompit le marché en donnant pour raison que vendre un livre provenant d'un don fait à cette maison, c'eût été manquer à la mémoire du donateur.

Comment, quelques années après, cet exemplaire sur vélin de la *Nancéide* se retrouve-t-il à Azerailles, près de Lunéville, dans la bibliothèque de dom Fleurent (1), ex-bénédictin ? C'est aux héritiers de celui-ci que Coste l'achète en frimaire an II, avec une partie de sa bibliothèque. Il suppose que ce volume aura été pillé par l'ex-bénédictin ou par quelqu'un des Cordeliers de Neufchâteau qui le lui aura ensuite remis, lorsque ces moines furent expulsés, au commencement de la Révolution.

Une fois acquis par Coste, le livre entra à la Bibliothèque de Besançon pour n'en plus sortir, malgré les efforts tentés pour l'en tirer au profit de la Bibliothèque nationale.

Le savant bibliophile Van Praet, conservateur des imprimés dans ce dernier établissement, avait appris par Robert l'existence de cette *Nancéide* sur vélin. Comme il recherchait activement tous les livres imprimés sur vélin (il en devait plus tard publier le catalogue), il voulut voir l'exemplaire, le seul connu alors, que possédait Coste, et l'examina de concert avec son collègue Capperonnier, en juillet 1803 (thermidor an XI).

Robert, qui depuis vit aussi cet ouvrage, le reconnut pour être le même qui avait appartenu autrefois au couvent des Cordeliers de Neufchâteau. Du reste, le feuillet blanc portant la mention du don fait à ces moines, et la signature du donateur, ne laissaient aucun doute à ce sujet.

(1) Ou Fleureux.

Digitized by Google

Coste, à la note duquel j'emprunte ces détails, poursuit en ces termes :

« Vivement pressé par les conservateurs de la Biblio-
« thèque Nationale de céder cet ouvrage pour le précieux
« dépôt qui leur est confié, je refusai les offres pécuniaires
« qui me furent faites, mais je consentis enfin à faire le
« sacrifice de ce livre et à l'échanger contre une suite de
« médailles impériales romaines en or, dont je supposai
« qu'on avait plusieurs doubles.

« Le Ministre de l'intérieur (M. Chaptal), à qui cela fut
« proposé (fin de thermidor an XI) et à qui on envoya la
« liste des médailles demandées, autorisa cet échange.
« Mais M. Millin, le conservateur des antiques, voyant
« avec regret que l'on prenait dans son dépôt le prix d'un
« objet qui devait enrichir un autre dépôt, ne le dissimula
« pas, et je profitai de cette circonstance pour ne pas ter-
« miner cet échange et consommer le sacrifice, préférant
« conserver une pièce unique à d'autres qui, quoique rares
« et d'une valeur intrinsèque réelle, se trouvent cependant
« dans d'autres cabinets. »

Ce livre demeura donc à la Bibliothèque de Besançon. Il est mentionné en ces termes dans le Catalogue imprimé de cette bibliothèque, *Belles Lettres*. 1846, rédigé par Ch. Weiss, bibliothécaire de cette ville depuis 1812 jusqu'à 1866, savant bibliophile et ami de Nodier : « N° 2127. Pet. de
« Blarrovivo Nanceidos. In pago Nicolai de Portu, per
« Petr. Jacobi, 1518, in-fol., fig., col. V.

« Exempl. sur vélin.

« Cet exemplaire, qui vient de la bibliothèque des Cor-
« deliers de Neufchâteau en Lorraine, a longtemps passé
« pour unique. Dans les dernières années de sa vie, le
« savant et zélé M. Van Praet eut le bonheur d'en décou-
« vrir un second exemplaire que la Bibliothèque possède
« maintenant. »

Or, ce second exemplaire sur vélin, acquis par Van Praet,

Digitized by Google

se trouvait également à Besançon. C'est un fait assez curieux que les deux seuls exemplaires connus imprimés sur vélin, de la *Nancéide*, aient à un moment donné été réunis dans une même ville. Toutefois cette coïncidence semblera moins bizarre si l'on songe qu'il y avait à Besançon, dans la première moitié du XIXe siècle, des bibliophiles savants et passionnés et que Weiss était le centre d'un groupe de connaisseurs très éclairés. Nous savons le nom de celui qui avait eu la bonne fortune de mettre la main sur ce second exemplaire sur vélin. C'était Bruand, Conseiller de Préfecture du Doubs, qui donna, en 1822, à la Bibliothèque de Besançon, une importante série de médailles.

Où avait-il acquis cette *Nancéide*? Aucun indice ne permet de le dire. Sur l'exemplaire de la Nationale, il n'existe pas de note manuscrite, et la reliure, en velours rouge, n'a aucun caractère.

C'est en 1821 que Bruand entra en négociations avec Van Praet, en vue d'un échange qui fut accepté. La lettre suivante nous fournit des indications à ce sujet :

Paris, le 4 juillet 1821.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prévenir que j'ai à ma disposition un exemplaire de la seconde édition de la description de l'Égypte dont il paraît 11 livraisons de planches. Si vous êtes encore dans l'intention de céder à la bibliothèque du Roi le Nanceidos opus sur vélin que vous m'avez offert par votre lettre du mois d'avril dernier pour un exemplaire de l'ouvrage sur l'Égypte, vous pouvez regarder cet échange comme accepté de ma part, et recevoir dès à présent les livraisons qui ont déjà paru. A mesure que les autres seront mises au jour, je m'engage à vous les transmettre par la voie que vous voudrez bien m'indiquer.

Agréez les nouvelles assurances de la considération très

Digitized by Google

distinguée avec laquelle je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

Van Praet.

Adresse : à Monsieur Bruand, Conseiller de Préfecture à Besançon.

Tels sont les renseignements que j'ai pu recueillir sur ces deux exemplaires de la *Nancéide* imprimés sur vélin. Je serais heureux que quelqu'un de nos lecteurs fût en mesure de les compléter.

ALBERT COLLIGNON.

SIGNIFICATION DU MOT « RAYEUX » EN LORRAINE.

En Lorraine, il y a une multitude de parcelles de terre, qui portent l'appellation de *rayeux*. J'ai rencontré cette dénomination dans la circonscription territoriale de plus de cinquante localités : celles où on ne la trouve pas, forment probablement l'exception. Rien n'est plus facile que de s'en rendre compte : il suffit de jeter un coup d'œil sur le plan cadastral qui est conservé aux archives municipales de toutes les communes de France. Soit dit en passant, à en juger par les travaux publiés par notre Société, ces plans cadastraux sont des mines qui paraissent n'avoir pas été assez explorées jusqu'aujourd'hui.

A certains, ils fourniraient matière à d'amples études philologiques ; à d'autres, ils livreraient des indications précieuses pour retrouver l'emplacement de quantité de villages et de fermes, mentionnés par les documents médiévaux, mais aujourd'hui complètement oubliés.

D'ailleurs, une remarque analogue a déjà été faite au point de vue particulier de l'étude du celtique, par Ernest Desjardins, membre de l'Institut, bien connu par ses immenses recherches sur l'onomastique des temps gallo-romains. Selon ce savant, il faudrait dresser un inventaire

Digitized by Google

universel des lieux-dits, en faisant un triage de tous les noms qui ont une apparence celtique, sauf à l'épurer avec le temps : on aurait ainsi un répertoire des plus riches et des plus précieux. « La toponymie des champs, dit-il, a été plus à l'abri de la christianisation que celle des villes et des bourgades : or l'immense nomenclature des fonds de terre de France doit recéler les plus nombreux souvenirs de l'ancienne langue de nos aïeux. C'est un dépouillement à faire en entier. Il n'a pas même été entrepris avec ensemble, savoir et méthode (1). »

Le mot *rayeux* n'est sans doute pas aussi ancien que les termes qui intéressaient Ernest Desjardins ; néanmoins son usage fréquent au moyen âge pour désigner un fragment de territoire, ou même quelquefois une ferme, comme c'est le cas à Rosières-aux-Salines, à Amenoncourt (en Meurthe-et-Moselle) ; à Moyemont, au Tholy, aux Granges-de-Plombières (dans les Vosges) ; à Niderhoff (dans l'ancien canton de Lorquin) ; son usage fréquent, dis-je, suppose qu'à l'origine il avait une signification courante.

Quelle était cette signification ? Je n'ai trouvé ce terme dans aucun des dictionnaires d'ancien français que j'ai pu consulter ; par exemple dans le grand *Dictionnaire* de Frédéric Godefroy ; dans le *Lexique* publié par MM. Bonnard et Salmon ; dans le *Glossaire* de La Curne de Sainte-Palaye ; dans le *Glossaire* publié par les continuateurs et éditeurs de Du Cange. Cette omission réitérée me fait conjecturer que ce mot est lorrain : et cette conjecture acquiert d'autant plus de vraisemblance, qu'on n'est pas plus heureux en faisant des recherches dans les *Dictionnaires topographiques*, pourtant si détaillés, des différents départements de France : du moins mon enquête, qui s'est portée sur vingt-quatre départements, n'a eu partout qu'un

(1) *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. II, p. 585-586.

Digitized by Google

résultat négatif en dehors de notre région lorraine. D'autre part, l'explication du mot *rayeux* dans les anciennes chartes de notre pays ne se rencontre que très rarement : en faisant appel à tous mes souvenirs, je crois ne l'avoir remarquée qu'une seule fois. Aussi cette exception m'a paru digne d'être signalée.

C'est un régent des écoles de Bayon au XIVe siècle, clerc-notaire de la cour de Toul, qui nous fournit le renseignement désiré. En 1342, il rédige un contrat par lequel de nombreux habitants de Froville prennent à titre d'acensements plusieurs terres du prieuré de Froville Pour plus de clarté, ils s'exprime en latin et en français de la façon suivante :

« ...Predicti homines de Frovilla ceperunt, et retinuerunt, amodiaverunt, gallicè *ont acensié*, omnes pariter et quilibet eorum pro se de sancta Dei ecclesia et beate Marie Virginis de Frovilla... quedam *novalia*, gallicè *raieux*, cita (sita) in banno et finagio dicte ville. » (Arch. dép. de M.-et-M., H. 166.)

Ainsi au XIVe siècle, *rayeux* ou *raieux* était l'équivalent de *novale*, *terra novalis*. Ce dernier mot, nous est bien connu : il désignait un terrain nouvellement défriché, ou le champ dont l'exploitation agricole était si récente, qu'avant elle, personne ne se souvenait de l'avoir vu en culture. On lit dans Du Cange, article *novale* : Petrus Crescentius lib. II de agricult. cap. 18 : « Ager, qui novalis ab antiquis sapientibus vocatur, est duplex : unus quidem qui primum ad cultum redactus est ; alter autem ad quem, interpositis quibusdam quietibus, necesse est suam redire novitatem, sicut est ager qui duobus annis seminatur, in tertio quiescit. »

Ainsi, d'après cet auteur, la terre qui était de nouveau remuée après un an de repos dans le système d'assolement triennal, était aussi appelée novale.

Ce sont ces terres novales (dans la première acception du

Digitized by Google

mot) qui, aux XVIIe et XVIIIe siècles, ont été de vrais « nids à procès », entre les curés et les moines.

D'après le droit commun, en effet, les dîmes des terres novales appartenaient au curé de la paroisse à l'exclusion des gros décimateurs du reste du territoire.

Or, quelles étaient ces terres réservées ? Il y avait des héritages qui avaient été tellement transformés et démembrés dans le cours des âges, qu'il était presque impossible d'avoir conservé le souvenir de leurs premières limites. Beaucoup de titres de propriété ayant disparu au milieu des guerres, il fallait s'en rapporter au témoignage des vieillards qui souvent n'étaient pas d'accord. C'était une matière si embrouillée, que Louis XV dut prendre une mesure générale pour toute l'étendue du royaume, par l'édit de mai 1768 (1).

Après ces considérations, on peut se demander quelle était l'origine du mot *rayeux*. Il dérive vraisemblablement du mot *raie*, synonyme de sillon.

Rien de plus naturel que de donner le nom de rayeux à un terrain naguère inculte, qui présentait désormais l'aspect d'un champ *rayé* par la charrue ; comme on dit d'après leur configuration, d'un chemin, qu'il est tortueux, montueux ; d'un quartier qu'il est anguleux. Le mot *raie*, vient lui-même par emprunt du bas latin *raia*, qui a le même sens que *riga*. Pour être juste, je dois ajouter que *riga* a été employé souvent dans un sens moins étroit. Selon Fustel de Coulanges (2), c'était simplement une bande de terre cultivée sur la portion du domaine réservée au seigneur. Selon M. Pfister, le mot *riga* était souvent opposé au mot *crouda*. *Crouda* (corvée) désignait le labourage fait en commun par tous les tenanciers sur les terres seigneuriales ; et *riga*, le labourage d'une certaine quantité de terres, imposé à chacun individuellement.

(1) *Recueil des Ordonnances de Lorraine*, t. XI, p. 343.
(2) *L'Alleu et le domaine rural*, Paris, 1889, p. 259.

Digitized by Google

« Cette différence, dit il, a été indiquée avec beaucoup de précision par Benjamin Guérard dans ses admirables prolégomènes au *Polyptyque de l'abbé Irminon* (1). »

ED. CHATTON.

LES ARMOIRIES DE L'ABBAYE DE SAINT-BENOIT-EN-WŒVRE.

Arthur Benoit publia, à trois reprises, dans notre *Journal* (2), des notices sur les armoiries de quelques monastères lorrains ; tantôt il donnait comme références l'*Armorial général* de 1696 (3), tantôt d'autres documents tels que les sceaux et les ex-libris. Il commit cependant au moins une erreur (4) en décrivant les armoiries de l'abbaye de Belchamp (5), d'après l'ex-libris gravé par Houat, car il confondit les armoiries de l'abbé Charles Massu de Fleury (6) avec celles de l'abbaye figurant sur le même écusson, lesquelles peuvent se lire : *de gueules, au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or*. Voir fig. 1.

Nulle indication n'était donnée dans les articles précités ni dans l'*Armorial général* sur les armoiries de l'abbaye cistercienne de Saint-Benoît-en-Woëvre Lapaix, dans son *Armorial des villes, bourgs et villages de Lorraine* en fait bien une description, mais erronée, ainsi que l'établirent nos recherches, dont nous allons donner le résultat.

L'abbaye de Saint-Benoît en-Woëvre, autrefois Barrois

(1) *Annales de l'Est*, 1888, p. 522 et 1889, p. 529 (*Revenus de la Collégiale de Saint-Die au Xe siècle*).

(2) *Journal*, 1872, p. 163 et 164 ; 1873, p. 116 à 120 ; 1897, p. 185 à 187.

(3) L'*Armorial général* de 1696, continué les années suivantes, ne contient pour la Lorraine, rendue à son souverain légitime par le traité de Ryswick en 1697, que des renseignements de peu de valeur.

(4) Erreur relevée dans l'ouvrage de MM. le comte A. de MAHUET et Ed. des ROBERT : *Essai de répertoire des ex-libris et des fers de reliure des bibliophiles lorrains*, p. 229.

(5) Belchamp, arrondissement de Lunéville.

(6) MASSU de FLEURY : *D'azur à trois croix fleuronnées, au pied fiché, d'argent, accompagnées en cœur d'une étoile d'or.*

Digitized by Google

non mouvant, au diocèse de Metz, sur les confins de celui de Verdun, dont fait maintenant partie le village (1) auquel elle donna naissance, fut fondée au XIIe siècle. Elle reçut

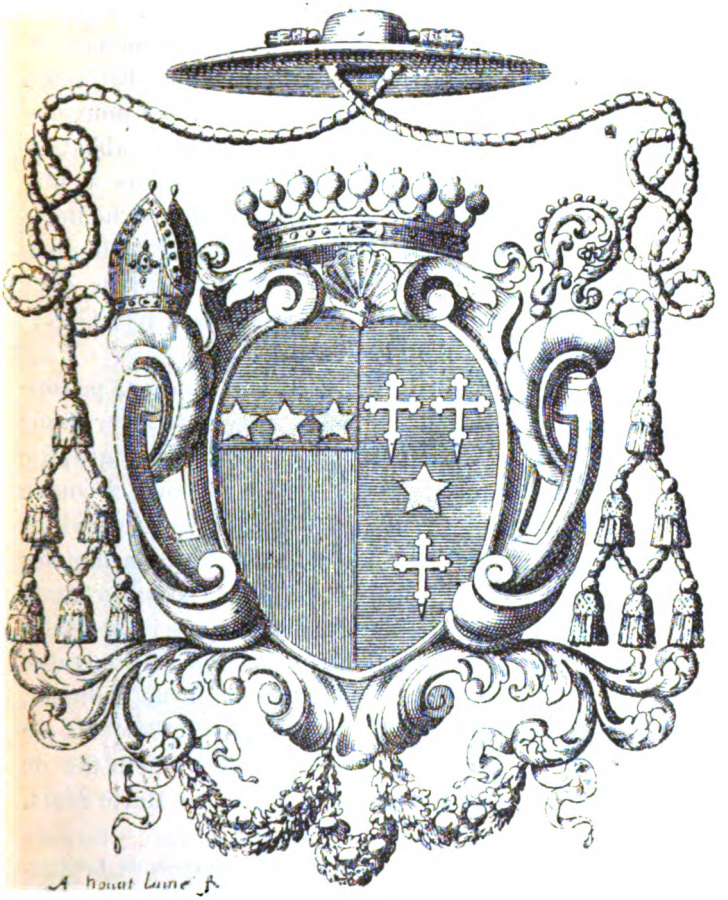

Fig. 1.

d'abord des Bénédictins, remplacés bientôt par des Cisterciens venus de La Chreste (2) ; exempte au spirituel de la

(1) Saint-Benoît-en-Woëvre, village sur l'Yron, à 6 kilomètres à l'Est de Vigneulles-les-Hattonchâtel (Meuse).

(2) La Chreste, deuxième fille de Morimond, au diocèse de Langres.

Digitized by Google

juridiction épiscopale et relevant directement du Saint-Siège, elle fut toujours considérée comme la première fille de La Chreste, filiation de Morimond (1).

Au XVIIIe siècle, le trente-huitième abbé, Jacques-François Collenel entreprit la reconstruction du monastère, à quelques centaines de pas à l'Ouest des anciens bâtiments dont il ne reste que d'insignifiants vestiges. Les nouvelles constructions subsistent encore, sauf l'église abbatiale détruite à la Révolution, et servent d'habitations à plusieurs particuliers. Leur aspect imposant et la riche décoration de certains appartements, expliquent facilement que les revenus de l'abbaye furent engloutis dans cette reconstruction et que les dettes atteignaient vers 1775 la somme rondelette de 178,117 livres (2).

Notre confrère, le Docteur Coliez, de Longwy, possesseur d'une importante collection de taques de foyer, nous avait communiqué, il y a quelques années, la photographie d'une certaine taque, que nous reproduisons ci-contre (voir fig. 2) en nous priant de l'identifier. Nous y avions reconnu aux deuxième et troisième quartiers les armoiries des Collenel, mais n'avions pu expliquer avec certitude celles qui figuraient sur les premier et quatrième : *trois roses*. N'ayant pas trouvé semblable blason parmi ceux que portèrent les ascendants de Jacques-François Collenel, abbé de Saint-Benoît-en-Woëvre de 1740 à 1754, fils de Charles-François et de Marie Huguet (3) et petit-fils de Jacques Collenel, de Neufchâteau, époux de Marie Séart,

(1) Morimond, quatrième fille de Citeaux, au diocèse de Langres. Consulter à ce sujet le tableau de la filiation de l'abbaye Notre-Dame de Morimond, aux notes et pièces justificatives de l'*Histoire de l'abbaye de Morimond*, par l'abbé Dubois, 2e édition, Dijon, 1852.

(2) Consulter le *Pouillé du diocèse de Verdun*, par l'abbé Gillant, T. III, p. 706 à 718, et les *Ruines de la Meuse*, par Dumont, T. II, p. 267 à 311.

(3) Huguet : *D'azur à trois têtes de licorne arrachées d'argent, posées deux et une.*

Digitized by Google

anobli le 11 décembre 1701 (1), qui avait reçu les armes suivantes : *D'or à deux chevrons de gueules crénelés d'azur*, armes des Séart auxquelles furent ajoutés *deux roses de gueules, boutonnées d'argent en chef et un croissant d'azur en pointe*, nous aurions volontiers vu dans ces *trois roses* le propre blason de l'abbaye, d'autant mieux que, visitant en 1905 l'ancien monastère, nous avions remarqué en maints

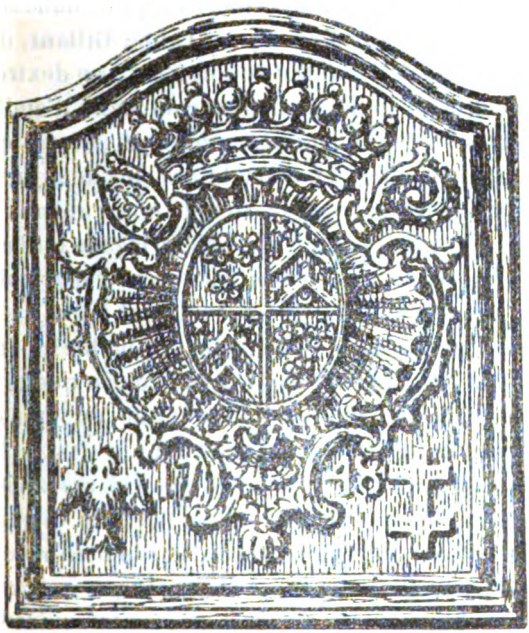

Fig. 2.

endroits : sur le fronton, au-dessus de certaines cheminées, sur d'autres taques de foyer et enfin sur la pierre tombale de Dom Collenel, les armoiries écartelées que nous venons de décrire.

Souvent en effet des abbés firent représenter les armes de leur abbaye, soit accolées aux leurs, soit sur des quar-

(1) Voir Dom Pelletier, p. 160.

Digitized by Google

tiers, soit sur un parti de leur blason personnel (1). Mais, dans le cas particulier, ce qui nous arrêtait était l'article de l'*Armorial*, de Lapaix, où nous voyons donner comme armoiries, à notre abbaye : un *dextrochère tenant une crosse abbatiale, cantonné aux premier et quatrième d'une étoile à six rais ; aux second et troisième d'un croissant ;* indication reproduite par les auteurs qui depuis se sont occupés de Saint-Benoît-en-Woëvre : M. Albert Jacquot, dans son travail sur *Un bas-relief ignoré* (2), M. l'abbé Gillant, dans le *Pouillé du diocèse de Verdun*. Cet emblème : un dextrochère tenant une crosse, généralement accompagné d'étoiles ou de croissants, est fréquemment employé sur les contre-sceaux des monastères et dans le cas qui nous intéresse il se trouve au revers des sceaux de notre abbaye dès le XIIIe siècle (3). A moins qu'il n'ait été pris plus tard comme blason et mis dans un écusson pour servir d'armoiries à l'abbaye, nous ne voyons guère comment Lapaix a pu se croire autoriser à faire lui-même semblable opération. Mais n'ayant pas nous-même la preuve de ce que ces trois roses fussent bien l'emblème héraldique du monastère, nous nous en étions tenu à ces réflexions.

Dans le courant de 1906, nous avons été assez heureux pour découvrir un ex-libris anonyme (voir fig. 3) que nous eûmes vite fait d'identifier grâce au blason bien reconnaissable des Alliot : *D'azur à la fasce d'or chargée à dextre d'un croissant de sable et accompagnée de quatre quintefeuilles d'or posées trois en chef et une en pointe*, qui se trouvait aux deuxième et troisième quartiers de l'écu, tandis qu'aux premier et quatrième nous retrouvions les *trois roses* en

(1) Par exemple : les abbés de Belchamp, d'Étival, de l'Étanche. Voir dans l'ouvrage de MM. le comte A. de Mahuet et Ed. des Robert, mentionné plus haut, p. 110, 198, 228.

(2) Extrait de la *Réunion des Sociétés savantes des départements*, année 1889.

(3) On trouve de ces sceaux aux Archives de Meurthe-et-Moselle : B. 484, n° 13 ; 519, 48e liasse, n° 12 ; 581, n° 9 ; 583, n° 2 ; 590, n° 61 ; 628, n° 1 ; 736, n° 8 ; 747, n° 8 ; 837, n° 86 ; 872, n° 11.

Digitized by Google

question, cette fois les émaux indiqués : elles étaient *d'azur sur champ d'or.*

Or, le successeur de Jacques Collenel, et par suite le trente neuvième et dernier abbé de Saint-Benoît, fut Stanislas-Catherine Alliot, fils de l'intendant de Stanislas, filleul du roi de Pologne (certains prétendent qu'il lui tenait de plus près), nommé en 1761 et dépossédé par la Révolution.

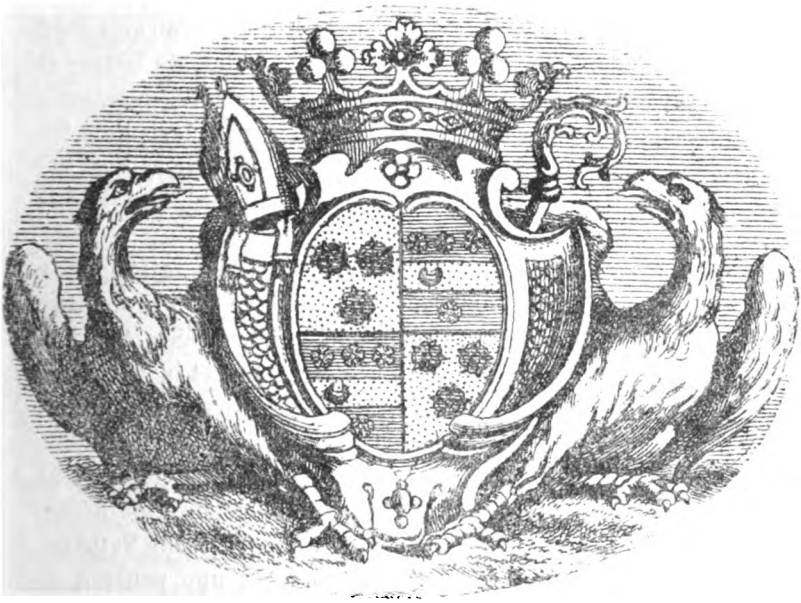

Fig. 3. — Ex-libris de Stanislas Alliot, 39e et dernier abbé de Saint-Benoît.

Par le rapprochement de ces deux documents, nous croyons avoir établi que les armoiries qui se retrouvent aux premier et quatrième quartiers du blason des deux derniers abbés de Saint-Benoît-en-Woëvre sont bien celles de ce monastère, que nous pouvons maintenant décrire avec certitude : *D'or à trois roses d'azur, posées deux et une.*

EDMOND DES ROBERT.

Digitized by Google

BÉATRIX DE CUSANCE ET LA FAMILLE HUYGENS.

Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix, la femme de campagne de Charles IV, comme l'appelaient ses contemporains, est surtout connue pour son humeur aventureuse, belliqueuse même, pour ses hardies chevauchées avec les troupes lorraines, pour ses allures d'amazone sans peur, sinon sans reproche. On sera peut-être surpris d'apprendre qu'elle fut en relations suivies et tout à fait amicales avec une grave famille hollandaise de diplomates, de lettrés et de savants, la famille Huygens, et que la correspondance de celle-ci (1), ordinairement orientée vers les sujets les plus sérieux et les plus ardus, nous fournit sur cette princesse quelques renseignements non négligeables qu'il nous paraît à propos de relever ici.

Disons d'abord que le chef de la famille à cette époque était Constantin Huygens, né à La Haye le 4 septembre 1596, mort dans la même ville le 28 mars 1687. A la fois homme d'État et poète, il fut le secrétaire et le conseiller de plusieurs stathouders, et chargé de missions diplomatiques délicates ; d'autre part, ses poésies latines et néerlandaises furent assez goûtées de ses compatriotes pour avoir plusieurs éditions. Christiaan, le célèbre mathématicien, qui découvrit l'anneau et un satellite de Saturne, appliqua le pendule aux horloges, reçut une pension de Louis XIV et entra dans son Académie des sciences, est son second fils ; il naquit à La Haye le 14 avril 1629 et y mourut le 8 juin 1695. Un autre fils, beaucoup moins connu, avait reçu le prénom paternel de Constantin.

(1) *Œuvres complètes de Christiaan Huygens, publiées par la Société hollandaise des sciences*, La Haye, Nijhoff, 1888-1905, 10 vol. in-4. Ces dix volumes parus ne comprennent que la correspondance, de 1638 à 1695. Elle est complète, et on y trouve aussi celle du père et du frère de Christiaan. — Ces curieux documents nous ont été signalés par notre confrère, M. Blondlot, professeur à la Faculté des sciences de Nancy, que nous remercions pour cette indication.

Digitized by Google

A la date du 12 août 1655, ce dernier écrit à son frère Christiaan, alors en France, une lettre reproduite au t. I, p. 343 des *Œuvres complètes*, et où nous lisons ceci : « Mon voyage de Brabant a été parfaitement divertissant, et l'on nous a fait grand acceuil partout... Chez mademoiselle de Lorraine (1) surtout nous avons esté très bien receus. La princesse sa fille (2) est devenue fort grande, elle a beaucoup d'esprit et je n'ay guère veu de filles mieux eslevées qu'elle ». Pas un mot, on le voit, du pauvre Charles IV, qui avait été arrêté par les Espagnols dix-huit mois auparavant, et était enfermé à Tolède depuis près d'un an.

Quelques années plus tard, le 22 avril 1660, Constantin Huygens père écrit à Béatrix elle-même une lettre qui est au t. III, p. 67-72, lettre adressée à « Madame la duchesse de Lorraine », avec la suscription « Votre Altesse », et qui est presque familière, sans cesser d'être respectueuse ; il y raconte le mariage de sa fille, Suzanne (3), qui s'était fait l'avant-veille, le 20. Le récit en est long, détaillé, et fort libre. On s'étonne de voir de pareilles plaisanteries sous la plume d'un père, d'un diplomate et d'un citoyen de la grave et très calviniste Hollande. Mais Constantin écrivait sa lettre en français, et estimait peut-être, à l'encontre de Boileau, que cette langue brave l'honnêteté. En passant, il adresse un compliment assez bien tourné à sa belle correspondante : « la dance, dit-il, s'entama ; et de toutes celles qui suivirent après les Bransles, celle qui se nomme la duchesse se trouva la plus belle, ce qui me fit croire que c'estoit de celle de Lorraine qu'elle avoit emprunté le nom ». Nous n'en dirons pas davantage sur cette lettre qui ne nous apprend rien d'intéressant au sujet de Béatrix de Cusance, et montre seulement sur quel ton gaillard et

(1) Beatrix de Cusance.

(2) Anne, née en 1639, épousera en 1660 le prince de Lillebonne.

(3) Alors âgée de vingt-trois ans. Constantin Huygens avait quatre fils et une seule fille.

Digitized by Google

même grivois cette noble dame permettait à ses amis de lui écrire.

Une troisième lettre, au même tome, p. 190-192, et datée du 25 novembre 1660, est écrite encore à Béatrix par le même Constantin père, avec l'adresse « A madame de Lorraine ». C'est une causerie à bâtons rompus sur toutes sortes de sujets. Le passage suivant nous paraît seul digne d'être relevé : « Il est vray, Madame, que ce prince (1) vous traicte quasi de mesme qu'on le traicte à Paris, et ainsi l'une longueur cause assez légitimement l'autre, et ma patience s'y accommode jusque là, mais elle m'eschappe, quand je voy qu'on m'escrit de Paris que nostre bizarre Altesse persisteroit tousjours à demander une des niepces du cardinal (2), sur quoy certain prélat avoit dit à cest Eminence : quest vechio in ogni modo vuol un pezzo di carne Mazarina. Je croy que Vostre Altesse entend si souvent de ces bruits, qu'elle me pardonnera bien que je luy débite franschement ce que j'en scay ; mon auteur est mon fils Archimède (3), qui est à Paris, et l'a sceu de la bouche d'un autre prélat, son amy : j'avoy gourmandé ce garçon de ce que, passé à Mons, il avoit manqué de faire la révérense à Vostre Altesse, mais il me répond, pour excuse assez raisonnable, qu'ayant eu grandissime envie de se donner cest honneur, il en avoit esté destourné parceque le matin, comme il devoit partir avec sa compagnie, il apprit que Vostre Altesse n'y estoit arrivée que le soir d'auparavant, et bien tard (4), de sorte que son office n'eust pu estre nommé qu'incivilité ».

On sait que Charles IV avait eu le temps d'oublier la pauvre Béatrix dans son long emprisonnement à Tolède, de 1654 à 1659, et aussitôt relâché, avec sa légèreté coutu-

(1) Le duc Charles IV.
(2) Mazarin.
(3) Surnom de Christiaan Huygens, le grand mathématicien.
(4) C'était le 23 octobre 1660.

Digitized by Google

mière, il s'empressait de folâtrer autour de femmes plus jeunes. Agé de cinquante-cinq ans, et fatigué par ses campagnes et par sa prison, il méritait assurément l'épithète de vieux (vechio) qui lui donne le prélat interlocuteur de Mazarin. Il ne revint jamais à Béatrix, et celle-ci mourut, en partie de chagrin, le 5 juin 1663 (1) Nous aimerions savoir quelles réflexions cette triste fin inspira à la famille Huygens ; par malheur, sa correspondance est muette sur l'événement : chaque tome de cette publication très soignée se termine par une table des noms de personnes cités dans les lettres, et le nom de Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix, non plus que celui du duc Charles IV ne figurent dans la table du tome IV qui contient les lettres des années 1662 et 1663.

E. DUVERNOY.

CHRONIQUE

LES LE MOINE, ARCHIVISTES AU XVIIIe SIÈCLE.

La revue *Le Bibliographe moderne* de 1906 (2) contient une longue et érudite étude de M. Maurice Lecomte sur Pierre-Camille Le Moine, et sur son fils, Claude Jean-François, deux savants diplomatistes de la fin de l'ancien régime, qui tous deux travaillèrent longtemps en Lorraine et y rédigèrent entre autres les inventaires des titres de la cathédrale de Toul, de Saint-Gengoult de Toul, de la collégiale Saint-Georges de Nancy, du chapitre de Ligny-en-Barrois et de la seigneurie de Champenoux. Ces inventaires très détaillés et fort exacts existent encore et sont d'une grande utilité aux chercheurs. Dans la même revue, p. 235-8, MM. Duvernoy, de Nancy et Jadart, de Reims ont placé

(1) HAUSSONVILLE, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, 2e édition, t. III, p. 159.

(2) Paris, A. Picard, in-8, p. 14-84.

Digitized by Google

des notes complémentaires au travail de M. Lecomte : M. Jadart nous apprend que Pierre-Camille est mort le 1er avril 1800, juge de paix à Reims ; nous ignorons par contre ce qu'est devenu son fils pendant la Révolution, à quelle date il est mort, et les renseignements qu'on pourrait nous envoyer à cet égard seraient les bienvenus.

Parmi les thèses des élèves sortants qui ont été soutenues à l'École des Chartes en janvier 1907, nous relevons celles de M. Charles Chevreux, le fils de l'ancien archiviste des Vosges : *Formation et constitution d'une cité épiscopale de l'Est, Épinal (983-1444).*

Dans le catalogue de novembre 1906 de la librairie Ernest Dumont est mentionné un document particulièrement intéressant : 4713, Lorraine (Antoine, duc de) dit *le Bon Duc Antoine*, né en 1489, mort en 1544. Lettre signée aux conseillers et présidents de sa Chambre des Comptes de Bar. — *Nancy*, 26 janvier, 1 page petit in-folio, 15 fr.

Il les invite à chercher dans les Archives de la Chambre des Comptes de Bar, s'ils trouveront quelques lettres ou apparence que la terre et seigneurie de Gondrecourt soit des fiefs du roi à cause de sa comté de Champagne.

BIBLIOGRAPHIE

P. Pillement. — *Les Anoblis des ducs de Lorraine médecins et chirurgiens*, Paris, H. Champion, 1906, in-8 de 58 pages.

— *Études médico-historiques sur Léopold, duc de Lorraine, et sa famille*, Nancy, 1907, in-8 de 26 pages.

La première de ces deux brochures résulte de l'amicale collaboration de deux de nos confrères, M. le docteur Pillement, pour le texte, M. Edmond des Robert pour les nombreux blasons intercalés dans le texte. Elle leur fait

Digitized by Google

honneur à tous les deux. Une courte introduction nous explique que, dans l'ancienne Lorraine, les médecins recevaient très aisément la noblesse, et qu'une fois anoblis, ils pouvaient continuer leur profession sans déroger ; au contraire, la chirurgie étant considérée comme un art inférieur, ou même comme un métier manuel, ses adeptes obtenaient moins fréquemment des lettres de noblesse. Parmi les 1992 anoblissements lorrains relevés par MM. Lepage et Germain, on ne trouve que 18 chirurgiens contre 37 médecins. Ces 55 anoblissements sont classés dans l'ordre des dates, depuis 1483 jusqu'à 1765 (avec table alphabétique à la fin pour faciliter les recherches) ; dans chaque notice, nous avons les nom et prénom du titulaire, une brève indication des services qu'il a rendus, quelques détails biographiques et généalogiques, quand on a pu en réunir, la description et le dessin de son blason. Certaines de ces armoiries sont emblématiques de la fonction, par exemple, trois urineaux d'argent (p. 9), trois colombes tenant dans leur bec un rameau d'olivier (p. 39), ce qui devait inspirer confiance aux malades, un serpent tenant en sa gueule un pavot (p. 55). Les renvois aux ouvrages et documents consultés sont nombreux et marqués très exactement : on ne devrait pas, semble-t-il, louer ni même signaler ce soin, tant il paraît élémentaire, mais, en fait, nombre d'érudits oublient de donner des références, ou les donnent mal, et la perte de temps est grande pour ceux qui viennent après eux et veulent se reporter aux sources. Cet ennui sera épargné aux lecteurs du présent travail, qui fait partie, nous allions oublier de le mentionner, de la *Bibliothèque historique* publiée par une revue de Paris, *la France médicale*.

La seconde brochure traite d'un sujet plus curieux encore, et de plus de portée pour l'histoire, la pathologie du duc Léopold et des siens. Ce genre d'études est très en vogue, surtout depuis la publication en 1903 du livre

Digitized by Google

d'Auguste Brachet sur *Louis XI et ses ascendants*. M. Pillement définit le tempérament du prince, sanguin à l'excès, ce qui le prédisposait à des congestions, soit du cerveau, soit des poumons ; il rapporte l'opération de la fistule qu'on lui fit en 1722, puis sa mort, d'une péripneumonie, en 1729. Passant à la duchesse, il nous renseigne sur ses nombreuses couches — elle eut quatorze enfants — puis aborde le triste chapitre de la petite vérole qui s'attaqua à presque tous les enfants de Léopold, et en enleva quatre. En passant, il nous renseigne très exactement, d'après les comptes ducaux, sur les honoraires fort élevés donnés aux médecins, accoucheurs, gardes-malades, apothicaires, etc., dans toutes ces occasions : ces métiers étaient alors lucratifs, à condition de soigner des Altesses, et ceci intéressera tous les lecteurs de la *Revue médicale de l'Est*, où ce travail a paru.

Rappelons ici que M. le docteur Pillement a déjà consacré à l'histoire médicale de notre pays les brochures suivantes : en 1903, *L'ancien hôpital Saint-Julien de Nancy*, et *L'enseignement de l'obstétrique en Lorraine ;* en 1904, *La prostitution en Lorraine*, et *L'hygiène et les maladies à Nancy en 1770 ;* en 1905, *Histoire de la médecine légale en Lorraine*. Attendons de lui d'autres travaux encore sur ces matières difficiles qu'il est plus à même que personne d'étudier à fond.

E. DUVERNOY.

MUSÉE LORRAIN

DONS.

Par Mme la comtesse d'Ollone : Un coffre en fer forgé, panneaux peints, du XVIe siècle ;

Une clé ancienne en fer ;

La *Cronicque* de Philippe de Commines, Paris, Galliot du Pré, 1546, in-8 rel. v. ant.

Pour la Commission de rédaction, le Président : L. QUINTARD.

L'imprimeur-gérant : A. Crépin-Leblond, 21, rue Saint-Dizier, Nancy.

Digitized by Google

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN

7e ANNÉE. — NUMÉRO 3. — MARS 1907.

Procès-verbal de la Séance du vendredi 8 février 1907.

PRÉSIDENCE DE M. QUINTARD, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

M. le Président dépose sur le bureau le volume des *Mémoires* pour 1906.

Le Bureau a décidé que dorénavant le vote sur les candidatures présentées aurait lieu par bulletins.

M. le Président donne communication de la circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, annonçant que le 45e congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à Montpellier le mardi 2 avril. Pour bénéficier des réductions habituelles, les demandes devront être adressées à M. le Président avant le 1er mars.

M. Grenier remercie de l'envoi du volume à lui adressé, fait savoir que M. Perdrizet remettra de sa part un ouvrage destiné à la bibliothèque de notre Société et annonce que l'École française de Rome a accepté l'échange de ses *Mélanges* avec nos publications.

Digitized by Google

La Fédération historique et archéologique de Belgique vient de faire parvenir l'invitation à assister au Congrès qui se tiendra à Gand du 2 au 7 août.

M. le docteur Carton a envoyé le programme des fêtes qui doivent être données le mardi de Pâques sur le théâtre antique de Carthage.

Nécrologie.

Il est donné avis du décès de M. le colonel de Vienne, membre de l'Académie de Stanislas et de notre Société.

Admission.

M. Séchehaye est admis comme membre titulaire.

Présentations.

Sont présentés comme membres titulaires : M. le général **de Lardemelle**, 7, rue du Manège, par MM. Quintard, de Landrian et de Mont ; M. Joseph **Berthelin de Doulevant**, 4, rue des Loups, par MM. le comte de Warren, de Novital et Edmond des Robert ; le vicomte Jehan **de Hennezel d'Ormois**, 16, rue de Chaillot, Paris (XVIe), par MM. Edmond des Robert, de Novital et Goury.

Ouvrages offerts à la Société.

A travers la Belgique, par Emile Badel, imp. E. Thomas, Malzéville, 1907, petit in-8 de 154 pages.

Le parc de Saurupt, hier, aujourd'hui, demain, par Emile Badel, établissements Royer, Nancy, s. d., in-8 de 35 p., figures dans le texte et plan.

Note sur un camée antique trouvé à Metz, par L. Quintard. (Extrait du *Bulletin*, 2 p. in-8 avec planche.)

Léon Vidal, membre d'honneur de la Société lorraine de photographie (1833-1906), par V. Riston, imprimerie Edg. Thomas, Malzéville-Nancy, 1906. (Extrait de 8 pages in 8.)

Digitized by Google

Eugène Génin, agrégé de l'Université, professeur au Lycée de Nancy (1836-1906), par M. l'abbé Pierrefitte, Epinal, imprimerie Henry Fricotel, 1906. (Extrait de 8 p. in-8.)

L'évangéliaire d'Erkanbold, évêque de Strasbourg (xe siècle), par Dom G. de Dartein, Rixheim, imprimerie F. Sutter et Cie, 1906. (Extrait, 58 p. in-8.)

Tableau de Nancy et de la Lorraine pendant le règne de Léopold (1697-1729), par Chr. Pfister, Saint-Dié, typographie C. Cuny. (Extrait, 110 p. in-8.)

Etudes médico-historiques sur Léopold, duc de Lorraine, et sa famille, par le docteur P. Pillement. (Extrait de la *Revue médicale de l'Est*, 1907, de 26 p. in-8.)

Lectures.

M. Edmond des Robert donne communication d'un travail intitulé : *Les armoiries de l'abbaye de Saint-Benoît-en-Woëvre*. Ce travail est destiné au *Bulletin*.

M. Parisot achève la lecture du mémoire de M. Pfister sur : *Nancy pendant les guerres de religion, de 1560 à 1591*. La Société en vote l'impression dans le prochain volume des *Mémoires* et nomme pour en former la Commission de révision MM. P. Denis, Duvernoy et R. Parisot.

MÉMOIRES

—

NOTES SUR BOUILLON, ORVAL, AVIOTH ET MOUZON.

Une société d'archéologues belges donne, depuis longtemps déjà, aux sociétés françaises, un exemple qui mériterait d'être plus suivi.

Tous les ans en effet, dans le courant du mois de septembre, la *Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc*, fondée à Gand il y a une cinquantaine d'années, organise une excursion collective, d'une durée de huit à dix jours, au

Digitized by Google

cours de laquelle sont visités et étudiés successivement un certain nombre des anciens monuments de la Belgique ou de la France, voire même de l'Angleterre et de l'Allemagne. Tournai, Louvain, Liége, Tongres, Douai, Lille, Amiens, Châlons, Laon, Reims, Soissons, Aix-la-Chapelle, Cologne, Oxford, Londres, Cantorbéry, et d'autres villes encore, ont reçu la visite de ces pèlerins de la science archéologique. Le bulletin qu'ils publient chaque année contient le récit, fort intéressant, de ces excursions à travers l'Europe ainsi qu'une précieuse série de monographies très fouillées des édifices les plus célèbres élevés au cours du moyen âge. C'est du reste plus spécialement vers cette période que s'orientent les études des membres de la *Gilde*.

Le dernier volume de cette société, paru au mois de décembre 1906 (1), doit particulièrement intéresser les archéologues lorrains. Il contient en effet, une suite d'études consacrées à des monuments d'une région que bien des points de son histoire rattachent à la nôtre et qui fit même, à une époque assez éloignée il est vrai, partie intégrante de l'ancien royaume de Lorraine. Un de nos confrères, M. Léon Germain de Maidy, s'était joint à quelques-unes des excursions faites en territoire français et l'on trouve, en différentes parties des comptes rendus, de judicieuses observations présentées par lui au cours des discussions.

Du 5 au 10 septembre 1904, la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc tint ses assises à Florenville, petite localité située à quelques lieues de notre frontière et d'où il était relativement facile de rayonner en tous sens. Les confrères, au nombre d'une trentaine, visitèrent successivement Saint-Hubert (Luxembourg), le château de Bouillon, les

(1) *Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc. Bulletin de la trente-huitième réunion.* Soc. de Saint-Augustin, Lille-Bruges, 1906, petit in-4 de 154 pages avec nombreuses gravures et planches hors texte.

Digitized by Google

ruines de l'abbaye cistercienne d'Orval (Belgique), les églises d'Avioth (Meuse) et de Mouzon (Ardennes).

Rien n'est plus intéressant que le récit vif et animé de ces excursions et des séances qui les suivaient chaque soir, où chacun échangeait ses impressions, disait librement son mot, cherchant à résoudre, ou tout au moins expliquer, certains problèmes archéologiques posés par les *maitres de l'œuvre* de ces vieux monuments. Quelques-uns, malgré les savantes remarques auxquelles ils ont donné lieu de la part de gens très expérimentés en ces matières, restent encore, je dois le dire, quelque peu indécis.

D'excellentes monographies, accompagnées de planches nombreuses et d'un réel mérite artistique, accompagnent les comptes rendus des séances. Le château de Bouillon, entre autres, est étudié par M. Édouard Lagasse, un maître pour lequel l'ancienne architecture militaire n'a plus aucun secret. Il s'est plu à relever et à signaler toutes les particularités de la vieille forteresse, d'où le paladin Godefroid de Bouillon, futur roi de Jérusalem, partit, en 1095, pour la première croisade, après avoir cédé son duché aux princes-évêques de Liége.

Taillée en partie dans le roc vif, l'antique citadelle, que j'eus le plaisir de visiter moi-même un jour, se dresse, fière et imposante encore, au milieu des collines boisées, reflétant dans le petit cours d'eau (1) qui la contourne, ses murs crénelés tachés de mousse et de lierre. Bâtie, dit-on, en 733, elle a passé par bien des vicissitudes et bien des transformations ont modifié son aspect primitif. « Les âges l'ont marquée de leur empreinte pour la fortifier ou l'affaiblir, pour la relever ou la ruiner. Depuis les comtes de Bouillon au IXe siècle jusqu'aux Hollandais du XIXe, elle fut à la merci des temps. Il est à remarquer que la civilisation lui fut dure !... »

(1) La Semoy, rivière du Luxembourg, qui prend sa source près d'Arlon ; affluent de la Meuse.

Digitized by Google

L'auteur de la monographie d'Orval, un peu trop succincte à mon gré, a caché modestement son nom. Je le regrette. Il a su, en quelques lignes, signaler tout ce que les ruines si pittoresques de la vieille abbaye — dont les fondements furent jetés, en 1070, par des bénédictins calabrais qui ramenaient au tombeau de ses ancêtres la dépouille d'un comte de Chiny — renferment de curiosités archéologiques. Des religieux augustins succédèrent aux fils de saint Benoît et achevèrent les bâtiments commencés par leurs prédécesseurs. L'église, consacrée en 1124, offrait un des plus beaux modèles du style appelé de *transition*.

L'abbaye était entièrement bâtie lorsque saint Bernard, sur la prière du comte Albert de Chiny, y installa ses moines. Ils y demeurèrent, avec des fortunes diverses, jusqu'en 1793. C'est alors que le général Loyson en fit pour ainsi dire le siège, mettant tout à sac pendant huit jours. Vitraux, joyaux, meubles, ornements, manuscrits et livres, furent enlevés ou consumés dans des brasiers allumés dans les cours ; puis l'incendie dévora les bâtiments. Le canon à son tour renversa ce qui demeurait encore des antiques murailles que venait de rajeunir — un peu trop luxueusement peut-être — l'abbé Étienne Schollès. Il ne reste plus aujourd'hui que des pans de murs habillés de lierre, des chapiteaux ensevelis sous les hautes herbes, quelques arcades — d'une superbe envolée — de la nef et du transept de l'église (1), des amorces de voûtes, des fûts de colonnes dont chaque hiver voit diminuer le nombre des assises. L'archéologue trouve cependant dans ces ruines, poétisées par Paul Féval dans ses *Errants de nuits*, et où l'on peut évoquer à l'aise les échos de l'antique prophétie, de nombreux sujets d'études ; la trace visible des efforts tentés par le constructeur pour

(1) Elle mesurait 72 mètres de long sur 22 de large et était précédée d'un narthex, de style rhénan, surmonté d'une large tour.

Digitized by Google

s'affranchir du plein cintre et lancer vers le ciel la pointe encore écrasée de ses ogives.

M. Joseph Casier a rédigé sur l'église, encore bien peu connue d'Avioth, l'étude la plus complète et la mieux raisonnée que j'ai vue jusqu'à ce jour. Son travail, enrichi de nombreuses reproductions, doit être cité comme un modèle du genre. Aucun détail des différentes constructions — parfois singulièrement enchevêtrées — ne lui a échappé et toutes les particularités intéressantes qui se rencontrent dans ce curieux édifice sont soigneusement notées et mises en lumière. Je ne le suivrai pas dans ses savantes dissertations, pas plus que dans celles — plus au point peut-être encore — qu'il consacre, dans le même volume, à l'église de Mouzon. Il s'attache surtout à signaler les rapports de similitude qui existent entre cette église et la cathédrale de Laon, particularité rarement signalée jusqu'ici, dont j'avais été moi-même vivement frappé au cours d'une visite faite il y a quelques années.

Ces derniers édifices, Avioth et Mouzon, n'étant pas, en somme, fort éloignés de Nancy, je souhaite vivement que la Société d'archéologie lorraine y organise, au cours de la saison prochaine, deux excursions qui permettraient de les étudier à fond. Les travaux de nos collègues de Belgique deviendraient alors pour nous des guides précieux et tout indiqués, dont nous pourrions mieux encore apprécier la valeur et la haute portée scientifique.

PAUL DENIS.

BREVET DE PORTIER DU PALAIS DUCAL EN 1698.

Parmi les offices secondaires de la maison des ducs de Lorraine, signalés très sommairement par H. Lepage (1), figure la charge de portier de la Cour et du Palais. Pour cet emploi, un brevet était délivré au postulant qui présen-

(1) *Mém. de la Soc. d'archéol. lorr.*, 1869, p. 339-343.

Digitized by Google

tait des garanties de probité et de capacité. La pièce dont nous donnons la copie, et qui fait partie de notre collection est intéressante parce qu'elle nous apprend la date exacte de la rentrée du duc Léopold dans ses États. La nomination est faite par le comte de Carlinford, grand maître d'hôtel de Son Altesse, en faveur de Louis Hézard, barbier-perruquier, à la date du 28 juin 1698. C'est une pièce de parchemin carrée (30 centimètres à peu près dans chaque sens), portant la signature et le cachet armorié de Carlinford. Le procès-verbal de prestation de serment du nouveau fonctionnaire, écrit au revers du brevet, est signé par M. de Mahuet de Lupcourt, secrétaire d'État.

L. WIENER.

François comte de Carlinford, conseiller d'Etat de Sa Majesté Impériale, mareschal de camp général de ses armées, grand maître de l'hostel de Son Altesse Sérénissime, surintendant de ses finances et chef de ses conseils, etc. L'office de portier de la cour et palais de Sadite Altesse à Nancy étant présentement vacant par le décès de (1) Cachet, dernier possesseur d'iceluy, et le bien du service de Sadite Altesse requerrant d'en pourvoir une personne fidelle, diligente et capable de s'en bien acquitter, Nous, sur le bon et loüable rapport qui nous a esté fait que ces bonnes qualitez se rencontrent en celle de Louis Hezard, barbier perruquier demeurant audit Nancy, Avons en laditte qualité de Grand Maître à iceluy donné et conféré, donnons et conférons par cestes ledit office de portier de la cour et du palais de Sadite Altesse de sa ville de Nancy pour doresnavant et jusqu'au bon plaisir d'icelle, l'avoir, tenir, posséder et en faire les fonctions aux droits, honneurs, franchises, profits et émolumens y appartenans et en dépendans, et tels et semblables dont a joüy, deub et pû joüir de droit ledit Cachet et autres ses devanciers audit office à cause d'iceluy, et aux gages qui seront cy après reglez sur l'estat de la maison de Saditte Altesse, en conséquence de quoy Mandons à tous les officiers dudit hostel qui sont sous nostre charge, qu'après que ledit Louis Hezard aura presté le serment en nos mains en tel cas requis, ils, et chacun d'eux endroit soy ayent à le reconnoitre en laditte qualité de portier de la cour et palais de Nancy, l'en fassent, souffrent et laissent joüir

(1) En blanc dans le texte.

Digitized by Google

plainement et paisiblement, ensemble des droits, gages, honneurs, franchises, profits et emolumens susdits, sans en ce luy faire, mettre ou donner, ny souffrir qu'il luy soit fait, mis ou donné aucun trouble ny empêchement au contraire. Telle étant la volonté de Son Altesse. Donné à Lunéville le vingthuict^e juin mil six cent quatre vingt dixhuict.

Carlinford. Jean-Dominique Wenfel de Kirchegg, secretaire.

Ce jourd'huy douzième aoust mil six cent quatre vingt dixhuict, Louis Hezard dénommé au présent brevet a presté serment entre les mains de Monsieur le mareschal comte de Carlinford, grand maître de l'hostel de son Altesse Sérénissime, surintendant de ses finances et chef de ses conseils, de bien et fidellement exercer l'office de portier de la cour et palais de Sad. Altesse à Nancy, dont il a plu à mondit sieur le mareschal honorer ledit Hezard par ledit brevet, ce que le soussigné, conseiller secrétaire d'Etat, commandement et finances de Sad. Altesse qui a été présent à lad. prestation de serment certifie véritable.

A Lunéville, les an et jour que dessus.

Mahuet de Lupcourt.

LA CRITIQUE DE « LES PRINCESSES YOLANDE ET LES DUCS DE BAR DE LA FAMILLE DES VALOIS ». — PREMIÈRE PARTIE, MÉLUSINE.

Les Princesses Yolande et les ducs de Bar de la famille des Valois, première partie, *Mélusine* (1) ont été dans le *Bulletin* de la Société d'archéologie lorraine, du mois d'octobre 1906, l'objet d'un article bibliographique signé par M. R. Harmand.

En relevant les jugements antérieurs de MM. Lesort, Pfister et Louis Madelin, j'avais craint de paraître m'arrêter moins aux critiques qu'ils ont faites de mon livre qu'à des louanges « qui ont toujours un grand charme pour les auteurs ».

(1) Paris, A. Picard, 1900, in-8 de XII et 395 p., avec une gravure et un tableau synoptique.

Digitized by Google

Avec M. Harmand, je suis plus à mon aise. Il s'est appliqué surtout à faire ressortir les « défectuosités » qu'il a trouvées à mon travail. Je ne dirai pas, — reproduisant un mot de son auteur favori, M. Ferdinand Lot, — qu'il soit dépourvu de bienveillance à mon endroit. L'attention qu'il m'a accordée est, au contraire, on ne peut plus flatteuse, et je l'en remercie sincèrement. Mais sa censure est tellement rigoureuse, elle l'a parfois égaré à tel point que je suis obligé d'y répondre.

M. Harmand me reproche d'abord d'avoir péché contre les règles de l'art. Me permettra-t-il de lui demander, comme le Dorante de Molière, si « une pièce qui a attrapé son but n'a pas suivi un bon chemin » ? Or voici ce qu'écrit M. Pfister : « Avec quelle fidélité M. Baudot a « étudié l'histoire du Barrois ! avec quelle fierté il en « revendique toutes les gloires ! Ces pages d'histoire « austère sont animées d'un véritable souffle d'enthou- « siasme, et elles restent un des principaux monuments « élevés au Barrois ». Oui, élever un monument au Barrois, voilà mon but. Faire sortir son brillant passé des ombres de l'oubli où il est tombé, démontrer l'union intime de la maison de Bar avec celle de France, et, par suite, son influence sur les destinées de notre grande patrie, tel est mon *leitmotiv*. MM. Lesort et Madelin l'ont saisi comme M. Pfister. Il faut qu'il ait échappé à M. Harmand, pour qu'il m'impute à crime d'avoir « communiqué au public tout ce que je sais », comme si je l'avais fait dans un esprit avantageux, et non pas uniquement pour mettre en lumière les moments les plus éclatants de notre histoire locale.

De tous les autres griefs de M. Harmand, je n'en veux retenir qu'un seul, celui que j'ai le plus à cœur de repousser, à savoir que j'aurais dédaigné les ouvrages qui ont traité avant moi de *Mélusine*.

Comment ? Pendant sept ans et plus, j'aurai étudié le

Digitized by Google

roman de Jehan d'Arras, j'aurai compulsé, parmi les auteurs en mon pouvoir, tous ceux qui devaient m'instruire de l'histoire du moyen âge, et notamment du XIVe siècle, j'aurai parcouru la plupart des cycles fabuleux pour, après tant d'efforts, recevoir ce blâme désobligeant, pour m'entendre demander par un honorable professeur, — comme il le ferait au plus enfantin de ses écoliers, — « si je me fais une idée bien exacte de l'imagination d'un romancier, prosateur ou poète » au temps passé !

J'ai conscience de tout ce qu'il me manque de connaître ; j'ai le juste sentiment de mon ignorance : *de sui ipsius* (*et aliorum*) *ignorantiâ*. Aussi bien je saurais gré à M. Harmand de ses indications, même si elles m'avaient démontré que j'ai fait erreur. Quand on se livre à l'érudition, c'est toujours une satisfaction de rencontrer la Vérité, se présentât-elle en opposition avec vous. Mais je dois une double reconnaissance à mon contradicteur ; car des livres qu'il m'objecte, il n'en est pas un qui ne confirme ma thèse, ou, pour le moins, ne la corrobore. M. Harmand ne les aura pas relus. Il s'en est tenu à l'opinion courante, à l'impression superficielle qui forme toute l'idée que chacun possède actuellement de la plus illustre des fées. Mon travail et mes conclusions dérangent la conception générale et la sienne. *Inde iræ*. Voilà le secret de sa sévérité.

Or, qu'ai-je avancé ?

J'ai dit que *Mélusine* est un roman de chevalerie, particulièrement didactique. Elle n'appartient plus uniquement à la littérature de fiction. Les monstruosités y sont aplanies. La légende n'a été, pour l'auteur, qu'un canevas, où, suivant l'expression de Cervantès, « il a pu montrer sa belle intelligence et se déployer tout à l'aise ; où, sans nul obstacle, sa plume a pu librement courir », pour faire l'éducation politique et militaire des enfants de Robert de Bar et de Marie de France.

Mélusine n'est ni la traduction, ni la reproduction d'un

Digitized by Google

Avec M. Harmand, je suis plus à mon aise. Il s'est appliqué surtout à faire ressortir les « défectuosités » qu'il a trouvées à mon travail. Je ne dirai pas, — reproduisant un mot de son auteur favori, M. Ferdinand Lot, — qu'il soit dépourvu de bienveillance à mon endroit. L'attention qu'il m'a accordée est, au contraire, on ne peut plus flatteuse, et je l'en remercie sincèrement. Mais sa censure est tellement rigoureuse, elle l'a parfois égaré à tel point que je suis obligé d'y répondre.

M. Harmand me reproche d'abord d'avoir péché contre les règles de l'art. Me permettra-t-il de lui demander, comme le Dorante de Molière, si « une pièce qui a attrapé son but n'a pas suivi un bon chemin » ? Or voici ce qu'écrit M. Pfister : « Avec quelle fidélité M. Baudot a « étudié l'histoire du Barrois ! avec quelle fierté il en « revendique toutes les gloires ! Ces pages d'histoire « austère sont animées d'un véritable souffle d'enthou- « siasme, et elles restent un des principaux monuments « élevés au Barrois ». Oui, élever un monument au Barrois, voilà mon but. Faire sortir son brillant passé des ombres de l'oubli où il est tombé, démontrer l'union intime de la maison de Bar avec celle de France, et, par suite, son influence sur les destinées de notre grande patrie, tel est mon *leitmotiv*. MM. Lesort et Madelin l'ont saisi comme M. Pfister. Il faut qu'il ait échappé à M. Harmand, pour qu'il m'impute à crime d'avoir « communiqué au public tout ce que je sais », comme si je l'avais fait dans un esprit avantageux, et non pas uniquement pour mettre en lumière les moments les plus éclatants de notre histoire locale.

De tous les autres griefs de M. Harmand, je n'en veux retenir qu'un seul, celui que j'ai le plus à cœur de repousser, à savoir que j'aurais dédaigné les ouvrages qui ont traité avant moi de *Mélusine*.

Comment ? Pendant sept ans et plus, j'aurai étudié le

Digitized by Google

roman de Jehan d'Arras, j'aurai compulsé, parmi les auteurs en mon pouvoir, tous ceux qui devaient m'instruire de l'histoire du moyen âge, et notamment du XIVe siècle, j'aurai parcouru la plupart des cycles fabuleux pour, après tant d'efforts, recevoir ce blâme désobligeant, pour m'entendre demander par un honorable professeur, — comme il le ferait au plus enfantin de ses écoliers, — « si je me fais une idée bien exacte de l'imagination d'un romancier, prosateur ou poète » au temps passé !

J'ai conscience de tout ce qu'il me manque de connaître ; j'ai le juste sentiment de mon ignorance : *de sui ipsius* (*et aliorum*) *ignorantiâ*. Aussi bien je saurais gré à M. Harmand de ses indications, même si elles m'avaient démontré que j'ai fait erreur. Quand on se livre à l'érudition, c'est toujours une satisfaction de rencontrer la Vérité, se présentât-elle en opposition avec vous. Mais je dois une double reconnaissance à mon contradicteur ; car des livres qu'il m'objecte, il n'en est pas un qui ne confirme ma thèse, ou, pour le moins, ne la corrobore. M. Harmand ne les aura pas relus. Il s'en est tenu à l'opinion courante, à l'impression superficielle qui forme toute l'idée que chacun possède actuellement de la plus illustre des fées. Mon travail et mes conclusions dérangent la conception générale et la sienne. *Inde iræ*. Voilà le secret de sa sévérité.

Or, qu'ai-je avancé ?

J'ai dit que *Mélusine* est un roman de chevalerie, particulièrement didactique. Elle n'appartient plus uniquement à la littérature de fiction. Les monstruosités y sont aplanies. La légende n'a été, pour l'auteur, qu'un canevas, où, suivant l'expression de Cervantès, « il a pu montrer sa belle intelligence et se déployer tout à l'aise ; où, sans nul obstacle, sa plume a pu librement courir », pour faire l'éducation politique et militaire des enfants de Robert de Bar et de Marie de France.

Mélusine n'est ni la traduction, ni la reproduction d'un

Digitized by Google

ancien chant héroïque. C'est l'œuvre propre de Jehan d'Arras, sa création. La personnalité de l'écrivain s'en dégage à chaque instant. C'est bien un « traité », comme il l'a dit, un traité qu'il a fait pour répondre aux désirs de son protecteur, Jehan de Berry.

Lusignan, la noble forteresse de l'illustre duc, lui a fourni le sujet et le cadre de son travail : une fée, qui lui permettait de mêler à son poème autant de merveilleux qu'il en fallait pour satisfaire le goût de ses lecteurs, et des preux légendaires, dont les hauts faits, convenablement arrangés et exaltés, pouvaient servir de modèles à de jeunes princes qu'il s'agissait de former à l'exercice du pouvoir et à la vertu.

Sur la légende de Lusignan, il a greffé, avec talent, d'ingénieuses adaptations historiques, empruntées pour la plupart aux événements de son époque. C'est cet intérêt d'actualité qui a valu tant de vogue à son roman.

Le *Manuel de la littérature française au moyen âge*, de Gaston Paris, qu'invoque M. Harmand contre moi, renverse-t-il, ébranle-t-il même mon échafaudage ? Prouve-t-il qu'un ancien chant héroïque soit la principale source de Jehan d'Arras ? Voici ce qu'on y lit, dans le groupe des romans d'histoire ou de légende nationale, étrangers à l'épopée proprement dite :

« *Mélusine*, romans en prose et en vers, sortis de quel-
« que lai localisé à Lusignan, et tous du XIVe siècle .»

Donc *Mélusine* est un *roman d'histoire*, indépendant des chants héroïques, puisqu'il est étranger à l'épopée. Tout ce que j'ai cherché à démontrer !

M. Gaston Paris le fait sortir d'un lai *localisé* à Lusignan, c'est-à-dire, sans doute, d'un lai contenant en germe la légende de la fée, protectrice du château, et restreint aux actions réelles des Lusignan, sans s'étendre, comme le livre de Jehan d'Arras, à des gestes qui leur soient étrangers et même postérieurs. C'est exactement ce que j'ai tendu à prouver.

Digitized by Google

M. Gaston Paris ne donne aucun indice sur le lai de Lusignan. Néanmoins j'en accepte l'existence et je m'incline volontiers devant la haute autorité de l'illustre maître. Je ferai seulement remarquer que, consciencieusement, il a pris soin de nous avertir, dans son *Avant-Propos*, que certains de ses renseignements sont incomplets et qu'il a porté peu d'attention sur plusieurs points. Ce qu'il y a d'indéterminé dans son « quelque lai » indique bien que les romans de *Mélusine* sont de ces points négligés. M. Gaston Paris n'a jamais connu le lai localisé à Lusignan ; il ne fait que le supposer.

Der Ursprung der Melusinensage, le second livre auquel me renvoie M. Harmand, est plus encore, peut-être, en ma faveur.

« C'est, — écrit M. Kohler, l'auteur de cette étude, — « c'est par le travail de Jehan d'Arras et de ses imitateurs « que la légende de Mélusine a acquis son renom univer- « sel. Toutefois, il est certain que l'élément de cette « légende n'a pas sa racine uniquement quelque part en « Poitou, mais qu'il repose sur des idées mythiques rési- « dant profondément dans le cœur humain (p. 1). »

Je n'ai pas dit autre chose : « Au moyen-âge, presque toutes les habitations féodales étaient hantées par une fée, plus ou moins fondatrice. Lusignan, comme beaucoup de châteaux, avait sa « dame ». La dame de cette forteresse était une *serpente*, type répandu dans le domaine public que lui avait fourni Gervaise de Filbury, mais que les rêves de l'homme avaient créé bien avant lui et avant Gervaise. » (*Les Princesses Yolande*, etc., pages 126 à 137.)

Par une synecdoque, qui règne tout le long de son livre, M. Kohler arrive à faire des Mélusines de tous les êtres extraordinaires qu'a enfantés l'imagination populaire, en les prenant dans un autre ordre que l'humanité, pour les unir à celle-ci, les faire cohabiter avec elle un certain temps, et les renvoyer ensuite à leur état fabuleux, sous

Digitized by Google

l'influence d'un événement déterminé. S'ils remplissent ces conditions, tous les monstres animaux ou demi-animaux deviennent pour lui des Mélusines : hommes et surtout femmes-serpents, femmes-crapauds, femmes-poissons ; hommes et surtout femmes-lièvres, renards, chevreuils, ânes, cochons ou oiseaux. Même les amours nocturnes de Psyché et de Cupidon deviennent pour lui un « conte de Mélusine ».

La serpente de Lusignan étant devenue célèbre entre tous les personnages merveilleux du même genre, M. Kohler l'a prise pour type, *Melusinentypus*. Mais, encore une fois, c'est par métonymie, par métonymie pure que de sa collection de fables il a fait des légendes de Mélusine, *Melusinensagen*, *Melusinenmærchen*.

Dans la quantité de phénomènes qu'il fait défiler devant nous, il n'en indique pas un seul, autre que la fée de Jehan d'Arras, portant effectivement le nom de Mélusine. Pas un seul des innombrables mythes, dont il nous apporte l'analyse rapide, n'offre dans ses particularités si peu d'identité que ce soit avec « l'istoire » de Jehan d'Arras. Dans aucun d'eux ne sont signalés des récits historiques, des considérations politiques, des enseignements militaires analogues à ceux de l'homme de lettres de la duchesse de Bar et du duc de Berry.

Sur l'étymologie du nom de Mélusine, M. J. Kohler déclare n'avoir rien à dire. Cependant il lui semble impossible, comme à moi, de le faire dériver de l'indien *milushi* (*Der Ursprung der Melusinensage*, p. 63 et *Les Princesses Yolande et les ducs de Bar*, p. 134). Aussi bien, sur ce point, M. Harmand semble disposé (p. 247) à accepter mon hypothèse. Il admet que Jehan d'Arras ait pu tirer Mélusine de *Lusignem*, par anagramme. C'est le seul anagramme qu'il me concède, malgré l'inclination avouée de notre auteur pour ce jeu de mots. Avec tous les autres, il repousse mes noms propres. M. Harmand devrait au

Digitized by Google

moins avouer que *Dargemon* peut facilement venir d'une altération de *d'Argenton* et ne pas me faire dire que *Mathatas* dérive d'*Olill Molt*. Ce dernier trait n'est pas la récompense que j'attendais de ma longue recherche de la paternité de Mélusine.

Si M. Harmand veut bien se reporter à la thèse de M. Ferdinand Lot sur Hugues Capet, il y trouvera le pendant de mes audaces, précisément au chapitre qu'il entend me donner pour modèle et à l'occasion même du nom d'Asselin, un de ceux qu'il me blâme de ne pas avoir cherché dans les romans d'aventures antérieurs à Jehan d'Arras.

M. Harmand ne me reproche pas de ne point avoir consulté le tome II du *Grundriss der Romanischen Philologie*. « Comment l'aurais-je fait, puisqu'il n'était pas né ? » Mais il regrette que je n'ai pas eu cet ouvrage pour m'éclairer (1). Le texte du *Grundriss* aura passé bien vaguement sous les yeux de M. Harmand, car il semblerait que M. Grœber, lui, ait « utilisé » mon livre, à la façon dont il parle du « savoir de Jehan d'Arras en géographie » et de « sa grande connaissance des familles nobles ».

J'aurai fini, quand j'aurai défendu mes rapprochements historiques. M. Harmand leur trouve « un réel intérêt » ; mais cela ne l'empêche pas de les condamner. C'est vaine étude, dit-il, s'il y a erreur sur l'identité de Jehan d'Arras et sur les conditions où il a écrit son roman. Oui, mais y a-t-il erreur et, à tout prendre, n'était-ce pas sur cette question que devait porter une juste critique ? La vérification d'une hypothèse est loin d'offrir les mêmes difficultés que son établissement. De tous les textes qui, à mon sens, ont servi à Jehan d'Arras pour ses adaptations, j'ai cité régulièrement la source. Le contrôle peut se faire

(1) M. Gustav Grœber n'a publié ce volume qu'en 1902, alors que mes *Princesses et les ducs de Bar de la famille des Valois* ont paru le 31 décembre 1900.

Digitized by Google

rapidement. Mais, là où j'ai donné, comme à la page 191, un parallèle pour rendre compte de la manière dont a été composé le livre demandé par Marie de France, il ne faut pas chercher, comme M. Harmand, une conformité qui, supposant une copie servile de la part de son auteur, viendrait tout à l'encontre de mon opinion.

Si M. Harmand tient à avoir des points de repère se correspondant absolument, qu'il veuille bien mettre, lui-même, en regard l'une de l'autre, la page 206 de *Mélusine* (édition de Ch. Brunet) et la page 5 des *Chroniques de Froissart*, éditées par Kervyn de Lettenhove. La présence, à ces deux places, de la même étable, inconsidérément fermée, après que le « chevau » s'en est déjà échappé, la rencontre du même proverbe chez l'historien et chez le romancier, au cours de narrations analogues, lui donnera l'idée des justifications qu'il peut trouver dans chaque épisode. Il doutera moins, alors, du bien fondé de mon œuvre et il finira, j'espère, par reconnaître avec moi, dans la *Mélusine* de Jehan d'Arras, un roman historique arrangé à la façon d'Alexandre Dumas (déjà), à l'usage des dauphins du Barrois.

JULES BAUDOT.

UN MÉDECIN ANOBLI EN 1620 PAR UN ÉVÊQUE DE METZ.

Les anciennes archives de la Cour d'appel promettent de nous révéler des documents fort précieux pour l'histoire de notre région. En procédant à leur dépouillement, M. E. Duvernoy a découvert une pièce intéressante, qu'il nous a fort aimablement signalée, concernant l'anoblissement d'un médecin par un évêque de Metz. De tout temps, les évêques de Metz ou leurs coadjuteurs, ont eu le droit d'accorder des lettres de noblesse à leurs sujets. Parmi celles qu'a retrouvées M. Duvernoy, une seule concerne un médecin. On sait d'ailleurs qu'autrefois les

Digitized by Google

anoblissements de médecins étaient rares. Dans un travail récent (1), nous avons montré que sur les 1,992 anoblissements lorrains rapportés par MM. Lepage et Germain, on ne trouve que 55 médecins ou chirurgiens Il ne semble pas jusqu'à présent que ceux-ci aient été plus favorisés par les évêques de Metz que par les ducs de Lorraine.

Le document que nous publions aujourd'hui concerne un certain Jean de La Piconne, médecin à Vic en 1620. Nous aurions voulu donner un aperçu biographique sur ce personnage. Malheureusement, toutes les recherches auxquelles nous nous sommes livré sont demeurées infructueuses. Nulle part, nous n'avons trouvé mention de cette famille, ni dans les nobiliaires lorrains ou autres, ni aux archives de Meurthe-et-Moselle. Les lettres de noblesse, elles-mêmes, ne contiennent que des détails insignifiants sur la vie de ce médecin. Elles nous apprennent seulement que, depuis plusieurs années déjà, il avait établi sa résidence à Vic, où il avait acquis une certaine réputation. Ses qualités professionnelles et son dévouement envers les malades, joints à sa condition honorable et à son alliance avec diverses personnes nobles, déterminèrent l'évêque, auquel il avait donné en diverses circonstances des preuves d'attachement, à lui accorder des lettres de noblesse.

Nous avons pensé que ce personnage, entièrement inconnu jusqu'à présent, méritait d'être tiré de l'oubli. Notons que ses lettres lui furent conférées, non par l'évêque de Metz, Henri de Bourbon-Verneuil, mais par l'administrateur général de l'évêché, Nicolas Coëffeteau.

Voici ce document, qui est extrait du « Registre de toutes les sentences rendues judiciairement au bailliage de l'évêché de Metz à Vic pendant le courant de l'année 1620 » (fol. 245).

Dr P. PILLEMENT.

(1) Dr P. Pillement. *Les anoblis des ducs de Lorraine, médecins et chirurgiens*, Paris, Champion, 1906 (Bibliothèque historique de la *France médicale*).

Digitized by Google

Du jeudy xvie juillet 1620.

Nicolas par la grace de Dieu et du Sainct Siege apostolique evesque de Dardanie, suffragant et administrateur général de l'evesché de Metz, etc., à tous ceux qui ces présentes verront, salut. Comme ainsy soit que les Princes aient une inclination particuliere à obliger par leurs libéralités et bienfaictz leurs subjectz et serviteurs, et que l'ung des moyens plus signales pour faire paroistre leur bonté et munificence soit d'annoblir et par ung privilège particulier tirer du commun ceulx qu'ilz congnoissent estre portés à la vertu, de laquelle la vraye noblesse prend son origine, les esgallans par ceste prééminence à ceulx qui sont d'une naissance plus relevée et les rendans capables d'exercer les charges plus honnorables et de posséder des fiefs et biens nobles, voulans par cela non seulement récompenser leurs vertueux déportementz, mais aussy animer les autres à les imiter soubz espérance de mesme récompense, Et que de tous temps les seigneurs Evesques de Metz, Princes Regaliens du dict Sainct Empire aient usé de ceste gratification à l'endroict de leurs subjectz envers lesquelz se rendans favorables ont eux mesme ou par ceulx à la sage conduicte desquelz ilz ont remis le gouvernement et administration de leur dict Evesché honnoré du tiltre de noblesse les personnes qu'ilz en ont jugé dignes et capables. De ce est il qu'ayans mis en considération les bonnes qualités, les actions vertueuses et l'extraction honnorable de nostre cher et bien aymé Maistre Jean de La Piconne, docteur en la faculté de médecine et l'alliance qu'il a de plusieurs personnes nobles, nous ayant en oultre icelluy donné plusieurs tesmoignages de son affection au bien du service de Monseigneur et de son Evesché depuis quelques années qu'il faict sa résidence en ceste ville de Vic, où il a obligé et le publicque et les particuliers par le soing qu'il a rendu en l'exercice de sa profession et l'espérance que nous avons qu'il continuera de bien en mieulx,

Pour ces causes et autres bonnes considérations à ce nous mouvans de grace spéciale, et par la plaine puissance et authorité qui nous en est donnée, avons annobly et honnoré, annoblissons et honnorons du tiltre de noblesse ledict de La Piconne, comme aussy ses enfans masles et femelles, naiz et à naistre en legitime mariage, les descendans d'iceulx et toutte sa posterité, voulons et nous plaist que luy et sesdictz enfans, postérité et lignée soient réputés pour nobles en tous lieux et affaires tant en jugement que dehors, et jouissent et usent de tous honneurs, libertez, franchises, droictz, prééminence, privileges et prérogatives dont jouissent et ont accoustumé de jouir ceulx qui tiennent rang de noblesse en cedict Evesché, puissent acquerir chasteaux, maisons, forteresses, seigneureries, tenir haultes, moyennes et

Digitized by Google

basses justices, fiefz, arrières fiefz, terres et possessions nobles, user et disposer tant de celles qu'ilz auroient desja acquises que de celles qu'ilz pourroient acquérir ou qui leur pourroient escheoir par succession ou aultrement, tout ainsy que s'ilz estoient issus d'ancienne noblesse et sans qu'ilz puissent estre contrainctz d'en vuider leurs mains ny pour raison de ceste présente grâce payer aucune finance ny redebvance de laquelle nous gratifions ledict de La Piconne et luy en faisons don de nostre pure liberalité. Et pour marque de ceste noblesse, nous luy avons donné et à sa postérité les armes telles qu'elles sont depeintes cy dessoubz, scavoir :

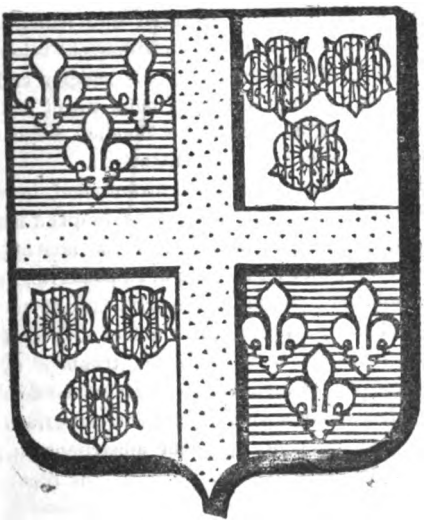

Un escut escartellé en premier d'azur à trois fleurs de lys d'argent, en second d'argent à trois roses de gueulle, l'un en l'autre à une croix d'or, timbré d'un bras revestu d'azur et d'argent tenant en main une branche de laurier et un d'olivier représentée au naturel issante d'un torty d'azur et d'argent, le tout porté d'un armet mort, avec les lambrequins aux métaux et couleurs de l'escut (1), avec pouvoir de les porter en paix et en guerre par tout et en toutes les occasions où les nobles ont accoustume de les porter.

(1) Ce texte est assez obscur. M. E. des Robert, qui a bien voulu dessiner ces armoiries, croit devoir l'interpréter ainsi : « Écartelé : aux 1 et 2, d'azur à trois fleurs de lys d'argent ; aux 2 et 3 d'argent à trois roses de gueules ; une croix d'or brochant sur le tout. »

Digitized by Google

Du jeudy xvie juillet 1620.

Nicolas par la grace de Dieu et du Sainct Siege apostolique evesque de Dardanie, suffragant et administrateur général de l'evesché de Metz, etc., à tous ceux qui ces présentes verront, salut. Comme ainsy soit que les Princes aient une inclination particuliere à obliger par leurs libéralités et bienfaictz leurs subjectz et serviteurs, et que l'ung des moyens plus signales pour faire paroistre leur bonté et munificence soit d'annoblir et par ung privilège particulier tirer du commun ceulx qu'ilz congnoissent estre portés à la vertu, de laquelle la vraye noblesse prend son origine, les esgallans par ceste prééminence à ceulx qui sont d'une naissance plus relevée et les rendans capables d'exercer les charges plus honnorables et de posseder des fiefs et biens nobles, voulans par cela non seulement récompenser leurs vertueux déportementz, mais aussy animer les autres à les imiter soubz espérance de mesme récompense, Et que de tous temps les seigneurs Evesques de Metz, Princes Regaliens du dict Sainct Empire aient usé de ceste gratification à l'endroict de leurs subjectz envers lesquelz se rendans favorables ont eux mesme ou par ceulx à la sage conduicte desquelz ilz ont remis le gouvernement et administration de leur dict Evesché honnoré du tiltre de noblesse les personnes qu'ilz en ont jugé dignes et capables. De ce est il qu'ayans mis en considération les bonnes qualités, les actions vertueuses et l'extraction honnorable de nostre cher et bien aymé Maistre Jean de La Piconne, docteur en la faculté de médecine et l'alliance qu'il a de plusieurs personnes nobles, nous ayant en oultre iceluy donné plusieurs tesmoignages de son affection au bien du service de Monseigneur et de son Evesché depuis quelques années qu'il faict sa résidence en ceste ville de Vic, où il a obligé et le publicque et les particuliers par le soing qu'il a rendu en l'exercice de sa profession et l'espérance que nous avons qu'il continuera de bien en mieulx,

Pour ces causes et autres bonnes considérations à ce nous mouvans de grace spéciale, et par la plaine puissance et authorité qui nous en est donnée, avons annobly et honnoré, annoblissons et honnorons du tiltre de noblesse ledict de La Piconne, comme aussy ses enfans masles et femelles, naiz et à naistre en legitime mariage, les descendans d'iceulx et toutte sa posterité, voulons et nous plaist que luy et sesdictz enfans, postérité et lignée soient réputés pour nobles en tous lieux et affaires tant en jugement que dehors, et jouissent et usent de tous honneurs, libertez, franchises, droictz, prééminence, privilèges et prérogatives dont jouissent et ont accoustumé de jouir ceulx qui tiennent rang de noblesse en cediet Evesché, puissent acquerir chasteaux, maisons, forteresses, seigneureries, tenir haultes, moyennes et

Digitized by Google

basses justices, fiefz, arrières fiefz, terres et possessions nobles, user et disposer tant de celles qu'ilz auroient desja acquises que de celles qu'ilz pourroient acquérir ou qui leur pourroient escheoir par succession ou aultrement, tout ainsy que s'ilz estoient issus d'ancienne noblesse et sans qu'ilz puissent estre contrainctz d'en vuider leurs mains ny pour raison de ceste présente grâce payer aucune finance ny redebvance de laquelle nous gratifions ledict de La Piconne et luy en faisons don de nostre pure liberalité. Et pour marque de ceste noblesse, nous luy avons donné et à sa postérité les armes telles qu'elles sont depeintes cy dessoubz, scavoir :

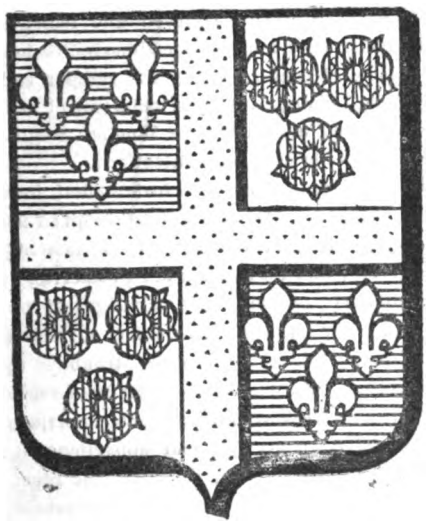

Un escut escartellé en premier d'azur à trois fleurs de lys d'argent, en second d'argent à trois roses de gueulle, l'un en l'autre à une croix d'or, timbré d'un bras revestu d'azur et d'argent tenant en main une branche de laurier et un d'olivier représentée au naturel issante d'un torty d'azur et d'argent, le tout porté d'un armet mort, avec les lambrequins aux métaux et couleurs de l'escut (1), avec pouvoir de les porter en paix et en guerre par tout et en toutes les occasions où les nobles ont accoustume de les porter.

(1) Ce texte est assez obscur. M. E. des Robert, qui a bien voulu dessiner ces armoiries, croit devoir l'interpréter ainsi : « Écartelé : aux 1 et 2, d'azur à trois fleurs de lys d'argent ; aux 2 et 3 d'argent à trois roses de gueules ; une croix d'or brochant sur le tout. »

Digitized by Google

Si donnons en mandement aux sieurs bailly, gens du Conseil privé, gens du bailliage, procureur général et tous autres justiciers officiers, vassaux, hommes et subjectz du dict Evesché presentz et à venir et à ung chascun d'eulx, en droict soy sy comme à eulx peust et pourra toucher et appartenir, qu'ilz fassent, souffrent et laissent jouir et user plainement, paisiblement et perpetuellement de nostre présente grâce et annoblissement, don d'armes, ensemble des honneurs, libertez, franchises, immunitez, droictz, prééminences, privileges et prérogatives susdictz, ledict de La Piconne, ses enfants naiz et à naistre en légitime mariage leurs descendans et toutte sa postérité sans permettre qu'il leur soit faict mis ou donné maintenant ny à l'advenir aucun trouble ny empeschement au contraire, pourveu que ledict de La Piconne sadicte posterité et lignée vivent et se comportent selon que doibvent les personnes nobles, et conformément à la religion catholique, apostolicque et romaine, à charge aussy de maintenir et deffendre de leur possible, les droictz et authorités de Mondict Seigneur et de son Evesché de Metz, car telle est nostre intention.

Prions en outre et requérons tres instamment tous Roys, Ducs, Princes, Comtes, Seigneurs, Magistratz et autres qu'en leurs Royaumes, Principautés, pays, terres et seigneuries ilz fassent, souffrent et laissent jouir et user ledict La Piconne et sa posterité, dudict honneur et privilège de noblesse; ensemble des privilèges et prérogatives qui en dépendent, tout ainsy que les autres nobles ont accoustume de jouir sans permettre qu'ilz soient aucunement troublez ny empeschez, comme au reciprocque pour l'honneur et révérence de leurs Majestés, Altesses et excellences tres volontiers nous voudrions faire en cas semblable à l'endroict de ceulx qui leur appartiennent ; ains que sy aucune chose arrivoit au contraire, ilz le fassent réparer nonobstant loix, statutz, coustumes, usages de pays, ordonnances, restrictions, mandementz et deffences au contraire.

En foy et tesmoignage de quoy nous avons aux présentes signées de nostre main et contresignées de nostre secrétaire ordinaire faict mettre et apprendre par le sieur Chancellier dudict Evesché le grand scel de mondict Seigneur et a iceluy pendre le nostre accoustumé.

Expédiées au chasteau de Vic, le vingt ung^e jour du mois de juin mil six cent et vingt. Ainsy signé N. E. de Dardanie, Administrateur de l'Evesché et sur le replis est escript Par Commandement de Monseigneur. Contresignées f. Le Neff avec paraffe et y sont appendus les seaux cy dessus mentionnés en cire rouge à double cordon de fil d'or et soye bleue.

Digitized by Google

NOTE COMPLÉMENTAIRE SUR LE SENS DU MOT « RAYEUX »

Si le mot *Rayeux* est exclusivement lorrain, la même racine (*riya*) a formé, dans d'autres idiomes provinciaux, des termes très analogues, ayant exactement le sens que lui attribue M. Ed. Chatton, dans le *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine* de février 1907 : *Rayère*, *Reilhage*, *Rayon*, *Rayonner*.

Rayère « est une fente au flanc d'une tour pour donner un peu de jour » (Pierre Borel, *Dictionnaire des termes du vieux françois*, nouvelle éd., par Favre, Niort, 1882, 2 in-8).

Rayonner une terre « c'est la cultiver ; et ce que nous appelons sillon était nommé autrefois *roye*, ou raye de terre. En quelques provinces, le soc d'une charrue a été appelé *reille*, parce qu'il fait des rayes ou rayons à la terre, en la fendant. De *reille*, on a fait *reiller* pour labourer et *reilhage* pour labour. » (Laurière. *Glossaire du droit français*, édit. Favre, Niort, 1882, V. *raye*, *rayonner*, *reilhage*).

De même qu'à côté du mot français *rayon*, nous voyons le verbe *rayonner*, de même à côté du mot *rayeux*, se rencontre le verbe lorrain *rayer* avec la même signification de fendre, défricher.

Les moines de Haute-Seille, ayant acquis différents terrains appelés *les rappes*, étaient en querelle avec les sires de Blâmont qui prétendaient, pour leurs sujets, à des droits d'usuaire et de pâture sur ce canton. En 1314 on fait un accord (D. Calmet, *Histoire de Lorraine*, 1re éd., t. IV, preuves, col. 566). Les droits des gens de Blâmont sont reconnus, en telle manière « que les moines ne pourront ni laxier (acenser), ni *rayer* (cultiver) les rappes. » Mais « s'il advenait par aucune mémoire, que aucun *raist* ou que aucun y fist vaignage » c'est-à-dire : si l'on venait à découvrir que naguère quelqu'un a déjà *rayé* ces terres, ou que quelqu'un y a fait récolte, les droitures de ce lieu reviendraient au couvent.

Digitized by Google

Cet exemple paraît bien la confirmation, et comme la mise en action, du sens des expressions *rayeur*, *rayer*, ainsi que de la condition des terres ainsi défoncées. A l'état inculte, ces terres échappent à la dîme et aux autres redevances, à titre de terrains vagues, uniquement propres au pâturage en commun. Les usagers veillent jalousement à ce qu'on ne restreigne pas leur parcours, en y faisant de la culture. Mais ces mêmes terres, *rayonnées*, *rayées*, transformées en *rayeur*, deviennent sujettes à la dîme, au profit de l'église du lieu ; à moins qu'on ne vienne à découvrir qu'autrefois déjà elles avaient été cultivées, auquel cas, toutes les redevances qui pourraient les atteindre feraient retour au seigneur primitif, ou aux gros décimateurs nantis d'un titre ancien. E. AMBROISE.

CHRONIQUE

—

MUSÉE DE SAINT MIHIEL.

Les procès-verbaux du Conseil général du département de la Meuse en avril 1906, p. 119, donnent des détails sur le Musée Ligier-Richier que notre confrère, M. Henri Bernard vient de fonder à Saint-Mihiel. Il a pour objet de réunir les œuvres ou les reproductions d'œuvres de la célèbre école sammihielloise qui fit la gloire de la petite ville meusienne au XVIe et au XVIIe siècles, et dont Ligier Richier est le chef et le plus illustre représentant. L'entreprise est donc des plus intéressantes et des plus louables, et les pouvoirs publics l'ont bien compris : le Conseil municipal de Saint-Mihiel a concédé aux organisateurs du Musée la grande galerie, longue de 50 mètres, de la Bibliothèque municipale, et voté un crédit de 500 francs. Le Conseil général de la Meuse a accordé 100 francs.

—

Par arrêté du 9 août 1906, inséré au n° 7 du *Bulletin administratif de la Ville de Nancy* de 1906 (p. 306), M. le

Digitized by Google

Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a classé parmi les monuments historiques la Cathédrale de Nancy.

—

Le *Bulletin* de l'année dernière a décrit (p. 299) un précieux bréviaire toulois manuscrit du xve siècle, mis en vente par la librairie de Vries à Amsterdam. Ce bréviaire vient d'être acquis par la librairie G. Lemalier, 25, rue de Châteaudun à Paris, qui le cote 1,500 francs dans son catalogue de janvier 1907.

—

CATHÉDRALE DE METZ

Il semble que l'administration d'Alsace-Lorraine ait été touchée par les critiques très vives auxquelles ont donné lieu les travaux de restauration exécutés jusqu'à présent à la cathédrale de Metz. M. Tornow qui dirigeait ces travaux s'est retiré, et le nouvel architecte a renoncé à exhausser la tour du Chapitre, ce qui aurait tout à fait dénaturé l'aspect du monument. On doit placer des portes en bronze massif au portail principal et restaurer les chapelles du Mont-Carmel et du Sacré-Cœur, mais en y mettant la plus grande circonspection. C'est du moins ce qu'ont affirmé les représentants du gouvernement lors de la discussion du budget des beaux-arts par la Délégation.

BIBLIOGRAPHIE

—

Inventaires sommaires d'archives.

Un nouveau volume de l'Inventaire sommaire du département des Vosges vient de paraître, c'est le tome III de la série G, contenant l'analyse des articles 2004 à 2652, c'est-à-dire la fin des archives du chapitre de Remiremont, les titres des églises paroissiales, des chapelles et des confréries, enfin les fonds de deux petites châtellenies ecclésiastiques, celle de Vicherey, appartenant au chapitre de la cathédrale de Toul, et celle de Rambervillers appartenant

Digitized by Google

aux évêques de Metz. Dans ce dernier fonds, on remarquera une série de registres de comptes commençant à 1489.

Dans le tome I, 2e partie de l'Inventaire sommaire des archives départementales du Nord, qui vient de paraître également, sont analysés des documents intéressants pour l'histoire de la Lorraine et surtout de Barrois, qu'on ne penserait guère à aller chercher là, mais dont la présence dans ce dépôt s'explique par une alliance de famille au XIVe siècle entre la maison de Flandre et celle de Bar. Ainsi, la layette 30 (art. B. 789 et suivants) contient des chartes importantes des comtes et comtesses de Bar, des comtes de Vaudémont, des évêques de Toul, des sires de Pierrefort, etc. On remarquera surtout ceux de ces actes qui mettent diverses localités à la loi de Beaumont. La layette 111 (art. B. 1430 et suivants) renferme les titres sur le Luxembourg, la Lorraine, Montmédy, Damvillers, Faulquemont, Marville, parmi lesquels des actes de ducs de Lorraine, d'évêques de Metz, etc.

Nous avons déjà signalé, il y a quelques années (*Journal de la Soc. d'archéol. lorr.*, 1892, p. 72) les documents analogues catalogués dans le tome VII de l'Inventaire sommaire du même département. Les érudits lorrains ne devront pas oublier de consulter ces deux volumes des archives du Nord, dont les analyses très longues et substantielles leur suffiront dans la plupart des cas.

E. D.

—

La *Revue des Études juives* d'octobre 1906 publie, p. 272-281, une note de M. Ginsburger sur *Les anciens cimetières israélites de Metz*. Il y en a eu jusqu'à quatre, et ils ont fourni de nombreuses épitaphes.

—

Dans la *Revue historique* de mars avril 1907, p. 225-239, est la première partie d'une étude de M. Pfister sur *Nicolas Remy et la sorcellerie en Lorraine à la fin du XVIe siècle.*

Pour la Commission de rédaction, le Président : L. QUINTARD.

L'imprimeur-gérant : A. Crépin-Leblond, 21, rue Saint-Dizier, Nancy.

Digitized by Google

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN

7e ANNÉE. — NUMÉRO 4. — AVRIL 1907.

Procès-verbal de la Séance du vendredi 8 mars 1907.

PRÉSIDENCE DE M. QUINTARD, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

M. le capitaine Martin, membre de la Société, fait savoir que des travaux de canalisation vont être entrepris à Toul, au cours desquels pourront être mis au jour des vestiges du passé.

La prochaine séance aura lieu le vendredi 19 avril.

Admission.

MM. le général de Lardemelle, J. Berthelin de Doulevant, et le vicomte J. de Hennezel d'Ormois sont admis comme membres titulaires.

Présentation.

M. Maurice **Chevalier**, agent général de la *Nationale*, 9, rue Saint-Nicolas, est présenté comme membre titulaire

Digitized by Google

par MM. Georges Goury, le comte J. Beaupré et François Berlet.

Rapport de la Commission des finances.

M. Guyot donne lecture du rapport qu'il présente au nom de la Commission des finances. Les conclusions de ce rapport, approuvant les comptes de l'exercice 1906, sont mises aux voix et adoptées.

Ouvrages offerts à la Société.

Le culte des menhirs dans le monde celtique, par M. d'Arbois de Jubainville. (Extrait du *Compte rendu des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 8 p. in-8.)

Le prieuré de Saint-Jean-du-Vivier, par le docteur René Parmentier. Caen, Henri Delesques, imprimeur-éditeur, 1907, in-8 de 35 p., 4 planches et un plan.

Lecture.

M. Parisot commence la lecture de son travail sur : *Les origines de la Haute-Lorraine et sa première maison ducale (959-1033).*

RAPPORT FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES COMPTES POUR L'ANNÉE 1906.

MESSIEURS,

Votre trésorier, M. Knecht, a présenté ses comptes pour l'année 1906 à votre Commission qui les a examinés dans sa séance du 26 février 1907 ; elle m'a chargé de vous exposer ce qui suit :

Les opérations du comptable, en ce qui concerne la Société, peuvent se résumer ainsi :

Digitized by Google

Recettes.

Cotisations perçues.		3.882 »
Vente de livres		150 95
Publicité du Bulletin		100 »
Arrérages de rentes sur l'État		255 »
Versement d'un membre perpétuel		200 »
Intérêts des sommes en banque.		15 »
TOTAL des recettes de l'Exercice. . .		4.602 95

Dépenses.

Impressions.	Mémoires . . .	1.962 65	3.303 70
	Bulletin. . . .	1.191 10	
	Divers	149 95	
Planches et illustrations			235 65
Achat de rente 3 °/o (membre perpétuel) . .			193 »
Recouvrements, correspondances, écritures et frais divers.			230 65
Chauffage et éclairage			55 35
TOTAL des dépenses de l'Exercice . .			4.018 35

L'excédent des recettes sur les dépenses est de 584 fr. 60. Le découvert des années précédentes, qui se montait encore à 405 fr. 85, est ainsi complètement amorti.

Vous remarquerez, en comparant ce tableau à ceux des années précédentes, une diminution constante du produit des cotisations, qui correspond à une diminution du nombre des membres de la Société. Nous ne comptons plus, en 1906, que 455 membres payant une cotisation, dont 288 abonnés à la fois au Bulletin mensuel et aux Mémoires. Il faut y joindre 32 membres perpétuels inscrits (dont 14 décédés) ; au total 473 membres vivants.

Pour le Musée lorrain, nous sommes satisfaits de constater que la perception d'un droit d'entrée, inaugurée en

Digitized by Google

1905, dans des conditions analogues à celles que la Ville a admises pour son Musée de peinture. continue à donner de bons résultats. Nous pouvons par ce moyen assurer à notre concierge un traitement convenable, et aucune difficulté ne s'est produite dans cette partie du service.

Nous avons à prévoir en 1907 une dépense exceptionnelle pour les travaux ordonnés par le Comité en vue d'assurer une protection contre le vol aux objets précieux, tels que les monnaies, qui font partie de nos collections. Ces travaux sont déjà en cours d'exécution ; ils n'empêcheront pas que nous puissions trouver, dans les ressources normales de notre budget, des ressources suffisantes pour les fouilles et pour les acquisitions nécessaires. Nous attendrons ainsi le moment où des transformations plus importantes deviendront possibles ; nous pouvons nous permettre à ce sujet les longs espoirs et les vastes pensées : souhaitons seulement une prompte réalisation des beaux projets qui s'élaborent en ce moment, et préparons-nous de bonnes finances pour les dépenses futures qui doivent en être la conséquence.

Comme les années précédentes, votre Commission s'est plu à témoigner sa gratitude à notre trésorier, M. Knecht, au sujet de son excellente gestion ; nous sommes assurés que la Société tout entière partage à cet égard les sentiments de reconnaissance que je viens d'exprimer envers notre zélé collaborateur.

Ch. GUYOT.

NOTES SUR QUELQUES ARTISTES TOULOIS. DEUX DOCUMENTS INÉDITS SUR LE SCULPTEUR SIMÉON DROUIN.

Les registres de compte de la confrérie de Saint-Nicolas-des-Clercs, fondée à Toul en 1356 (1357 n. s.), dont il a récemment été parlé, à cette même place, à propos de la

Digitized by Google

curieuse miniature qui orne sa charte de fondation (1), peuvent fournir aux historiens locaux bon nombre de documents intéressants. Le plus ancien qui nous soit parvenu remonte à l'année 1419 et la série se continue, sauf de très rares interruptions pour les années les plus lointaines, jusqu'en 1790, date de la suppression de la confrérie (2).

En tête de chacun de ces registres, qui ne comprennent qu'un assez petit nombre de feuillets non foliotés, figure d'abord la liste des confrères élus pour exercer, durant l'année courante, les diverses charges de la confrérie. Ce sont, pour la plupart, les grands dignitaires et chanoines du chapitre cathédral de Toul et des différents chapitres de la ville ; des conseillers, avocats, procureurs, notaires, notables et bourgeois de la cité. Leur redevance annuelle paraît avoir été, au moins dans les temps les plus anciens, proportionnée à la charge occupée et au rang social d'un chacun.

Le chapitre des recettes, tant ordinaires qu'extraordinaires, s'ouvre immédiatement à la suite de ces listes et nous donne une idée précise de l'état prospère de l'institution, enrichie, dès les premières années de sa fondation, puis souvent encore dans le cours des âges, de nombreux legs et fondations pieuses.

Sous la rubrique : « dépenses ordinaires », le receveur fait soigneusement mention des sommes versées annuellement : au chapelain de la confrérie « pour son salaire du seruice divin » ; à l'organiste « pour avoir ioué dez orgues aux unze festes accoustumées », ainsi qu'à son aide indispensable, « celui qui at soufflé lesdictes orgues » ; au prêtre invité à officier au jour de ces solennités ; au prédicateur

(1) Paul Perdrizet, *Une miniature touloise représentant la Vierge de Miséricorde*, dans *Bul. de la Soc. d'Archéol. lorr.*, juin 1906, p. 123 à 129.

(2) Ces registres sont conservés aux archives départementales de Meurthe-et-Moselle, série G, 1206 à 1212 inclus.

Digitized by Google

« qui avoit fait le sermon » (1) ; aux « trente deux clercz soubsdiacres » qui aidaient, dans ces cérémonies, à chanter « les vespres et la messe » ; au cirier qui fournissait les cierges « tant petits que gros », etc...

D'autres mentions de versements relevées au cours du même chapitre nous apprennent que : « les vigilles pour les trespassés » étaient chantées douze fois l'année dans l'église et par les soins de la confrérie ; qu'une messe solennelle, avec « diacre et soubsdiacre », était célébrée aux mêmes intentions tous les premiers vendredis de chaque mois, ainsi qu'au décès de chacun des membres de l'association. A ces messes assistaient, en outre des ministres ordinaires, « deux clerzs » chargés du chant. Aux obsèques des confrères, de même qu'aux grandes processions du Saint-Sacrement et du Saint-Clou (2), des « petits enffantz portoient des torches aux armes de la confrérie ».

Chaque année également, au jour du « jeudy sainct », on « lavoit les aultels dudict Sainct Vaast » avec « un demy septier de bon vin blanc » (3). A la « sainct Nycolas destay », on ornait l'église avec des « mays » (4) ; à la « sainct Nicolas dyver » on en jonchait le sol avec des « gluys » (5) et on tressait « des chappeaulx de fleurs » (6) pour orner la statue du saint patron. A ces mêmes fêtes, au sortir de

(1) Cet ecclésiastique, rarement pris dans le clergé séculier, était tantôt un dominicain, tantôt un cordelier.

(2) Cérémonie particulière à l'Église de Toul, instituée par statut capitulaire du 22 octobre 1499 et au cours de laquelle on portait solennellement, enchâssé dans un magnifique reliquaire, le fragment d'un des clous du crucifiement que possédait la cathédrale. Elle avait lieu chaque année, le jour de la fête, célébrée le vendredi de la seconde semaine de Pâques. Cf Abbé Guillaume, *La Cathédrale de Toul*, dans *Mem. de la Soc. d'Archéol. lorr.*, 1863, p. 198.

(3) Cet usage liturgique, prescrit par le Missel et le Pontifical romain, est rarement observé de nos jours.

(4) Branches de verdure.

(5) Paille de seigle tressée en nattes grossières ou simplement jetée sur le pavé.

(6) Couronnes de fleurs et de feuillages.

Digitized by Google

la messe, on distribuait des « aulmosnes aux mandyantz et pauvres honlteux ». Souvent aussi. d'autres aumônes plus discrètes, ou des prêts à long terme et sans intérêts, étaient consentis à des confrères dans le besoin par suite de maladie ou d'autres circonstances fortuites. Des recherches plus approfondies révèleraient une foule d'usages curieux, de touchantes coutumes, mais tel n'est point mon but.

Le chapitre de ces vieux registres où il y aurait peut-être, à mon avis, le plus à glaner, est celui consacré aux dépenses extraordinaires.

Dans les premières années de sa fondation, la confrérie tenait ses réunions et célébrait ses offices au cloître de la cathédrale, dans la petite église de Saint-Jean-du-Cloître, ou de Saint-Jean-aux-Fonts, qui n'était autre que l'ancien baptistère (1). Cet étroit local était vite devenu insuffisant et les confrères avaient accepté, en 1378, la vieille église Saint-Waast, qui tombait de vétusté et ne comptait plus, d'ailleurs, aucun paroissien (2). Le curé, titulaire également de la paroisse de Lay-derrière-Foug, leur en avait fait abandon moyennant une redevance annuelle et différentes autres clauses dont on trouvera l'indication dans la notice de M. Paul Perdrizet (3). Ainsi que le contrat de cession les y obligeait, les confrères de Saint-Nicolas-des-

(1) C'était la première et la plus ancienne des paroisses de la ville, son titulaire était saint Jean-Baptiste. Vendue et démolie en 1809, elle occupait l'emplacement où l'on a bâti depuis la chapelle des catéchismes : côté est du cloître, au bas du grand escalier conduisant à la cathédrale. C'est là qu'a été replacé le magnifique groupe de l'Adoration des Bergers, sculpté en 1690, par Ignace Robert, pour le maître-autel du Carmel de Pont-à-Mousson.

(2) Elevée sur l'emplacement de la maison qu'avait habitée, durant son séjour à Toul, le prêtre *Wédastus* ou Vaast, qui devint plus tard le catéchiste de Clovis. Elle se trouvait tout près du cloître de la cathédrale, à l'angle des rues actuelles de Saint-Vaast et du Quartier-Neuf. Cf. Abbé Eugène Martin, *Hist. des diocèses de Nancy, de Toul et de Saint-Dié*, t. I, p. 61, note 3.

(3) *Art. cit.*, page 124.

Digitized by Google

Clercs firent presque entièrement rebâtir l'antique édifice et demeurèrent chargés de son entretien.

A quel « maistre de l'œuvre » fut confiée la direction de ces importants travaux et quels furent les ouvriers qui besognèrent sous ses ordres ? Je ne saurais le dire, car ainsi que je l'ai fait remarquer plus haut, les registres de cette première période de l'existence de la confrérie ne nous sont point parvenus. Je n'ai pu arriver à connaître que les artisans chargés presque chaque année, depuis 1419, des travaux parfois assez importants, de restauration ou de réparation. La liste en serait longue à dresser et je ne le tenterai point.

A côté des noms de ces humbles ouvriers : maçons, charpentiers, menuisiers, serruriers, couvreurs, etc..., mandés journellement par les confrères pour entretenir en bon état leur église, on en rencontre fréquemment d'autres, dont la situation sociale paraît avoir été peu différente, mais qui, appelés à l'occasion de travaux plus spéciaux, devaient être dans leur partie des artistes d'un certain mérite. Ce sont ces derniers, je crois, qu'il serait bon de rechercher et de faire connaître, en indiquant l'époque où ils ont vécu et la nature des ouvrages dont ils ont été chargés; ces indications pourraient être utiles à ceux qui seraient tentés d'aborder quelque jour l'histoire à peine ébauchée de l'art et des premiers artistes lorrains. Telle n'est point pour aujourd'hui mon intention et je citerai seulement quelques-uns de ceux qui m'ont le plus particulièrement frappé.

En 1458, un fondeur, appelé « le grant Symon », domicilié à Toul, exécute « ungt grant chandellier de fer et aultres ouvraiges de son mestier » qui lui sont payés « xx gros ». La même année, « *maistre Girard Tihe* », qualifié de « *maistre de l'œuvre de l'Eglise de Toul* » touche « xij gros » pour avoir fourni à « Nicolas de Sendaucourt.

Digitized by Google

ÉGLISE D'AVIOTH. — *Façade principale.*

Digitized by Google

Digitized by Google

Église d'Avioth. — *Façade septentrionale : la Recevresse.*

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

Digitized by Google

charpentier,... deux pièces de bois dont on a faict deux chaulattes pour le toict dudict Saint Vaast ».

Quel était ce personnage, demeuré jusqu'ici inconnu et dont aucun des historiens de la cathédrale de Toul n'a jamais parlé ? Je ne saurais le dire d'une façon plus explicite, mais je serais cependant porté à voir en lui, non pas un des architectes qui dirigèrent les travaux de la basilique touloise, mais plus simplement un des maîtres maçons ou entrepreneurs qui se succédèrent au cours de la construction du monument. Son successeur immédiat, Jacquemin de Commercy, beaucoup plus connu d'ailleurs, est souvent aussi qualifié du même titre, bien que nous sachions, par un document conservé dans les actes du chapitre, qu'il n'était qu'un maître maçon travaillant suivant les plans qu'avait dressés Tristan d'Hattonchâtel. Le rôle de fournisseur, joué ici par notre Gérard Tibe, semble confirmer cette opinion.

En 1483, « Jehan le varrier » exécute « la varrière de dessus l'entrée de l'église Sainct Vaast ».

En 1488, « maistre Jacques lymaigier » fait « ung crucifix et une croix, de la longueur de iiij pieds ». L'ensemble est peint par « maistre Estienne de Francheville... illumineur ».

En 1491, « maistre Gaulthier, organiste,... remect à point les orgues de la confrairie par marchié faict avec luy », moyennant la somme de « xxx florins ».

En 1494, « Waultrin, potier d'estain » touche « viij gros et demy » pour « avoir fondu et refaictes neufves les deux choppinettes à mectre vin et iawe pour servir à laultel ».

L'année suivante, 1495, nous retrouvons « maistre Estienne », l'illumineur déjà cité, auquel est versée la somme de « ij gros pour avoir radoubbé les iiij anges dautour de laultel ». La même année, « Jehan de Razille, mareschal », exécute « ung grant chandelier de fer ».

Dans le registre de 1499, on trouve une nouvelle men-

Digitized by Google

tion, « Jehan le voirrier » qui « remect en plomb et radouble les verrières dessus l'entrée de lesglise ».

En 1501, « Warin l'orfaivre faict un garde couvre dedans l'encensier à cause que le feu le grattoit » (1).

De nouvelles réparations sont faites aux orgues, en 1535, par « Michel Houssemont » qui, après les avoir « radoubbées » y ajoute « deux tuaulx destain ».

En 1668, « Pantaléon d'Orchey, maistre verrier » répare « toutes les verrières dudict Saint-Vaast et notamment la grande forme au-dessus du grand portail ». Comme il était peintre en même temps que verrier, il peint également « une toille et y faict un grand nom de Jésus, laquelle doit servir de devant d'autel ».

J'arrête ici ces citations et j'arrive aux pièces qui doivent faire plus spécialement l'objet de cette notice.

Si, pour des raisons qui tiennent beaucoup plus aux conditions mêmes de leur existence et à l'organisation sociale d'alors qu'à toute autre cause, nous ne possédons sur les vieux maîtres lorrains que des renseignements rares et obscurs, et s'il nous est pour ainsi dire impossible d'identifier avec certitude les rares œuvres qui nous en sont parvenues, nous ne sommes guère mieux informés sur ceux qui ont vécu à une époque beaucoup plus récente. Que savons-nous, par exemple, sur les descendants de Ligier Richier, héritiers du style et du génie du maître? Que savons-nous aussi sur une autre famille, lorraine également, de sculpteurs célèbres : la famille des Drouin ? Bien peu de chose hélas ! Celui qui paraît en être le chef : Florent Drouin, apparaît vers le milieu du XVIe siècle et sa lignée se poursuit jusque vers la fin du XVIIe. Les œuvres de ces oubliés, quoique nous en possédions bien peu aujourd'hui, furent, nous le savons, nombreuses et célè-

(1) Cette mention signifie que l'orfèvre fit, pour l'encensoir, un double fond, ou garde-cendres, destiné à contenir les charbons, afin d'isoler le métal précieux du contact direct du feu.

Digitized by Google

bres et l'un d'eux au moins collabora avec le propre fils du maître de Saint-Mihiel (1).

Quelques marchés passés à l'occasion de certains travaux, des lettres patentes émanant de la chancellerie ducale et conférant à nos artistes des exemptions et privilèges, voilà les seules pièces qui peuvent nous éclairer faiblement mais sûrement, sur leur compte. Ces divers éléments, épars dans différents dépôts d'archives, ont permis à Henri Lepage d'esquisser à grands traits une biographie sommaire des principaux personnages qui firent briller dans les arts ce nom de Drouin. Il semble que chez eux, tout comme chez les Richier, la vieille méthode de l'apprentissage et du travail familial se maintint longtemps encore, malgré l'invasion de l'italianisme et l'organisation académique alors dans sa fleur.

Parmi les pièces annexées aux registres de notre confrérie touloise, j'ai rencontré deux actes complètement inconnus jusqu'ici je crois, concernant un des membres les plus renommés de la famille : Siméon Drouin (2). Ils m'ont paru d'autant plus dignes d'être publiés, qu'ils permettent d'ajouter un numéro inédit au catalogue encore

(1) Cf. Abbé Souhaut, *Les Richier et leurs œuvres*, p. 337 ; Léon Germain, *La Famille des Richier*, p. 15.

(2) On a, jusqu'à présent, publié peu de chose sur les membres de cette famille que l'on a d'ailleurs souvent confondus entre eux. Cf. Dom Calmet, *Bibliothèque Lorraine*, (Nancy, 1751), t. I, col. 336-337 ; Chevrier, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes de la Lorraine* (1754), t. I, p. 199 ; Durival, *Description de la Lorraine et du Barrois*, (Nancy, 1779), t. II, p. 48-49 ; Lionnois, *Histoire des villes vieille et neuve de Nancy*, (Nancy, 1805-1811), t. I, p. 22, 118, 237, 450 ; t. II, p. 294, 386 ; t. III, p. 5. Tous ces articles sont très courts et se rapportent surtout à des œuvres exécutées par nos artistes et placées dans différents édifices de Nancy et de la Lorraine ; nombre de détails biographiques sont très erronés et démentis par les documents. Le travail le plus sérieux est celui d'Henri Lepage, *Une Famille de sculpteurs lorrains*, dans *Mém. de la Soc. d'Archéol. lorr.*, 1863, p. 27 à 74 ; *Sur le vœu de la ville de Nancy à Notre-Dame de Bon-Secours*, publié dans le même recueil, 1864, p. 254 à 272. Voir égal. René Ménard, *L'Art en Alsace-Lorraine*, (Paris, 1876), p. 349-350.

Digitized by Google

bien sommaire des œuvres de l'artiste, et que de plus, en les rapprochant de différentes indications qui nous sont fournies par les registres des années 1650, 1651 et 1652, on arrive à fixer, à quelques mois près, la date de son décès, point demeuré assez vague dans le travail d'Henri Lepage.

Ces actes, dressés par le notaire royal de la résidence de Toul, sont relatifs à un autel — qui paraît être l'autel principal de l'église Saint-Vaast — que les confrères de Saint-Nicolas-des-Clercs s'étaient décidé à faire reconstruire pour remplacer, selon toute apparence, le vieil autel gothique dont « Estienne l'illumineur » avait, en 1495, « radoubbé » les quatre anges. Ils nous fournissent des indications précieuses sur la nature du travail, ses conditions d'exécution, règlent les termes de l'accord intervenu entre Siméon Drouin et les administrateurs de la confrérie, et nous apprennent l'existence, à Toul, d'un personnage qualifié du titre de « maistre architecque », mais qui semble bien plutôt n'avoir joué en la circonstance que le rôle, plus modeste, de maître maçon, chargé uniquement de la fourniture des parties accessoires et de la mise en place des matériaux ouvrés par le sculpteur.

Ce dernier individu, appelé Jean Agot, avec lequel Siméon Drouin, auteur du projet et véritable entrepreneur des travaux, avait également passé un marché en bonne forme, mais que nous ne possédons plus (1), mourut peu de temps après et fut remplacé par son frère « Laurenz Aglot ».

Avant que l'autel ne fût achevé, Siméon Drouin mourait à son tour. Un traité complémentaire, qui constitue le second de nos documents, intervint alors entre sa veuve, « Claude d'Apvril » dont le nom nous est ainsi révelé, et

(1) L'accord intervenu entre la veuve de Siméon Drouin et le sculpteur Nicolas Toussaint, pour l'achèvement des travaux, nous apprend que ce marché fut passé le 29 octobre 1650, deux jours après celui intervenu entre Siméon et les confrères.

Digitized by Google

un sculpteur de Toul, Nicolas Toussaint, qui s'engage à parfaire l'œuvre dont le défunt n'avait en somme que tracé le plan et ébauché quelques parties.

Voici les termes de ces différents marchés, dont les confrères se firent délivrer les copies retrouvées dans leurs archives et que je transcris textuellement ici :

« Pardevant le notaire roial héréditaire estably à Toul soubsigné, et en présence des tesmoins cy bas nommés, furent présents en leurs personnes : honorables hommes Siméon Drouin, Maistre Sculpteur demeurant à Nancy, et Jean Agot, Maistre Architecque bourgeois de Toul d'une part ; et vénérables Sieurs : Messire Dominique Delly, Escolatre et Chanoine de l'Eglise de Toul, official général de l'Evesché dudict Toul, chef de la confrérie St-Nicolas des Clercs érigée en l'Eglise St-Vaast dudict Toul ; vénérable Sieur Maistre Drouet Warin, archidiacre de Vosges ; Maistre Nicolas Mouga, trésorier ; Maistre Claude Coureux ; Maistre Gérard Henry et Maistre François Caillière ; tous chanoines et confraires d'icelle confrairie ; Maistre Nicolas Thouvenel, Receveur ; Maistre Claude Bayon, Gouverneur ; et Maistre Jean Dupasquier, Procureur de ladicte confrairie d'autre part. Lesquelz ont recogneu avoir faict les traicté et conventions cy après. C'est assçavoir : que lesdicts Drouin et Agot ont proumis et se sont obligés et s'obligent par ces présentes, de faire incessamment et jour après autre : Un autel en ladicte Eglise St-Vaast, iceluy posé et rendu, faict et parfaict, bien et deument au dire d'experts et gens à ce cognoissant, dans le jour de Pasques prochain venant, le tout suivant et conformément au desseing que lesdicts entrepreneurs ont représenté en passant le présent traicté signé des parties ; excepté qu'au lieu du *Salvator* y désigné, ilz mettront une image de St Michel avec une espée et balance de justice. Et auront les quatre pillastres de marbre un poulce et demy de relief ou environ et tout le reste sera proportionné et conforme audict desseing et model, et sera mise pierre de taille dure jusques à la haulteur de la table de l'autel et le reste de pierre blanche de Sorcy. Et le fond derrière la Nostre Dame sera remply de mesme pierre de Sorcy. Et est faict le présent traicté pour et parmy la somme de six cent cinquante frans barrois que lesdicts Sieurs Delly et confraires ont promis payer et délivrer auxdicts Drouin et Agot, ce acceptant, par les mains du Sieur Thouvenel, Receveur, à trois termes et paiements ; sçavoir : deux cent cinquante frans incessamment et par advance pour aider à faire les fournitures, autres deux cent frans aproportion du travail qui se fera audict ouvrage et deux cent frans

Digitized by Google

après que le tout sera faict, parfaict et reçeu comme dict est. Et pour assurance tant desdictes avances que accomplissement desdictz traités et conventions cy dessus, lesditz Drouin et Agot ont obligés et obligent solidairement l'un l'autre, l'un pour l'autre, et l'un deulx seul pour le tout, sans division, tous un chascun les biens moeubles et immoeubles présentz et advenir etc... Submettant et renonçantz à l'exception du principal, premier faict convenir, et au bénéfice de division, ordre de droit et de discussion, le tout au premier requis et au choix desditz Sieurs confraires. Soubz promesse que lesdictz Drouin et Agot se sont faicts de s'indemniser et dédommager l'un l'autre de tout ce que dessus, soubz les peines et obligations susdictes. Faict à Toul, après midy, le vingt septième jour du mois d'octobre mil six cent cinquante. Présentz Claude Masson et Louis Humbert, Clercs demeurant audict Toul, tes moings à ce requis qui ont signé avec les partyes ; ainsy signé S Drouyn, J. Agot, Delly, C. Bayon, J. Dupasquier, N. Wuarin, N. Mouga, C. Coureux, E. Henry, F. Caillière, N. Thouvenel, C. Masson, L. Humbert et A. Delabarre avec parapfes à la minutte.

A. Delabarre ».

A la suite de cette première pièce ont été ajoutées les lignes suivantes :

« Je soubsigné, Laurenz Aglot, certisfie par ces présentes que je me suis chargé de parfaire et construire l'architecture que défunct mon frère Jean Aglot s'avoit chargé de faire en l'Eglise Saint-Vast de ceste ville de Toul ; suivant et conformément le marché qui a estez passé par Me Anthoine Delabarre entre Monsieur Drouin et deffunct mondict frère ».

Contrat intervenu entre la veuve de Siméon Drouin et Nicolas Toussaint sculpteur à Toul (1).

(1) Nicolas Toussaint était membre de la confrérie de Saint-Nicolas-des-Clers ; son nom se trouve, pour la première fois, dans le registre de l'année 1638. Il mourut en 1681 ; le chapitre des dépenses de cette année porte à son sujet la mention suivante : « Payé pour les obseques de Nicolas Toussaint, vivant Mtre Exculteur, sept francs trois gros, scavoir : quatre frans pour la musique et trente gros pour le sieur sacristain et neuf gros aux bedeaux ». Nicolas Toussaint était également l'auteur des dessins de la chapelle et de la châsse de saint Joseph, dont la commande lui avait été faite par le chapitre de la cathédrale. Ces plans, présentés le 28 janvier 1669, furent acceptés moyennant certaines modifications et mis aussitôt à exécution par leur auteur. La confection de la châsse fut confiée à un orfèvre de Nancy nommé Racle. Cf. Abbé Guillaume, *art. cit*, p. 134 et 135.

Digitized by Google

« Le trentième jour du mois de décembre mil six cens cinquante et un, comparurent personnellement : honorable homme Nicolas Toussaint, Maistre Sculpteur demeurant à Toul d'une part ; et *dame Claude d'Apvril, veuve de défunct Siméon Drouin*, vivant Maistre Sculpteur demeurant à Nancy, d'autre part. Lesquelz ont déclaré : particulièrement ladicte dame Claude d'Apvril, que ledict deffunct Drouin son mari, ayant marchandé avec Jean Agot, vivant Maistre Masson, bourgeois de ceste ville de Toul, de construire un autel en l'Eglise St-Vaast de ceste ville de Toul, lesquels Drouin et Agot ayant été prévenus de mort avant que d'avoir parachevé ledict autel, ladicte dame d'Apvril est demeurée d'accord avec ledict Toussaint touchant ce aquoy ledict deffunct Drouin peut estre attenu ensuitte et conformément à l'accord faict et passé soubs seing privé entre lesdicts deffuncts Drouin et Agot, en datte du 29 du mois d'octobre 1650, signé Drouin et Agot, dont copie est cy jointe. Sçavoir que ledict Toussaint a promis et s'oblige par ces présentes d'achever les figures commencées par ledict deffunct Drouin et l'ornement suivant le desseing ; pourquoy faire ladicte dame s'oblige par ces mesmes présentes de fournir tous les marbres, tant pillastres en nombre de quatre que pied destal, comme aussy pour le cadre ; et icelle pierre de marbre estant bien pollie, les faire apporter à ses frais et despens de ladicte ville de Nancy en ce lieu de Toul. Pour les peines et façons dudict Toussaint, ladicte dame d'Apvril a promis et promet de délivrer audict Toussaint quatre colonnes de marbre noir, semblables à celles que sont en l'épitapfe de deffunct Monsieur de Lenoncourt en l'église des Pères Cordeliers de ceste ville de Toul, que ledict deffunct Drouin a ja vendues audict Toussainct. Lesquelles quatre colonnes iceluy Toussaint choisira entre trentre-quatre que ladicte dame d'Apvril peut avoir en sa puissance. En outre ledict travail et pour le prix et estimation desdictes quatre colonnes, ledict Toussainct est demeuré d'accord avec ladicte dame d'Apvril moiennant la somme de trois cens vingt frans barrois ; surquoy ladicte dame d'Apvril a receu dudict Toussaint, manuellement comptées en espèces d'or et d'argent mises au descouvert à la passation des présentes, la somme de soixante et dix frans barrois. Et le surplus, montant à deux cent cinquante frans, ledict Toussainct a promis et promect les paier à ladicte dame d'Apvril lorsquil se transportera en ladicte ville pour prendre et recevoir d'elle lesdictes quatre colonnes. Moiennant lesdictes choses cy dessus, ledict Toussainct a promis et promect de parachever ledict autel de St-Vaast le plus diligemment qu'il lui sera possible, le tout au contenu du desseing et du traicté faict entre lesdits Drouin et Aglot et à la descharge de ladicte dame. Le tout ainsy estre stipulé entre les partyes qui ont promis, chascun à leur égard, satisfaire à tout

Digitized by Google

ce que dessus, soubs l'obligation de tous leurs biens et soubmettant, etc... renonçant etc... Faict à Toul après midy, présentz le sieur François Drouville, demeurant à Toul, et Demange le Clert, demeurant à Barisey-au-Plain, tesmoings à ce requis, qui ont signé avec les parties; ainsy signé Nicolas Toussainct, Claude d'Apvril, F. Drouville, Demange le Clert, etc... et A. Delabarre avec parapfes à la minutte.

A. Delabarre. »

Voici maintenant les indications relevés dans les registres de la confrérie et constatant l'exécution des clauses et du mode de payement porté au premier marché.

Registre de l'année 1650 (1). — Dépenses extraordinaires.

. . . . . .

« Item, le 28e octobre, iay délivré à Maistre Siméon Drouin et Mstre Jehan Agot, deux cent cinquante frans en bon compte des six cent cinquante frans qu'ils doibvent avoir pour faire un autel en l'église St-Vaast, comme il apert par mandement de Messire d'Olly ».

Année 1651 (2). — Même chapitre.

. . . . . .

« A maistre Jehan Aglot, le 14 apvril, dix frans sur le marché de l'autel comme apert par sa quittance.

. . . . . .

« A maistre Siméon Drouin, le six may, dix-huit frans sur le marché de l'autel comme il apert par sa quittance.

. . . . . .

« Aux massons, un quart de vin lors quils ont mis la première pierre au fondement de l'autel ij fr. 1 denier.

. . . . . .

« A maistres Siméon Drouin et Laurent Aglot, soixante et douze frans sur le marché de l'autel comme apert de leur quittance du 25e juin.

. . . . . .

« A maistres Siméon et Laurent Aglot, cinquante frans barrois à bon compte sur l'ouvrage de l'autel de S. Vaast comme apert par leur quittance du xiij aoust ».

(1) Arch. départementales, G. 1209.
(2) Arch. départementales, G. 1209.

Digitized by Google

Année 1652 (1). — Même chapitre.

. . . . . .

« Le deuxiesme d'apvril, ledit comptable a délivré douze frans barrois *à la femme de feu Mre Drouin* sur le marché de l'autel dudit St Vaast comme il apert par sa quittance.

« Le vingt quatrième apvril, il a délivré à laditte femme dudit Mr Drouin, trente-huit frans barrois comme il apert par sa quittance.

« Le mesme jour, il a délivré à Mre Laurent Aglot, dix frans barrois sur le marché de l'autel de St Vaast.

. . . . . .

« Item le (?) aoust, il a délivré à la femme de Me Drouin, quatre-vingt-dix frans barrois sur le marché de l'autel.

« Item, à Me Anthoine Delabarre, notaire, dix gros pour avoir les coppies du marché faict de l'autel de Saint-Vaast entre feu Mrs Siméon Drouin, Jean Aglot et Mre Nicolas Toussaint ».

. . . . . .

« Item, à la femme de feu Mre Siméon Drouin, soixante frans pour parpaye de ce qu'il estoit deu de sa part pour parachever l'autel comme il appert par sa quittance ».

Cette mention est la dernière de celles relatives aux travaux du maître-autel de Saint-Vaast. L'exécution, comme on vient de le voir, avait été entravée par bien des vicissitudes ; ni l'auteur du projet, pas plus que celui sur la collaboration duquel il comptait, n'en virent le complet achèvement. Le délai de livraison fixé par le premier marché se trouva, par suite, retardé de plus d'une année.

« Siméon Drouin, dit Henri Lepage (2), vivait encore en 1644... J'ai voulu chercher à fixer la date précise de sa mort; mais les registres des paroisses, conservées aux Archives de l'Hôtel de Ville de Nancy, ne m'ont fourni aucun renseignement à cet égard et j'ignore s'il faut adopter la date de 1649, donnée par Chevrier et Durival, ou bien celle de 1647, indiquée sur la foi de je ne sais quel autorité, par les auteurs des biographies modernes. »

(1) Arch. départementales, G. 1209.

(2) *Art. cit.*, p. 72-73.

Digitized by Google

Dans un travail complémentaire publié l'année suivante, le même auteur revient sur cette question et cherche à la préciser à l'aide de nouveaux documents.

« Dans les comptes du receveur (de la ville de Nancy), dit-il, à partir de 1645, on trouve annuellement une note constatant l'état de l'ouvrage commandé à Patena (1), et cette note contient invariablement la formule suivante : « suivant le dessin fait par le Sr Simon Drouin ». La mention consignée dans le registre de 1652 porte : « suivant le dessin fait par *défunt* le Sr Simon Drouin » ; d'où il est permis de conclure que notre artiste mourut soit à la fin de 1651, soit au commencement de 1652 (2). »

En rapprochant les différents textes que j'ai cités plus haut, on arrive à fixer d'une façon beaucoup plus précise la date de cette mort. Le dernier acompte versé à l'artiste par les confrères est du 13 août 1651 ; le 30 décembre de la même année, un accord intervient entre Claude d'Apvril, sa veuve, et le sculpteur Nicolas Toussaint, pour régler les conditions suivant lesquelles ce dernier achèvera le travail demeuré en suspens. C'est donc entre ces deux dates : 13 août et 30 décembre 1651 qu'il faut placer le décès de Siméon Drouin. Le maître devait alors être parvenu à un âge assez avancé, car le premier document qui nous le fait connaître est daté du 6 août 1616. Si l'on en juge d'après l'importance des œuvres indiquées dans ce marché et l'habileté dont, au dire de quelques auteurs, il avait fait preuve dans leur exécution, il est impossible d'admettre, qu'à cette date que trente-cinq années séparent de

(1) Il s'agissait d'une « table d'argent fin, poinçon de Paris » qui devait être envoyée en ex-voto au sanctuaire de Notre-Dame de Lorette (Italie) en exécution d'un vœu fait par la ville de Nancy en 1633. Sur cette table devaient « estre représenté et cizellé les deux villes de Nancy avec leurs principaulx édifices et fortifications ». Le dessin sur papier, « de la représentation desdites deux villes », exécuté sur l'ordre du Conseil de la ville, par Siméon Drouin, lui fut payé 160 fr.

(2) Henri Lepage, *Sur le vœu... à N.-D. de Bon-Secours*, *art. cit.*, p. 270-271.

Digitized by Google

celle de sa mort, il était encore un jeune débutant. Il apparaît bien plutôt comme un homme déjà formé et un praticien habile.

La non existence de l'acte de décès du sculpteur dans les registres des paroisses de Nancy ne nous surprend qu'à demi. Son prénom biblique de *Siméon*, ceux tout aussi caractéristiques de *Jessé* et d'*Isaac*, portés par d'autres membres de la même famille et dans lesquels Henri Lepage voyait déjà « quelque chose d'étrange », est pour nous un indice significatif. Cette tribu d'artistes dont l'ancêtre : Florent Drouin (1), disparaît de Nancy vers 1560 pour aller s'établir à Metz (2), d'où il ne revint qu'en 1572, sur les instances du duc de Lorraine lui-même, avait dû, comme la famille des Richier et bon nombre d'artistes français du même temps, embrasser les idées de la Réforme.

Rien d'étonnant alors à ce que, au décès du maître, la sépulture ecclésiastique ait été refusée à sa dépouille mortelle et que l'acte d'inhumation ne se rencontre point dans les registres de catholicité.

Ceci, j'en conviens, n'est qu'une hypothèse, mais les faits, secondaires il est vrai, sur lesquels elle s'appuie, me semblent assez probants pour permettre tout au moins de l'indiquer en attendant que d'autres, plus positifs et concluants, viennent la confirmer ou la détruire.

Il ne faut pas davantage chercher à travers le dédale des rues tortueuses de la ville de Toul, ou sur l'une de ses places étroites et comme resserrées sous la rude étreinte

(1) Ce Florent Drouin exerçait la profession de « maistre maçon », il est aussi, parfois, qualifié d'architecte, mais sa véritable profession paraît avoir été celle de sculpteur. C'est à ce dernier titre que le duc Charles III l'attacha à sa personne. Cf. Henri Lepage, *art. cit.*, année 1863, p. 38 à 47.

(2) C'est précisément vers cette date que commença l'exode des Réformés lorrains sur Metz ou Genève. Cf. Pasteur O. Cuvier, *Les Réformés de Lorraine et du pays Messin*, dans *Mém. de l'Académie de Stanislas*, année 1883, p. 175 à 204.

Digitized by Google

des remparts, la façade gothique de l'église Saint-Vaast et les voûtes sous lesquelles fut dressé l'autel sculpté par Siméon Drouin. L'édifice et l'œuvre qu'il abrita ont disparu depuis longtemps, emportés par la tempête révolutionnaire. Seuls les papiers jaunis de nos archives gardent aujourd'hui le souvenir d'un de nos plus vieux monuments et du dernier travail d'un de nos meilleurs artistes.

PAUL DENIS.

LES DIPLOMES DE CHARLEMAGNE POUR L'ÉGLISE DE TOUL.

Ils ont sans doute été nombreux, mais nous n'en connaissons actuellement que quelques-uns, et de plus, il n'en est qu'un seul dont nous possédions le texte même ; sur les autres il ne nous reste que des indications brèves et souvent très vagues.

D'abord, le diplôme subsistant : en 788, le 3 des ides de juin, c'est-à-dire le 11 juin, Charlemagne approuve un échange de terres fait entre Bornon, évêque de Toul, et Angelranne, évêque de Metz. Ce document a été publié dans la *Gallia christiana* (1), et plus récemment, dans les *Monumenta Germaniæ historica* (2). Il est enregistré par Sickel sous le n° 118 des diplômes de Charlemagne (3).

Passons aux diplômes dont nous n'avons plus la teneur : le même ouvrage de Sickel, dans la liste des actes perdus (4), donne la mention suivante : « Karoli donatio et apennis pro Bornone episcopo », avec renvois à la *Gallia christiana* (5), et aux *Gesta episcoporum tullensium* (6), où l'on voit que par ce diplôme, l'empereur donnait ou restituait

(1) T. XIII, col. 446 des preuves.

(2) Section (in-4) des *Diplomata Karolinorum*, t. I (1906), p. 218, n° 161.

(3) SICKEL, *Acta regum et imperatorum Karolinorum digesta et enarrata*, Vienne, 1867, 2 in-8.

(4) T. II, p. 385.

(5) T. XIII, col. 967 du texte.

(6) Dans CALMET, *Hist. de Lorraine*, 1re éd., t. I, col. 128 des preuves.

Digitized by Google

à l'église de Toul l'abbaye d'Offonville (1). B. Picart (2) mentionne aussi cette restitution dans son récit de l'épiscopat de Bornon, épiscopat fort long, puisqu'il correspond aux dernières années de Pépin et à une bonne partie du règne de Charlemagne, en sorte qu'il n'est pas possible de serrer d'un peu près la date de ce diplôme.

Sous l'épiscopat suivant, celui d'Unanimic ou Wannic, qui mourut en 813, B. Picart (3) place une acquisition semblable : Charlemagne, dit-il, donna à cet évêque l'abbaye de Crète, en latin *Christiani monasterium* ; mais il se trompe dans cette identification de lieu : il pense évidemment à l'abbaye bien connue de La Crète (4), seulement le nom latin de celle ci est *Crista*, de plus c'est là une abbaye cistercienne fondée seulement en 1121. Nous croyons qu'il faut chercher le monastère donné à Wannic très loin de Toul, à l'autre extrémité de la Gaule, et le reconnaître dans *Sancta Christina de Olona*, c'est-à-dire des Sables d'Olonne en Vendée, monastère de l'ordre de saint Benoît, et qui est bien des temps carolingiens, car on le trouve mentionné dans un diplôme de Louis le Pieux en 822 (5).

Toujours dans B. Picart, et sous le même épiscopat, est mentionné un autre acte par lequel Charlemagne aurait forcé des seigneurs qui avaient enlevé Void et Vicherey à l'église de Toul à les lui restituer : « Il en fit même expédier une charte par laquelle il veut et entend que cette église en ait la possession depuis le ciel jusqu'à l'abîme, présens Roland et Olivier. Ce sont les expressions du

(1) Aujourd'hui Enfonvelle, Haute-Marne, arr. Langres, cant. Bourbonne-les-Bains. — Le diplôme ne devait pas se trouver parmi les titres de l'église de Toul, car Le Moine qui les inventoria de 1757 à 1763, ne le relève pas dans son inventaire, aujourd'hui aux archives de Meurthe-et-Moselle, G. 1384.

(2) *Hist. de Toul*, p. 280.

(3) *Ibid.*, p. 281. — Le diplôme relatif à ce don ne figure pas non plus dans l'inventaire de Le Moine, sans doute pour la même raison.

(4) Haute-Marne, arr. Chaumont, cant. Andelot.

(5) Sickel, *op. cit.*, n° 185 des actes de Louis.

Digitized by Google

titre (1) ». Il est vraiment fâcheux que le P. Picart ne nous ait pas conservé le texte d'une charte qui contenait des mentions aussi intéressantes : fût-elle même reconnue fausse, comme il est possible, elle aurait l'avantage de nous faire voir comment, à une époque postérieure, on s'y prenait pour introduire dans un document historique les noms de ces personnages légendaires qui ont enthousiasmé la féodalité du XIe et du XIIe siècles (2).

Enfin, Henri Lepage, sous la cote G. 1349 de l'*Inventaire sommaire des archives de Meurthe et-Moselle*, signale, dans le fonds du chapitre épiscopal de Toul, la « copie du diplôme de Charlemagne portant confirmation des biens de l'église de Toul, parmi lesquels les églises de Void, Ochey, Troussey, Dommartin devant-Toul, la chapelle de Francheville, la ville de Vicherey, des vignes à Bruley, Lucey, etc. » Comme en tête de cette liasse sont écrites les dates extrêmes 800-1775, nous supposons que 800 aurait été la date de l'acte en question. Or, nous avons cherché en vain ce diplôme de Charlemagne, et dans cette liasse, et dans les liasses voisines. Aucun document semblable ne se trouve, ni dans les ouvrages de dom Calmet et de B. Picart, ni dans le précieux inventaire manuscrit des titres du chapitre de Toul par Le Moine, ni dans la *Table chronologique des diplômes* de Bréquigny (3), ni dans le si complet catalogue de Sickel, ni dans la toute récente édition des diplômes carolingiens qui fait partie de la collection des *Monumenta Germaniæ historica*, et que nous avons citée plus haut. Il

(1) *Hist. de Toul*, p. 281. — En marge, Picart a écrit la date 804, qui peut-être se rapporte plutôt à la donation du *Christiani monasterium* : M. l'abbé Martin a néanmoins appliqué cette date à la restitution de Void et Vicherey, dans son *Hist. des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié*, t. I. p. 93.

(2) Cette charte n'est pas citée par Le Moine, soit qu'elle ne fût pas dans les archives de l'église de Toul, soit que ce diplomatiste avisé l'ayant jugée d'une authenticité suspecte, n'ait pas voulu en parler.

(3) T. I (1769). — Bréquigny ne connaît pas de charte octroyée à l'église de Toul avant 845.

Digitized by Google

serait bien surprenant qu'un diplôme de Charlemagne, même à l'état de copie, eût échappé à tous ces auteurs, et surtout à Picart et à Le Moine, qui, dans le courant du XVIIIe siècle, ont eu entre les mains et ont longuement étudié les archives de l'église de Toul. Nous pensons donc que cette mention de l'*Inventaire Sommaire* est erronée (il y a assez d'erreurs pareilles dans cet ouvrage fait un peu rapidement et où les dates, selon les instructions alors en vigueur, sont par trop négligées) ; ici, l'erreur proviendrait d'une confusion avec un diplôme du 12 juin 885, rendu par Charles-le-Gros, qui fait partie d'une liasse toute proche, G. 1347, et qui rend précisément à l'église de Toul les mêmes localités, entre autres Vicherey (1). Il est assez aisé, quand on lit vite, de confondre en tête d'un diplôme Charles-le-Gros et Charles-le-Grand, et de confondre aussi les dates, qui, on le sait, ne sont pas données très nettement dans les actes carolingiens.

Ainsi, ces cinq diplômes de Charlemagne pour l'église de Toul se réduisent probablement à trois, puisque le dernier doit sans doute être restitué à Charles-le-Gros, et que l'avant-dernier n'est peut-être pas authentique. C'est peu, et il est à croire que la chancellerie du grand empereur a expédié bien d'autres chartes, aujourd'hui perdues, en faveur de l'important siège épiscopal de Toul, puisqu'elle en a fait deux, à notre connaissance, en faveur d'un très petit monastère, le prieuré de Salone (2) ; et par une rare fortune, l'original de ces deux diplômes nous a été conservé : l'un, daté de Thionville en novembre 775, qui donne à Salone un domaine dans le pays de la Seille, est aux Archives Nationales (3) ; l'autre, daté d'Aix, le 6 décembre

(1) Ce diplôme de Charles-le-Gros est imprimé, avec la date fautive de 883, dans B. Picart, *Hist. de Toul*, p. 4 des preuves ; la vraie date est donnée dans les *Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern* de Bœhmer-Muhlbacher, 2e éd., n° 1702.

(2) Meurthe annexée, cant. Château-Salins.

(3) Il a été publié par dom Bouquet et par Migne, et en dernier lieu dans les *Monum. Germ. hist., Diplom. Karolin.*, t. I, p. 152, n° 107.

Digitized by Google

777, qui confirme les droits de l'abbaye de Saint-Denis sur son prieuré de Salone, se trouve aux archives de Meurthe-et-Moselle (1), dont il est le plus ancien document original.

E. DUVERNOY.

DEUX FONDEURS DE CLOCHES LORRAINS

Dans le registre des sentences du bailliage de l'évêché de Metz à Vic pour les années 1613 à 1623, nous trouvons au fol. 88 les noms de deux fondeurs de cloches qui sont, croyons-nous, inconnus, et l'indication des clients pour lesquels ils travaillaient :

Du jeudy 21 de may 1615.

En la cause d'entre Nicolas Lanière et Nicolas Bessot, maitres fondeurs de cloches demeurant à Hellocourt (2), demandeurs en recognoissance de scédule d'une part, et Jean Raimbault, maire, et Nicolas Roussel, maistre échevin de Bazin (3), commis d'église au ban de Nossoncourt (4), deffendeurs...

La suite de la sentence règle des détails de procédure sans intérêt.

E. D.

(1) Liasse G. 468. Il a été édité un grand nombre de fois, entre autres dans le *Journal de la Soc. d'archéol. lorr.*, 1852, p. 158 ; dans le *Musée des archives départementales*, p. 1 (avec fac-simile) ; dans le même volume des *Monum. Germ. hist.*, p. 164, n° 118.

(2) Hellocourt ou La Broc, canton de Vic, faisait partie de l'ancien bailliage de Vic.

(3) Bazin, aujourd'hui Bazien, canton de Rambervillers.

(4) Nossoncourt, canton de Rambervillers.

Pour la Commission de rédaction, le Président : L. QUINTARD.

L'imprimeur-gérant : A. Crépin-Leblond, 21, rue Saint-Dizier, Nancy.

Digitized by Google

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN

7e ANNÉE. — NUMÉRO 5. — MAI 1907.

Procès-verbal de la Séance du vendredi 19 avril 1907.

PRÉSIDENCE DE M. QUINTARD, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

M. le Président informe la Société qu'il a reçu de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, la lettre d'avis d'ordonnance de paiement d'une somme de trois cents francs à titre de subvention à ladite Société en 1907. La Société autorise son Président, M. L. Quintard, à toucher cette somme.

Lecture est donnée par M. le Président d'un vœu de l'Académie de Reims, que nous reproduisons plus loin in extenso, vœu auquel la Société donne très volontiers son adhésion.

Communication est faite du programme du Congrès préhistorique de France, qui se tiendra à Autun, du 13 au 18 août, ainsi que de celui du Congrès de la Société française d'Archéologie, dont les travaux commenceront le 11 juin, à Avallon.

Digitized by Google

La Société d'archéologie de Bruxelles fera une excursion, hors frontières, du 11 au 15 août, elle compte visiter Metz, Nancy, Luxembourg.

La question de recevoir nos collègues belges sera agitée en temps utile.

MM. Séchehaye, le général de Lardemelle et Berthelin de Doulevant, ont adressé leurs remerciements au sujet de leur admission.

Nécrologie.

Il est donné avis du décès du comte de Lambertye, à Compiègne.

Admission.

M. Chevalier est admis comme membre titulaire.

Présentations.

Sont présentés comme membres titulaires : M. Emile **George**, notaire, rue Gambetta, Lunéville, par MM. Duvernoy, Pierre Boyé et Quintard ; M. l'abbé Louis Gilbert **Walbock**, professeur à Montigny-les Metz (Lorraine), par MM. l'abbé Eugène Martin, Duvernoy et Quintard ; Mlle Madeleine **Salleron**, 6, avenue Bugeaud, Paris (XVIe), par MM. Edmond des Robert, le comte E. Fourier de Bacourt et Georges Goury.

Ouvrages offerts à la Société.

Annuaire de Lorraine, Nancy, A. Crépin-Leblond, 1907. Fort volume in-4° de 2.182 pages, offert par l'éditeur.

Chaligny, ses seigneurs, son comté, histoire et institutions d'une seigneurie lorraine, par M. Paul Fournier, correspondant de l'Institut, doyen de la faculté de droit de Grenoble. Nancy, A. Crépin-Leblond, 1907, vol. in-8° de 582 pages. Extrait.

Digitized by Google

Les sceaux du couvent et de quelques abbés de Saint-Pierremont, par Edmond des ROBERT, Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1907, in-8° de 10 pages. Extrait.

Une querelle de Médecins au XVIIIe *siècle* (*Episode de l'histoire de la Faculté de Médecine de Pont-à-Mousson*), par le docteur P. PILLEMENT. (Extrait de 13 pages in-8° du *Pays Lorrain*, n° 3, mars 1907.)

La noce de not'Ugène, paysannerie lorraine en un acte, par Emile BADEL, avec changements (de V. Collenet) consentis par l'auteur (Charmes 1907), n. l. n. d., 116 pages, in-12.

Lecture.

M. R. PARISOT continue la lecture de son travail sur : *Les origines de la Haute-Lorraine et sa première maison ducale (959-1033).*

LETTRE DE L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

Reims, le 29 février 1907.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous communiquer le vœu émis par notre Société, dans sa séance du 26 janvier 1907, relativement à la conservation sur place des richesses littéraires et artistiques mises aujourd'hui sous séquestre :

« L'Académie, renouvelant le vœu qu'elle a déjà formé en 1905, en faveur des édifices religieux et des œuvres d'art qu'ils contiennent, en exprime un semblable à l'effet de voir sauvegarder et conserver sur place toutes les œuvres d'art, les bibliothèques et les collections en tous genres dépendant des menses et des autres établissements publics du culte récemment supprimés. »

Inspirés par une pensée de préservation et de décentralisation, nous vous prions de vouloir bien vous associer à

Digitized by Google

ce vœu, en l'appuyant auprès des pouvoirs publics et en agissant en sa faveur sur l'opinion autour de vous. Il s'agit, en effet, d'obtenir le maintien de toutes ces choses précieuses où elles se trouvent, et dans leur cadre séculaire, comme étant le patrimoine historique, la parure et l'attrait de chacune de nos villes.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments de parfaite considération et d'entier dévoûment.

Le Président,	*Le Vice-Président*,
Dr A. Bourgeois.	Alph. Gosset.
Le Secrétaire général,	*Le Secrétaire archiviste*,
H. Jadart.	L. Demaison.

MÉMOIRES

MARIA SPONSA FILII DEI.

Les lecteurs de ce *Bulletin* se rappellent l'étude récente de M. Paul Denis, sur la Vierge de Maxéville. Cette étude ne m'a pas convaincu. Je crois, comme M. Denis, la Vierge de Maxéville du XIVe siècle ; mais sur tout le reste, je ne partage pas son avis. Il a exposé sa façon de voir, je lui demande la permission de faire connaître la mienne. La science ne vit que de libre discussion.

* * *

On est frappé, en regardant la Vierge de Maxéville, par une singularité iconographique : l'Enfant paraît jouer avec l'anneau que sa mère porte à la main droite. M. Denis a consulté à ce sujet M. Raymond Koechlin, qui passe à bon droit pour l'un des meilleurs connaisseurs de la sculpture française au XIVe siècle ; il en a reçu cette réponse : « Jamais je n'ai vu l'Enfant jouant avec la main de sa mère et lui prenant le doigt. J'en connais un seul exemple, mais très inférieur, à Saint-Martin-aux-Bois (Oise), signalé

Digitized by Google

par M. Martin-Sabon. » Signalé, ou plutôt photographié. Vérification faite, la statue de Saint-Martin aux-Bois ne représente rien de pareil, comme chacun pourra s'en rendre compte, en se reportant à l'article *Saint-Martin-aux-Bois*, de la *Grande Encyclopédie*, où elle est excellemment reproduite, d'après la photographie de M. Martin-Sabon.

*
* *

Le seul exemple que je trouve du type en question est une statuette de pierre qui a été donnée au musée de Cluny par Louis-Charles Timbal (1). Cette statue, pour être inédite, n'était pas inconnue. Dans son admirable traité de l'*Art Religieux du* XIIIe *siècle en France*, qui devrait être l'un des livres de chevet des archéologues français, M. Mâle l'avait signalée en ces termes (2) : « A la fin du XIIIe siècle, au seuil du XIVe, la Vierge des théologiens, majestueuse comme une pure idée, parut trop loin de l'homme... C'est alors que les artistes, fidèles interprètes des sentiments du peuple, conçurent la Vierge familière et charmante du portail Nord de Notre-Dame de Paris et la Vierge dorée d'Amiens : la Vierge est devenue une femme, une mère. Au milieu du XIVe siècle, le groupe de la Vierge et de l'Enfant, si solennel un siècle auparavant, n'aura plus rien que d'intime. Au musée de Cluny, on voit l'Enfant Jésus, joyeux petit Bourguignon aux oreilles écartées, jouer avec l'anneau de fiançailles de sa mère, l'anneau si vénéré de Pérouse. »

*
* *

« Joyeux petit Bourguignon », parce que M. Mâle, sur la

(1) La tête est restaurée. Nous l'avons fait disparaître de notre reproduction. Le restaurateur de la Vierge Timbal lui a donné la couronne des reines. Si l'interprétation que nous proposons est juste, la Vierge Timbal pouvait être nu-tête, comme la Vierge de Maxéville : en ce cas, elle aurait été représentée, non en reine, mais en fiancée.

(2) Page 277 de la 2e édition.

Digitized by Google

foi de l'étiquette que porte la statuette de Cluny, la croyait d'origine bourguignonne. Je reviendrai tantôt là-dessus. Je voudrais d'abord — et c'est le plus important de ce que j'ai à dire — examiner si vraiment la Vierge de Cluny, comme l'a cru M. Mâle, si la Vierge de Maxéville, comme l'a cru M. Denis, sont à inscrire au compte du réalisme; si l'Enfant s'amuse vraiment avec la bague de sa mère; ou si, au rebours de ce que dit M. Denis, il n'y a pas dans ce geste de l'Enfant une intention symbolique, un sens mystique. Il suffit, je crois, d'un coup d'œil jeté sur les photographies de la Vierge de Maxéville et de la Vierge de Cluny, pour sentir dans quelle erreur une idée préconçue a fait tomber MM. Mâle et Denis. Au XIVe siècle, l'idéalisme de l'ancienne imagerie meurt lentement, le réalisme, graduellement, le remplace. Cette vue générale est parfaitement juste (1). Mais il y a des exceptions. Et, précisément, les Vierges de Maxéville et de Cluny me semblent former une de ces exceptions. Comment MM. Mâle et Denis ne l'ont-ils pas aperçu ? L'un nous dit que l'Enfant de la statuette de Cluny est un joyeux petit, et, qui plus est, un joyeux petit Bourguignon, qui joue avec la bague de sa mère. Mais regardez la photographie : l'Enfant rit-il ? Est-il joyeux ? A-t-il l'air de s'amuser ? La vérité, c'est qu'il est tout à fait grave; et il ne joue pas avec l'anneau de sa mère, il lui met gravement un anneau au doigt. De même, l'Enfant de la statue de Maxéville. M. Denis nous assure que le geste de cet enfant est « celui d'un bambin dont le regard, séduit par un objet brillant, le fixe d'abord et qui cherche bien vite à s'en emparer (2) » ; que « les petits doigts du bambin, mêlés dans ceux de sa mère, semblent très amusés par une bague passée au doigt

(1) Renan, dans son *Discours* sur l'état des Beaux-Arts au XIVe siècle, (dans l'*Histoire littéraire de la France au XIVe siècle*, en collaboration avec Victor Le Clerc), t. II, p. 248, a là-dessus une page excellente.

(2) *Bull. mensuel de la Soc. d'archéol. lorr.*, 1906, p. 266.

Digitized by Google

majeur de celle-ci » ; qu' « il paraît fort occupé à la faire glisser ou tourner sur ce doigt », et que « sa physionomie éveillée exprime le vif plaisir qu'il prend à ce jeu puéril. » Je ne vois rien de tout cela : l'Enfant de Maxéville, aussi grave que l'Enfant de Cluny, tient l'Évangile dans la main gauche : de l'autre main, il met une bague au doigt de la Vierge.

Il y a, dans cette représentation singulière, une idée mystique que les gens du XIVe siècle comprenaient aisément. Si elle semble étrange aux personnes pieuses d'aujourd'hui, c'est que la mystique suit, comme toute chose en ce monde, la loi inéxorable de l'évolution.

Aujourd'hui, les mystiques disent de la Vierge qu'elle est « fille du Père, mère du Verbe, épouse du Saint-Esprit » : ce sont les termes mêmes dont se sert l'Encyclique du 6 janvier 1907. Au XIVe siècle, la mystique considérait la Vierge comme l'épouse du Verbe même, c'est-à-dire de Jésus-Christ. J'en trouve la preuve, notamment (1), dans l'un des ouvrages les plus importants de la mystique du XIVe siècle, le *Speculum humanae salvationis*, dont nous connaissons, M. le pasteur Lutz et moi, 205 manuscrits épars dans les bibliothèques de l'Europe, sans parler des traductions françaises, allemandes, anglaise, hollandaises et tchèque, des éditions xylographiques et des impressions incunables : le *Speculum humanae salvationis* doit être compté parmi les livres pieux qui ont le plus alimenté

(1) Voir encore dans le *De laudibus B. Mariae* attribué, à tort, au dominicain Albert le Grand, livre VI, le chapitre sixième, qui est consacré à *Maria sponsa*, et, pour citer un ouvrage de théologie contemporaine, *La mère de Dieu* du P. Terrien, S. J. (Paris, 1900), t. I, p. 179-188 : l'exposé du P. Terrien est diffus et ne paraît pas témoigner d'une connaissance personnelle des textes ; on en retiendra les premières lignes : « Troisième relation de Jésus avec la Vierge. Le Christ Sauveur est l'Epoux, et Marie, l'Epouse. *Comme ce n'est plus chose ordinaire de les présenter l'un et l'autre à ce point de vue,* il est juste de faire appel aux témoignages. »

Digitized by Google

la dévotion populaire depuis le XIVe siècle jusqu'à la Réformation (1).

Cet ouvrage expose, selon la méthode figurative, l'histoire de la chute et de la rédemption. L'histoire universelle, jusqu'à la venue du Sauveur, n'aurait été qu'une préfiguration de la vie terrestre de Celui qui devait racheter le monde, et aussi de la vie de Marie, l'auxiliaire de Jésus dans l'œuvre rédemptrice. Autrement dit, chaque fait de l'histoire évangélique aurait été annoncé dans l'histoire juive ou profane, antérieure au Christ.

Ces éclaircissements étaient nécessaires pour comprendre le passage suivant, du chapitre XXXV, où l'auteur explique que la douleur de la Vierge, après la mort du Christ, avait été préfigurée par la douleur de Michol, fille du roi Saül, quand elle dut répudier son mari David, pour épouser Phalthiel :

Dolor beatae Virginis jam praetaxatus
Etiam fuit olim in Michol sponsa David figuratus,
Quam Saül pater ejus abstulit sponso suo David,
80 Et alteri viro cui nomen Phalthiel desponsavit.
Phalthiel autem vir justus et bonus eam non cognoscebat,
Quia eam legitimam uxorem David esse sciebat ;
Ipsa autem semper in luctu et moerore perseveravit,
Donec reducta est ad verum sponsum suum David.
85 Istud exponi potest de beata Virgine Maria,
Cujus sponsus erat Filius Dei, vera Sophia,
De cujus absentia ipsa in tantum dolebat,
Quod semper in luctu, semper in moerore manebat.
Tanto ardore Maria sponsum istum diligebat
90 Quod prae nimio amoris fervore languescebat.
Et hoc est quod ipsa dicit in *Canticis Canticorum*,
Insinuans suorum ardorem desideriorum :
« Filiae Jerusalem, nuntiate dilecto meo
Quia amore langueo quem scilicet ad ipsum gero. »

(1) Cf. *Speculum humanae salvationis*, édition critique, traduction de Jean Miélot, recherches sur les sources et sur l'influence iconographique, 2 vol. in-fol., dont un de planches, par MM. Lutz et Perdrizet, en cours de publication à Mulhouse chez Meininger.

Digitized by Google

Vierge de Saint-Dié

Vierge du musée de Cluny

Digitized by Google

ASTOR, LENOX A
TILDEN

Digitized by Google

95 Magnus dolor est matri absentia filii,
Sed major dolor est sponsae absentia sponsi :
Mariae autem dolor videtur fuisse maximus,
Propter absentiam Christi, qui erat sibi sponsus et filius.

Le chapitre suivant, qui est consacré à l'Assomption, revient sur la même idée :

Credendum est quod Christus matri suae personaliter occurrebat.
Et cum magno jubilo in domum suam introducebat ;
Divinis osculis matrem dulcissimam est osculatus,
Et mellifluis amplexibus ineffabiliter amplexatus ;
55 Quod videntes angeli admirantes stupebant
Et prae admiratione invicem quaerentes dicebant :
« Quae est ista quae ascendit de deserto deliciis affluens,
Innixa super dulcem filium tanquam sponsa blandiens ? »
Ad haec respondit Maria sponsa Filii Dei vera :
60 « Inveni, inquit, quem quaesivit et diligit anima mea ;
Tenebo eum nec unquam dimittam eum·
Tanquam sponsum, tanquam filium, tanquam patrem meum. »

De même encore, dans les *Septem gaudia Beatae Virginis Mariae*, qui forment le chapitre XLV et dernier du *Speculum*, aux lignes 193-196 (l'auteur s'adresse à la Vierge) :

Te etiam illa Abigail prudens olim praetendebat, [mebat :
Quam propter suam prudentiam rex David sibi sponsam assu-
Ita Rex cœlestis elegit te et assumpsit te in sponsam et amicam,
In matrem, in sociam, in sororem et in reginam.

Enfin, dans le chapitre VII, qui est consacré à la grossesse de la Vierge, l'auteur dit que l'Ange de l'Annonciation fut envoyé par Dieu sur la terre

Ut Filio suo sponsam et matrem quaereret fidelem,

comme Abraham avait envoyé Eliézer chercher une femme pour Isaac. Le vers que nous citons ne se trouve pas sous cette forme dans tous les manuscrits : la variante n'en méritait pas moins d'être rapportée ici.

Nous prouvons, M. Lutz et moi, dans notre édition du

Digitized by Google

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

Digitized by Google

95 Magnus dolor est matri absentia filii,
Sed major dolor est sponsae absentia sponsi :
Mariae autem dolor videtur fuisse maximus,
Propter absentiam Christi, qui erat sibi sponsus et filius.

Le chapitre suivant, qui est consacré à l'Assomption, revient sur la même idée :

Credendum est quod Christus matri suae personaliter occurrebat.
Et cum magno jubilo in domum suam introducebat ;
Divinis osculis matrem dulcissimam est osculatus,
Et mellifluis amplexibus ineffabiliter amplexatus ;
55 Quod videntes angeli admirantes stupebant
Et prae admiratione invicem quaerentes dicebant :
« Quae est ista quae ascendit de deserto deliciis affluens,
Innixa super dulcem filium tanquam sponsa blandiens ? »
Ad haec respondit Maria sponsa Filii Dei vera :
60 « Inveni, inquit, quem quaesivit et diligit anima mea ;
Tenebo eum nec unquam dimittam eum
Tanquam sponsum, tanquam filium, tanquam patrem meum. »

De même encore, dans les *Septem gaudia Beatae Virginis Mariae*, qui forment le chapitre XLV et dernier du *Speculum*, aux lignes 193-196 (l'auteur s'adresse à la Vierge) :

Te etiam illa Abigail prudens olim praetendebat, [mebat :
Quam propter suam prudentiam rex David sibi sponsam assu-
Ita Rex cœlestis elegit te et assumpsit te in sponsam et amicam,
In matrem, in sociam, in sororem et in reginam.

Enfin, dans le chapitre VII, qui est consacré à la grossesse de la Vierge, l'auteur dit que l'Ange de l'Annonciation fut envoyé par Dieu sur la terre

Ut Filio suo sponsam et matrem quaereret fidelem,

comme Abraham avait envoyé Eliézer chercher une femme pour Isaac. Le vers que nous citons ne se trouve pas sous cette forme dans tous les manuscrits : la variante n'en méritait pas moins d'être rapportée ici.

Nous prouvons, M. Lutz et moi, dans notre édition du

Digitized by Google

Speculum, que cet ouvrage a été écrit par un dominicain, et qu'il a beaucoup servi aux prédicateurs de l'Ordre de saint Dominique. La tâche principale des religieux de cet ordre était la prédication ; eux-mêmes s'appelaient les Frères Prêcheurs. Toutes les églises du XIVe siècle ont retenti de leurs sermons. La mystique dominicaine a exercé une influence incontestable sur l'imagerie pieuse, du XIVe siècle jusqu'au XVIe. C'est aux Dominicains qu'il faut attribuer la diffusion de plusieurs thèmes iconographiques, le thème de la Vierge au manteau, le thème de la Vierge montrant son sein nu à Dieu ou du Fils montrant ses plaies au Père pour le fléchir en faveur de l'humanité pécheresse, ou encore le thème du Dieu de vengeance, lançant contre le monde trois flèches, qui sont : la Peste, la Guerre et la « Cherté ». Je crois qu'il faut attribuer également à la mystique dominicaine le thème de l'Enfant passant au doigt de Marie l'anneau nuptial.

*
* *

Il est encore un point sur lequel je me demande s'il faut suivre l'avis de M. Denis : c'est sur la provenance de la statue de Maxéville.

« J'y verrais assez volontiers, écrit-il (1), un produit non encore classé d'un des nombreux ateliers établis à Paris au XIVe siècle, dont le travail du marbre était une spécialité et d'où sont sorties la plupart des vierges de marbre actuellement connues. »

La route qui menait de la basse vallée de la Meurthe jusqu'à Paris était alors bien longue. Pourquoi ne pas admettre, tout simplement, que cette statue d'une église rustique de la Lorraine a été faite en Lorraine ? Nous connaissons mal la sculpture en Lorraine au XIVe siècle : mais je me résignerai difficilement à admettre qu'à l'om-

(1) *Art. cit.*, p. 269.

Digitized by Google

bre des grandes cathédrales de Toul et de Metz, n'aient point travaillé d'imagiers. La Vierge de Maxéville est peut-être la preuve qu'il y a eu au XIVe siècle, comme il y en avait partout ailleurs, des statuaires en Lorraine. Peut-être même n'est-ce pas la seule œuvre que nous soyons en droit, dès à présent, de leur attribuer. La statuette de Cluny, dont nous parlions tantôt, est tellement pareille à la statue de Maxéville, non seulement par les gestes de l'Enfant et de la Vierge, mais par l'attitude générale du groupe et par le traitement de la draperie, que je serais tenté d'y voir deux productions d'un même atelier — et d'un atelier lorrain. La statuette de Cluny est attribuée, il est vrai, à la Bourgogne, et c'est une attribution que le livre de M. Mâle va faire tenir pour certaine. En réalité, il résulte de renseignements obtenus au musée de Cluny, que la statue en question provenait, d'après son ancien possesseur, Louis-Charles Timbal, de l' « Est de la France. » Je crois qu'il faut entendre par là, non la Bourgogne, mais la Lorraine, non seulement à cause de la ressemblance que la statuette du musée de Cluny offre avec la statue de Maxéville, mais encore à cause de la ressemblance qu'elles offrent l'une et l'autre avec la plus connue des Vierges lorraines du XIVe siècle, la Vierge du cloître de la cathédrale de Saint-Dié (1). Dans ces trois figures, c'est la même façon, ample et large, de traiter la draperie : on sent, à regarder ces grands et nobles plis, que les traditions de simplicité majestueuse, dont le XIIIe siècle semble avoir emprunté le secret à l'art antique, n'étaient pas encore perdues. Je crois que ces trois sculptures, Vierge de

(1) Notre reproduction a été exécutée d'après la photographie des Monuments historiques. Cf. VITRY et BRIÈRE, *Documents de sculpture française du Moyen-Age*, pl. 83. Noter, dans la statue de Maxéville et dans celle de Saint-Dié, le col rabattu de la chemisette de l'Enfant : je n'ai pas retrouvé ce détail dans les nombreux groupes du XIVe siècle représentant la Vierge avec l'Enfant, qu'ont publiés MM. Vitry et Brière, *op. cit.*, pl. 83-86.

Digitized by Google

Saint-Dié, Vierge de Maxéville et Vierge Timbal, sont de la première moitié du XIVe siècle, et qu'elles doivent être inscrites au compte de l'art lorrain.

PAUL PERDRIZET.

LA FERTÉ-SÉNECTÈRE A METZ

(1664)

Nous avons trouvé aux Archives du Ministère des Affaires étrangères (1), un *Mémoire* écrit par M. de La Porte, major de Metz (2), et qui servit de canevas à une lettre adressée à M. de Chœty (3), le 19 avril 1664, qui dénonce l'incurie du maréchal de la Ferté-Sénectère (4), alors gouverneur des Trois Évêchés et du Pays Messin. Il avait succédé, en 1661, au maréchal de Schomberg (5) dans

(1) Cf. « *Mémoire de M. de La Porte, major de Metz, sur lequel on a escrit à M. de Chœty, le 19 avril 1644* » (aff. étr. Lorraine, tome 33, f° 307).

(2) M. de La Porte. Plusieurs officiers de l'armée française portaient ce nom.

(3) Nous n'avons pu savoir quelles étaient les fonctions de ce personnage, que nous croyons être un commis du Département de la Guerre.

(4) Henry de La Ferté-Sénectère naquit à Paris en 1600, se distingua aux sièges de la Rochelle (en 1628), de Nancy (1633), de Moyenvic et de Trèves et à la bataille d'Avein, comme plus tard à Rocroy, Lens, Saint Ghislain. Il entra en vainqueur à Montmédy et à Gravelines. Conseiller du Roi en son Conseil d'État, il fut nommé gouverneur de Lorraine et du Barrois et de la citadelle de Nancy en 1643. En 1650, il fut nommé lieutenant-général, et, en 1651, maréchal de France. En 1661, il fut nommé gouverneur des Trois-Evêchés et du Pays Messin. Son fils lui succéda en 1674. Chevalier du Saint-Esprit (1661), duc et pair (1665), il mourut le 27 septembre en 1681.

Il était connu par sa rapacité. (Voir sur lui l'étude de M. BRAUN dans les *Mém. Soc. archéol. lorr.*, 1906.

(5) Schomberg (Charles) duc d'Halluin, maréchal de France, fils de Gaspard de Schomberg, gouverneur du Languedoc, né à Nanteuil, en 1601, mort en 1656, enfant d'honneur de Louis XIII, devint pair et duc par son mariage avec la duchesse d'Halluin (1621). Il combattit en Languedoc, prit part aux intrigues de cour avec Chalais, devint gouverneur du Languedoc à la mort de son père (1632), battit les Espagnols

Digitized by Google

cette charge. Le *Mémoire* de M. de la Porte énumère les nombreuses concussions commises par cet officier général.

Au mois d'avril 1664, la France était en paix. Aucun ennemi ne menaçait Metz, où Louis XIV s'était rendu sept mois auparavant (août 1663). Le roi de France venait de signer avec Charles IV, duc de Lorraine et de Bar, le traité de Marsal qui avait rendu au duc ses États (31 août 1663).

Les démêlés de Louis XIV avec le pape Alexandre VII (1), avaient cependant nécessité en France un grand mouvement de troupes.

Le 27 janvier 1664, le régiment du Roi (2) sortit de Metz. On disait qu'il avait reçu l'ordre de se diriger vers l'Italie pour venger l'injure faite à Louis XIV, en la personne du duc de Créqui, son ambassadeur à Rome, par le cardinal Imperiali, gouverneur de cette ville.

Le 22 février, entrèrent à Metz quatre compagnies d'infanterie et le 26 deux autres compagnies. Ensuite 18 compagnies du régiment de Piémont, six du régiment d'Espagny, deux de Bretagne, une d'Herbouville, deux de Grancey vinrent loger à Metz (3).

Le 6 mars, M. de Choisy (Jean-Paul) (4), intendant des Trois-Évêchés, passa la revue des troupes en garnison à

a Leucate, en Roussillon (1637) et fut créé maréchal de France. Il s'empara de Perpignan (1642). A la mort de Louis XIII, il reçut, en échange du Languedoc, le gouvernement de Metz et de Verdun (5 juin 1644). En 1647, il devint colonel général des Suisses, après la mort de Bassompierre et en 1648, fut nommé vice-roi de Catalogne. Il avait épousé en secondes noces Marie de Hautefort, en 1645.

(1) Alexandre VII (Fabio-Chigi), né à Sienne en 1599, nonce à Cologne, puis au Congrès de Munster en 1648, succéda à Innocent X en 1655. Après un grave démêlé avec Louis XIV, il envoya, en 1664, le cardinal Chigi, son neveu, faire des excuses à Louis XIV. Il mourut en 1667.

(2) Le régiment Le Roi avait assisté au siège de Marsal (1663). Il avait pour colonel le marquis de Dangeau.

(3) Cf. *Recueil journalier*, par Joseph Ancillon, Metz, 1860.

(4) Choisy (Jean-Paul), chevalier, seigneur de Baumont, fut nommé en 1662 intendant de justice, de police et finances de la généralité de Metz, du Luxembourg et des frontières de Champagne.

Digitized by Google

Metz : Trente-cinq enseignes de gens de pied et une cornette de reîtres.

A Metz arrivaient journellement des troupes considérables qui en sortaient bientôt après.

Louis XIV avait résolu de fournir à l'empereur Léopold 6,000 hommes, sous le commandement de Coligny-Saligny (1), ancien frondeur, rentré d'exil avec le prince de Condé, pour combattre les Turcs. Il arriva à Metz, le 25 avril 1664.

Il était à craindre, avant cette date, que la Ligue du Rhin, si habilement fondée par Mazarin et renouvelée par Louis XIV, en 1664, ne secondât pas suffisamment le roi de France dans son intention de faire la police en Allemagne. Il était donc de toute nécessité que les murailles de Metz fussent en bon état.

C'est ce que n'avait pas prévu le maréchal de La Ferté-Senneterre, après son entrée en fonctions, comme gouverneur des Trois-Évêchés.

« Le Roy sera adverti, écrivait M. de La Porte dans son *Mémoire*, que quoique le domaine de la ville soit particulièrement affecté pour la réparation des portes, des barrières, des murailles et digues d'alentour de ladite ville, si est-ce néanmoins, que depuis que M. le Maréchal est gouverneur, les dits deniers ayants esté presque tous employés à son profit particulier, et les dites réparations ayant esté discontinuées, il se trouve à mille endroits à l'entour des dites murailles qui menassent (*sic*) d'une ruine prochaine (2). »

En 1661, La Ferté avait reçu cependant de François

(1) Jean de Coligny (1617-1686), de la branche de Saligny, gouverneur d'Autun et lieutenant-général des armées du Roi. Il prit parti pour la Fronde avec Condé et fut plus tard chargé de commander les troupes envoyées à l'empereur pour combattre les Turcs (1664). Il les vainquit à la bataille de Saint-Gothard. (V. ses *Mémoires*, publiés en 1844 par la Société de l'Histoire de France).

(2) Cf. *Mémoire* de M. de la Porte déjà cité.

Digitized by Google

Fabert (1), maître-échevin de Metz, frère aîné du maréchal, la somme de mille louis d'or.

L'année suivante, La Ferté envoya Antoine de Polastron (2), capitaine de ses gardes, présider à l'installation des nouveaux échevins de l'Hôtel de Ville de Metz (3).

(1) François Fabert, chevalier, seigneur de Moulins, maître-échevin de Metz (1659-1662), commissaire d'artillerie, membre de l'ordre de Saint-Michel, était le fils aîné d'Abraham Fabert, maître-échevin de Metz.

(2) La famille de Polastron est originaire du Languedoc. Antoine de Polastron fut envoyé à Mazarin par La Ferté, en 1660, au sujet de la mort du duc d'Orléans. (*Mémoires de Gourville*, t. I, p. 164).

En 1663, Antoine de Polastron avait été chargé par le maréchal de La Ferté de présider à la démolition du temple protestant, dans l'île de Chambière, près de Metz, et à l'érection d'un autre temple dans le retranchement de Guise. (V. *Recueil journalier*, par Joseph Ancillon). Il fut désavoué et alla à Paris pour se justifier.

(3) L'institution du bailliage, en 1634, à Metz, acheva de renverser la juridiction du Maître-Échevin, de son Conseil et des Treize. La municipalité, se voyant dépouillée de son pouvoir et réduite à quatre officiers, fit des représentations si vives que le roi déclara, en décembre 1640, qu'il y aurait désormais à Metz un maître-échevin et dix échevins chargés de gouverner la maison commune et d'administrer les affaires publiques qui s'y rattachent. Ces nouveaux officiers civils jouirent des honneurs de l'autorité et des prérogatives attribuées jadis au prévôt des marchands et des prévôts de Paris. Au gouverneur était seul réservé le droit de convoquer séparément les sujets de chaque paroisse ou section, à l'effet d'élire soixante notables chargés du choix de trois candidats pour la charge de maître-échevin, et de trente pour les fonctions de conseillers-échevins. Tous les sujets proposés devaient être ensuite proposés au gouverneur qui choisirait onze candidats dont l'un devait être nommé maître-échevin et les dix autres échevins.

Le maître-échevin et cinq échevins devaient conserver leur emploi pendant deux ans ; les cinq autres ne restaient en charge qu'une année. Dès que ceux-ci quittaient leurs fonctions, on en élisait cinq autres pour les remplacer. (V. *Histoire des lettres, des sciences, des arts et de la civilisation dans le Pays messin*, par Emile-Auguste Bégin, Metz, 1829, p. 480, note 1).

V. aussi Lettre de cachet par laquelle le Roi, averti du préjudice que causait au bien commun de la Ville de Metz le retard apporté à l'élection des échevins, qui devait avoir été faite la veille de la Chandeleur de cette année, mande au maître-échevin et habitants qu'ils aient à élire, en la manière accoutumée, les candidats les plus convenables dont la liste leur sera envoyée, malgré l'absence du maréchal de la Ferté, afin de choisir ceux qu'il leur plaira, s'en remettant, au surplus, à ce que M. de Choisy, intendant de la généralité de Metz, leur fera entendre ses intentions. (V. *Inventaire-sommaire des Archives communales de Metz antérieures à 1790*. Carton 204).

Digitized by Google

La Ville, à cette occasion, fit présent au maréchal de linge de table estimé mille livres.

En 1663, sous l'Échevinat de Thomas Picard, seigneur de la Grillonnière, ancien officier au régiment de Piémont (1), La Ferté reçut, étant à Metz, du linge de table estimé six cents pistoles.

Il fit payer, en outre, à ceux de Metz, cinq cents écus que lui avait coûtés l'achat de confitures, sans compter une infinité de dépenses qu'il leur causa.

M. de La Porte observait, à cette occasion, que Louis XIV remédierait à de tels abus, s'il chargeait désormais M. de Croisy, intendant des Trois-Évêchés, de procéder lui-même au renouvellement des Échevins « au lieu qu'estant fait par le dit sieur mareschal, il n'y en admettoit point que ce ne fust gens à ne luy oser rien refuser (2). »

M. de La Porte demandait que Louis XIV ordonnât aux Trésoriers de payer leurs gages « aux grands et petits officiers entretenus à Metz et dans la citadelle ». Ces gages n'avaient pas été payés pendant les années 1661, 1662 et 1663, car les Trésoriers étaient d'accord avec le maréchal de La Ferté, et ces gages « ils les retenaient par devers eux », tandis que tous les officiers des autres citadelles et autres châteaux avaient été payés depuis longtemps.

D'autres abus avaient été commis à Metz. Pendant le séjour du maréchal dans cette ville, il avait réussi, à force de menaces, à se faire donner par les portiers de Metz quittance des gages qu'ils auraient dû toucher en 1661 et qu'on ne leur avait pas payés.

Cette quittance leur avait été extorquée par un notaire.

Les autres menus officiers, entretenus à Metz par

(1) Thomas Picard de la Grillonnière fut maître-échevin de Metz pendant les années 1663 et 1664.

(2) Cf. *Mémoire* de M. de La Porte, déjà cité. Louis XIV tint compte des observations de M. de La Porte. (V. plus haut).

Digitized by Google

Louis XIV, étaient dans le même cas. Quelques-uns avaient voulu se plaindre, mais ils en furent empêchés par le lieutenant de la Citadelle de Metz (1), et par le Colonel de la Ville (2).

Ces deux officiers étaient entièrement dévoués au maréchal de La Ferté.

Un autre méfait était également reproché au maréchal par M. de La Porte. Il avait cassé aux gages le concierge du Palais de la Haute-Pierre (3), bien que ce fût un homme renommé pour sa grande probité, et qu'il lui eût montré les *provisions* en bonne forme qu'il avait reçues de Louis XIV. Il le remplaça par la femme d'un de ses Suisses, mais en obligeant la ville de Metz à lui verser douze pistoles par an.

En outre, si les troupes étaient mal logées à Metz, où il n'y avait pas encore de casernes, c'est à cause des nombreuses exemptions de logements que le secrétaire du maréchal se faisait payer argent comptant. Il n'y eut que ceux que leurs maigres ressources empêchèrent de consentir à cet infâme marché qui logèrent les soldats français.

M. de La Porte, dans son *Mémoire*, ajoute qu'il se serait bien adressé, pour rendre compte de ce qui se passait à Metz, à M. Le Tellier ou à M. de Lionne, et même à M. de Colbert, mais il redoutait que, vu la grande amitié qui les liait au maréchal de La Ferté, ils ne cachassent au Roi la vérité « et que la fidélité qu'il doit à son service ne fût reconnue. »

(1) La construction de la citadelle de Metz, par M. de Vieilleville, commencée en 1552, sous Henri II, fut terminée sous le règne de Charles IX. Elle était située à l'entrée de la ville, du côté de Montigny-les-Metz. La Moselle baignait un de ses côtés. Il en subsiste encore quelques vestiges. Les fossés et les remparts qui regardaient la ville furent détruits et remplacés par l'Esplanade actuelle.

(2) La ville de Metz possédait une garde bourgeoise, commandée par un colonel.

(3) Le Palais de la Haute-Pierre était situé sur l'emplacement actuel du Palais de Justice.

Digitized by Google

Louis XIV entretenait à Metz un corps de hallebardiers près des commandants « gens très nécessaires pour exécuter cent commissions nécessaires pour le bien de son service et qu'un laquay (*sic*) de commandant et de commissaire ne peut exécuter (1) .»

Ces hallebardiers avaient rempli leur office avec conscience et fidélité et cependant ils n'avaient pas touché les gages que les ordonnances royales leur octroyaient.

M. de La Porte priait Louis XIV d'ordonner à M. de Choisy, intendant des Trois-Évêchés, de se rendre compte des abus signalés et il se faisait fort de lui donner toutes les explications nécessaires.

Sa bonne foi était garantie par vingt années de service dans sa charge de major de la ville de Metz, et il promettait au Roi de mériter, de plus en plus, par son zèle et sa fidélité, les éloges de Sa Majesté (2).

FERDINAND DES ROBERT.

EXCURSION DU JEUDI 18 AVRIL 1907. — BLANZEY, AMANCE, LAITRE.

La première excursion archéologique de cette année a eu lieu le jeudi, 18 avril dernier, sous la conduite d'un de nos plus sympathiques et érudits confrères.

A ce propos, nous sommes heureux d'informer nos confrères de la Société d'archéologie qu'à l'avenir nos excursions seront préparées d'avance, et accomplies sous la conduite d'un guide désigné et compétent. De la sorte, ces promenades seront réellement ce qu'elles doivent être, à savoir, en même temps qu'un salutaire délassement, une source de profits intellectuels qui viendront grossir le bagage scientifique, petit ou gros, de chacun.

(1) Cf. *Mémoire* de M. de La Porte, déjà cité.
(2) Cf. *Mémoire* de M. de La Porte, déjà cité.

Digitized by Google

Elles seront aussi plus fréquentes que par le passé; l'annonce en sera faite à l'avance dans le *Bulletin* et dans la presse locale par les soins de la Commission nommée à l'effet de les choisir et de les préparer.

Cette fois, l'excursion désignée par la Commission avait pour but les environs de Nancy: Le prieuré de Blanzey, Amance et Laître-sous Amance.

Nous étions sept que n'avait point fait reculer un temps plutôt inclément, et aucun de nous, nous osons le dire, n'a regretté d'avoir quitté le coin du feu pour braver les intempéries d'une saison encore un peu sévère.

Nous avons revu, bien mieux que nous ne l'avions fait autrefois, le vieux prieuré de Blanzey (1), en son site pittoresque, avec son chœur roman, au milieu duquel détonne quelque peu un autel du XVIIe siècle, en bois richement sculpté, aux armes des Tillon, et sa crypte spacieuse aux piliers massifs couronnés de remarquables chapiteaux romans.

Amance — où s'hébergeaient les rois, a dit M. de Dumast (2) — est surtout intéressant par l'immense horizon que l'on découvre de ses hauteurs, et par les grands souvenirs historiques que rappelle l'emplacement, vide hélas, de son ancien château détruit par les ordres de Richelieu. L'église est du XVe siècle, beaucoup de maisons curieuses aux portes armoriées attirent l'attention de l'archéologue.

Tous ceux qu'intéressent en Lorraine les vieux chefs d'œuvre de l'art, ont entendu parler de l'église de Laître-sous-Amance, église romane restaurée au XVe siècle, mais dont le portail datant du XIe est un véritable joyau heureusement bien conservé.

Nous ne faisons qu'indiquer ici sommairement les monuments que nous avons visités, notre savant confrère,

(1) Le prieuré de Blanzey dépendait autrefois de l'abbaye de Sainte-Marie-aux-Bois.

(2) *Nancy, Histoire et tableau*, Nancy, 1847.

Digitized by Google

M. Paul Denis (1), se proposant de les décrire ultérieurement dans un travail complet.

En saluant l'approche des beaux jours, nous ne saurions trop engager nos confrères de la Société d'archéologie à venir désormais nombreux prendre part à nos excursions.

Ils n'auront point à s'en repentir. Ils en remporteront au foyer, voire même à la table de travail, de précieux souvenirs qui charmeront les longues soirées d'hiver.

H. LEFEBVRE.

CHRONIQUE

LES ARCHIVES JUDICIAIRES DE LA MEUSE.

Les archives judiciaires du département de la Meuse jusqu'alors confiées à la garde du tribunal de Saint-Mihiel ont été récemment transférées au dépôt départemental, c'est-à-dire à Bar-le-Duc, où on peut les consulter aussi facilement que les autres documents. On aimera sans doute être renseigné sur la composition et l'importance de cette collection jusqu'à présent peu connue : Nous lisons dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* de 1905, p. 184, qu'elle compte 5.417 articles (en langage d'archives, un article est une liasse ou un registre pourvu d'un numéro individuel), savoir : justices ordinaires 730 articles, prévôtés 2309, bailliages 1998, minutes de notaires 380, le tout allant du xve siècle à la fin de l'ancien régime, car les documents de la Révolution ne sont pas compris dans ces chiffres.

D'autre part, dans les *Délibérations du Conseil général de*

(1) M. Paul Denis, dont la grande compétence et l'érudition en matière d'archéologie et de symbolique religieuse ne sont plus à démontrer après sa thèse sur Ligier Richier et les autres travaux qu'il a fait paraître dans nos publications, a été nommé récemment archiviste de la ville de Nancy. Le Conseil municipal ne pouvait faire un meilleur choix ; nous ne pouvons que l'en féliciter.

Digitized by Google

la Meuse du mois d'août 1904, l'annexe 23 (p. CXCIV) énumère, d'après un inventaire rédigé jadis par Dumont, les juridictions dont les dossiers sont conservés là, avec la date du plus ancien dossier de chacune. Nous y voyons par exemple que les pièces remontent à 1493 pour le bailliage de Saint-Mihiel, à 1511 pour celui de Bar, à 1535 pour la prévôté d'Heudicourt, à 1568 pour celle des Kœurs, etc. Les papiers des justices seigneuriales ne remontent en général qu'au XVIIe ou même au XVIIIe siècle, et il en est de même des minutes notariales. Du reste, ces dates ne nous sont données que sous toutes réserves, car l'inventaire de Dumont est souvent inexact, et l'on sait que le fécond auteur des Histoires de Commercy, de Saint-Mihiel et d'autres localités encore, n'avait pas une précision scrupuleuse. Il est donc à souhaiter que nous possédions bientôt sur ces archives judiciaires si riches un inventaire plus sûr et plus détaillé. E. D.

BIBLIOGRAPHIE

La Chambre des Comptes du duché de Bar, manuscrit de C. P. de Longeaux, publié et annoté par le baron de Dumast. — Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1907. In-8 de XXVI-543 p., avec trois reproductions hors texte. — Tiré à petit nombre.

« Heureux ces auteurs féconds qui, fabriquant des livres à la vapeur, enfantent chaque mois une histoire ou une biographie complète. Quand ils ont choisi selon leur caprice des sujets cent fois traités, ils n'ont plus qu'à les enluminer avec les couleurs de leur imagition. Heureux aussi ces écrivains héraldiques et généalogiques qui sans prendre souci des lecteurs sérieux entassent volumes sur volumes. Ils n'ont qu'à envoyer à l'imprimerie

Digitized by Google

les articles qu'on leur communique, et à couvrir de la prétendue autorité de leur nom toutes les billevesées ou toutes les illusions que peuvent engendrer la vanité et l'amour-propre des familles. » Rappellant avec intention un ouvrage estimé, ces lignes qu'écrivait, il y a plus d'un demi-siècle, Emmanuel Michel en présentant au public la *Biographie du Parlement de Metz*, notre confrère, le baron de Dumast, eût pu les inscrire en tête de l'introduction de *La Chambre des Comptes du duché de Bar*.

Résultat d'un travail minutieux, patient et continu, entrepris depuis de longues années et poursuivi sans relâche au milieu de difficultés de toutes sortes qu'il suffit de laisser deviner, l'ouvrage en question, non sans analogie avec la *Biographie du Parlement de Metz*, ne peut guère être comparé qu'à l'*Armorial* de Dom Pelletier, toutes proportions étant gardées, tant à cause de l'importance relative des deux livres, que pour la précision et le soin tout particuliers exigés de nos jours dans les œuvres de ce genre.

Dieu veuille que la rigoureuse probité de l'auteur ne lui attire point un sort funeste comme celui dont fut victime le consciencieux curé de Senones !

Ce n'est pas, comme le titre pourrait peut-être le faire croire, une histoire de la Chambre des Comptes du duché de Bar, mais un travail généalogique qui comprend la « Description chronologique et généalogique des Présidents, Conseillers, maîtres, auditeurs et gens de la Chambre des Comptes du duché de Bar recherchée sur des registres, documents et titres authentiques et mise en ordre par C. P. de Longeaux » puis poursuivie par un continuateur anonyme jusqu'en 1770.

Les généalogies de M. de Longeaux, rectifiées et complétées par M. de Dumast, ont été poursuivies jusqu'à leur extinction ou jusqu'à nos jours pour celles qui subsistent encore, et leur ensemble forme un véritable *Nobiliaire du*

Digitized by Google

Barrois qui supplée aux trop grandes lacunes de l'ouvrage de Dom Pelletier pour ce qui concerne cette province.

M. de Longeaux avait eu à sa disposition les archives de la Chambre des Comptes, car au moment où il rédigeait ses catalogues, — tel est le titre donné en second lieu par le continuateur, — il y avait trente-deux ans qu'il appartenait à cette compagnie « dont il en avait passé au moins les deux tiers en qualité de commissaire député pour les recherches ordonnées dans le sein des dites archives ».

Après l'avoir rappelé dans l'introduction, M. de Dumast donne d'intéressants détails biographiques sur Charles-Pierre de Longeaux (1696-1769), qui « soit par goût personnel, soit par la nature même de ses fonctions, s'adonna complètement à l'étude des familles du Barrois dont des membres avaient fait ou faisaient partie de la Chambre ».

Le nombre de ces familles s'élève à cent trente-cinq et treize d'entre elles n'ont même pas été mentionnées par Dom Pelletier.

En indiquant les sources auxquelles puisa M. de Longeaux pour la composition de ses précieux catalogues, M. de Dumast fait connaître de curieuses particularités sur les mesures très rigoureuses prises dans le cours du XVIIIe siècle pour mettre ces archives à l'abri des manœuvres frauduleuses de certains personnages qui étaient parvenus à glisser des titres falsifiés dans les tonneaux remplis de chartes dont l'ensemble constituait le *Trésor*.

En terminant l'introduction, M. de Dumast va au-devant d'une critique qui pourrait lui être faite : « Pour avoir la généalogie de telle ou telle famille, il faudra, la plupart du temps, se reporter d'un article à un et même à plusieurs autres. » C'est pour mieux suivre M. de Longeaux dont il se dit modestement le simple annotateur ; les renvois et la table très complète qui comprend le nom de toutes les personnes citées dans les deux catalogues remédieront à cet inconvénient qu'il est le premier à reconnaître.

Digitized by Google

Puis il indique les sources utilisées pour mener à bonne fin son long et minutieux travail qui, c'est la partie la plus intéressante de l'ouvrage, comprend toutes les notes des deux cent cinquante-trois articles.

Au point de vue héraldique, il est permis de regretter que la reproduction des blasons donnés à la fin de chaque article n'ait pas contribué à l'illustration du livre, qui se compose de trois planches hors texte reproduisant des aquarelles de médiocre exécution représentant dans leurs costumes deux des présidents Merlin (1450 et 1478), — manteau noir avec hermine posé sur une robe de drap pourpre et manteau de pourpre bordé d'hermine posé sur une robe noire, — et le conseiller Baudinais (1492), — robe de drap violet garnie de pourpre avec manteau noir bordé de fourrure.

Il est à souhaiter qu'un jour ou l'autre, un autre de nos confrères veuille bien entreprendre semblable travail sur les familles de notre haute magistrature du duché de Lorraine : il serait sûr de voir son ouvrage accueilli avec un succès semblable à celui que nous souhaitons à la *Chambre des Comptes du duché de Bar.* E. R.

COMMISSION DES FOUILLES.

Nous avons la satisfaction de faire part à la Société que les fouilles entreprises par notre confrère le comte J. Beaupré dans les tumulus situés à La Garenne, propriété de M. Masson, près de Liverdun, ont donné des résultats remarquables. On a découvert une série très considérable et très variée d'objets en bronze de l'époque marnienne.

C'est peut-être plus beau comme succès que lors des fouilles entreprises à Chaudeney en 1904.

Il y a lieu de remercier M. Masson de la bienveillance toute spéciale qu'il a bien voulu témoigner à la Société, ceux de nos confrères qui ont aidé le comte J. Beaupré pendant les six jours de fouilles et particulièrement parmi ceux-ci : MM. de Novital et des Robert.

Pour la Commission de rédaction, le Président : L. QUINTARD.

L'imprimeur-gérant : A. Crépin-Leblond, 21, rue Saint-Dizier, Nancy.

Digitized by Google

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN

7e ANNÉE. — NUMÉRO 6. — JUIN 1907.

Procès-verbal de la Séance du vendredi 10 mai 1907.

PRÉSIDENCE DE M. QUINTARD, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admissions.

MM. George, Walbock et Mlle Salleron sont admis comme membres titulaires.

Nécrologie.

Il est donné avis du décès de M. le comte de Lamirault et de M. Robert Elie, inspecteur des forêts à Toul.

Distinction honorifique.

M. Larzillière a été nommé commandeur du Mérite agricole.

Communications.

Il est donné lecture d'une circulaire de la Société des fouilles archéologiques invitant notre Société à se faire

Digitized by Google

représenter à l'assemblée générale qui se tiendra à Paris, le 5 juin pour discuter le projet d'un Congrès des sociétés archéologiques de France à Paris en 1908, où seront examinées les demandes de subvention pour les projets de fouilles des diverses sociétés.

Le programme des concours ouverts en 1907 et 1908 par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut est déposé sur le bureau.

Ouvrages offerts à la Société.

Cisiojanus cistercien. Calendrier de Pairis (Alsace), XIIIe siècle, par dom G. de Dartein. Namur, 1906, in-8 de 34 pages.

La Chambre des Comptes du duché de Bar, manuscrit de C.-P. de Longeaur, publié et annoté par le baron de Dumast. Bar-le-Duc, 1907, in-8 de xxv-541 pages.

Lectures.

M. Perdrizet analyse l'ouvrage récent de notre confrère, M. Grenier : *Habitations gauloises et villas latines dans le pays des Médiomatrices*

M. R. Parisot continue la lecture de son travail sur *Les origines de la Haute-Lorraine et sa première maison ducale (959-1033).*

MÉMOIRES

NOTE SUR LA COLLECTION ICONOGRAPHIQUE DU MUSÉE LORRAIN

Lors de l'incendie du palais ducal, en 1870, la bibliothèque lorraine, que l'administration du musée avait acquise de Nicolas Vagner, fut détruite en même temps qu'une grande partie des autres collections.

Digitized by Google

La bibliothèque de l'abbé Marchal, achetée quelques années après, remplaça fort heureusement celle qui venait de disparaître. C'était, comme bibliothèque privée, l'une des plus importantes pour l'histoire de notre province.

Comme celui qui avait été la proie des flammes, ce second fonds était riche surtout en livres imprimés et manuscrits ; mais les documents iconographiques y étaient assez rares. Cette lacune fut comblée en 1874, par l'acquisition de l'importante collection de M. de Saint-Florent.

Le sacrifice que ce bon et vénéré vieillard fit en faveur de notre musée lui fut très pénible, et il essayait de s'en consoler en pensant que le fruit de ses longues recherches lui survivrait.

Il me serait assez difficile de préciser à quelle époque cette collection fut commencée ; mais jusqu'au jour où il en fit l'abandon, M. de Saint-Florent n'avait cessé de l'augmenter. Il y a un demi-siècle, les iconophiles lorrains étaient peu nombreux dans notre ville, aussi notre chercheur avait-il toutes les chances de faire de nombreuses découvertes, soit chez le vieux père Cayon, soit chez Oster, l'éditeur de la Galerie lorraine. Il pouvait également compter sur le concours de Soliman Lieutaud et de Vignères, le marchand d'estampes, ses correspondants à Paris, qui le mettaient en mesure de compléter ses suites. De cette façon, rien ne lui échappait ; il recueillait pieusement tout, depuis l'humble image sur bois, jusqu'aux pièces d'une certaine valeur. Jean Cayon, ainsi qu'en témoigne la lettre que nous publions plus loin, ne manqua pas de faire sa cour à M. de Saint-Florent, dont il cherchait à s'assurer la clientèle, en le félicitant chaleureusement de son goût pour les images.

Cette riche collection ne se composait pas que de gravures ; on y trouve aussi une quantité de dessins exécutés par des artistes nancéiens, tels que Georges et Thorelle, auxquels l'amateur éclairé avait recours, lorsqu'il désirait

Digitized by Google

telle vue ou tel monument, pour compléter une série dans ses cartons. Les moyens de reproduction que nous possédons aujourd'hui n'existaient pas alors, et c'est grâce à ce zèle du collectionneur que nous avons des documents iconographiques lorrains d'autant plus précieux qu'ils sont plus rares.

Quand je pris possession de cette collection pour le musée lorrain, M. de Saint-Florent m'exprimait le regret de me la livrer dans un ordre qui laissait à désirer, mais son grand âge ne lui permettait plus d'entreprendre et de mener à bien le travail de remaniement qu'il avait rêvé : il eût fallu dédoubler certains cartons par trop bondés; changer le format des feuilles où étaient fixées les pièces et dont les dimensions trop grandes rendaient les manipulations difficiles, enfin adopter une nouvelle classification plus simple

Pour adoucir les regrets qu'il m'exprimait avec sa bonté habituelle, je lui promis que je ferais tous mes efforts pour accomplir ses vœux ; et cet engagement, j'ai tenu à le remplir pour sa chère mémoire.

Quand on commence une collection de gravures, on ne prévoit pas toujours les difficultés qui surgiront à mesure que les pièces s'accumuleront ; on tâtonne sur le choix du format à adopter pour le montage des pièces ; on ne sait quel classement suivre, parce qu'on ignore dans quelles proportions se développeront les différentes séries.

En ce qui concerne le montage, M. de Saint-Florent s'était arrêté à un seul format (demi feuille raisin 50 × 38). C'était trop grand pour les petites pièces et trop petit pour les grandes, dont quelques-unes avaient dû être repliées. La plupart du temps ces feuilles de montage étaient enrichies d'encadrements, que lui-même avait faits avec beaucoup de soins.

La collection était renfermée dans quarante cartons portant au dos une étiquette dorée avec la mention du contenu.

Digitized by Google

Le classement adopté, assez logique en apparence, offrait cependant de grands inconvénients. Ainsi, pour ne parler que des portraits, ils étaient classés suivant les fonctions que chaque personnage avait remplies ; de sorte que le cas se présentait assez souvent de voir les différents portraits du même individu répartis dans différentes catégories (1).

Voici le tableau de ces divisions, que je publie pour en conserver le souvenir et, en même temps, pour faire voir ce qu'elles avaient de défectueux.

Portraits :

Maison de Lorraine	2	cartons,
Famille de Guise	2	»
Stanislas.	1	»
Jeanne d'Arc	2	»
Ecclésiastiques	2	»
Magistrats, députés	2	»
Militaires	3	»
Médecins.	1	»
Littérateurs, poètes	1	»
Artistes divers.	1	»

(1) Il n'est pas sans intérêt d'indiquer ici le classement qu'avait adopté Soyer-Willemet, pour la collection de la Bibliothèque de la ville de Nancy.

Cette série, indispensable pour l'étude de l'histoire de notre ancienne province, avait été faite par Soyer-Willemet, bibliothécaire, qui en avait fait en grande partie les frais de ses propres deniers. Elle se présentait sous une autre forme : classée par département dans des cartons de format grand aigle (1m × 0,70), chaque département divisé par cantons, dans lesquels venaient se classer les cartes, plans, vues, monuments et portraits, enfin tout ce qui pouvait se rattacher à chaque localité, petites et grandes pièces, sans être montées, se trouvaient les unes à côté des autres.

Ce système avait un côté séduisant, celui de grouper les matériaux pouvant servir à l'histoire de chaque localité ; mais les recherches y étaient également très compliquées. Le classement actuel est beaucoup plus simple et se rapproche sensiblement de celui que j'ai adopté pour la collection du musée lorrain.

Digitized by Google

Vues et monuments :

Département de la Meurthe	4	cartons.
Nancy.	4	»
Départements de la Meuse et des Ardennes .	1	»
» des Vosges	2	»
» de la Moselle	2	»
Metz	1	»
Plans	2	»

Divers :

Sceaux et médailles	1	»
Armorial.	1	»
Mélanges.	1	»
Tombeaux, catafalques, faits historiques. .	1	»
Œuvres de Callot.	2	»
Œuvres d'artistes.	1	»

A première vue, ce classement ai-je dit, peut paraître assez logique, mais dans la pratique il est plutôt compliqué; aussi ai-je éprouvé le besoin de le remanier.

J'avoue que, quand j'ai entrepris cette opération, je ne me suis pas demandé le temps qu'elle pouvait durer; c'était, je crois, le meilleur moyen d'éviter toute hésitation.

Au fonds provenant de M. de Saint-Florent et qui était incontestablement le plus important qui soit connu en Lorraine, sont venues s'ajouter successivement plusieurs pièces provenant des bibliothèques de MM. l'abbé Marchal, Alexandre Gény, Lebègue, etc.; ainsi que 350 gravures environ offertes par la calcographie du Louvre et se rattachant à la Lorraine.

En jetant un coup d'œil sur le tableau suivant, le lecteur se rendra facilement compte des avantages du nouveau classement où le système alphabétique a été adopté dans les limites du possible. Ainsi, pour ce qui concerne les localités, on trouvera à chaque nom tout ce qui s'y rap-

Digitized by Google

porte : plans, vues, détails archéologiques, etc... De même, les portraits de chaque personnage sont aussi faciles à trouver que les articles d'un dictionnaire biographique.

J'ai cru devoir faire exception en ce qui concerne la famille ducale et ses différentes branches, pour lesquelles j'ai suivi l'ordre chronologique.

La différence des formats m'a obligé de scinder cet ensemble en deux séries :

La première comprend 48 cartons in-4° et 2 cartons in-folio ; la deuxième 8 cartons in-folio grand aigle.

Il faut y ajouter une troisième série, composée des suites que j'ai montées en album, et qui comprend 20 volumes de différents formats.

Nous en donnons la composition.

La collection de gravures du Musée lorrain.

1re SÉRIE

1. Localités formant les 4 départements lorrains classé par ordre alphabétique, comprenant les plans, vues, archéologie, numismatique etc.	13	cartons in-4°
2. Nancy. Armoiries, faits historiques, vues générales, monuments	9	»
3. Portraits. Maison de Lorraine, classée par ordre chronologique . .	2	»
Famille de Guise. .	2	»
Stanislas et sa famille	1	»
4. Portraits divers classés par ordre alphabétique	14	»
5. Jeanne d'Arc. Portraits et faits historiques.	3	»
6. Mélanges, numismatique, costumes, étendards, sujets religieux n'ayant pas été classés dans les cartons précédents	1	»

Digitized by Google

7. Œuvres d'artistes lorrains :		
XVIIe et XVIIIe siècles.	1	»
XIXe siècle	2	»
8. Ex-libris et armoiries.	2 étuis in-8o.	

Cartons pour les pièces de plus grandes dimensions.

Vues et monuments	1 carton in-fol.	
Portraits	1	»

2e SÉRIE

1. Nancy. Plans (1) et vues	1 carton gr. aigle.	
2. Meurthe-et-Moselle. Cartes, plans, vue	1	»
3. Meuse, Vosges, Moselle. Cartes, plans, vues.	1	»
4. Alsace. Mélanges	1	»
5. Thèses, œuvres d'artistes. . . .	1	»
6. Gravures de la calcographie du Louvre intéressant la Lorraine : Beaulieu, campagnes de Louis XIV, Œuvres de Sébastien Le Clerc et Israël Silvestre, Sacre de Napoléon, par Isabey, Catafalques, Blasons	3	»

3e SÉRIE. — Recueils reliés

Cartes de la Lorraine.	2 vol. gr. in-folio.	
Œuvres de Callot	3	»
Œuvres de E. Thierry, Gravures et dessins originaux	9	»
(A cette série, il faut ajouter 15 vol. illustrés par le même).		
Les élèves de E. Thierry.	2 vol. in-folio.	

(1) Une partie sont exposés dans la salle consacrée à Nancy.

Digitized by Google

Œuvres de V. de Bouillé, dessins originaux	1	»
Dessins d'architecture de Chatelain .	2	»
Diplômes, brevets, faire-part de décès	1	»

Au premier rang de notre collection d'albums figure l'œuvre de Callot, formant trois volumes.

Il a été question, à plusieurs reprises, d'en faire une exposition permanente. Qu'il nous soit permis d'émettre notre opinion à ce sujet : indépendamment du très grand nombre de cadres nécessaires pour une semblable exhibition, l'on peut se demander si cette dépense serait compensée par l'intérêt que les visiteurs du musée pourraient y trouver. Cette œuvre comprend environ 1,200 pièces — dans ce nombre figurent des suites d'un attrait secondaire que les collectionneurs seuls tiennent à posséder — de plus une exposition de ce genre ne saurait être faite qu'en présentant des pièces irréprochables de premier état — collection bien difficile à réunir sans grande dépense. La série du musée lorrain, quoique à peu près complète, et celle de la Bibliothèque publique de la ville de Nancy ne pourraient remplir ces conditions.

Nous estimons donc que 100 à 150 pièces choisies seraient suffisantes pour donner une idée de la variété des sujets traités par l'un des maîtres de l'eau-forte.

Dans cette série, l'œuvre de Claude-Emile Thiéry, décédé il y a quelques années, mérite également d'être signalée. Il fut en 1847 l'un des premiers qui fit revivre à Nancy la gravure à l'eau-forte; bon nombre d'élèves le suivirent dans cette voie.

Son œuvre, que nous avons pu reconstituer après sa mort, se compose de 450 pièces environ : eaux-fortes, lithographies et gravures sur bois — plus une quantité de dessins et d'aquarelles — parmi elles se trouvent beaucoup de figures nancéiennes traitées avec une verve satirique remarquable.

Digitized by Google

Nous devons encore mentionner le legs du commandant Larguillon (1905), consistant en meubles, faïences, armes, tableaux, dessins et gravures. La partie iconographique et graphique a été ainsi classée :

Un album de 88 dessins originaux (aquarelles et crayons d'artistes français et étrangers du XVIIIe au XIXe siècles.)

Un album de 102 dessins originaux d'artistes lorrains, parmi lesquels se trouvent les noms suivants : Girardet, Henri, de Lemud, Marquis, de Montjoie, Sauce, Thorelle, Voirin. Yvon, etc.

Un carton contenant des lithographies d'artistes lorrains.

Un carton de 211 lithographies de Charlet.

Et tout ce que nous venons d'énumérer fait une collection d'environ d'environ dix mille pièces, donc d'une réelle importance. Rappelons ici que la collection léguée par M. de Saint-Florent comptait 7708 pièces comme le notait à l'époque le *Journal* de notre Société, année 1874, p. 99.

LUCIEN WIENER.

Lettre de Jean Cayon.

« A Monsieur de Saint-Florent.

C'est vraiment dommage, et grand dommage pour moi, que le chemin de Vandœuvre soit si long et que les jours actuels soient si courts, car j'en profiterais plus souvent pour jouir de votre excellent et cordial accueil et admirer davantage votre précieuse collection, si coquettement arrangée. Je ne sais si hier je vous en ai témoigné suffisamment tout le plaisir que le seul portefeuille que j'ai examiné m'a causé. Ce serait un bien grand péché, quasi inadmissible. Hélas, à force d'être face à face avec mes bouquins, j'en suis devenu presque muet, moi qui, cependant, pourrais me flatter d'avoir la langue assez bien pendue. Heureusement le proverbe est là ! je n'en pense pas moins,... plus penser que dire, telle était la devise de

Digitized by Google

Bar, bonne ville de Lorraine s'il en fût : délicieuse devise, en effet, si le diable qui se mêle de tout, ne s'était avisé d'inventer cet autre adage : que le silence était l'éloquence des sots.

Quoi qu'il en soit, j'ai beaucoup pensé à vous, Monsieur, et à ce que je venais de considérer, en m'en retournant, bien abrité sous votre excellent parapluie, ce dont je vous suis très obligé : le plan de classification de votre collection me trottait dans la tête, et voici, non mon chef, mais *ab abrupto*, ce que j'imaginais. Je divise ainsi ma thèse, logiquement, en plus ou moins de points :

« 1° Intituler les frontispices imprimés des divisions principales et subdivisions : (*Iconographie lorraine*) très gros caractères.

Portraits.

(Collection de M. de Saint-Florent.)

« Cet énoncé pourrait être imprimé ensuite dans un très petit cartouche et être collé au bas de chaque planche de la collection, soit pour s'y reconnaître, soit, ce qui est le point important par excellence, pour indiquer la réunion générale de l'œuvre, créé par vos soins, et en établir l'identité parfaite.

« Puisque j'ai vu dans vos portraits celui de Charles le Chauve, roi de France, voici les divisions, selon moi, de cette série :

ICONOGRAPHIE LORRAINE

—

PORTRAITS (1)

—

ROYAUME D'AUSTRASIE

420-840

Idem. (2)

—

ROYAUME DE LORRAINE

843-855 — 939

Digitized by Google

Idem. (3)

—

DUCS BÉNÉFICIAIRES

939-953

Idem. (4)

—

DUCHÉ DE LA BASSE-LORRAINE

—

953-1355

Idem. (5)

—

DUCHÉ HÉRÉDITAIRE DE LA HAUTE-LORRAINE

—

1070-1736

« Il va sans dire que les grands personnages qui ont figuré à toutes ces époques, au point de vue lorrain, rentrent dans notre sujet.

« Ce n° 5 divisible en nombre d'autres séries que je n'ai pas le temps d'expliquer ici, mais l'ensemble de la division générale est conforme aux traditions de l'histoire et fort imposant. Chacune de ces divisions sera précédée d'une petite notice historique, toujours relative à l'esprit qui a présidé à la formation de la collection entière, et je m'en charge.

« J'en reviens à mes moutons ; je me réjouis de vous choisir de mes mains un exemplaire de l'armorial de l'ancienne chevalerie de Lorraine, et en ma qualité professionnelle de relieur, ou pour ennoblir la chose bibliogélique, de vous le conditionner. Jeudi, il pourra être à votre disposition. A propos de ce texte, si vous vous donnez la peine de parcourir le discours préliminaire, page historique qui a été fort goûtée en Allemagne, au dire de M. de Briey, ambassadeur de Belgique à Francfort, vous verrez que la mienne chevalerie de Lorraine est tout justement le

Digitized by Google

vestibule de l'édifice archéologique que vous prenez tant de soins à élever. Si leurs armoiries sont déjà si rares, leurs portraits sont donc introuvables, et ici, il convient de mettre à profit une idée que vous m'avez émise dans le temps : c'est d'avoir ces armoiries imprimées à la main, et détachées, pour les réunir ensuite, et par ordre alphabétique, sur des feuilles séparées, autant de feuilles que de lettres de l'alphabet, et toujours une petite notice brochant sur le tout, sans oublier vos charmants filets ; et attendu que je ne voudrais imprimer cela pour aucune autre personne, vous pourriez vous vanter, Monsieur, d'avoir une page singulière et unique pour votre collection.

« Encore un mot, pour ne pas perdre le fil de mes idées sur cette matière si intéressante pour moi, pour vous, et à cause de vous, Monsieur. Voici divers portraits appartenant à mon père, que je vous adresse pour examiner, et qui rentrent absolument dans les acceptions indiquées plus haut Si dans le nombre il s'en trouve à votre convenance, vous les garderez, ou vous les renverrez en tout ou en partie, le prix n'en est pas élevé, 25 centimes l'un, au premier mot, sauf les deux plus grandes vignettes.

« Je vous demande bien pardon, Monsieur, de tout ce barbouillage, veuillez, s'il vous plaît, excuser tant d'indiscrétion et agréer mes sentiments de très profond respect et d'attachement sincère.

« 5 janvier 1851. J.-B. C.

« P.-S. — Je vous prie de présenter mes respects à Madame de Saint-Florent. »

LA GROTTE ET L'ERMITAGE DE SAINT-AMON.

L'État possède aux environs de Saulxerotte une magnifique forêt, héritage des comtes de Vaudémont. Son isolement, ses fourrés épais, le sauvage abandon dans lequel elle était laissée l'avaient fait désigner sous le nom

Digitized by Google

de déserts du Saintois (1). Plus tard, elle échangea ce nom contre celui de Hey et aujourd'hui elle n'est plus connue que sous le nom de forêt de Saint-Amon. Mais les larges tranchées qui y sont maintenant ménagées, les mille sentiers qui la sillonnent en tous sens, en font moins que jamais un désert, et l'élégante propreté dans laquelle elle est entretenue la signaleraient volontiers aux amateurs de la belle nature.

C'est au milieu de cette forêt, qu'un de nos premiers évêques est venu chercher une retraite et a consacré par sa présence un souvenir immortel que la tradition du pays garde religieusement.

Quelle que soit la date (2) qu'ils assignent à l'apostolat de saint Mansuy et de saint Amon, son successeur immédiat, tous les historiens reconnaissent comme certain que ce dernier évêque vint se réfugier dans un étroit vallon du Saintois, qui depuis a porté son nom. C'est un vaste pli de terrain bordé d'un côté par un rang de roches abruptes, interrompues çà et là et mal dissimulées par les arbres de la forêt. Le vallon très étroit à sa naissance se prolonge en s'élargissant pour former les Prés-aux-Bois (3).

Selon toutes les probabilités, saint Amon était de la race gallo-belge, et sortait du pays qu'il évangélisa. Aussi n'y a-t-il rien d'invraisemblable à penser que le pieux évêque connaissait le désert à qui il venait demander un abri. Le nom et le culte de saint Amon demeurés plus

(1) Le Saintois comprenait à peu près ce qui forma plus tard le comté de Vaudémont.

(2) On peut suivre la discussion des Origines de l'Eglise de Toul dans le savant travail du chanoine Vanson : *Les Origines de l'Eglise de Toul*, paru dans la *Semaine Religieuse de la Lorraine*, 1884-1886, 1888-1891. La seconde partie a été tirée à part : Nancy, Vagner, 1892. On verra en détail les raisons qui militent la faveur de l'apostolicité de notre Eglise. — Cf. aussi l'abbé Eug. Martin : *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié*, tome I, chap. I.

(3) Vaste prairie dans le Val de Saint-Amon à qui on a donné ce nom à cause de sa situation.

Digitized by Google

populaires dans le Saintois, à Saulxerotte, à Favières, à Goviller, à Lalœuf, sembleraient confirmer l'hypothèse.

La tradition désigne particulièrement une grotte qu'aurait habitée notre saint. C'est cette grotte qui, demeurée aujourd'hui telle à peu près qu'elle était il y a 15 ou 18 siècles, fait l'objet de la pieuse curiosité des visiteurs.

Des travaux de déblaiement exécutés vers 1880, permettent maintenant d'y arriver très facilement et presque sans se courber. Rien de bien extraordinaire et de bien étonnant à l'intérieur ; une excavation médiocrement grande, assez large et spacieuse cependant pour que plusieurs personnes puissent s'y mouvoir à l'aise, forme une première chambre suivie de plusieurs autres. Il est difficile aujourd'hui de pénétrer dans ces dernières, les terres amoncelées ayant presque entièrement fermé l'étroit passage qui y conduit. Telle est la retraite, où, d'après nos traditions (1), saint Amon se serait reposé durant son séjour dans les déserts du Saintois (2).

Cette grotte était assez renommée au XVIIe siècle pour que Callot prît la peine de la graver. L'estampe désignée dans les catalogues de l'œuvre de Callot sous la mention de saint Sévérin (3), évêque de Paris, est bien, en effet, la représentation de saint Amon, prêchant devant sa grotte. C'est le sentiment du chanoine Vanson ; ce sera celui de

(1) La tradition populaire, qui s'embellit toujours au cours des siècles montre encore dans la grotte une petite cavité, qui ne serait rien moins que l'empreinte de la main du saint évêque. Selon la même tradition, la grotte formerait l'entrée d'un souterrain qui conduirait jusqu'à Toul.

(2) La grotte de Saint-Amon est intéressante à un autre point de vue. La science préhistorique, qui a fait depuis quelques années d'immenses progrès, trouverait sans doute dans cette grotte des documents précieux ; M. Barthélemy a fait, il est vrai, des recherches demeurées infructueuses ; mais nous savons que l'insalubrité de la grotte n'a pas permis de procéder sérieusement. N'y aurait-il pas moyen de conjurer cet obstacle ?

(3) Cf. E. Meaume. Recherches sur la vie et les ouvrages de Jacques Callot. N° 140, note, p. 97.

Digitized by Google

quiconque aura pris connaissance des lieux. Au reste, le puits et la chapelle que le célèbre graveur a marquée au fond du tableau nous semblent des arguments péremptoires en faveur de l'identité des deux sites.

Fut-ce par goût et par amour de la solitude ou pour échapper à la persécution que saint Amon se retira dans le désert ? La question doit se décider suivant le temps où l'on fait vivre notre évêque. Le chanoine Vanson ne voit point de difficulté à concilier les deux opinions, en les admettant toutes les deux à la fois. « Quand la forêt était encore inexploitée, dit-il, la grotte offrait une retraite presque introuvable, et pouvait parfaitement convenir à un homme obligé de se cacher pour éviter les poursuites des persécuteurs. Que dans la suite, saint Amon soit retourné quelquefois à cette solitude, et qu'il y ait passé un certain temps dans les exercices de la pénitence, en compagnie de quelques-uns de ses clercs, il n'y aurait rien d'invraisemblable, et cela concilierait les deux opinions. »

Les légendes manuscrites de l'abbaye de Saint-Mansuy et de la Cathédrale, qui n'assignent à la retraite de saint Amon d'autre cause que l'inclination qui portait notre saint vers la solitude, sans parler de persécution, disent que le pieux évêque demeura longtemps dans les forêts du Saintois. « *In silvis enim et locis nemorosis sanctesii territorii, sive sanctesis provinciæ diebus quam plurimis legitur habitasse* (1). »

Ce lieu lui devint si cher, qu'il y fit construire un oratoire à l'honneur de la sainte Vierge, ainsi que plusieurs cellules pour quelques-uns de ses prêtres, désireux de ne point se séparer de leur évêque. Sur ses ordres aussi, un puits fut creusé, qui fournit l'eau nécessaire aux besoins de la vie. Le P. Benoit et l'abbé Guillaume ont répété ces

(1) Cité par le P. Benoit Picart. *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul*, p. 206.

Digitized by Google

assertions, dont il est difficile de contrôler la vérité. Le puits existe toujours et donne une eau claire et limpide, à laquelle on attribue comme autrefois la vertu de guérir les fièvres (1) ; mais il ne reste aucune trace de l'oratoire ; on n'est même pas fixé sur son emplacement. Le Mémoire statistique du procès-verbal d'aménagement de la forêt domaniale de Saint-Amond, dressé en 1847, dit que l'habitation actuelle a été construite sur « l'emplacement présumé de l'ancienne chapelle ». A défaut de plan ancien que nous avons en vain cherché de tous côtés, nous avons recueilli précieusement cette indication que nous croyons juste d'après la gravure de Callot. Le monument très certainement, comme proportions et comme caractère, ne devait avoir qu'une importance bien relative. Qu'on le suppose ou non du temps de notre saint, l'architecture en était des plus simples. Pour les cellules, le mémoire qui vient d'être cité en signale des ruines: au sud-ouest du canton de la Loriquette, y est-il dit, on distingue encore très facilement les ruines des cellules creusées dans le roc. » A la fin de 1889, on a débarrassé cette partie de terrain des terres et des arbres qui la recouvraient et mis à jour de nouveau ces ruines qui semblent porter un véritable cachet d'antiquité. Le rocher, à cet endroit, a été creusé grossièrement pour former le mur d'arrière de plusieurs cellules. La place de deux de ces cellules est parfaitement reconnaissable par des parties de rocher formant saillie et que devaient continuer des murs de séparation. Nous avons eu la curiosité de prendre les dimensions de ces cellules : la plus grande mesure $3^{m}65$ sur 4 mètres ; l'autre $2^{m}50$ sur 4 mètres. Situées sur le

(1) On croit, dit le P. Benoit, que ce puits a été creusé par l'ordre de l'évêque, et on assure que sa bénédiction a donné à l'eau de ce puits la vertu de guérir les fièvres. C'est sans doute par rapport à cela, continue le même auteur, que les peintres représentent ce saint évêque avec un puits à ses pieds sur lequel il étend sa main pour le bénir. *Ibid.*

Digitized by Google

versant du vallon à proximité de la chapelle et du puits, exposées en plein midi elles ont dû servir à loger les ermites, et peut-être longtemps avant eux saint Amon et ses compagnons. Ajoutons qu'une tradition populaire désigne ce lieu comme l'emplacement de l'ancienne chapelle.

De Laigle, qui suppose que le saint évêque avait fui dans la persécution de Domitien, dit dans ses mémoires manuscrits (1) que « les peuples du voisinage visitoient secrettement nostre saint et luy fournissoient ce qui estoit nécessaire pour son entretien ; de son côté il les instruisoit et les encourageoit dans la foi de Jésus-Christ. »

Telle était l'idée qu'on se faisait au XVIIe et au XVIIIe siècles de la retraite de saint Amon. Callot s'est inspiré de cette croyance pour sa gravure. Il a représenté aux abords de la grotte une foule qui assiste aux prédications de l'évêque. Voulant embrasser dans un même tableau tous les faits qui se rapportent à la retraite de son héros, le célèbre graveur a dessiné à quelque distance de la grotte qui occupe la première place dans le tableau et dans le lointain, l'oratoire et près de l'oratoire le puits avec le saint bénissant. Callot n'a peut-être pas respecté l'exactitude des distances, mai qui ne sait que l'art à de semblables licences.

Nous venons de résumer tout ce que l'on peut dire sur la retraite de saint Amon dans la forêt du Saintois ; mais là ne s'arrête point l'historique de ce lieu.

La dévotion des peuples se porta vers cette solitude que le nom de saint Amon, dit le P. Benoît Picart, avait rendu célèbre dans le diocèse.

Un ermitage y fut fondé dans la suite et deux ermites entretenus par les aumônes des fidèles perpétuaient le souvenir et le culte du second évêque de Toul. L'histoire n'indique point la date de cette fondation, nous pensons

(1) Les Mémoires pour servir à faire l'histoire du diocèse de Toul par Claude de Laigle, chapitre concernant saint Amon.

Digitized by Google

qu'il serait téméraire de la reculer bien au-delà du XVIe siècle. Le document le plus ancien qui signale cet ermitage est, croyons-nous, un compte de recettes du comté de Vaudémont pour l'année 1506-1507. On y mentionne « la recette d'une partie des biens d'un individu qui était venu demeurer en Amon en l'hermitage de Hey, lequel se maria et eut un enfant, et quand la peste vint à Saulxerotte où il demeuroit, ils moururent tous trois » (1).

Vers la même époque, nous constatons que l'Ordre de Malte, qui en bien des endroits avait hérité des établissements des templiers avait une ferme ou cense à Saint-Amon. Cette ferme dépendante de la Commanderie de Robécourt (2) subsistera jusqu'à la Révolution et donnera lieu, nous le dirons plus loin, à divers procès.

L'ermitage de Saint-Amon existait donc déjà au XVIe siècle, non point peut-être d'une manière régulière et suivie et ses ermites n'avaient point sans doute le caractère de ceux du XVIIIe siècle. Toujours est-il que la tradition érémitique se perpétua dans ce lieu, et qu'au moment où florissaient en Lorraine les institutions érémitiques, nous voyons deux ermites se succéder régulièrement à Saint-Amon. Henri Lepage a donné le vrai caractère de ces ermites dans ses observations sur un ancien pouillé. Vêtu d'une robe grossière de laine noire, ceint d'une ceinture de cuir à laquelle était attaché un chapelet de bois, et portant un scapulaire et un manteau de même étoffe, l'ermite n'avait pas le caractère religieux qu'on lui suppose généralement. Souvent la pensée de vivre plus saintement, d'expier ses fautes transformait subitement un pieux laïc en ermite. Après une année de probation passée dans la maison du noviciat, l'ermite faisait les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance à l'évêque et à ses

(1) Arch. de M.-et-M., B. 9764.

(2) Robécourt, Vosges, cant. de Lamarche.

Digitized by Google

supérieurs, se soumettant en cas d'infraction à être dépouillé de son habit et mis hors la Congrégation. Tels étaient les ermites de Saint-Amon. Leur occupation devait être de prier dans la chapelle de l'ermitage, particulièrement au nom et à l'intention de ceux qui leur donnaient quelque aumône. Pratiquaient-ils l'hospitalité en faveur des pèlerins ? Nous l'ignorons. Nous savons par le p. Benoît Picart que « la dévotion attirait de toutes parts les peuples » en ce lieu béni et une statistique publiée en 1822 et citée par l'abbé Vanson contient cette mention relative à l'ermitage de Saint-Amon : « Les anciens assurent y avoir vu, les jours de pèlerinage, jusqu'à vingt mille personnes..... » Trois de ces ermites nous sont connus : frère Louys Colinet, mort le 7 janvier 1676, « après avoir, dit l'acte de décès, vécu l'espace de quatorze à quinze ans audit hermitage et montré une vie tout à fait exemplaire par ses actions ». Il fut inhumé à Autreville ; frère Charles Gérard, décédé le 21 août 1727 et enterré à Saulxerotte ; frère François Thiébaut, décédé le 26 août 1737 et inhumé dans la chapelle de l'ermitage.

A côté de la modeste habitation des ermites, nous avons signalé une ferme ou cense dépendante de la commanderie de Robécourt. Au commencement du XVIIIe siècle, cette ferme était si peu considérable qu'elle rapportait seulement de 18 à 20 livres au commandeur, et les quelques pièces de terre y attenantes étaient d'un si petit revenu, qu'elles suffisaient à peine à la subsistance du fermier. Pierre Baranger, fermier à cette époque avouait même que l'ancienne habitation du prieur était en partie ruinée. Cependant des sous-fermiers du preneur principal avaient construit deux nouvelles maisons et semblaient vouloir accroître le domaine de la cense. Vers le même temps venaient aussi se réfugier près du même ermitage un certain nombre d'étrangers, qui en ravageant les bois avoisinants provoquèrent les réclamations des communautés et habi-

Digitized by Google

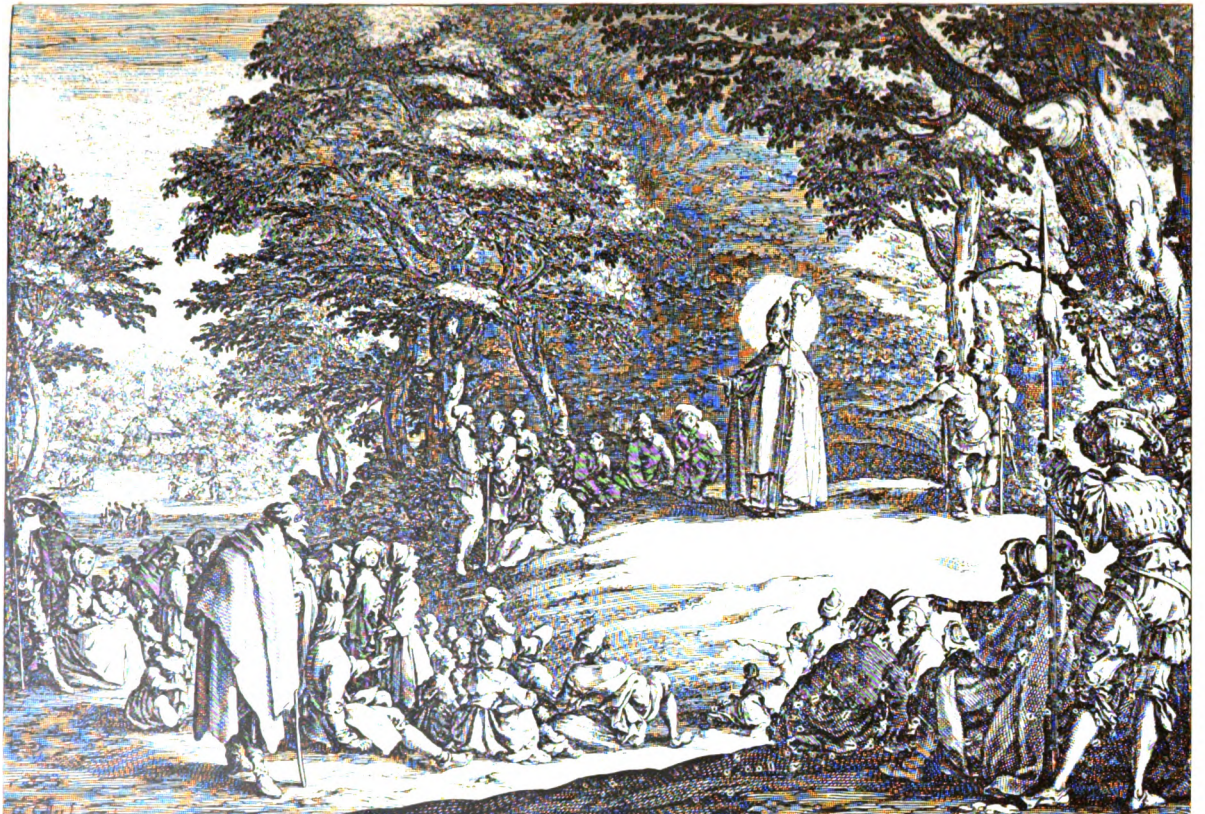

SAINT AMON ENSEIGNANT LA PAROLE DE DIEU DEVANT SA GROTTE
(Gravure de J. Callot)

Digitized by Google

Digitized by Google

ENTRÉE DE LA GROTTE DE SAINT-AMON

Digitized by Google

THE
ASTOR, LENOX AND
TILDEN

Digitized by Google

tants de Harmonville, Punerot et Barisey, à qui appartenaient ces bois.

La requête porte « que depuis dix à douze ans il s'est estably et réfugié dans une colline de la forrest de Hay, souveraineté de Lorraine, au canton que l'on nomme Saint-Amon, près de l'hermitage de ce nom, qui avoisine le ban de Sauxerotte, village dépendant du comté de Vaudémont, une espèce de colonie de gens sans aveu, qui ne randent à Dieu aucun culte connu, ny devoirs, ny soumissions à aucuns souverains, que le nombre de ces particuliers étant de vingt-neuf familles, qui sont charbonniers, clouttiers, sabottiers, ou autres gens sans professions, la pluspart armés de fusils, lesquels ont construit des cabannes faittes de clayonnages revêtues de pierres à sec, qu'il y en a deux ou trois sous la souveraineté du Roy et vingt six ou vingt-sept sous celle de S. A. R. sans que pas un de ces particuliers soit attaché à aucune communauté des deux états et sans payer de tailles nulle part, ne subsistants que des bois qu'ils enlèvent dans les dittes forêts, lesquelles ils dégradent par des abattits considérables qu'ils y font journellement et lorsque les habitants de ces trois communautés ont voulu faire des reprises, ils ont trouvé résistance à mains armées et ont été obligés d'abandonner leurs bois à la discrétion de ces étrangers des deux états, desquels les vies et mœurs sont d'ailleurs suspects... qu'enfin plusieurs de ces étrangers font des absences de trois ou quatre mois l'année, et ensuite reviennent audit val de Saint-Amon, donnant lieu à divers soupçons contr'eux. »

Deux commissaires, Jean-François de Creil, chevalier, marquis de Creil, etc..., nommé par le roi et Charles-Ignace de Mahuet, chevalier, comte de Lupcourt, etc., nommé par S. A. R. donnent droit aux réclamations et ordonnent « que les particuliers qui ont construit des habitations et barraques dans la forêt de Hay en la contrée dite la colline ou val de Saint-Amon, sur terres de France et de Lorraine

Digitized by Google

qu'ils voudront choisir pour y demeurer et vivre de leurs professions... que toutes les dites baraques ou habitations seront détruittes passé le mois prochain, avec deffenses auxdits particuliers et à tous autres d'en rétablir de nouvelles sous peine de désobéissance et d'être procédé extraordinairement contr'eux, comme contre gens sans aveu et vagabonds, demeureront néanmoins déchargés des délits et dégradations qu'ils ont commis dans les dittes forrests et voisines. » L'ordonnance continue : « permis aux hermittes de la chapelle de Saint-Amon d'habiter leurs demeures ordinaires, et aux fermiers des terres dépendantes de la dite chapelle de les cultiver comme d'ancienneté et faisant partie de la commanderie de Robécourt, ordre de Malthe, lesquels fermiers pourront de même continuer de demeurer en leurs habitations ordinaires qui seront désignées et leurs terres arables et prés abornés, suivant leurs titres et possession. »

L'arrêt est du 25 janvier 1729. Le 15 mars suivant il était notifié aux habitants de Saint-Amon assemblés au son de la cloche par Nicolas Houbaut, huissier au bailliage du comté de Vaudémont, agissant à la requête de Monsieur Fréron, procureur de S. A. R.

Les habitants et Communautés de Harmonville, Punerot et Barisey tenaient pour le moins autant à la seconde partie de l'ordonnance qui concernait les fermiers de la cense. L'abornement nouveau de la cense jugé nécessaire fut fait en présence des parties, et S. A. R. prenant fait et cause pour les plaignants, défendit qu'à l'avenir, il n'y eut plus qu'un fermier et qu'il fût tenu d'habiter l'ancienne maison attenante à la chapelle ou de choisir la maison de Pierre Baranger et la grange de Nicolas Adnet.

Malgré ces ordres sévères, quelques maisons furent encore rebâties dans la suite et formaient à l'époque de la Révolution, et même après non pas un petit village, comme on se plaît à le raconter, mais un petit groupe de maisons

Digitized by Google

que les Alliés incendièrent à leur passage. Aujourd'hui une seule maison existe, servant de logement à une modeste famille de bûcheron.

Le service religieux de Saint-Amon était fait par les curés de Saulxerotte qui essayèrent plus d'une fois de s'en décharger pour l'imposer aux curés de Favières. Leur tentative n'aboutit point et aujourd'hui encore Saint-Amon relève de Saulxerotte pour le spirituel.

Abbé M. DEMANGE.

BIBLIOGRAPHIE

ARCHIVES DE LA FRANCE MONASTIQUE.

Sous ce titre, les bénédictins de Ligugé, près Poitiers, actuellement établis à Chevetogne, dans la province de Namur, publient à la librairie Poussielgue, à Paris, une collection de beaux volumes in-8 très variée et intéressante pour l'histoire. Nous voulons attirer, de préférence, l'attention sur le tome IV, paru en 1906, qui constitue l'introduction générale à une nouvelle édition revue et complétée de l'œuvre peu connue d'un bénédictin du XVIIIe siècle, dom Beaunier, *Recueil historique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France.* Après une préface de XXXII pages qui indique à grands traits l'évolution d'ensemble de l'institution monastique dans notre pays, on trouve en 351 pages compactes une suite de notices très substantielles sur les nombreux ordres et congrégations qui obéissaient jadis aux règles de saint Benoît et de saint Augustin. Chaque notice est suivie d'une copieuse bibliographie, — celle de l'ordre de Cluny par exemple n'a pas moins de 20 pages, celle de Cîteaux en a 22, — où les ouvrages étrangers figurent aussi bien que les ouvrages français. Les notices suivantes se rapportent principalement à la Lorraine : p. 72, les bénédictins anglais (dont le

Digitized by Google

plus important monastère était à Dieulouard) ; p. 80, congrégation de Saint-Vanne; p. 132, bénédictines du Saint-Sacrement (création de Catherine de Bar, née à Saint-Dié) ; p. 259, congrégation de Notre-Sauveur (fondée par saint Pierre Fourier). Dans la bibliographie qui les accompagne sont cités les ouvrages tout récents de MM. Mangenot, Eug. Martin, Léon Germain, Pfister, ce qui montre que l'auteur est au courant des dernières publications faites dans notre province. On pourrait cependant lui signaler quelques oublis : à propos de Dieulouard, il ne cite pas la brochure de l'abbé Melnotte (Nancy, 1895) ; sur saint Pierre Fourier, il omet les travaux de MM. Bazelaire (Nancy, 1897), et Liégeois (Epinal, 1897).

Une longue table alphabétique des noms de monastères clot ce volume et y rend les recherches plus aisées. Presque en même temps que cette savante introduction, les bénédictins de Ligugé publiaient le commencement du *Recueil* de dom Beaunier : le tome I des *Archives de la France monastique* contient la province de Paris, le tome VIII les provinces d'Aix, Arles et Embrun. Nous attendrons avec impatience le volume qui nous donnera la province ecclésiastique de Trèves, et nous nous empresserons de le signaler ici.

E. D.

Dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1906, p. CL, figure l'analyse d'un mémoire de notre confrère, M. Bernard Puton, sur un crucifix provenant du monastère du Saint-Mont et conservé dans une collection particulière ; il est d'origine limousine et date du XIIIe siècle.

Pour la Commission de rédaction, le Président : L. QUINTARD.

L'imprimeur-gérant : A. Crépin-Leblond, 21, rue Saint-Dizier, Nancy.

Digitized by Google

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN

7e ANNÉE. — NUMÉRO 7. — JUILLET 1907.

Procès-verbal de la Séance du vendredi 14 juin 1907.

PRÉSIDENCE DE M. P. BOYÉ, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

M. le président a reçu avis du passage à Nancy d'une vingtaine de membres de la Société d'archéologie de Bruxelles, les 12, 13 et 14 août prochains.

Ceux de nos confrères, présents alors à Nancy, qui voudront bien se joindre à ces Messieurs pour les guider dans leur visite de notre ville, feront œuvre de bonne courtoisie.

La Société décide, après avis favorable émis par le Bureau, d'échanger la revue *Pravek* contre notre *Bulletin*.

M. Jadart, secrétaire général de l'Académie de Reims, adresse à la Société une circulaire de l'Association française pour l'avancement des sciences, qui doit tenir son Congrès annuel à Reims, du 1er au 6 août.

Digitized by Google

MM. George, l'abbé L.-G. Walbock et Mlle Salleron ont adressé leurs remerciements au sujet de leur admission dans notre Société.

Nécrologie.

Il est donné avis du décès de M. Lucien Boppe, directeur honoraire de l'École nationale des Eaux et Forêts, et administrateur des Hospices de la ville de Nancy.

Distinctions honorifiques.

M. Albert Grenier s'est vu décerner par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, une partie du Prix Prost, pour son mémoire : *Habitations gauloises et villas latines dans la cité des Médiomatricces.*

Au renouvellement du Bureau de l'Académie de Stanislas, M. P. Boyé a été élu vice-président de cette compagnie.

MM. P. Denis et P. Braun ont aussi obtenu des prix décernés par l'Académie de Stanislas.

Ouvrages offerts à la Société.

Notes sur l'estampe héraldique en Allemagne et en Suisse, par M. L. Bouly de Lesdain, Paris, bibliothèque de la *Revue héraldique*, 1904. In-8 de 32 p. avec 2 planches hors texte et 16 fig. dans le texte. Extrait.

Un armorial du XVe siècle, par M. Louis Bouly de Lesdain, Saint-Amand, Daniel-Chambon, 1905. In-8 de 18 pages.

Généalogie des Daniel du Jarday (Orléanais et Bretagne), d'après des documents authentiques, par M. Louis Morand, Paris, Émile Nourry, 1907. In-8 de 42 p., un portrait et une planche hors texte. Extrait.

Les chevaliers de Malte en émigration (1792-1793), par

Digitized by Google

M. C. de SAINT-MARC, Paris, bibliothèque de la *Revue héraldique*, 1906. In-8 de 15 p. Extrait.

Un rôle des féodaux du bailliage d'Auxois, par PALLIOT le Jeune, Vannes, Lafolye frères, 1906. In-8 de 11 p. Extrait. (Ces cinq brochures sont envoyées par le vicomte de Mazières-Mauléon.)

Remarques sur l'ouvrage de Léon Mare-Werly, intitulé : Notes et documents pour servir à l'Histoire de l'art et des artistes dans le Barrois, antérieurement à l'époque de la Renaissance, par Léon GERMAIN DE MAIDY, Nancy, Sidot, 1907, 11 p., in-8.

Lorraine et Belgique, conférence publique faite à la Société belge de Bienfaisance de Nancy, le 9 mai 1907, par Émile BADEL, Nancy, Louis Kreis, 1907, in-8 de 40 p.

Notice biographique sur M. Ernest Blech, Président de la Société industrielle et commerciale de Sainte-Marie-aux-Mines, par J. BOURGEOIS, Sainte-Marie-aux-Mines, D. Cellarius, 1907, 12 p , in-8, avec un portrait hors texte.

Table alphabétique générale des trente premiers volumes des Bulletins de Société Philomatique vosgienne (1875-1905), rédigée par Charles SADOUL, Directeur du *Pays lorrain* et de la *Revue lorraine illustrée*, Saint-Dié, C. Cuny. In-8 de 102 p. à deux colonnes.

Lecture.

M. R. PARISOT achève la lecture de son travail sur : *Les origines de la Haute-Lorraine et sa première maison ducale (959-1033)*.

La Société vote, à l'unanimité des membres présents, la publication de ce travail dans ses *Mémoires*, et nomme, pour former la Commission de revision : MM. Boyé, Guyot et Duvernoy.

Digitized by Google

LETTRE DE RECTIFICATION.

Monsieur le Directeur,

Le numéro de juillet 1907 du *Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est* vient de publier, sous la signature Ct L., un article intitulé : « Le Musée des Arts décoratifs », dans lequel l'auteur commet plusieurs erreurs et introduit des insinuations peu bienveillantes à l'adresse de la Société d'archéologie, du Musée lorrain et de son Comité.

On lit, en effet, page 74, ligne 13, ce qui suit : « ...Il (1) lui faudra aller au Musée lorrain ou parlementer à la Bibliothèque municipale, pour qu'il lui soit permis d'entrevoir les riches collections, que de rares initiés affirment y être soigneusement gardées. Le plus souvent, il renoncera à cette deuxième partie de ses recherches, *qu'un Nancéien n'oserait lui-même entreprendre.*

« Comme nous, il laissera dormir sous la poussière et entassés dans des cartons, d'innombrables chefs-d'œuvre pour l'exhibition desquels on manque, dit-on, de moyens matériels. »

L'auteur de ces lignes devrait savoir :

1° Que les galeries du Musée lorrain sont ouvertes deux fois par semaine au public, et que les autres jours les visiteurs y sont admis moyennant une rétribution de 0 fr. 50 par personne ;

2° Que jamais la communication des dessins, estampes et gravures n'a été refusée à personne, mais seulement sous la surveillance de M. le Conservateur.

Si l'auteur avait honoré de sa visite la bibliothèque de la Société d'archéologie, il aurait pu constater *de visu*, que d'innombrables chefs-d'œuvre, sur le sort desquels il s'apitoie, sont en parfait état de conservation, admirablement classés ou reliés, et non entassés dans des cartons sous une couche d'épaisse poussière.

(1) Le savant ou l'amateur en voyage (ligne 5, p. 74).

Digitized by Google

On lit plus loin, à la ligne 22 : « Le Musée lorrain a, il est vrai, su rassembler de nombreux souvenirs des siècles passés ; on retrouve là de multiples traces de ceux qui ont illustré notre petite patrie dans les arts : les objets les plus intéressants et les plus divers n'y manquent pas et *il lui a même été permis de donner l'hospitalité à des pièces importantes appartenant à la Ville...* »

Il était fort naturel que la ville de Nancy déposât dans les galeries du Musée lorrain, en somme Musée municipal, des objets qui, répandus dans divers locaux, ne pouvaient être mis sous les yeux du public, et en cela la Municipalité ne saurait être trop louée de son initiative. Du reste, de son côté, le Musée lorrain a déposé au Musée de peinture de la Ville un certain nombre de tableaux.

A la page 75, ligne 5, on lit ce qui suit : « *La Société d'archéologie, avec un certain sans-gêne, a émis le vœu qu'une annexe du Palais du Gouvernement fût mise à sa disposition pour loger ses collections, trop à l'étroit* ».

L'auteur de l'article : « Le Musée des Arts décoratifs », ne devrait pas ignorer que la Société d'archéologie lorraine a purement et simplement, comme c'était son droit et son devoir, émis le vœu qu'au cas où la ville de Nancy rentrerait en possession du Palais du Gouvernement, et au cas où le siège du Commandement du 20e corps serait déplacé, il soit attribué au Musée lorrain une annexe pour loger et exposer ses collections trop à l'étroit dans son local actuel.

Nous vous prions, Monsieur, de vouloir bien, conformément à la loi, insérer cette lettre, en même place et en mêmes caractères, dans votre prochain numéro du *Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est.*

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Bureau de la Société d'archéologie,
Le Président,
L. QUINTARD.

Digitized by Google

MÉMOIRES

—

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. EXPOSITION DE PORTRAITS PEINTS ET DESSINÉS DU XIIIe AU XVIIe SIÈCLE. AVRIL-JUIN 1907.

Il vient de se tenir à Paris, dans les nouvelles salles de la Bibliothèque nationale, une exposition de portraits peints et dessinés du XIIIe au XVIIe siècle. A la fois se trouvaient réunis là des portraits dessinés et peints (1), des portraits appartenant à des manuscrits (2) et des miniatures ornant des livres imprimés (3). Ayant visité cette exposition, nous y avons remarqué certains numéros intéressant la Lorraine, et nous avons cru faire œuvre utile en relevant dans le *Catalogue* (4) tout ce qui se rapportait à notre province :

Manuscrits de la Bibliothèque nationale.

42. Jeanne d'Arc (1412-1431).

Les Vigiles de Charles VII, par Martial de Paris, dit d'Auvergne. — Exemplaire de Charles VIII, dont on voit les armes et le nom « *Karolus octavus* », aux fol. B vo et 1. Il a été exécuté, d'après l'explicit qui le termine, à Chaillot, près Paris, en 1484 : « Expliciunt les Vigilles de la mort

(1) Le catalogue en a été rédigé par M. François Courboin, conservateur-adjoint au Département des Estampes de la Bibliothèque nationale, assisté de MM. Joseph Guibert, Paul-André Lemoisne, François Bruel, bibliothécaires, et Jean Laran, attaché au même Département.

(2) Le catalogue en a été rédigé par M. Camille Couderc, conservateur-adjoint au Département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale, et par M. Henry Martin, administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, pour les manuscrits venant de ces deux fonds.

(3) Le catalogue en a été rédigé par M. P. Marchal, conservateur du Département des Imprimés de la Bibliothèque nationale.

(4) Paris, Librairie centrale des Beaux-Arts, Émile Lévy, éditeur, 13, rue Lafayette, 1907, gr. in-8 de 202 p., 532 numéros, nombreuses planches hors texte.

Digitized by Google

du feu roy Charles septiesme, à neuf pseaulmes et à neuf leçons, achevées à Challiau, près Paris, la vigille saint Michel, mil-quatre-cens-quatre-vingtz-quatre. Excusez l'acteur qui est nouveau. MARCIAL DE PARIS. » Parmi les très nombreuses miniatures dont il est orné, sept sont relatives à divers épisodes de la vie de Jeanne d'Arc, et comptent parmi les plus anciennes dans lesquelles on trouve son image. On ne saurait malheureusement considérer ces représentations comme des portraits authentiques, non seulement parce que ce ne sont pas des œuvres contemporaines, mais pour cette raison péremptoire qu'il ne semble pas avoir existé de portrait de l'héroïne fait d'après nature (H. Wallon, *Jeanne d'Arc*, p. 527). Le volume est ouvert au passage, dans lequel Martial de Paris raconte que « la Pucelle batit deux filles de joye et romppit son espée » et à la miniature qui lui sert d'illustration. Cette miniature a été reproduite par M. H. Wallon, à la page 143 de sa *Jeanne d'Arc*.

D'autres représentations anciennes (de la fin du XVe ou du commencement du XVIe siècle) de Jeanne d'Arc sont dans les manuscrits français, 12476, fol. 101 v° (*Champion des Dames*, de Martin Le Franc). 20361, fol. 83 v° (*Chronique*, de Monstrelet) et dans le manuscrit latin, 14665, fol. 350 (*Procès de Jeanne d'Arc*).

Français, 5054.

44. Louis II d'Anjou, roi de Sicile (1377-1417).

Heures du roi René d'Anjou. — Ce manuscrit est un des plus intéressants de l'Exposition.

Les problèmes iconographiques, qui se posent à son sujet, n'ont pas encore reçu de solution définitive, malgré les études dont ils ont été l'objet. On n'est, d'abord, pas fixé sur la date de sa composition ; de plus, les deux personnages, dont il contient les portraits (fol. 61 et 81 v°) ont été identifiés de façon différente. Aujourd'hui, toutefois, on

Digitized by Google

s'accorde, et pour de bonnes raisons, à y reconnaître Louis II d'Anjou et son fils le bon roi René. Mais il n'en reste pas moins singulier que le premier soit peint dans une miniature consacrée à saint René et au-dessus d'une prière à l'adresse de ce saint, tandis que le second, auquel cette place aurait mieux convenu, se trouve devant une descente de Croix.

M. Bouchot dit, et cette opinion paraît tout à fait légitime, que la composition de ce livre d'heures « est vraisemblablement antérieure » à 1437. Il n'est malheureusement pas possible d'arriver à une précision plus grande. La devise : *En Dieu en soit*, et les corps ou symboles de devise (croix d'Anjou, ou croix noire à deux branches bordée d'or, couronnée de même, et fixée au cou d'un aigle au naturel ; voile gonflée supportant la devise), dont tous les encadrements sont ornés, montrent, d'un autre côté, qu'il a été très certainement fait et peint pour le roi René. Mais on ne saurait affirmer que le portrait de Louis II, auquel il est ouvert, est d'une date postérieure et y a été ajouté, d'après l'aquarelle dont nous l'avons rapproché pour faciliter la comparaison, qui a été offerte, en 1886, à la Bibliothèque nationale, par Mme Ve Miller, au nom et en souvenir de son mari. Les mérites de cette aquarelle sont incontestables et son intérêt est très grand. Le portrait du manuscrit semble, cependant, plus près du modèle ; il doit être plus ressemblant et c'est à lui, plutôt qu'à celui de l'aquarelle, qu'on est porté à donner le qualificatif d'original. Ils ont été, tous les deux, reproduits plusieurs fois, et, en particulier, par M. Bouchot, dans la *Gazette archéologique*, t. XI (1886), p. 64 et 128, et planches VIII et XX.

Lecoy de La Marche. *Les manuscrits et la miniature*, Paris, 1884, p. 197 ; H. Moranvillé, *Il n'y a pas de croix de Lorraine*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXII (1901), p. 618 ; H. Martin, *Les miniaturistes français*, Paris, 1906, in-8°, p. 40.

Latin, 1156[A].

Digitized by Google

44 *bis*. Louis II d'Anjou, roi de Sicile (1377-1417).

Aquarelle exposée avec les manuscrits, afin de faciliter la comparaison de ce portrait avec celui qui se trouve dans les *Heures* du roi René (ci-dessus, nº 44).

Département des Estampes.

CRAYONS.

115. Lenoncourt (Philippe de), cardinal, évêque de Châlons.

Tête, de trois quarts à droite ; découverte et chauve.

Dessin aux crayons.

Clairambaut, 1114, fol. 138.

COLLECTIONS PARTICULIÈRES.

134. Anne de Beaujeu, dame de Baudricourt, attribué à Jean Fouquet.

Livre d'heures. — Portrait d'une dame de la famille de Baudricourt : très probablement Anne de Beaujeu, des sires d'Amplepuis, mariée en secondes noces à Jean de Baudricourt, fils du célèbre compagnon de Jeanne d'Arc, qui devint maréchal de France. Coiffée d'un hennin et vêtue du costume que portaient les grandes dames aux temps des rois Charles VII et Louis XI, la dame de Baudricourt est représentée en prières devant la Vierge. D'autres femmes sont agenouillées derrière elle.

Collection de M. le comte Paul Durrieu.

CABINET DES ESTAMPES. — PORTRAITS DESSINÉS.
DESSINS ATTRIBUÉS A FRANÇOIS CLOUET.

163. Louis de Lorraine, comte de Vaudémont. — Fils de René II, duc de Lorraine, et de Philippine de Gueldre, mort en 1528 au siège de Naples, où il fut enterré dans l'église Sainte-Claire. Brantôme parle de ce prince « dont, dit-il, j'ai veu le pourtrait en Lorraine et peux dire avoir esté le plus beau prince que je vis jamais ».

Digitized by Google

En buste, de trois quarts à gauche ; coiffé d'une toque à plumes rouges.

A rapprocher notamment un dessin du Louvre représentant le même personnage et deux crayons du Cabinet des Estampes (Na 21 et Na 26).

Bouchot, *Portraits*, p. 250.

Dessin aux crayons.

205. Françoise de Laval, princesse de Guéménée. — Fille de René de Laval, seigneur de Boisdauphin, elle fut mariée d'abord au marquis Henri de Lenoncourt, qui était en 1570 gentilhomme de la chambre du duc d'Alençon. Après sa mort, en 1584, elle épousa Louis VI de Rohan, princesse de Guéménée, et mourut en 1615.

En buste, de trois quarts à gauche ; coiffé en arcelets et portant l'escoffion. Corsage brodé et orné de bijoux. A l'oreille, un pendant portant le monogramme de Catherine de Médicis.

A la sanguine, de l'écriture dite de Foulon : [*Mad^e de Lenoncourt*].

Bouchot, *Portraits*, p. 185. Publié par Alph. Germain.

Dessin aux crayons.

221. Louise de Lorraine, reine de France (?). — Née le 30 avril 1553, à Nomeny, Louise, fille de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, et de Marguerite d'Egmont, épousa Henri III le 15 février 1575.

Tenue à l'écart par Catherine de Médicis, et rapidement délaissée par Henri III, elle mena une vie de dévotion et de charité. Après l'assassinat de son mari, elle vécut alternativement dans ses châteaux de Chenonceaux et de Moulins, et mourut dans ce dernier le 29 janvier 1601. On l'enterra aux Capucins de la rue Saint-Jacques.

En buste, de trois quarts à gauche ; coiffure relevée aux tempes avec atifet, fraise et corsage seulement esquissés.

Pour attribuer à Fr. Clouet un portrait de Louise de Lorraine, il faudrait supposer le portrait exécuté avant 1572, et par conséquent avant le mariage de la reine.

Comparer au n° 246 de la présente exposition, et à un portrait gravé de Rabel.

Bouchot, *Portraits*, p. 207.

Dessin aux crayons.

Digitized by Google

DESSINS D'ARTISTES DIVERS CONTEMPORAINS DE F. CLOUET.

246. Louise de Lorraine, reine de France. (Voir le n° 221.)

En buste, de trois quarts à droite, coiffure en arcelets avec un escoffion à voile, prolongé sur le front par un bijou d'où pendent trois perles ; collerette tuyautée, montante, double collier et chaîne de perles ; corsage orné d'une garniture de rubans, de brillants et de perles.

Bouchot, *Portraits*, p. 207. Publié par Niel.

Dessin aux crayons.

DESSINS ATTRIBUÉS A BENJAMIN FOULON.

302. Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur. — Nommé gouverneur de Bretagne par Henri III, il ne tarda pas à s'affilier à la ligue et à soulever la province contre le roi. Il ne cessa dès lors de combattre à la tête des troupes catholiques. Lorsqu'il eut fait, le dernier des chefs de son parti, sa paix avec Henri IV, il partit en Hongrie lutter contre les Turcs. La gloire et les succès qu'il acquit furent tels que les Allemands, à en croire Brantôme, l'auraient empoisonné par jalousie, comme il passait par Nuremberg. Michel de la Huguerye voit en lui « le premier capitaine de son temps », mais ce qui n'attire pas moins l'admiration de ses contemporains, c'est que « seul de son rang et qualité », il mourut sans laisser de dettes.

En buste, de trois quarts à gauche ; la tête découverte. Il porte une longue barbe. Une courte fraise enferme son cou.

A la sanguine, de la main dite de Foulon : [*M. de Mercœur, duc et pair de France*].

Bouchot, *Portraits*, p. 213.

Dessin aux crayons.

303. Françoise de Lorraine-Mercœur, princesse de Martigues. — Née en 1592, de Philippe Emmanuel, duc de Mercœur et de Marie de Luxembourg, mariée en 1609 à César, duc de Vendôme. Elle avait été fiancée en 1598,

Digitized by Google

mais quand il fallut procéder au mariage, sa mère et sa grand'mère, toutes deux douairières de Mercœur, témoignèrent qu'elles aimeraient mieux donner leur petite-fille et fille au prince de Condé qu'à un fils légitimé du roi. Il fallut toute la diplomatie du célèbre jésuite Cotton et les pieuses exhortations d'Eric de Vaudémont, évêque de Verdun, pour vaincre une résistance devant laquelle les menaces mêmes du roi avaient échoué. Devenue veuve en 1665, la duchesse Françoise de Vendôme mourut le 8 septembre 1669.

En buste de trois quarts à gauche ; coiffée d'un bonnet. Enfant de six à sept ans. A la sanguine de la main dite de Foulon : [*Madlle de Mercœur à présent Mad^e de Vendosme*].

Bouchot, *Portraits*, p. 251.

Dessin aux crayons.

DESSINS DE P. DUMONSTIER ET D'ARTISTES VOISINS.

316. Marguerite de Lorraine, duchesse de Joyeuse. — Née en 1564, belle-sœur de Henri III, sœur de Philippe-Emmanuel, duc de Mercœur (voir le n° 302). Elle épousa en 1581, Anne, duc de Joyeuse, qui fut tué à Coutras (voir le n° 239). La douleur que manifesta Marguerite lui vaut l'estime de Brantôme, qui la déclara « bonne et sage princesse ». Elle se remaria en 1599, avec François de Luxembourg, et mourut en 1625.

Tête de jeune fille, de trois quarts à gauche ; portant une coiffure relevée et une toque à peine esquissée.

Bouchot, *Portraits*, p. 267 (anonyme).

Dessin aux crayons.

318. Charles de Lorraine, duc de Mayenne depuis 1573. — Deuxième fils de François de Guise et d'Anne d'Este ; Henri III l'avait nommé amiral et l'avait fait chevalier de son ordre en 1582. Mais après l'assassinat à Blois de ses deux frères, le cardinal de Guise et le duc Henri, Mayenne se révolta ouvertement contre le roi, se mit à la

Digitized by Google

tête de la Ligue et se fit nommer par le Parlement, lieutenant-général de la couronne de France, en mars 1589. Après la mort d'Henri III, Mayenne continua la lutte contre Henri IV, qui le battit à Arques et à Ivry. Après avoir été chercher des renforts en Flandre, Mayenne put faire lever les siéges de Paris et de Rouen, mais il fut défait à la bataille de Fontaine-Française, en 1595, et fit sa paix avec Henri IV. Le duc de Mayenne mourut en 1611 à Soissons.

En buste, de trois quarts à droite. Ce dessin est quadrillé et a dû servir à un graveur, sans doute Le Blond.

Au crayon, d'une écriture que nous retrouverons sur certains portraits de la même série [*les cheveux chatains obscur*]. A la sanguine de la même main [*la lèvre fort rouge*]. Enfin de l'écriture de Pierre Dumonstier. [*Ce portrait n'a point été achevé*].

Bouchot, *Portraits*, p. 213.

Dessin aux crayons.

DESSINS DE DANIEL DUMONSTIER.

344. Henri de Lorraine, comte de Chaligny (1596-1672). — Il défendit Nancy en 1633 contre les Français et rendit la place par ordre du duc Charles de Lorraine, dont il était le lieutenant général.

En buste de trois quarts à gauche ; les cheveux relevés et la barbe en pointe, portant une fraise.

Daté à la sanguine par Dumonstier : [*Ce 26 de novembré 1612*].

Dessin aux crayons.

COLLECTIONS PARTICULIÈRES.

Anonyme.

448. Marie de Lorraine, duchesse de Montpensier (1552-1596).

Elle est vue presque de face, porte une collerette et a une perle à l'oreille droite.

Dessin à la pierre noire.

Collection de M. le général H. Magon de La Giclais.

Digitized by Google

ÉCOLE FRANÇAISE, fin du XVIe siècle.

464. Portrait de Mlle d'Aumale, l'aînée (1).

Elle est en buste, de trois quarts à gauche et vêtue d'une robe décolletée, garnie d'une fraise. Les cheveux sont relevés sur le front en coiffure élevée. Autour de son cou est passé un double rang de perles. Dans l'angle supérieur droit du dessin est tracée cette inscription : « *Mademoiselle d'Aumale l'aînée, 1594* ».

Dessin aux crayons.
Collection de M. Martin Le Roy.

ÉCOLE DE CLOUET.

515. Portrait de Charles de Lorraine, duc de Mayenne.

Il est vêtu de noir et porte une fraise autour du cou. Il a la tête découverte et est tourné vers la gauche.

Cuivre.
Collection de M. le baron Edmond de Rothschild.

Les nos **455** et **460**, portraits d'Anne de Montafié, comtesse de Soissons et d'homme à cheveux courts portent des inscriptions qui ne méritent aucune créance, comme le fait remarquer le *Catalogue* : *La duchesse de Guise* et le *Cardinal de Lorraine.*

E. R.

LE SÉPULCRE DE SAINT-MIHIEL EN 1766.

Je dois à l'obligeance de M. le Curé de Bouxières-aux-Dames la communication d'une ancienne et intéressante description du sépulcre de Saint-Mihiel. Elle est extraite de la relation d'un voyage effectué en cette ville, au cours de l'été de l'année 1766, par M. de Gironcourt, chevalier d'honneur au bureau des finances de Metz et d'Alsace. Le manuscrit original, qui contient d'autre part un certain nombre de renseignements assez curieux sur plusieurs

(1) Fille de Charles de Lorraine, duc d'Aumale, pair et grand veneur de France, gouverneur de Picardie, et de Marie de Lorraine-Elbœuf.

Digitized by Google

localités ou monuments de la Lorraine, dont quelques-uns sont aujourd'hui détruits, est entre les mains de la petite-fille de l'auteur, Mᵉ Laloy née de Gironcourt, paroissienne d'été de Bouxières-aux-Dames.

De toutes les anciennes descriptions (1) du sépulcre que je connaisse — elles ne sont d'ailleurs pas très nombreuses — celle-ci est certainement la plus étendue et la plus précise. J'en ai soigneusement respecté le texte primitif, me contentant de compléter ou d'expliquer par quelques notes les passages demeurés un peu vagues. Bien qu'elle ne nous apporte aucun détail nouveau sur le chef-d'œuvre de Ligier Richier, je crois qu'il est cependant bon de la publier. Écrite peu après les descriptions données, dans leurs ouvrages, par Dom Calmet et Dom de l'Isle (2) — que le narrateur semble n'avoir pas connues — elle a le mérite d'être moins brève et plus exacte que ces dernières qu'elle complète d'ailleurs sur plus d'un point. L'auteur, sans chercher à faire œuvre d'érudition, se borne à retracer ses impressions et à fixer ses souvenirs ; sa note très personnelle, très laudative, est surtout un curieux exemple de l'admiration que n'a cessé d'exciter, à travers les âges, l'émouvante composition du maître de Saint-Mihiel. Elle doit à ce titre, et surtout à sa date, trouver place dans la bibliographie du sujet.

. . . . . .

« J'arrivé à Saint-Mihiel par un tems détestable qui rendoit encore à mes yeux cette ville plus laide. Mon premier soin, et à peine descendu de cheval, fut d'aller revoir dans la Paroisse, en même tems Collégiale de Saint-

(1) J'appelle ainsi les descriptions antérieures au XIXᵉ siècle.

(2) Dom Calmet, *Bibliothèque lorraine ou vie des hommes illustres de la Lorraine*, (Nancy, 1751) ; *Notice de la Lorraine*, (Nancy, 1756), T. I, col., 877 ; Dom de l'Isle, *Histoire de la célebre et ancienne abbaye de Saint-Mihiel*, (Nancy, 1757), p. 213-214.

Digitized by Google

Léopold (1), le St-Sépulchre que j'avois déjà admiré en 1735, mais comme enfant. Mais dieux ! avec quelle extase, quel ravissement, ne l'ay je pas révu cette fois et avec d'autres yeux. Je n'y ay plus retrouvé, au dehors et autour du Sépulchre (2), ce Distique que je n'ay jamais oublié :

SISTE VIATOR, ET HOC CHRISTI MIRARE SEPULCHRUM
SANCTIUS AUT NULLUM PULCHRIUS ORBIS HABET (3).

Que n'ayge le tact assez fin (4) pour toucher avec une délicatesse équivalente L'éloge de la main divine qui a conduit le ciseau qui a formé les figures de ce Sépulchre. Un ange plutôt qu'un mortel les a taillées (5), il ne leur

(1) L'église Saint-Étienne, où se trouve le groupe du « Sépulcre » était en effet, avant 1802, l'unique paroisse de Saint-Mihiel, la grande église, dédiée à saint Michel, étant celle de l'abbaye. En 1707, l'évêque de Verdun, Hippolyte de Béthune, transféra dans l'église paroissiale la Collégiale d'Hattonchâtel et celle qu'avaient fondée, en 1319, dans la chapelle castrale d'Apremont, le comte Robert IV et Marie de Bar, son épouse. Le nouveau Chapitre était placé sous l'invocation de saint Léopold, saint Maur et saint Nicolas.

(2) Il s'y trouvait cependant encore au moment où fut imprimé l'ouvrage de Dom Calmet, 1751, dans lequel il se trouve cité d'une façon identique. J'ignorais cependant qu'il fût disposé de la façon indiquée ici ; peut être les souvenirs de notre voyageur n'étaient-ils plus très exacts sur ce dernier point.

(3) Dom Calmet, je l'ai dit plus haut, donne un texte identique. L'inscription moderne a modifié ces vers et remplacé les deux premiers mots : *Siste viator* par *Illud, quisquis ades.*

(4) Que n'ai-je assez de talent.

(5) Jean Richier, sculpteur, a fait ce sépulchre. (Note de l'auteur). Il y a ici confusion entre le grand-père et le petit-fils ; l'erreur peut s'expliquer, Dom Calmet venait seulement de publier ses recherches et l'on sait combien, presque jusqu'à nos jours, la généalogie des Richier était embrouillée et les confusions nombreuses. Un document, mentionné au passage par DUMONT (*Histoire de Saint-Mihiel*, t. IV, p. 407) et dont notre confrère, M. Henri Bernard, a bien voulu, tout récemment, me donner communication, prouve cependant que le véritable nom de l'auteur du sépulcre, tel que Dom Calmet nous l'a transmis, n'était pas aussi oublié, au moins dans un certain milieu, que ce dernier le prétend. D'autres personnes que le « vieil armurier nommé Haroux » en avaient gardé le souvenir très précis.

Digitized by Google

Phototype P. Dupis

L'ENSEVELISSEMENT DU CHRIST

Groupe par Ligier Richier (1500?-1567)

Eglise Saint-Etienne à Saint-Mihiel (Meuse)

Digitized by Google

Digitized by Google

manque que la vie et la parole ; encore est il des instants ou à force de regarder et dans l'extase et le ravissement de l'admiration, il semble que la Ste Vierge, en particulier, est vivante, que la faiblesse seule et la douleur suspendent son organisation, tiennent ses sens enchaînés et éclipsés et que dans lesquelles son âme et son cœur sont noyés (1), rendra du coloris à son visage éteint par une paleur mortelle, et donnera à son sang une nouvelle force, une nouvelle activité.

Il y a dans ce Sépulchre incomparable treize ou quatorze personnages (2) ; il auroit fallu plus de tems que je n'en ay eu pour en bien faire la description Plus occupé de mon admiration que de faire des notes exactes, je ne pourray en dire que quelques mots.

Tout dans l'invention, l'exécution, l'attitude et l'air, est grand et sublime ; mais il y a cependant quelques morceaux qui fixent plus le ravissement et l'attention : je vais le faire connoitre dans le peu que j'ay à rapporter.

Deux personnages tiennent le Sauveur qui est tout étendu (3).

La Magdelaine prosternée à ses pieds est pénétrée de tristesse, elle est peinte sur son visage ; de sa bouche elle touche presque les pieds du Seigneur ; son col incliné paroit être une carnation même (4). En se baissant, on voit dans une bouche à demi ouverte des Dents (5) qu'on se

(1) Le sens de cette partie de la phrase, très touffue d'ailleurs, est assez obscur, je crois qu'elle devrait être ainsi rétablie : il semble que la sainte Vierge, en particulier, est vivante, que la faiblesse seule et la douleur dans lesquelles son âme et son cœur sont noyés, tiennent ses sens enchaînés et éclipsés, et que la vie, un instant suspendue, rendra etc....

(2) Il y en a exactement treize.

(3) Nicodème, debout, à droite (objectivement), et Joseph d'Arimathie, placé en arrière du corps, à la hauteur des genoux et à demi agenouillé sur le sol.

(4) Paraît être de chair, tellement le modelé a la souplesse de la vie.

(5) Ce dernier détail est très exact.

Digitized by Google

persuaderait volontiers être naturelles, tant la nature est copiée au-dessus de toute expression.

Un garçon et une servante (1) soutiennent la Vierge qui est droite, un peu penchée, derrière le corps du Sauveur ; rien de plus fini que l'attitude de la main de cette servante, qui la tient sur l'estomac de la Ste Vierge pour l'empêcher de tomber dans l'accablement auquel elle est livrée. L'on verroit toute sa vie cette Vierge, l'œil ne pourroit s'en lasser. Sa paleur que l'on diroit tenir à un reste de vie, sa douleur parlante, l'excès de son accablement, les rays (2) si naturels marqués avec l'art le plus éloquent et l'imitation la plus achevée, le tour de sa bouche, le bas de son visage, les yeux baissés, éteins et mourans, jusque ses sourcils, tout enfin, en fait le plus accompli des chefs d'œuvre, et à chaque instant vous croyez voir l'instant où la Ste Vierge va tomber de douleur et de tristesse.

L'Ange à côté de la Ste Vierge (3), la femme près du tombeau tenant un linceuil (4), celle qui porte la couronne d'épines (5), cet homme assis et rêveur et sapuyant sur son coté (6), toutes ces ..... sont d'une grande beauté.

Je consideray avec grand plaisir les deux soldats qui,

(1) Saint Jean et une sainte femme, peut-être Marie-Cléophée, cousine de la Vierge. Le costume, plus simple, de ces deux personnages, peut, à la rigueur, justifier les termes employés par l'auteur.

(2) Les rides, je suppose.

(3) L'ange n'est pas placé immédiatement à côté de la Vierge, il est à sa gauche (objectivement toujours) ; la sainte femme soutenant la mère du Christ sépare ces deux personnages.

(4) Marie-Salomé, selon l'appellation commune et très admissible.

(5) Véronique (?) ; toujours selon l'appellation commune et qui me semble cette fois tout à fait impropre.

(6) Le Centurion (?) ; je renouvelle pour lui l'observation ci-dessus. Ce personnage, très à sa place dans la scène du crucifiement, n'a rien à voir dans celle de l'ensevelissement. C'est tout simplement le chef des soldats préposés à la garde du tombeau ; sa présence, justifiée par la tradition et acceptée par l'iconographie, s'explique d'elle-même. Je dois cependant ajouter qu'il ne figure que rarement dans les représentations du même genre.

Digitized by Google

dans un recoin inférieur du Sépulchre, jouent aux Dez sur un tambour. On en voit un qui est assis sur le bord de ce tambour (1), il a jetté trois dez ; l'autre, assis tout près de terre et se soutenant sur ses jambes repliées, clignant admirablement l'œil le long de la superficie du tambour, regarde avec une avidité parlante et une passion marquée les points que son compagnon a amenés. Tout est si naturel et si expresse dans cette dernière figure, que l'on remarque jusqu'à la couleur de sa carnation qui est rousse (2). La bouche qu'il tord en considérans les Dez est la nature même. »

PAUL DENIS.

EXCURSION DU 23 JUILLET 1907.

La Société d'archéologie avait déjà visité Pont à-Mousson en 1896, mais cette charmante petite ville offre tant d'attrait pour l'archéologue, qu'elle pouvait y retourner sans crainte de perdre son temps ; au reste, notre dévoué confrère, M. Charbonnier, architecte des monuments historiques, qui exécute des travaux de restauration à l'église Saint-Martin, avait proposé fort aimablement à la Société de la diriger dans la visite de cet édifice remarquable, et l'offre était trop avantageuse pour ne pas être accueillie avec empressement et gratitude.

Au nombre d'une dizaine, nos confrères sont d'abord montés à Mousson, où ils ont examiné la vieille église avec ses fonts baptismaux, puis les restes de la chapelle des Templiers. Redescendant en ville, ils se sont rendus à l'église Saint-Laurent dont ils ont admiré longuement le

(1) Le personnage n'est pas assis, mais accoudé, contre le rebord du tambour. Il est placé sur un plan plus élevé que son partenaire.

(2) Cette figure n'est cependant pas peinte et je ne crois pas qu'elle l'ait jamais été ; il est vrai que les caractères physiologiques, très fidèlement rendus, semblent accuser cette particularité. La pénombre dans laquelle est placé le personnage accentue et justifie l'illusion.

Digitized by Google

curieux triptyque que la Société a émis le vœu de voir classer, puis ils ont visité quelques anciennes maisons.

L'après-midi a été consacré tout entier à l'église Saint-Martin : on a profité des échafaudages dressés en vue des réparations pour voir de près les beaux morceaux de sculpture dont la tour du côté épître est ornée, et pour y déchiffrer une vieille inscription à peu près invisible du sol. Il est inutile d'entrer dans plus de détails sur cette curieuse église, car nous croyons savoir que deux de nos confrères projettent d'en donner une monographie complète, qui sera la très bien venue et remplacera avantageusement les travaux si imparfaits et parfois inexacts publiés par Sansonetti en 1844 et par l'abbé Hyver en 1877.

E. D.

LETTRE DE RENÉ II AU CHAPITRE DE SAINT DIÉ (1477).

Notre confrère, M. George, notaire à Lunéville, veut bien nous communiquer et nous autoriser à publier un très curieux document de sa collection. C'est une lettre missive du 20 décembre 1477 par laquelle le duc René II avise le doyen et les chanoines de la collégiale de Saint-Dié, que leurs sujets vont être appelés à fournir des corvées pour réparer les dégâts que les derniers sièges ont causés aux murailles de Nancy, et les invite à ne pas s'opposer à cette convocation. Nous croyons ce document inédit, et même inconnu, car nous l'avons cherché inutilement dans divers recueils, et M. Pfister n'en fait pas usage dans son *Histoire de Nancy*, à l'endroit (t. I, p. 668), où il mentionne les travaux faits aux remparts après la défaite de Charles le Téméraire.

E. DUVERNOY.

Le duc de Lorraine, marchis, etc.

Vénérables, très chiers et bien amez, Nous vous tenons bien recors comme durans les guerres qui ont couru, les grans esclandres et

Digitized by Google

inconvéniens qui se sont ensuyz des places de par deça, à l'occasion de ce que petitement estoient fortiffiées, sans qu'il y ait eu grant résistance faicte, sinon par ceste Nostre ville de Nancy, et de Noz bons et loyaulx subgetz y estans assiégez, au moyen de quoy Nous avons, à l'ayde de Dieu, recouvré sur Noz ennemis les villes et places de cestui Nostre pays que injustement ilz Nous avoient tollu et occupé. Et pour ce que la dicte Nancy est la capitale ville de Nostre dict pays, là où est le trésor, l'artillerie et tout le bien d'icelui, à quoy chascun doit avoir l'ueil, Nous avons eu advis de la faire emparer et fortiffier, afin que si quelque inconvénient survenoit, l'on se y peust retirer seurement. Et pour ceste chose mectre à effect, avons donné charge à Nostre très chier et féal chevalier, conseiller et chambellan, messire Jehan Wisse de Gerbéviller, Nostre bailly de Nancy (1), de dire aux prouchaines Assises à ceux des Estaz (2) de Nostre dict pays qu'ilz facent venir tous leurs hommes et subgetz à l'ouvraige et réparacion d'icelle Nostre ville, dont créons (3) qu'ilz seront bien contens, considéré que c'est et sera le bien, prouffit et avantaige d'eulx et de toute la chose publique.

Si vous requérons que de vostre part ne vueillez différer, ainçois ordonner à tous voz hommes qu'ils viengnent à la dicte fortiffication ouvrer et besongnier quant par Nostre dict bailly et ses commis sur ce ilz en seront requis, car présentement Nous y faisons commancer, et ilz n'y séjourneront guères, par ce que l'en leur donnera ung bien légier taux, saichant qu'il ne vous tournera ne à vos dictz hommes à nul préjudice ne conséquance pour le temps à venir (4).

Vénérables, très chiers et bien amez, Nostre Seigneur soit garde de vous. Escript en Nostre dicte ville de Nancy, le xxe jour de décembre, l'an, etc., LXXVII.

RENÉ.

Au dos est écrit :

A vénérables Noz très chiers et bien amez doyen et chappitre de l'église de Saint-Diey.

Au dos aussi, et d'une autre écriture, est la mention

(1) Jean Wisse a rempli cette charge de 1472 à 1482, sauf interruption pendant l'occupation bourguignonne (*Mém. de la Soc. d'Archéol. lorraine*, 1869, p. 103).

(2) C'est à dire aux gens des trois ordres.

(3) Croyons.

(4) C'est à dire que ce fait ne créera pas un précédent que le duc pourrait invoquer à l'appui d'une nouvelle demande de corvées.

Digitized by Google

suivante, qui servait au classement des pièces dans les archives du chapitre :

Plusieurs lettres du duc Reney pour prébendes et aultres.

LA TAXE DU PAIN A VIC EN 1618.

La taxe du pain est chose fort ancienne, et on y avait recours bien plus souvent autrefois qu'aujourd'hui, pour combattre la disette qui était aussi plus fréquente. Il faut observer que cette taxe se faisait alors d'une autre manière : on ne prescrivait pas que le pain serait vendu tant la livre, mais que le pain d'un sol pèserait tant. Et les pouvoirs locaux tenaient rigoureusement la main à l'observation de la taxe : la pièce qui suit en est la preuve, et montre que pour une infraction légère, on appliquait une pénalité assez forte ; nous avons trouvé ce document au folio 168 v° du registre des sentences rendues par la justice locale de Vic pendant les années 1615 à 1618.

E. D.

Du samedy 28e juillet 1618.

Messieurs (1) ayans pesez les pains des boulengers de ceste ville ont trouvé la plus saine partie de ceux appartenans à Jean Paston légers au contenu du dernier taux en faict (2), scavoir ceux d'ung gros de deux onces et plus, et les autres à l'équipolent, à l'occasion de quoy ilz ont déclairé les dicts pains confisqués aux pauvres, et condemné le dict Paston à l'amende de six frans envers Monseigneur (3), et aux despens, et ce en suitte des ordonnances cy devant faictes.

(1) Les échevins de la ville de Vic.
(2) Qui en a été fait.
(3) L'évêque de Metz, dont le temporel comprenait Vic.

Digitized by Google

CHRONIQUE

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE NANCY.

Un rapport inséré aux pages 68 à 70 du *Bulletin administratif* de la ville de Nancy pour 1907 nous renseigne sur les ressources que la bibliothèque de cette ville met à la disposition des travailleurs : au 31 décembre 1906, elle possédait 126,149 volumes, dont 67,592 d'histoire. Peu de bibliothèques de province atteignent à ces chiffres, et en tous cas aucune autre dans l'Est n'en approche. Au reste, le public apprécie ces richesses et en profite : en 1906, la bibliothèque a été ouverte pendant 290 journées et a reçu 91,560 lecteurs qui ont demandé 48,711 volumes.

Ajoutons que le règlement de la bibliothèque en 7 chapitres et 71 articles est inséré dans le *Bulletin administratif* de 1906, pages 22 à 33. Et n'oublions pas qu'outre les volumes imprimés, notre bibliothèque possède cinq ou six mille estampes et 1471 manuscrits dont beaucoup se rapportant à l'histoire de Lorraine sont d'une utilité toute spéciale pour les études auxquelles s'est vouée la Société d'Archéologie lorraine. Ces manuscrits sont décrits très en détail dans les tomes IV et XLII du *Catalogue général* des manuscrits des bibliothèques des départements, collection in-8 publiée par le Ministère de l'Instruction publique. Pour les volumes imprimés, ceux qui nous intéressent le plus sont tous répertoriés dans le *Catalogue des livres et documents imprimés du fonds lorrain de la bibliothèque municipale de Nancy*, excellent instrument de travail que notre confrère, M. Favier, conservateur de la bibliothèque, a publié chez Crépin-Leblond, en 1898 (in-8 de XV-794 pages à deux colonnes), et dans lequel les gravures, cartes et plans intéressant la Lorraine sont énumérés également.

Digitized by Google

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Une circulaire ministérielle en date du 15 juillet 1907 nous avise que le prochain Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à la Sorbonne le 21 avril 1908. A cette circulaire est joint le programme des sujets d'étude que le Comité des travaux historiques et scientifiques propose aux travailleurs de province qui voudraient prendre part au Congrès. Ce programme assez détaillé — il compte vingt pages et près de cent cinquante questions — est à la disposition de ceux de nos confrères qui voudraient le consulter ; du reste, il n'a pas un caractère limitatif et on reste libre de traiter pendant les séances du Congrès tel autre sujet qu'on aura choisi, à condition de l'avoir fait agréer par le Comité des travaux historiques et scientifiques. Les mémoires doivent être parvenus avant le 30 janvier, terme de rigueur, au 5e bureau de la Direction de l'Enseignement supérieur. Ils doivent être entièrement terminés, lisiblement écrits sur le recto seulement, et accompagnés, s'il y a lieu, de dessins, cartes et croquis, de façon que leur impression, si elle est décidée, puisse avoir lieu sans aucun retard.

Pour la Commission de rédaction, le Président : L. QUINTARD.

L'imprimeur-gérant : A. Crépin-Leblond, 21, rue Saint-Dizier, Nancy.

Digitized by Google

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN

7e ANNÉE. — NUMÉROS 8-9.— AOUT-SEPTEMBRE 1907.

MÉMOIRES

—

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR DES DENIERS TOULOIS DES XIIe ET XIIIe SIÈCLES.

I

Au mois d'avril 1884, une importante trouvaille de monnaies appartenant au duché de Lorraine et aux évêchés de Metz et de Toul, fut faite à Saulxures-les-Vannes, canton de Colombey (1).

Ce dépôt, qui contenait environ 1850 deniers du XIIe siècle et du commencement du XIIIe, fut décrit et publié dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine* de cette même année, par MM. Briard et Bretagne.

Une nouvelle étude approfondie de ce travail et un minutieux examen de deux deniers épiscopaux toulois et non déterminés provenant de cette trouvaille, m'ont sug-

(1) *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 1884, 3e série, II vol. *Notice sur une trouvaille de monnaies lorraines des XIIe et XIIIe siècles faite à Saulxures-les-Vannes* (canton de Colombey), par MM. A. Bretagne et E. Briard, p. 385 et suiv.

Digitized by Google

géré les réflexions qui vont faire l'objet de cette courte notice.

Pierre de Brixey occupa le siège épiscopal de Toul de 1168 à 1191, et pendant cette période de 23 années, émit un nombre considérable de numéraire. Le trésor de Saulxures-les-Vannes contenait en effet environ 491 deniers frappés par ce prélat, tant à Toul qu'à son château de Liverdun. Dans ce nombre un seul porte au droit : Buste mitré, tourné à gauche et tenant une crosse. PETR (VS). Rev. : Edifice religieux à pignon surmonté d'une croix et flanqué de deux tours. TVLLI. (Ma collection). Pl. nº 1.

Un denier semblable faisait partie de la collection de M. Ch. Robert (nº 967 de son catalogue), et dans ses Recherches sur les Monnaies des Evêques de Toul, ce savant donne au nº 1 de la planche III le dessin d'un grand denier au revers duquel figure également l'édifice religieux ou portail à pignon, surmonté d'une croix et flanqué de deux tours. Henri de Lorraine, prédécesseur de Pierre de Brixey, est le premier qui ait adopté ce type, maintenu par plusieurs de ses successeurs.

A la mort de Pierre de Brixey en 1191, ce fut Eudes de Lorraine Vaudémont qui fut élu et occupa le siège épiscopal de 1193 à 1198.

Parmi les nombreux deniers de la trouvaille de Saulxures-les-Vannes, il s'en trouva à l'effigie de Pierre de Brixey et de Mathieu de Bitche, successeur d'Eudes de Vaudémont. Or, il est étrange que durant un épiscopat de cinq ans, Eudes n'ait pas fait forger d'espèces à son coin et n'ait pas fait usage de son droit de battre monnaie. Il est difficile d'admettre avec M. Ch. Robert (1) que ce prélat se soit borné à laisser circuler dans ses États la monnaie de son prédécesseur ou celle du duc de Lorraine, son proche parent.

(1) Ch. Robert. — *Recherches sur les monnaies des évêques de Toul*, p. 32.

Digitized by Google

Parmi les deniers de la trouvaille, on en rencontra deux semblables (1), sans légende au droit et au revers, soit que les lettres du coin n'aient pas marqué leur empreinte sur le flan, soit qu'ils aient été forgés anonymes intentionellement. Le droit est d'un style tout à fait différent de celui des deniers de Pierre de Brixey et de ses successeurs. L'évêque y est représenté presque de face, la tête mitrée, le buste vêtu du surhuméral, bénissant de la main droite et tenant la crosse de la main gauche. Le revers montre le portail flanqué de deux tours (2).

Les deniers de Pierre de Brixey, de Mathieu de Bitche et de Renaud de Senlis nous montrent l'évêque vu de profil, la tête mitrée et tenant sa crosse devant lui.

Cette différence dans le type du droit des deux deniers anonymes, me conduit à penser qu'ils doivent appartenir à un évêque ayant occupé le siège épiscopal de Toul entre Pierre de Brixey, dont il a adopté le revers du denier au portail, et Mathieu de Bitche qui, jusqu'à sa déposition survenue en 1207, a continué à copier également ce même type de revers. Or, l'évêque en question ne pourrait être qu'Eudes de Lorraine Vaudémont et c'est à lui que je propose de restituer les deux deniers anonymes qui ont été recueillis dans le trésor de Saulxures-les Vannes, dont l'enfouissement ne peut guère être postérieur à 1207 puisqu'il ne s'y est point rencontré de numéraire à l'effigie de Renaud de Senlis, successeur immédiat de Mathieu de Bitche.

II

Lorsqu'en 1844 M. Ch. Robert publia ses *Recherches sur les monnaies des évêques de Toul*, le numéraire frappé par

(1) Un de ces deux deniers a été mal décrit par MM. Briard et Bretagne.

(2) Ce revers a continué de figurer sur les deniers de Renaud de Senlis, de Conrad Probus, de Jean de Sierck et de Jean d'Argillière, puis disparaît complètement.

Digitized by Google

Mathieu de Lorraine ou de Bitche, successeur de Pierre de Brixey, était encore inconnu.

Depuis cette époque, diverses trouvailles ont mis au jour des deniers frappés par ce prélat qui occupa le siège épiscopal de Toul de 1198 à 1207. Ces deniers d'un style assez barbare, quant au droit, ont été décrits par M. Jules Laurent (1) et par MM. Briard et Bretagne.

Au droit : Effigie mitrée et crossée de l'évêque : P. NAHE.

Revers : Portail flanqué de deux tours — TVLLI. — PL. n° 3.

M. Ch. Robert possédait trois deniers dont je fis l'acquisition lors de la vente de sa riche collection (2). Ces trois deniers classés à Mathieu de Bitche sont ainsi décrits :

MAHIVS — Edifice à 3 créneaux surmontés d'un toit quadrillé — Grènetis extérieur.

Revers : Sans légende — Croix lourde à branches ancrées — Dans chaque canton, une étoile — Grènetis extérieur. Pl. n° 4.

Parmi les monnaies incertaines décrites dans ses Recherches (3) (pl. X, fig. 5), M. Ch. Robert donne un de ces deniers appartenant à M. de Saulcy, mais sur lequel la lettre V est seule apparente au droit, et voici ce qu'il en dit : « Nous terminerons, en donnant le dessin d'une « pièce d'argent appartenant à M. de Saulcy, et que nous « classons à Toul, bien qu'on n'y lise que l'V de Tullo, « parce qu'il existait, au dire de M. de Geneste, dans la « collection de M. Duplessis, capitaine au régiment d'Or- « léans-cavalerie, une monnaie identique sur laquelle on « distinguait trois lettres : M... TV... (Moneta Tullensis ?). « Mais nous reconnaissons que la croix ancrée, insolite à « Toul, doit faire douter de cette attribution ».

(1) *Notice sur une découverte de monnaies lorraines à Diarville en 1863.*

(2) *Description de la collection de M. Ch. Robert*, n° 677 *bis*.

(3) *Op. cit.*

Digitized by Google

Digitized by Google

N° 1

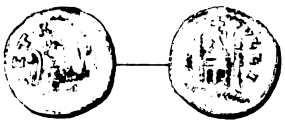

Pierre de Bicixey
Evêque de Toul

N° 3

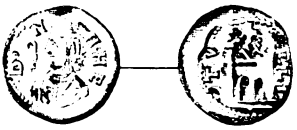

Mathieu de Bitche
Evêque de Toul

N° 2

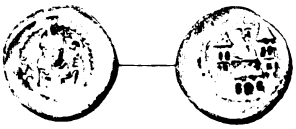

Episcopale Anonyme

N° 5

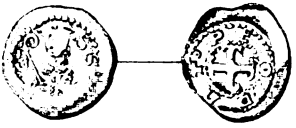

St Dié

N° 4

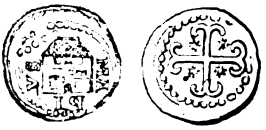

Mathieu de Bitch
Evêque de Toul

Digitized by Google

Etablissements
Albert Barbier, Nancy

Les lettres lues sur les deniers de M. de Saulcy et de M. Duplessis faisaient partie du mot MAHIVS, légende qui se voit très nettement sur les exemplaires de la collection Robert. La croix ancrée est en effet insolite sur les deniers toulois, mais je vais essayer d'expliquer comment on la rencontre sur ces deniers de Mathieu de Bitche.

Mathieu, fils de Ferri de Bitche, duc de Lorraine, fut poussé trop jeune dans l'Eglise. A six ans il était pourvu de deux canonicats, l'un à Toul, l'autre à Saint-Dié, et devint rapidement prévot de ce dernier Chapitre. Malgré sa mauvaise réputation, il réussit à se faire élire évêque, comme successeur de Pierre de Brixey et fut consacré en 1203. « Dès lors », écrit l'abbé Eug. Martin (1), « il ne mit « plus de frein à ses passions : incontinence, simonie, « dilapidation des biens de l'évêché, tout fut un jeu pour « lui. »

Après des atermoiements, des promesses faites par Mathieu d'être plus correct à l'avenir et de ne plus dilapider les biens de l'évêché, promesses qu'il s'empressa de ne pas tenir, le Cardinal-Evêque, légat du Saint-Siège, jugeant que le scandale était arrivé à son comble, se décida à sévir : Mathieu fut frappé de suspense et d'excommunication en 1205. La sentence ne fut confirmée qu'en 1207 et comme l'évêque n'avait tenu aucun compte de la censure et continuait à exercer les fonctions sacrées, le pape Innocent III ratifia en 1210 l'interdiction et enjoignit au Chapitre de Toul de procéder à l'élection d'un successeur. Le choix se porta sur Renaud de Senlis.

Mathieu lui voua une haine implacable, bien que pendant sept ans il ne le troublât pas dans la paisible possession de son siège. Mais en 1217, sachant par des espions que Renaud de Senlis devait passer près du hameau de la Bourgonce pour gagner Autrey, il aposta dans un chemin

(1) Abbé Eug. Martin. — *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié*, t. I, p. 268 et suiv.

Digitized by Google

creux une troupe de sicaires qui lâchement attaquèrent et assassinèrent l'évêque de Toul, puis il s'enfuit en Alsace. On sait que le duc Thibaut, outré de ce forfait, partit à la poursuite de son oncle Mathieu qui, revenu d'Alsace, s'était retiré dans son château de Clermont. Il le rencontra aux environs de Nompatelize et malgré ses supplications le tua de sa propre main.

L'évêque Mathieu, quoique déposé, avait conservé la grande prévôté de Saint-Dié et s'était retiré dans son château de Clermont, au Val de Galilée, où il menait une vie de débauches et de brigandages. C'est probablement dans cette résidence, on pourrait dire dans ce repaire, qu'il fit forger les deniers ayant au droit un édifice crénelé avec le nom MAHIVS, et au revers la croix ancrée cantonnée de 4 étoiles.

Ce type de la croix ancrée (1) se trouve sur certains deniers frappés à cette même époque par le Chapitre de Saint-Dié et dont plusieurs exemplaires se sont rencontrés dans le trésor de Saulxures-les-Vannes. Pl. n° 5.

En adoptant ce type, Mathieu assurait le cours de sa monnaie sur les terres du Chapitre dont il avait conservé la grande prévôté, ainsi que je l'ai dit plus haut. Déposé par le pape, déchu de son titre d'évêque et excommunié, il ne pouvait plus émettre de numéraire à son effigie et à celle de sa cathédrale, numéraire qui eût été certainement ou refusé ou considérablement déprécié.

Voilà les quelques réflexions que je soumets à l'attention de mes confrères en numismatique, réflexions qui m'ont été suggérées par la comparaison et la similitude des types. Ce ne sont, il est vrai, que des hypothèses, dans lesquelles néanmoins la vraisemblance ne me paraît pas devoir être exclue.

L. QUINTARD.

(1) Moins les 4 étoiles.

Digitized by Google

DÉCLARATION FAITE PAR LES GENTILSHOMMES LORRAINS LE 13 DÉCEMBRE 1425.

Le document que nous publions ici est un des plus significatifs en sa brièveté qu'on possède sur l'histoire intérieure de la Lorraine au moyen âge. Il est le premier, à notre connaissance, où soit écrit le mot d'États appliqué aux trois classes de la nation dont les délégués vont bientôt se réunir en États généraux. A défaut d'autre titre plus explicite et plus formel, il est donc en quelque sorte l'acte de naissance de cette institution.

Les événements qui ont motivé sa rédaction sont assez connus pour qu'il suffise de les rappeler brièvement (1) : Charles II, duc de Lorraine depuis 1390, et qui vivra jusqu'en 1431, n'avait que deux filles, Isabelle et Catherine ; il avait marié l'aînée à René d'Anjou, duc de Bar, la seconde au margrave de Bade, et désirait leur assurer la possession incontestée de la Lorraine. Mais son neveu, Antoine de Vaudémont, annonçait déjà hautement l'intention, qu'il exécutera en 1431, de revendiquer ce duché, qui, disait il, ne pouvait être gouverné par des femmes. Pour combattre ses prétentions, pour assurer des appuis à René et à Isabelle, Charles II imagina de réunir, sans doute à Nancy, les principaux nobles de son duché, au nombre de quatre-vingt quatre, et de les faire se prononcer sur la question de droit. Déférant au désir du vieux duc, les nobles proclamèrent qu'à sa mort, le duché devait écheoir à Isabelle, que les femmes pouvaient régner en Lorraine, et que dans le passé, toutes les fois qu'un duc était mort sans hoir mâle, le pays avait appartenu à sa fille aînée. Ici, les barons lorrains se trompaient, en gens qui n'avaient guère étudié l'histoire de leur pays : le cas

(1) Ils sont exposés en détail dans Digot, *Hist. de Lorr.*, t. II, p. 336-337, et dans notre travail sur *Les États généraux des duchés de Lorraine et de Bar*, Paris, 1904, in-8, p. 95-99.

Digitized by Google

dont ils parlent ne s'était jamais présenté, et tous les ducs, ou bien étaient morts sans enfants (1), ou bien avaient laissé des fils. Ils ajoutèrent que si Isabelle devenait veuve après la mort de son père — ce qui ne se produira pas, Isabelle devant mourir bien avant René d'Anjou — elle ne pourrait se remarier que du consentement des trois États du duché, à savoir des gens d'Église, des gentilshommes et des bourgeois, dont les prérogatives en matière de gouvernement étaient ainsi affirmées.

Importante par tout ce qu'elle nous apprend sur le droit public de notre pays, la déclaration du 13 décembre 1425 l'est encore parce qu'elle réunit les noms de 84 gentilshommes des premières familles du duché, et nous fournit donc des renseignements généalogiques appréciables. On trouve rarement à cette époque reculée des listes de noms aussi longues et en même temps aussi authentiques. Sur ces 84 personnages, les 8 premiers sont qualifiés chevaliers, les 76 derniers écuyers. Y a t-il une différence hiérarchique entre ces deux titres ? Ce n'est pas l'opinion de M. Meaume qui invoque ce document de 1425 dans sa lettre sur *Les grands et les petits chevaux de Lorraine* (2). Il remarque que parmi les écuyers, il en est qui appartiennent aux premières familles du pays, et qui de plus sont investis de fonctions considérables, et soutient que ces qualifications étaient équivalentes, qu'on prenait l'une ou l'autre indifféremment. Nous ne sommes pas tout à fait de cet avis. En effet, les chevaliers et les écuyers ne sont point mélangés dans la liste, mais ceux-là sont tous énumérés les premiers, comme méritant la préséance, et les écuyers viennent ensuite ; de plus, un autre document un peu postérieur établit nettement une distinction honorifique entre les deux catégories : le 1er février 1468. n. st., un certain nombre de gentilshommes lorrains conclurent

(1) Simon II en 1205 et Thiébault Ier en 1220.
(2) *Journal Soc. arch. lorr.*, 1877, p. 33-34.

Digitized by Google

un traité de landfried, c'est-à-dire une convention destinée à maintenir la paix et l'ordre dans le pays (1) ; les membres de cette association devaient avoir pour enseigne, c'est-à-dire pour insigne distinctif un lion, qui serait d'or pour les chevaliers, d'argent pour les écuyers, diversité significative, car on sait que ces deux métaux ne sont pas tenus pour égaux par les héraldistes, qu'ils sont l'un à l'autre, nous dit l'un d'eux, ce que le soleil est à la lune (2). Du reste, Meaume lui-même, après avoir affirmé l'égalité de ces titres, admet comme probable que les aînés seuls des grandes familles se dénommaient chevaliers, les cadets se contentant de la qualification plus modeste d'écuyers, et nous pensons qu'à défaut de prérogatives utiles, les chevaliers devaient au moins avoir le pas sur les écuyers.

Au demeurant tous, quel que fût leur titre, restèrent chevaleresquement attachés à la cause qu'ils avaient adoptée : en lisant les notes des pages qui suivent, on verra que nombre des gentilshommes présents à l'assemblée du 13 décembre 1425 se firent tuer à la bataille de Bulgnéville le 2 juillet 1431, en défendant l'épée à la main ces droits d'Isabelle de Lorraine et de son mari qu'ils avaient proclamés, six ans auparavant, dans un acte juridique, en s'engageant à deux reprises, et « sur leur honneur » à les maintenir. C'étaient des gens de parole sûre et fidèle.

On remarquera que dans cette liste de gentilshommes, la moitié environ des familles ont plus d'un représentant ; quelques-unes en ont même plus de deux : ainsi, il y a 3 du Châtelet, 3 Pulligny, 3 Lenoncourt, 4 Savigny, 4 Nancey, 5 Bouzey, 5 Wisse. Nous n'avons rédigé qu'une seule note pour ces familles représentées plusieurs fois, note placée, suivant le cas, en regard du premier ou du dernier nom. Nous sommes loin d'avoir résolu toutes les difficultés que

(1) B. N., coll. lorr., ms. 459, fol. 6.
(2) Playne, *L'art héraldique*, Paris, 1717, in-18, p. 270-271.

Digitized by Google

présente l'identification de ces familles : on verra que souvent nos notes se terminent par un point d'interrogation ou proposent seulement une conjecture. Nous souhaitons que d'autres mieux informés reviennent sur ce sujet, complètent nos recherches, corrigent les erreurs que nous aurons pu commettre. Nous avons voulu surtout attirer l'attention sur ce document et en fournir un texte correct sur lequel il sera aisé de travailler.

L'attestation du 13 décembre 1425 n'est pas inédite : elle a été publiée dès 1649 par l'oratorien Jérôme Vignier aux pages 185-186 de *La véritable origine des très illustres maisons d'Alsace, de Lorraine, d'Autriche, de Bade et de quantités d'autres* (Paris, in-folio) ; mais cet ouvrage est assez rare pour qu'il soit bon de rendre plus accessible un document de pareille importance en le publiant à nouveau ; de plus, l'édition qu'en donne Vignier est très mauvaise : non seulement il ne joint pas une seule note à ce texte qui en a tant besoin, non seulement il rétablit partout la graphie de son temps, mettant par exemple *Regnault* pour *Regnald*, *mareschal* pour *mareschault*, *Savigny* pour *Savigney*, etc., mais encore il estropie nombre de noms de famille au point de rendre leur identification impossible ou très difficile. Voici quelques exemples de ces fautes de lecture :

Original.	*Édition de Vignier.*
Philibert de Brixey.	Philibert de Briey.
Maserat.	Mazurot.
Wahécourt.	Ouécourt.
Rollon de Sarley.	Bollon de Sarnay.
Jehan d'Erbéviller.	Jean de Oberviller.
Regnald Le Chasnel.	Regnault de Chasnel.
Jehan Beugnet.	Jean Beriquet.
Jehan Navel.	Jean Mavel.
Jehan de Lecey.	Jean de Larey.

Digitized by Google

Hanry de Lecey.	Henri de Larey.
Hanry de Liocourt.	Henri de Létricourt.
Thiriat.	Thuriai.
Thiellequin.	Thillequist.
Berney.	Bernoy.

Jérôme Vignier ne se contentait pas de mal déchiffrer et de transcrire négligemment les anciens documents ; il faisait pis, il en inventait pour arriver à prouver ses thèses généalogiques, et son livre est rempli de titres faux. On s'en aperçut de bonne heure et Bruys, son contemporain, le qualifiait de « grand, hardi et excellent menteur (1) ». Aussi, l'authenticité de l'attestation de 1425 a-t-elle été contestée, entre autres par le président Bourcier (2), mais à tort : l'original de cet acte existe encore, et il a tous les caractères d'un document de bon aloi. Il se trouve en double exemplaire à Paris, aux Archives nationales, sous la cote J. 933, nos 4 et 4 *bis* (3). Pourquoi la déclaration des gentilshommes fut-elle rédigée en deux exemplaires pareils ? Sans doute parce que faisant titre à la fois pour Isabelle contre son cousin et concurrent, Antoine, et pour la chevalerie contre Isabelle, si celle-ci voulait se remarier sans son aveu, il fallait que chacun des intéressés l'eût en sa possession. Actuellement, l'un des deux exemplaires, le no 4, est exposé dans le musée des Archives nationales (4) ; l'autre, le no 4 *bis*, que nous avons transcrit, est une belle pièce de parchemin de 341 millimètres de haut sur 530 de large, entourée sur ses quatre bords des sceaux des gen-

(1) *Biblioth. de l'École des chartes*, 1887, p. 6.

(2) Dans son opuscule anonyme et sans date *De la nature du duché de Lorraine*.

(3) L'un au moins de ces deux exemplaires était autrefois dans les archives ducales, car un mémoire relatif à la succession de Lorraine au xve siècle (Arch. des aff. étrang., fonds Lorraine, suppl., t. II, fol. 109) dit que l'acte de 1425 est au Trésor des chartes de Nancy.

(4) Il est décrit dans la notice relative à ce musée, p. 258, qui dit à tort que l'acte a 59 signataires ; il en a au vrai 84.

Digitized by Google

tilshommes, pendus sur double queue de parchemin (1). L'existence de ces deux pièces montre que l'attestation de 1425 est bien réelle, car si Vignier insérait dans ses livres des textes rédigés par lui, il n'allait pas jusqu'à fabriquer de faux originaux, il se contentait d'en supposer l'existence ; il n'aurait pu du reste imiter avec tant de perfection les documents du moyen âge. Enfin, il existe aux archives de Meurthe-et-Moselle, dans le registre B. 326, fol. 17, une copie notariée de l'acte de 1425, faite le 3 octobre 1577, — donc bien avant Vignier, — d'après une autre copie prise elle-même sur l'original le 10 octobre 1462 par le tabellionnage de Nancy, et qui achève de nous convaincre que la déclaration des gentilshommes lorrains est un document de bon aloi, dont on peut se servir sans scrupules, et qui offre un grand intérêt pour l'histoire de la succession de Lorraine au xve siècle et pour la connaissance des institutions de ce pays.

E. DUVERNOY.

Nous, Hues de Bullegneyville (2)
Regnald du Chastellet
Ferry de Chambley (3)
Erard du Chastellet, mareschault de Lorraine (4)
Warry de Savigney (5)

(1) Ces sceaux sont décrits par Douet d'Arcq dans l'Inventaire de la *Collection de sceaux* des Archives nationales, Paris, 1863-1868, 3 in-4.

(2) Bulgnéville, famille mentionnée dans Cayon, *Ancienne chevalerie de Lorraine*, Nancy, 1850, in-4, p. 37, qui dit à tort qu'elle s'éteignit en 1368. — Bulgnéville est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Neufchâteau. C'est là que sera livrée, le 2 juillet 1431, la principale bataille de la guerre de la succession de Lorraine.

(3) Chambley, ch.-l. de cant. de l'arr. de Briey. Ferry V de Chambley fut maréchal de Barrois ; voir sur lui une note de M. Lefebvre dans le *Journ. Soc. arch. lorr.*, 1892, p. 15.

(4) Érard est le fils de Regnauld nommé plus haut ; tous deux figurent dans les lettres d'institution de la Compagnie du Lévrier blanc le 31 mai 1416. Voir le travail de M. Pierre Boye dans *Bull. Soc. arch. lorr.*, 1903, p. 182.

(5) Savigny, arr. Mirecourt, cant. Charmes. La famille de Savigny

Digitized by Google

Gérard de Pullegney (1)
Jehan de Lenoncourt (2)
Warry de Harowel, chevaliers (3)
Erard du Chastellet
Jehan de Hassonville, seneschault de Lorraine (4)
Ferry de Paroie, baillif de Nancey (5)
Perrin de Pullegney
Jehan de Pullegney (6)
Anthoine de Ville le joisne (7)
Willame de Ligneville (8)
Charles de Haraulcourt (9)

est une branche des Parroy ; elle prit ce nom vers 1340 (Léon Louis, *Le département des Vosges*, t. VII, p. 301). Warry de Savigny sera tué en 1431 à la bataille de Bulgnéville (Digot, *Hist. de Lorraine*, t. III, p. 25).

(1) Pulligny, arr. Nancy, cant. Vézelise. Il s'agit ici de Gérard IV. Voir le tableau généalogique de la maison de Pulligny par l'abbé Eugène Martin dans *Mém. Soc. arch. lorr.*, 1893, p. 18.

(2) Lenoncourt, arr. Nancy, cant. Saint-Nicolas.

(3) Haroué, ch.-l. cant. de l'arr. Nancy.

(4) Haussonville, arr. Lunéville, cant. Bayon. Sur Jean d'Haussonville, cf. *Mém. Soc. arch. lorr.*, 1869, p. 81, et Digot, *Hist. de Lorr.*, t. III, p. 22-24.

(5) Parroy, arr. Lunéville, cant. Lunéville-Sud. Sur Ferry de Parroy, cf. *Mém. Soc. arch. lorr.*, 1869, p. 102, et Arch. de M.-et-M., B. 1921, fol. 3.

(6) Perrin et Jean de Pulligny sont les frères de Gérard nommé plus haut. Cf. le tableau généalogique précité de M. Martin. Gérard et Jean de Pulligny sont cités comme serviteurs du duc Charles II dans un arrêt du Parlement de Paris du 1er août 1412 (Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, Paris, 1886, in-8, p. 30).

(7) Antoine de Ville est cité dans le même arrêt. Cette famille est sans doute celle de Ville-sur-Illon (arr. Mirecourt, cant. Dompaire), qui fournit en ce temps là deux évêques au diocèse de Toul, Philippe (1399-1408), et Henri, frère du précédent (1408-1436).

(8) Ligniville, arr. Mirecourt, cant. Vittel. Guillaume de Ligniville ratifie le 21 septembre 1435 le testament de sa grand'mère, Catherine d'Herbéviller, en faveur des religieuses prêcheresses de Nancy (Arch. de M.-et-M., H. 2665) ; il est à remarquer que dans cet acte, il est qualifié chevalier, et non pas comme ici écuyer.

(9) Haraucourt, arr. Nancy, cant. Saint-Nicolas.

Digitized by Google

Symonin de Sainct-Menge (1)
Joffroid de Tournoix (2)
Willaume de Savigney
Ferry de Savigney
Jaquet de Savigney
Ferry de Luddes (3)
Henneman (?) de Lenoncourt
Bernequin de Vendières (4)
Jehan de Manonville (5)
Symonin de Jaulney (6)
Hanry de Geroncourt (7)
Willaume de Dommartin (8)
Jehan de Chambley (9)

(1) Saint-Menge, arr. et cant. Mirecourt. La famille de Saint-Menge ou Saint-Mange est peu connue ; Cayon la nomme sans rien dire de plus. Simonin de Saint-Menge est peut-être le même qui, le 28 mars 1433, d'accord avec Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs, permet aux prémontrés de Sainte-Marie-au-Bois d'établir un étang sur le rupt de Trey (Arch. de M.-et-M., H. 1194). On voit aussi qu'à la fin du XVe siècle, la collégiale Saint-Georges de Nancy célébrait le service anniversaire d'un certain Simonin de Saint-Menge (*ibid.*, G. 620). Voir aussi un acte de 1444 dans LEPAGE (*Communes de la Meurthe*, t. II, p. 606).

(2) Tournoix est l'ancienne forme de Tonnoy, arr. Nancy, cant. Saint-Nicolas. Sur Joffroy de Tonnoy, voir Léon GERMAIN, *La maison de Tonnoy, de l'ancien chevalerie lorraine*, Nancy, 1890, in-8, p. 9.

(3) Ludres, arr. Nancy, cant. Nancy-Ouest. Sur Ferry III de Ludres, dit le Grand, cf. comte de LUDRE, *Histoire d'une famille de la chevalerie lorraine*, t. I, p. 111-161.

(4) Vandières, arr. Nancy, cant. Pont-à-Mousson. Sur Bernequin ou Burnequin de Vandières, voir un acte du 18 oct. 1406 dans LEPAGE, *Comm. Meurthe*, t. II, p. 606.

(5) Manonville, arr. Toul, cant. Domèvre. Sur Jean de Manonville, voir H. LEFEBVRE, *Manonville et ses seigneurs*, Nancy, 1891, in-8, p. 48-51 ; il était le gendre de Ferry de Chambley nommé plus haut.

(6) Jaulny, arr. Toul, cant. Thiaucourt.

(7) Gironcourt, arr. Neufchâteau, cant. Châtenois. Henri de Gironcourt sera tué à Bulgnéville (DIGOT, *Hist. de Lorr.*, t. III, p. 25).

(8) Dommartin-sur-Vraine, mêmes arr. et cant.

(9) Chambley, identifié plus haut ; Jean de Chambley sera tué à Bulgnéville (DIGOT, *ibid.*).

Digitized by Google

Hanry de Germeney
Jehan de Germeney (1)
Jehan de Fléville, baillif par Allemengne (2)
Jehan de Gomberval
Joffroid de Gomberval (3)
Philippe de Lenoncourt
Thiery de Lenoncourt
Symonin de Jaulney le joisne
Warry de Tournoix (4)
Philibert de Brixey (5)
Jaquemin de Toulon (6)
Hanry de Harowel (7)
Warry de Fleuville
Guiat de Maserat (8)

(1) Germiny, arr. Toul, cant. Colombey. Un autre Germiny, Eudes, sera tué à Bulgnéville (Digot, *ibid.*)

(2) Fléville, arr. Nancy, cant. Saint-Nicolas. Jean de Fléville était bailli du bailliage d'Allemagne. On voit encore un Jean de Fléville qui est bailli de Vosge dès 1390 (*Mém. Soc. arch. lorr.*, 1869, p. 105). et qui mourra le 12 novembre 1430 (Cayon, *Anc. cheval. de Lorr.*, p. 80). Est-ce le même personnage qui aurait passé d'un bailliage à l'autre ?

(3) Gombervaux, arr. Commercy, cant. et comm. de Vaucouleurs. Cette famille n'a pas d'article dans Cayon, sans doute parce qu'elle appartient plutôt au duché de Bar. Jean de Gombervaux sera tué à Bulgnéville (Digot, *ibid.*).

(4) Sur la famille de Tonnoy, voir une note plus haut. Warry sera tué à Bulgnéville (Digot, *ibid.*).

(5) Brixey-aux-Chanoines, arr. Commercy, cant. Vaucouleurs. Cette famille non plus n'est pas dans Cayon, et pour la même raison.

(6) Toulon ou Toullon, arr. Nancy, cant. Nomeny, comm. Lixières.

(7) Haroué est identifié plus haut. Henri d'Haroué sera tué à Bulgnéville (Digot, *ibid.*).

(8) Peut-être ce nom est-il le même que celui de Maizeray (arr. Verdun, cant. Fresnes-en-Woëvre) ; sur cette famille qui paraît dès 1308, voir *Mém Soc. arch. lorr.*, 1888, p. 13. D'autre part, Cayon, *Anc. cheval. de Lorr.*. p. 132, nomme sans plus une famille Masuroy qui n'est pas la même que la précédente, car ses armes sont tout autres. Enfin, dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, 1re éd., t. II, col. 774, cite parmi les tués de Bulgnéville un certain Guyot de Maixeroy dont le nom est bien semblable à celui de Guiat de Maserat. Nous ne faisons que signaler le problème qui reste à résoudre. Les armes données par Doue-

Digitized by Google

Thiriat de Bouzey (1)
Philibert de Wahécourt (2)
George de Craincourt (3)
Jaquet de Jussey (4)
Colin de Nancey (5)
Jehan de Chastel (6)
Rollon de Sarley (7)
Jehan d'Erbéviller (8)

D'ARCQ dans sa *Collection de sceaux*, t. I, p. 656, sont à peu près pareilles à celles que décrit CAYON.

(1) Bouzey a changé de nom et s'appelle maintenant Dombrot-sur-Vair, arr. Neufchâteau, cant. Bulgnéville. Un *Mémoire généaloqique pour la maison de Bouzey* a été imprimé à Nancy en 1739, in-fol.

(2) Ce Wahécourt doit être rapproché de deux Wohécourt nommes plus bas et tous trois appartiennent à la même famille, celle des Vouécourt (Haute-Marne, arr. Chaumont, cant. Vignory), que l'on rencontre dès le XIIe siècle sous le nom de Vahecort (JOLIBOIS, *La Haute-Marne ancienne et moderne*, Chaumont, 1858, p. 559; voir aussi les formes très variées données par le *Dictionn. topographique de la Haute-Marne*). On trouve dans CAYON une famille de Houécourt sur laquelle il ne dit rien, et qui paraît être encore la même : les armes qu'il lui assigne sont à peu près les mêmes que décrit DOUET D'ARCQ sous le nom de Vouécourt dans l'Inventaire de la *Collection de sceaux* des Archives nationales, t. II, p. 122.

(3) Craincourt, arr. Château-Salins, cant. Delme. Georges de Craincourt fera la guerre à la cité de Metz en 1436 (CAYON).

(4) Jussey ou Jouxey, ch.-l. cant., arr. Vesoul.

(5) CAYON signale deux familles de Nancey ; ni l'une ni l'autre n'a les mêmes armes que celles que décrit DOUET D'ARCQ pour ce personnage qu'il n'appelle pas Colin, mais Thirion (t. II, p. 1), et qui sera tué à Bulgnéville (CALMET, *Hist. lorr.*, t. II, col. 774).

(6) Il y a également deux maisons de Chatel ou Chastel dans CAYON, mais le blason de l'une d'elles concorde avec celui que décrit DOUET D'ARCQ, t. I, p. 527 ; c'est la famille qui doit son nom à Châtel-sur-Moselle, ch.-l. cant., arr. Épinal.

(7) Nous ne connaissons pas de localité du nom de Sarley ou d'un nom analogue. CAYON cite une famille de Sarley, mais ses armes sont autres que celles que DOUET D'ARCQ attribue à Rollon de Sarley (t. II, p. 74). Ce personnage sera tué à Bulgnéville (CALMET, *ibid.*, qui l'appelle Rouillon).

(8) Cette famille ne doit pas son nom à Erbéviller, arr. Nancy, cant. Saint-Nicolas, mais à Herbéviller, arr. Lunéville, cant. Blâmont. Elle est citée par CAYON, mais non par DOUET D'ARCQ, sans doute parce que son sceau est brisé ; il n'est donc pas permis de confronter ses armoiries.

Digitized by Google

Regnald Le Chasnel (1)
Jehan d'Espinal (2)
Didier de Sainct-Diey
Hanry de Bouzey
Durand de Sainct-Diey (3)
Francque de Wohécourt
Waultrin de Bouzey
Jehan Beugnet de Bouzey
Warry de Wohécourt
Albert de Chastel
Arnoulx de Chastel
Malclerc de Bouzey
Jehan Navel (4)
Colin Wisse
Albert Wisse
Jehan Wisse le joinne
Arnoulx Wisse
Arnoulx Wisse, chastellain de Dueuse (5)
Jehan de Lecey
Symonin de Nancey

(1) Nous n'avons rien trouvé sur cette famille.

(2) Il y a deux maisons de ce nom dans Cayon, mais rien dans Douet d'Arcq.

(3) Ces deux Saint-Dié ont leurs sceaux décrits dans Douet d'Arcq, t. II, p. 66, mais il n'est pas question de cette famille dans Cayon ni dans les autres ouvrages lorrains.

(4) Jean Navel a ses armes dans Douët d'Arq, t. II, p. 4; il est nommé parmi les serviteurs de Charles II dans l'arrêt du 1er août 1412 (S. Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, p. 32).

(5) Douet d'Arcq ne donne les sceaux d'aucun de ces cinq Wisse. Sur cette famille qui jouera un rôle considérable sous René II, cf. Cayon, p. 214. Un Colin Wisse sera bailli de Vosges en 1426 (Arch. de M.-et-M., B. 1921, fol. 1, 3); c'est sans doute le même qui figure ici. Jean Wisse le jeune est ainsi qualifié pour le distinguer d'un autre Jean Wisse qui fut bailli d'Allemagne de 1390 à 1404 (*Mém. Soc. arch. lorr.*, 1869, p. 109). Colin, Albert et l'un des deux Arnould Wisse seront tués à Bulgnéville (Calmet, *Hist. de Lorr.*, t. II, col. 774). Cette maison tient son nom du village de Vuisse, cant. Château-Salins.

Digitized by Google

Hanry de Lecey (1)
Jehan de Malacourt (2)
Hanry de Liocourt (3)
Lowyon Bonnefroid (4)
Thirion de Nancey
maistre Hanry de Nancey
George d'Eslie
Jehan Lowyon
Thiriat Lowyon (5)
Jehan Thiellequin d'Amance (6)
Thiellequin d'Amance
Ferry d'Eslie (7)
et Philipe de Berney (8), escuiers

A tous ceulx qui ces présentes verront et orront, salut.

(1) Lecey, arr. Langres, cant. Neuilly-l'Évêque. Les sceaux de ces deux Lecey sont décrits par Douet d'Arcq, t. I, p. 634. Cayon ne connaît pas cette famille.

(2) Cette famille doit peut-être son nom à Malaucourt, arr. Château-Salins, cant. Delme. Il n'est pas permis de l'identifier à la famille de Malatour (Mars-la-Tour), car les armes assignées à la première par Douet d'Arcq, t. I, p. 649 et à la seconde par Cayon, p. 128, sont absolument différentes.

(3) Liocourt, arr. Château-Salins, cant. Delme. Les armes de cette famille sont données à peu près de même dans Douet d'Arcq, t. I, p. 639, et dans Cayon, p. 117. D'après ce dernier, Henri de Liocourt épousa une fille naturelle de Charles II.

(4) Armes dans Douet d'Arcq, t. I. p. 492.

(5) Cayon signale une famille Loyon (forme plus habituelle du nom de Lowyon) mais ignore ses armes ; Douet d'Arcq, t. I, p. 643, donne les armes de Thiriat Lowyon.

(6) Armes dans Douet d'Arcq, t. II, p. 88 ; le suivant n'y est pas. Il semble que Thiellequin comme plus haut Lowyon soit tantôt un prénom, tantôt un nom de famille.

(7) Douet d'Arcq, t. I, p. 574, cite George d'Eslie, mais pas Ferry. Eslie serait-il une ancienne forme d'Esley, arr. Mirecourt, cant. Darney ?

(8) Cette famille n'est ni dans Cayon, ni dans Douet d'Arcq. Berney est peut-être une ancienne forme du nom de Benney (arr. Nancy, cant. Haroué), qu'on trouve écrit Barney au XIIIe siècle. Il y avait au XVe siècle une famille de Benney assez qualifiée, car un acte de 1423 émane de Simon de Berney ou Benney, écuyer, bailli du comté de Vaudémont (Arch. de M.-et-M., H. 3029).

Digitized by Google

Savoir faisons comme il soit advenu que on mariage celebet *(sic)* en saincte Ecglise (1) et consummei d'entre hault et puissant prince, nostre très redoubté seigneur, monseigneur Charles, à présent duc de Lorrainne et marchis, et nostre très redoubtée dame, madame Marguerite de Bavières, sa loyaulle femme et espouse, ne soit de présent aulcun hoir maisle né et procréé de leurs corps en leurs dict loyaul mariage, maix seulement deux loyaules, naturelles et légitimes filles, nos très redoubtées dames, dame Ysabel de Lorrainne, année, à présent duchesse de Bar (2), et dame Katherine, sa suer, marquise de Baulde, et il nous ait remonstrei estre venu à sa cognissance que hault et honorei seigneur, monseigneur Anthoine, comte de Wauldémont (3), ait pourchassié et pourchasse de jour en jour d'avoir la duchié, princerie et seigneurie de Lorrainne, comme héritier d'icelui, si comme il dit, après le décès et trapessement de nostre dict très redoubté seigneur, en volans desbériter et débouter nos dictes très redoubtées dames, dame Ysabel de Lorrainne et dame Katherine, sa suer, filles naturelles et légitimes de nostre dict très redobté seigneur, ses vraies et loyaules héritières.

Et nous, considérans pour vérité la costume générale ancienne de tout le temp passei estre on duchié, princerie et seigneurie de Lorrainne, et la tenons estre tele par noz prédécessours, et nous meismes la tenons tele que toutes et quantes fois il est advenu on temp passei que aulcun des ducz de Lorrainne ait aller de vie en trapessement sen

(1) Ce mariage est de 1393.

(2) Isabelle est née sans doute en 1410 ; elle épousa René d'Anjou, alors duc de Bar, le 24 octobre 1420 (Lecoy de La Marche, *Le roi Rene*, t. I, p. 60).

(3) Fils de Ferry de Lorraine, frère cadet du duc Charles II, qui avait épousé l'héritière des comtés de Vaudémont et Joinville. Né au plus tard en 1396 (cf. L. Germain, dans *Mém. Soc. arch. lorr.*, 1881, p. 97), Antoine avait donc une trentaine d'années et devait être un adversaire redoutable pour René d'Anjou : celui-ci, né le 16 janvier 1409, n. st. (Lecoy, *ibid.*, p. 3), n'avait en effet que seize ans en 1425.

Digitized by Google

délaissier hoir maisle après lui, né et procréé de son corp en loyaul mariage, et il ait délaissier en vie filles légitimes nées et procrées de son corp en loyaul mariage, que tousjours ycelles filles n'aient succéder et doient succéder et hériter comme vraies héritières du dict duchié, princerie et seigneurie de Lorrainne sen aulcun contre dit,

Savoir faisons que nous tous dessus nommez, conjoinctement ensembles, et ung chascun de nous particulièrement, désirans de tous noz cuers tenir, entretenir et maintenir de point en point la dicte costume ancienne du dict duchié, princerie et seigneurie de Lorrainne, sen aulcunne enfrainte, avons promis, jurez et crantez par cez présentes, tant pour nous comme pour noz hoirs et sucessours, par les fois et séremens de noz corps, et sur noz honours, comme bons loyaulz gentisz hommes et vrais subgetz du dict duchié, princerie et seigneurie de Lorrainne, que après le décès et trapessement de nostre dict seigneur, Charles, duc de Lorrainne, dessus nommé, on cas que après lui ne délairoit hoir maisle né et procréé de son corp en loyaul mariage, et que nos dictes dames le sourviqueroient, nous tanrons icelles nos dictes dames, dame Ysabel de Lorrainne et dame Katherine, sa suer, pour vraies dames et héritières du dict duchié, princerie et seigneurie de Lorrainne, en tant que à chascune d'elles polrait et deverait appartenir.

C'est assavoir que, premièrement, nous tanrons nostre dicte dame Ysabel pour dame et duchesse, elle et ses hoirs après elle, nez et procréez de son corp en loyaul mariage (1), du dict duchié, princerie et seigneurie de Lorrainne. Et se elle alloit de vie en trapessement, ce que Dieu ne veulle, sens délaissier hoirs nez et procréez de son corp en loyaul mariage, en cestui cas, nous tanrons

(1) Jean, qui sera le duc Jean II, l'aîné des fils de René et d'Isabelle, naîtra le 2 août 1427 (Lecoy, *ibid.*, p. 67).

Digitized by Google

nostre dicte dame Katherine, sa suer, et ses hoirs après elle, nez et procréez de son corp en loyaul mariage, pour vraie dame et duchesse du dict duchié, princerie et seigneurie de Lorrainne ; saul et réserver ez choses dessus dictes, que s'il advenoit, ce que Dieu ne veulle, que hault et puissant prince et seigneur, monseigneur René, duc de Bar, marquis du Pont, comte de Guise, à présent mary et loyaul espoul de nostre dicte dame Ysabel de Lorrainne, allait de vie en trapessement d'avant nostre dicte dame Ysabel sen délaissier hoirs légitimes nez et procréés de leurs corps ensembles en leurs loyaul mariage ; et après on remarioit nostre dicte dame Ysabel, ou elle meisme de sa voluntei se remarioit, oultre et sen la voluntei et propre consentement de nostre dict seigneur, Charles, duc de Lorrainne dessus nommé, se pour lors estoit en vie, et s'il n'estoit en vie et on la remarioit, ou elle meisme se remarioit, par la manière que dit est, oultre la volunté et sen le sceu et propre consentement des trois Estais du dict duchié, princerie et seigneurie de Lorrainne, c'est assavoir des prélatz d'Ecglise, des gentisz hommes, des bourgois et des bonnes villes du dict duchié, princerie et seigneurie de Lorrainne, ou la plus grant partie des dis trois Estais ; en cestui cas, et tantost après ycellui mariage fait, tanriens nous nostre dicte dame Katherine, sa suer, pour vraie dame et duchesse du dict duchié, princerie et seigneurie de Lorrainne, et de lez en avant obéyriens à elle et à ses dis hoirs nez et procréez de son corp en loyaul mariage sen jamaix plux obéir à nostre dicte dame Ysabel, ne à ses hoirs de son corp qu'elle averoit des dis aultres mariaiges, se ainsy advenoit qu'elle se remariait, ou fuit mariée comme dessus est escript.

Et toutes les choses dessus dictes et chascune d'icelles nous tous dessus nommez, et ung chascun de nous, avons nous promis, jurez et crantez par la foy et serement de noz corps, et sur noz honnours, de tenir, faire et acomplir

Digitized by Google

tout par la fourme et manière que dessus sont dictes, proférées et escriptes, et sen point aller au contraire en quelconque manière que ce soit ou puist estre.

En tesmoingnaige de vérité, nous et ung chascun de nous dessus nommez avons mis noz propres seelz, armoüeis de noz propres armes, tous à l'environ de ces présentes, que furent faictes l'an de graice Nostre Seigneur mil quatres centz et vingtz cinqz, le trezyme jour du mois de décembre.

(Archives nationales, carton J. 933, n° 4 *bis*.)

LES MIRACLES DE SALIVAL, LA LÉGENDE DE SAINT LIVIER, ET LA POLÉMIQUE DE RAMBERVILLER ET DE PAUL FERRY EN 1623-1624.

I

A cinq kilomètres environ au nord-est de Vic se trouve le sanctuaire, aujourd'hui un peu négligé, autrefois très fréquenté, de Saint-Livier. On s'y rend par un chemin communal, qui traverse les faubourgs de Vic et gagne, à travers de riantes prairies et de belles cultures, la route de Sarrebourg à Château-Salins ; à 500 mètres vers le nord se détache de cette dernière un chemin qui aboutit à un grand portail du XVIIIe siècle, devant l'immense cour de la ferme Dieudonné ; sur la droite, entre des éminences assez élevées, monte un sentier peu praticable aux voitures et même aux bicyclettes. Le paysage est d'une grâce recueillie ; il y a un contraste significatif, profond même, entre les larges échappées sur Moyenvic et Marsal où se reposait un instant auparavant le regard du voyageur, ami du grand air et des vastes étendues, et l'intime douceur du vallon qui s'élève graduellement, bordé, à gauche, de bois touffus, presque noirs malgré le soleil, prolongés ensuite par une haute colline dénudée glissant vers Marsal, et, à droite, d'un coteau que couronnent à peine quelques

Digitized by Google

arbres fruitiers. A peu de distance, une masse de sombre verdure, où s'entrevoient quelques bâtisses, annonce l'ermitage, et brusquement, apparaissent, sur le bord de la route, dont les sépare une simple barrière, le gigantesque tilleul centenaire et l'étroite chapelle, couronnée d'un fronton grec, que supportent quatre piliers massifs. A côté, sous une arche de pierre où le tilleul étend encore ses branches et sa fraîcheur, jaillit la source ; elle coule avec un clair murmure, tombe en deux vasques et de là dans une auge (1) que domine la petite statue de saint Livier, en manteau bleu, tenant sa tête dans la main gauche ; c'est en effet à cette place que, si l'on en croit la légende, Livier fut, vers le milieu du ve siècle, décapité par les Huns ; il aurait porté sa tête entre ses bras et gravi la colline, située derrière l'ermitage, avant de tomber mort (2). Partout, autour de la chapelle, du tilleul et de la source, d'épaisses frondaisons, le silence, et le prestige des anciens souvenirs. On peut visiter la chapelle, étroite et obscure, où l'on ne distingue guère qu'une vieille statue de saint Livier, quelques tableaux très médiocres, dont l'un, représentant le supplice, est signé J. F. Abott, le tombeau du prêtre Aug.-Alex. Robin (3), bienfaiteur du sanctuaire,

(1) Dimensions approximatives, 3 m. et 80 cm.

(2) Sur les saints céphalophores, voir De Smedt, *Principes de la critique historique*, Liége-Paris, 1883, 8°, p. 191.

(3) Il fut même évêque et camérier secret de Léon XIII, d'après ce qu'on m'assure. Mme Naux, fille du garde de l'ermitage, a bien voulu me donner quelques renseignements. Le domaine a appartenu dès le début du XIXe siècle aux Blahay, avant de passer dans la famille Robin. Mme Robin, mère du prêtre Auguste-Alexandre-Marie-Vedast, fit beaucoup pour le sanctuaire. A sa mort en 1901, elle légua la chapelle à l'évêque de Metz ; elle laissait d'ailleurs une somme suffisante pour l'entretien du domaine. Le curé de Morville-les-Vic y célèbre la messe du 1er jeudi de mai au dernier jeudi de septembre une fois par semaine. Pour des raisons que nous ignorons, les deux dates où la fête du saint est solennellement commémorée sont le 1er mai et les 17-18 juillet, et non plus le 25 novembre. Le pèlerinage, quoique bien déchu de son antique illustration, est encore assez fréquenté ; les 17-18 juillet derniers, un millier de catholiques, dont une vingtaine de prêtres, s'y seraient rendus.

Digitized by Google

mort en 1889, et les deux lettres approbatoires des papes Pie IX et Léon XIII respectivement datées du 9 juillet 1858 et du 17 juillet 1887.

II

C'est dans ce lieu si pittoresque, autour de la source où, suivant la tradition, saint Livier fut martyrisé, que se produisirent des miracles, en l'année 1624. Alphonse de Ramberviller, lieutenant général au bailliage de l'évêché de Metz, auteur trop peu connu *des dévots élancements*, a confirmé, en deux petits volumes, la réalité de ces prodiges et l'intercession du saint à qui on les attribuait. Il est bien difficile de déterminer l'exactitude des renseignements qu'il nous fournit, car nous ne connaissons aucun autre écrivain de ce temps qui mentionne les miracles de Salival. Si nous en croyons Ramberviller, le nombre des pèlerins fut considérable, et l'imagination populaire vivement frappée. Le temps était d'ailleurs favorable à cette ardeur mystique ; en Lorraine comme en France, après les troubles de la fin du XVIe siècle, le zèle des catholiques redoublait, et prenait des forces nouvelles en face de l'opposition des protestants. Dom Calmet, dans son *Histoire de Lorraine*, ne manque pas d'insister sur la piété du duc Henry, mort précisément cette année-là après s'être rendu en pèlerinage à Salival, sur sa dévotion et les divers expédients qu'il employa pour la conversion des « Religionnaires » (1). Nous ne serons donc pas étonnés de voir un pasteur, P. Ferri, répondre par un libelle à la publication du magistrat catholique. Ces deux esprits s'opposent bien dans leurs œuvres ; l'un, enthousiaste, épris de mystère, confiant dans la légende et la reproduisant telle qu'il la trouve parmi les vieilles chroniques, et plus particulièrement celles de Philippe de Vigneulles, l'autre appliquant à ce récit une méthode critique rigoureuse et d'un tour

(1) Dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, 1728, t. III, p. 185.

Digitized by Google

déjà moderne ; l'un prenant texte de ces prodiges pour exhorter les protestants à se convertir, l'autre émettant des doutes sur leur réalité et plus encore sur l'existence même du martyr à l'action duquel on les attribue. Nous nous proposons d'étudier ces ouvrages, en commençant, pour la commodité de notre exposé, par la seconde partie du livre de Ramberviller : *la vérification des miracles* (1).

L'auteur s'efforce de montrer que ce sont bien des miracles authentiques qui se produisirent en ces lieux dès le mois de juin 1623 ; car l'eau « ne participe d'aucun minéral et n'a nul goût extraordinaire, ains ne diffère en couleur ni en goust de l'eau commune... De douze ou quinze mille personnes qui ont accomply leur dévotion en ce pelerinage, la pluspart a obtenu l'effet de ses prières ; mais on n'en a pas remarqué ny rédigé par escript la vingtième partie ; car lorsque la commission de vérifier lesdicts miracles a esté baillée, une grande partie des malades soulagés s'estoit retirée en leurs domiciles plus esloignés. »

Il y avait en effet une commission d'enquête, et nous trouvons à la fin du volume les noms d'Edmond-Lancelot Tiraqueau, docteur en sainte théologie et ès droicts, abbé de St Georges à Metz et vicaire général à l'évêché, et de R. sieur Didier Perrin, official dudit évêché au district de Vic (2). Mais la « teneur de la commission » nous atteste d'autre part que le Révérend Perrin fut envoyé seul à Salival pour diriger l'enquête, le vicaire général étant « occupé à d'autres affaires importantes » (3) ; celui-ci

(1) « *Vérification des miracles fais en la fontaine de Vireval, voisine de l'abbaye de Salival, près la ville de Vic, en l'année dernière 1623, et continuans encore à présent par l'intercession du glorieux martyr Saint Livier*, diligencée et approuvée par l'autorité des supérieurs du diocèse de l'évêché de Metz. — A Vic, chez Claude Félix, imprimeur-juré de Monseigneur, avec approbations et privilèges.

(2) *Vérification des miracles*, p. 66.

(3) Id., p. 68.

Digitized by Google

dut trouver les résultats satisfaisants, puisqu'il fit en son propre nom « la déclaration de la suffisance de la preuve » (1). Ramberviller mentionne encore les témoignages de la foule, les attestations des curés et des gens de justice (2). De nos jours on aurait soin de joindre à ces prêtres et à ces magistrats des médecins, dont le rôle nous semble indispensable, en pareille matière. Mais ces scrupules d'ordre scientifique étaient étrangers aux hommes du XVIIe siècle. Du reste, si les savants ne faisaient pas officiellement partie de la commission, ils ont dû observer de près ces phénomènes et consigner leurs remarques, car l'auteur du livre a pu nous donner la liste de quarante-deux cas de guérison, dont le diagnostic est d'une précision toute doctorale. C'est là, il faut bien le dire, un des côtés les plus intéressants de l'ouvrage, et nous y renvoyons les érudits, curieux d'histoire médicale.

Les principales maladies, dont Ramberviller signale la guérison, sont la paralysie avec contraction de la main droite (n. 2, Nicolas du Haut-Martin), la paralysie complète (n. 5, Nicolas de l'Estang de Romont, 30, Françoise Humbert et 36, Mengeotte, fille de feu Nicolas de Velaine), la perclusion des deux bras (n. 12, Sébastienne Pian), des deux mains (n. 19, Bonne Fontaine, femme Pourry), des mains et des bras (n. 21, Claude Cheveneau), la double hernie (n. 3, Ysabeau Pagentière), la faiblesse de la vue (n. 8, Sébastien Le Maire), la cécité (n. 10, Anthoine Forestier; n. 24, Nicolas, fils de Claude Jean, soldat à Nancy ; n. 41, Jean Cosson), l'hydropisie (n. 16, Claude Richier, femme Simon ; n. 18, Marguerite Husson), les ulcères « mangeantes et chancreuses » (n. 20, Barbe, femme Romeny), enfin quelques cas de surdité, de laryngite et de lait tari. D'autres sont difficiles à identifier, par insuffisance de caractéristiques ; ainsi plusieurs paralysies sem-

(1) *Vérification*, p. 70.
(2) Id., p. 6.

Digitized by Google

blent être des rhumatismes noueux ou des sciatiques. Certaines histoires font tristement sourire ; elles montrent que Ramberviller partage les préjugés de son temps ; telle l'aventure de Mangeon Callot, femme de Mengin Mathias, qu'une sorcière avait empoisonnée avec un morceau de fromage en lui jetant un sort et qui, depuis ce temps, même après le supplice de la criminelle, sentait ses entrailles continuellement rongées ; « elle boit et se lave de l'eau de la fontaine avec grande dévotion, ajoute l'auteur, et peu après se sent délivrée de toutes ses douleurs » (cas 29).

Mais ce qui rehaussa encore le prestige de ces miracles, ce fut la visite que fit à Salival « un des éminents et bons princes de la chrestienté » ; Ramberviller cite avec satisfaction son témoignage et la conversation qu'ils eurent ensemble. C'est évidemment du duc Henri II qu'il s'agit en cet endroit. L'auteur nous le montre presque aveugle (1), « avec les jambes rouges, quelque peu enflées le soir, et se preparans à la gratelle pour luy demanger souvent : pour estre delivré de telles incommodités, il s'achemine en l'une de ses villes, voisine de la saincte fontaine, y faict une dévotion punctuelle et réglée vers nostre martyr... » Après une neuvaine, donnée tout entière aux prières, pendant laquelle d'ailleurs il s'était fréquemment baigné les yeux et lavé les jambes, il put se considérer comme guéri. Il est vrai que dans sa réponse, Paul Ferri fit remarquer, non sans malice, que ce prince était mort « peu de jours après » (2). C'est d'ailleurs à *l'altesse sérénissime de très haut et très puissant prince Henri II, duc de Lorraine*, que le lieutenant général avait dédié son livre. On peut voir dans cette particularité une preuve de l'intérêt qu'il témoignait aux miracles et à Ramberviller lui-même.

(1) *Vérification*, p. 71.
(2) P. V. *Remarques d'histoire*, p. 18.

Digitized by Google

III

Tels sont les faits qui avaient rempli d'une pieuse admiration Alphonse de Ramberviller. Mais pour cette âme croyante, c'est le prestige même du saint, la réalité de sa vie et de ses mérites qui expliquent les prodiges actuels. De là vient l'importance attribuée par l'auteur à la biographie de saint Livier. Nous en résumerons les principaux traits, avant d'y opposer la critique sévère et impitoyable de Paul Ferri, renvoyant pour le surplus aux études de M. Aug. Prost sur l'histoire de Metz (1).

Parlant d'abord de ce qu'il appelle un peu doctement les *Actes en prospérité* de saint Livier (2), Ramberviller nous montre ce fils de Hontrant et de Guinarde de Gournay issu d'une des plus nobles familles de Metz au temps de Lucian, cinquième duc chrétien de cette ville. Il est encore tout enfant quand éclate la terrible guerre des Frizons. Ceux-ci se heurtent à une énergique résistance. Le roi de France, le roi Ban de Benoist, « qui estoit un puissant prince, régnant en Italie et tenant Bénévent et la plupart du royaume de Naples » conduisent cette campagne ; Hontrant et le sieur de Gournay, oncle de Livier, s'y distinguent ; ce dernier tombe même glorieusement sur le

(1) Aug. Prost. *Etudes sur l'histoire de Metz. Les legendes.* Paris et Metz, Rousseau-Pallez et Aug. Aubry, 1865, in-8, ch. v, p. 270-340.

(2) Titre de l'ouvrage : *Les actes admirables en prospérité, en adversité et en gloire du bienheureux martyr Sainct Livier, gentilhomme d'Austrasie*, avec les stances de son hymne et la vérification des miracles fais en la fontaine dudit martyr, voisine de l'abbaye de Salival, près Vic, en l'année 1623. Histoire non moins admirable qu'utile aux personnes de noblesse, extraite des archives, cartulaires et manuscrits anciens, par Alphonse de Ramberviller, *escuyer, Lieutenant général au bailliage de l'Evesché de Metz, seigneur de Derlem, Vaucourt en partie, etc.* A Vic, par Claude Félix, imprimeur-juré de Monseigneur, 1624. Avec *Approbations* et *Privilèges*. (L'exemplaire de la bibliothèque municipale de Nancy, 100 + 75 pages — avec la *Vérification des miracles* — porte la note manuscrite : *A l'usage des ss capucins du couvent de Nancy ;* c'est le n° 4390 du catalogue du fonds lorrain de cette bibliothèque.)

Digitized by Google

champ de bataille. Plus tard, Hontrant est choisi comme ambassadeur pour négocier le mariage du fils du duc avec Esclarmonde, la fille du prince de Bénévent. Livier accompagne son père dans ce voyage, et il séduit si bien le duc de Bénévent par sa bonne grâce que ce prince le garde auprès de lui. Cependant le jeune fiancé, Luthaire, se dis pose à quitter Metz pour aller chercher sa femme, quand il apprend que les rois d'Arménie et de Chypre envahissent l'Italie ; Luthaire hâte son départ et se porte au secours du duc de Bénévent qui le réclame ; à son passage à Rome, il salue le pape Pélage et reçoit sa bénédiction. De grandes batailles sont livrées ; Livier s'y distingue avec plusieurs autres saints, Samson, Maloy et Maurice qui portent respectivement les étendards des Français, des Bretons et des Bourdeloys. Il triomphe, dans un combat singulier, du roi de Chypre qui est fait prisonnier, en même temps que celui d'Arménie. Le prince de Bénévent, plein de reconnaissance, l'arme chevalier. A ce propos Alphonse de Ramberviller ne manque pas de diriger contre la noblesse certaines sentences morales, d'un tour satirique, qui, pour mieux attirer l'attention du lecteur, sont imprimées en caractères italiques... « Il donna un remarquable exemple à la noblesse, ne prenant des querelles pour des pieds de mouche avec ses semblables, ny descendant sur le pré pour des neffles, mais n'estimant rien digne de son courage que la cause de Dieu. »

On célèbre magnifiquement le mariage de Luthaire et d'Esclarmonde; puis Livier a la grande joie de convertir les deux princes païens. Deux zélés apôtres de la parole de Dieu, Hierome et Martin, « autres que saint Hierosme de Béthléem et saint Martin de Tours qui vivaient environ soixante ou quatre-vingts ans auparavant » évangélisent Chypre et l'Arménie. Alors ces deux souverains, nouvellement convertis, le roi de Bénévent, les saints Samson, Maloy, Maurice et Livier partent ensemble pour Jérusalem ;

Digitized by Google

Livier lui-même est l'auteur de ce dessein, dont l'accomplissement doit les rendre « du tout conformes en la sainte créance ».

Voici les aventures extraordinaires qui commencent; elles donnent à ce naïf récit une couleur très romanesque. Au retour du pèlerinage, une terrible tempête éclate ; le navire aborde à Carpathos ou Scarpento, entre Candie et Rhodes, où, par une merveilleuse coïncidence, règne Geniévre, la nièce des deux rois d'Arménie et de Chypre. Livier s'éprend de la jeune princesse, et bientôt leur union est décidée. « Voilà donc notre saint humainement très heureux et relevé en prospérité extraordinaire, comme estant plein de beauté en son corps, robuste en ses membres, glorieux en réputation, redouté en ses alliances, appuyé de deux grands roys ses oncles, prince de riches contrées... et obey d'un grand nombre de subjectz. Que peut il désirer d'avantage ? La félicité du monde ne pourroit l'eslever plus haut ».

Ce bonheur est trop grand pour durer ; l'auteur ménage à son récit un puissant effet de contraste avec les épreuves qui attendent le héros. Quand celui-ci se rend à Metz pour y chercher ses parents, Ramberviller tire de cette circonstances quelques développements moraux. « Combien que par ce discours il soit apparent nostre guerrier avoir esté amoureux, il n'y a néanmoins point d'inconvénient qu'en mesme temps et depuis il n'ait esté Sainct, pour n'y avoir point d'incompatibilité entre l'amour chaste et la sainteté, se trouvant grand nombre de personnes, qui ayant esté mariés, sont parvenus à la sainteté, mais on ne peut faillir en passant plus avant jusques à dire que les cavaliers, après avoir esté amoureux en leur jeunesse et parvenus en leur viel âge, délaissans la vanité d'amour et s'adonnant de tout leur effort au service de Dieu, ont esté receus à la béatitude éternelle. » Le poète des *dévots élancements* se retrouve ici chez l'historien, qui interrompt son récit pour

Digitized by Google

y insérer une assez longue pièce (12 quatrains) intitulée : « Direction aux cavaliers qui ayans esté amoureux en leur jeunesse, désirent d'estre saincts en leur vieillesse » (1).

Cependant Livier aborde à Marseille au temps de l'invasion des Huns, qui menacent la cité Messine. En l'absence du duc et de la duchesse, Hontrant, défenseur du territoire, a péri dans un combat.

Ici commencent les *actes en adversité*, comme les appelle le narrateur. Livier, de retour à Metz, y trouve tout en désordre. Aussi prudent que brave, c'est Livier qui, de concert avec l'évêque saint Valérien, organise la défense de la cité. Généralissime, il livre un grand combat, au début duquel il tue de sa main un des rois ennemis. La lutte se poursuit acharnée, et l'auteur en fait le récit avec un soin curieux, mais sans aucune recherche de couleur locale. Livier, contraint à battre en retraite, opère ce mouvement au prix de graves difficultés ; il se trouve en face du second des rois ennemis qui l'attaque impétueusement ; fait prisonnier, le vaillant chevalier du Christ est torturé ; il invoque le Sauveur, et ses bourreaux, dont la fureur redouble, le décapitent près de la source de Vireval, non loin du lieu où s'éleva plus tard l'abbaye de Salival.

Le terme du récit est proche : le narrateur célèbre les *actes en gloire* de saint Livier. « La teste du martyr séparée du corps à peine eut touché la terre, et le sang rougy l'herbe, que du mesme lieu sortit à gros bouillons une source d'eau vive, claire et nette, qui fit aussi-tost un beau ruisseau, découlant aval la montaigne. » Le saint se lève alors, prend sa tête entre ses mains, la porte « au haut de la montagne tirant vers Marsal, marchant environ quatre cents pas ». Si l'on en croit Ramberviller, des miracles

(1) Il faut encore signaler une autre pièce de vers, l'*Hymne du glorieux martyr Saint Livier* (40 quatrains).

Digitized by Google

s'accomplirent dès cette époque sur le lieu de la sépulture que lui dressèrent les chrétiens. Plus tard, quand l'évêque Thierry ordonna la translation du corps à Metz, la bière, soudain trop pesante, ne put être portée jusqu'à l'église Saint-Vincent. On entendit alors une voix divine ordonnant « de porter le corps saint au lieu où il se rendroit mobile ». En cet instant les cloches d'une église voisine sonnèrent d'elles-mêmes, et la châsse devenue légère fut déposée en cette église de Saint-Pollieu (Polyeucte), que l'on mit sous le vocable de saint Livier (1).

L'auteur de cette romanesque légende, après avoir, en quelques phrases éloquentes, célébré les miracles qui se sont manifestés « au mois de juin de la présente année mil six cents vingt et trois »... « pour le salut des âmes dévoyées et la conversion des calvinistes messins », chante encore en vers la gloire du martyr, et, comme c'est une règle pour les bons romanciers de faire connaître, au dénouement, le sort des principaux personnages, il n'oublie pas d'apprendre à son lecteur ce que devint l'infortunée Genièvre : quand un des chevaliers, échappé au massacre, lui annonça la fatale nouvelle, la princesse quitta le monde et entra dans un cloître. « Vivez donc maintenant, s'écrie Ramberviller, ô heureux couple d'amants, dans la jouissance de la joie permanente ». Le récit se termine sur cette apothéose, discrètement indiquée d'ailleurs (2).

(1) Cette église n'existe plus. Voir le plan de Prost.

(2) L'*Histoire de Metz par des religieux bénédictins de la congregation de S. Vanne, Metz, Marchal, 1769*, parle de la légende de saint Livier, t. I, p. 231-236, t. II, p. 78. Les auteurs ne sont pas indulgents pour le livre de Ramberviller. « Ce n'est, disent-ils, qu'un amas de fables et d'anachronismes. » Ils citent encore, comme d'ailleurs le P. Lelong, sous le nom de Lefèvre, curé de Saint-Livier, un recueil manuscrit de *Dissertations historiques et morales sur la vie de saint Livier, défenseur de la ville de Metz*, en 4 livres, écrit « longtemps après ». Cette érudition serait, à les en croire, pesante et mal choisie : le manuscrit est, suivant eux, énorme, et comprend 450 pages in-folio. Ils ne donnent aucune autre indication, et nous ne savons ce qu'il est devenu. Les sources qu'aurait suivies Lefèvre seraient : le *cartu-*

Digitized by Google

IV

Cette biographie et cette liste de miracles devaient attirer l'attention du public, plus particulièrement des protestants ; Ramberviller, de son aveu même, prétendait les édifier ; au reste, leur hostilité au culte des saints, tel que le comprenait l'Église catholique, leur goût pour la critique dont ils appliquaient les règles à l'étude des dogmes, et à l'histoire du christianisme, devaient rendre les plus savants d'entre eux attentifs aux guérisons de Salival et au culte de saint Livier. Le petit volume de Ramberviller appelait donc une réponse ; celle-ci parut sous la forme d'un libelle de 32 pages, daté de « Metz, le 1er jour de décembre 1624 » et signé P. V. On l'attribue communément au pasteur Paul Ferri, sur la foi d'Ancillon, que suivent le P. Lelong et Bayle (1). Ce témoignage du collègue de Ferri à Metz est vraiment précis, mais on est un peu

laire de Saint-Arnould, le *processional des Rogations* par Tiraqueau (est-ce le vicaire-général qui fit faire l'enquête sur les miracles ?), le *Recueil des vies des saints par Tigeon*, enfin le petit livre de Ramberviller et l'*histoire des évêques de Metz* par Meurisse. — Ajoutons encore ce détail : « une petite partie des reliques » de saint Livier serait restée dans l'église Saint-Vincent. — On le voit, ce témoignage des Bénédictins est précieux pour celui qui voudra entreprendre une étude complète du sujet.

(1) Article *Paul Ferri*. « Ajoutons à tout ceci un passage de M. Ancillon : « Monsr Ferri a fait encore un autre livre, qui a pour titre *Le dernier désespoir de la tradition*, qui est un très bon ouvrage en son genre. Il fit aussi en l'année 1624 un livret qui a pour titre *Remarques d'histoires sur le discours de la vie et de la mort de saint Livier, et le récit de ses miracles nouvellement publiés par le sr de Ramberviller, lieutenant-général au bailliage de l'évêché de Metz, avec diverses approbations des docteurs*. Mr Ferry ne voulut pas estre connu pour autheur de cette petite pièce, parce qu'il l'avait écrite contre un homme considérable, et son compatriote, avec lequel il ne voulait pas se brouiller : mais il m'a fait présent d'un exemplaire de ce livret, depuis que j'ai esté son collègue, et je l'ay encore actuellement, sur lequel il a mis ces mots de sa propre main, au-dessous du titre : *Par Paul Ferry* ». — Cf. Lelong. Bibl. Franç., éd. 1768, nos 4543-5 ; M. O. Cuvier a consacré à Ferri un article agréable mais un peu superficiel, *Notice sur Paul Ferry* dans les *Mémoires de l'Académie de Metz*, 1868-69, p. 473.

Digitized by Google

étonné que les initiales répondent imparfaitement à celles des nom et prénom du pasteur. Sans doute il avait intérêt à dissimuler son état civil, car Ramberviller était un personnage considérable ; si nous en croyons d'ailleurs Bayle et Ancillon, il y avait dans ses craintes une nuance de respect. Ces *Remarques d'histoires sur le discours de la vie et de la mort de saint Livier* offrent un réel intérêt pour la méthode et les procédés de discussion, que l'auteur applique à l'étude de la légende et des miracles. C'est déjà, si l'on ose reprendre une expression du P. Delehaye, de « l'hagiographie scientifique » ; c'est en même temps la critique impitoyable, souvent ironique et fine, de l'ouvrage de Ramberviller ; ce qui manque à Ferri, c'est une forme légère, une plume alerte et facile (1).

Nous croyons devoir insister un peu longuement sur ce pamphlet, que l'on cite quelquefois et qui n'a jamais été étudié. L'auteur déclare à un correspondant qu'il s'est trouvé récemment dans « une assemblée où estoyent aucuns de la religion prétendue réformée ». Il a poussé la conversation sur le sujet des miracles, s'imaginant qu'il tirerait du livre de Ramberviller des arguments en faveur de la thèse catholique. On voit l'ingéniosité du procédé ; on feint d'appartenir à un parti, de s'intéresser à sa défense, et l'on saisit toutes les occasions de le laisser attaquer par d'autres ; Pascal, dans ses premières *Lettres provinciales*, emploie volontiers cette méthode.

Une des personnes présentes ne tarde pas à prendre la parole. C'est un protestant, et c'est bien à ce point de vue qu'il examine, fort rapidement, la doctrine du culte des saints ; s'ils prient pour les hommes, ceux-ci n'ont pas à les en prier, « d'autant que c'est un honneur que toute l'Ecriture réserve à Dieu seul ».

Nous avons dans cette argumentation un souvenir direct

(1) Ce volume très rare se trouve à la *Bibliothèque Nationale* sous la cote d'inventaire LK^7 8850.

Digitized by Google

de la polémique religieuse de cette époque. Il en est encore ainsi des pages qui suivent ; mais là, Ferri, grâce à la précision de sa critique hagiographique, est vraiment un précurseur. Ramberviller parle du pape Pélage Ier, qui, au temps où le jeune Livier commence à guerroyer, promet au duc Lucien pour le roi de Bénévent, dix mille hommes armés. — Mais, répond l'interlocuteur du dialogue, Pélage Ier fut pape en 556 selon Onophrius ou 555 selon Baronius (1). Or « Monsieur le vicaire-général en la spiritualité de l'Evesché, qui a authorisé ce discours et ces miracles » dit que les événements sont arrivés il y a environ sept-cents ans » (2). Il y a donc en réalité mille soixante-dix ans écoulés depuis ce temps-là. « Un tel erreur peut induire présomption de nombre d'autres en pareilles importances et sert à infirmer l'authorité que le sieur Vicaire a voulu donner aux informations faites sur la qualité de ces miracles ». D'autre part, en 556, les Huns sont assez loin de Metz. Quelques années après, c'est en Thuringe seulement qu'ils furent battus par Sigebert, fils de Clotaire (3). Enfin si par hasard on suivait « les chartes de Saint-Arnoult, l'exercice processional du feu abbé de Ponthieffroy et la Légende escrite à la main » (4), tous ces événements se seraient passés au temps d'Attila, c'est-à-dire « environ l'an 453, lorsqu'était pape non Pelagius premier, mais Léon le Grand, qu'il n'y avoit aucun duc à Metz chrestien... ; que les Huns n'assiégèrent pas la ville sans la prendre, mais qu'ils la prindrent sans l'assiéger ». Metz fut alors saccagée ; saint Auctor en était évêque.

Si l'on met au VIe siècle les exploits de Livier, ce n'était pas le duc Lucian qui régnait à Metz, mais « un roi Thi-

(1) P. 7 et suiv.

(2) *Vérification des miracles*, p. 68.

(3) P. 18.

(4) P. 19. Il s'agit sans doute ici de la chronique encore inédite de Philippe de Vigneulles.

Digitized by Google

bauld, fils de Théodebert et petit-fils de Thierry, lequel fut roi de Metz après la mort de Clovis son père (1). Qu'on ne nous parle donc plus d'un duc, oncle du roi de France, et laissant un fils pour héritier ! Thibauld mourut sans postérité et légua ses domaines au roi de France, son grand-oncle. Ce souverain de Metz n'avait pu épouser la sœur de l'empereur, pour la bonne raison que Justinien « n'eut d'autre fille que la mère de Justin ». Quant à Théodebert, il s'était uni à la fille du roi des Lombards (2).

Mais voici bien d'autres difficultés, qui portent sur l'Etat de Bénévent, l'Arménie et Chypre. Le Bénévent n'est pas encore un duché. Totila vient de ruiner le pays; « Français et Allemands » dépeuplent alors la Pouille et la Calabre; un de ces chefs se nomme Luthaire, c'est un païen. Le critique continue impitoyablement à dépouiller Ramberviller de son Bénévent. « Là dessus nous remonstre qu'icelui s'estoit laissé embarrasser en ce discours par le vice de la légende, de laquelle il l'avoit tiré, où ce roi prétendu est nommé le roi Ban de Venis, duquel Monsieur le Lieutenant par un remplage et dextérité exemplaire auroit fait un roy de Bénévent et Ban de Benoist » (3). Enfin c'est une grosse faute de placer Bénévent sur la mer. — L'interlocuteur insiste sur ce qu'il considère comme l'erreur « le plus insupportable ». Il a osé imaginer des rois d'Arménie et de Chypre en ce temps-là, « estant, disoit-il, chose indigne d'estre ignorée par un homme de lettres, surtout par un homme de loix, que lors notamment toute l'Arménie ayant esté entièrement conquise sur les Perses par Belisaire, chef des armées de Justinien, lequel fut pour ceste cause appelé Persique, elle fut l'an 535 par luy divisée en quatre provinces » (4). D'ailleurs la religion

(1) P. 9.
(2) P. 10.
(3) P. 12.
(4) P. 16.

Digitized by Google

chrétienne était déjà adoptée en Arménie dès l'an 311, à Chypre dès 500. Enfin, il n'y avait pas de soudan à Jérusalem au milieu du vie siècle. Cette ville n'était que ruines, mais la Palestine et la Syrie demeuraient aux mains de Justinien.

L'érudition hagiographique de « Monsieur le lieutenant » laisse beaucoup à désirer : les saints Samson, Maloy et Maurice n'étaient pas tous les trois du même temps ; Samson et Maloy ne vinrent en France que vers 561. Il n'a « pas plus heureusement rencontré sur le département qu'il leur avoit donné en ceste armée, quelque affinité qu'il y ait entre saint Maloy et saint Malo de Bretagne, parce qu'il y avoit apparence que, puisque saint Maloy estoit venu de delà la mer en Guyenne et y estoit demeuré longtemps, et saint Samson en Bretegne, où il avoit esté faict évesque et n'en estoit point bougé, celui-là auroit plus tost conduict les Bourdelois et cestui-ci les Bretons, puisqu'ils estoient de leur charge » (1). Ainsi la vraisemblance pas plus que la vérité historique n'est observée par l'auteur du *Discours*.

Telle est la longue « déduction » des fautes que signale avec un malin plaisir le rigoureux censeur. Ferri, très adroitement, se compte parmi ceux qui font mauvais accueil à ces propos. « Et n'ayans rien lors à la main pour nous défendre que la qualité de l'autheur, qu'il honoroit, comme il disoit, aussi bien que nous... nous lui demandasmes si donc il croyoit qu'il n'y eust jamais eu aucun sainct de ce nom, et que tout ce que l'on disoit des miracles fust chose supposée » (2). Le protestant, ainsi interpellé, se défend d'un pareil scepticisme, mais il explique la manière dont ces légendes furent rédigées, longtemps après les événements, par des auteurs naïfs, insuffisam-

(1) P. 23.
(2) P. 24.

Digitized by Google

ment instruits. Toutes ces observations ne manquent pas de justesse ; on peut trouver qu'il insiste trop volontiers sur « l'avarice » des moines, cherchant à attirer le public vers les lieux de pèlerinage et *échauffant* ainsi la *superstition :* l'esprit du polémiste se cache sous son argumentation ; mais la plupart de ses remarques sont fondées, et nos modernes critiques n'ont fait que préciser une méthode entrevue dès cette époque par les protestants et aussi — Ferri le déclare loyalement — par les « habiles hommes de l'Eglise romaine » qui travaillaient déjà « à débrutir et reformer ces fables et les mettre en quelque plus juste bienséance » (1). Les grands travaux des Boilandistes et des Bénédictins n'allaient pas tarder à paraître (2).

Au reste, — ajoute très habilement P. Ferri par la voix du savant causeur qu'il met en scène — Ramberviller avoue lui-même les défectuosités de sa méthode par le soin qu'il a pris de retrancher de ses sources mêmes certains traits peu convenables, naïfs ou romanesques ; il ne faut donc lui reprocher que d'avoir employé dans ses recherches une méthode incertaine. Il corrige, en plus d'un endroit, le texte légendaire dont il s'inspirait : n'osant affirmer, par exemple, que Valerian était bien évêque de Metz. et se servant de cette commode formule : « il estoit l'évêque ou... tenoit son lieu » ; effaçant la mention de *saint Martin de Tours* et se gardant bien de mettre un empereur à Cologne ou de donner le nom d'un roi de France (3). Soucieux d' « éluder les contradictions » et même trop habile dans cet art, l'auteur du *Discours* aurait eu, du moins, le mérite de supprimer plusieurs traits fabuleux,

(1) P. 25.

(2) On consultera avec fruit sur la méthode en ce genre de recherches l'excellent petit livre du P. Hippolyte Delehaye, S. J. Bollandiste, intitulé *Les légendes hagiographiques*, 2e éd., Bruxelles, 1906.

(3) P. 26.

Digitized by Google

les lions cornus de l'île enchantée, les charmes « défaits » par l'épée de saint Livier, ces « sottises et autres pareilles que la légende mesme en effect n'appelle que contes » (1). Mais d'autre part il laisse subsister ou imagine même certains personnages, comme Esclarmonde, et certains détails qui sentent les romans et les « Amadis ».

La fin du libelle se rapporte presque tout entière à la question des miracles et à celle de la propagande catholique. En effet elles étaient étroitement liées dans l'esprit des catholiques et des protestants ; les uns considéraient les miracles, particulièrement ceux de Salival, comme un avertissement que Dieu envoyait aux réformés pour presser leur conversion ; les autres, s'appuyant sur leur méthode critique, leur culte simple et leur foi hostile à toute manifestation merveilleuse de l'esprit divin, craignaient qu'il n'y eût sous ces prodiges quelque expédient de propagande habilement concerté. Aussi le critique, si curieusement mis en scène par Ferri, termine-t-il en faisant remarquer « que ceste fontaine miraculeuse a esté plusieurs siècles sans vertu ; qu'elle recommence déjà à s'y esteindre, et que de tant de nouvelles guérisons que l'on en rapporte, il n'y en a qu'une que l'on dit estre opérée sur une personne de la ville de Mets, laquelle encore est incognue » (2). Il observe ironiquement que le duc (Henri II) qui vint y chercher la guérison n'a pas tardé à mourir, que le corps de saint Livier, dans son église de Metz, n'a sauvé personne, tandis que les prodiges viennent du lieu où le martyr « fut tué. . et n'en mourut pas ». Où est donc cette *suite éternelle de miracles nouveaux*, chantée par Monsieur le lieutenant, qui d'ailleurs « n'en récite aucun », puisqu'ils ne se sont produits que l'année précédente ?

(1) P. 27.
(2) P. 28.

Digitized by Google

Aussi l'interlocuteur du libelle, tout en protestant de sa modestie, et de son estime pour Monsieur le lieutenant, conclut-il que celui-ci n'aurait pas dû « s'abandonner si fort à des manuscrits non seulement sans authorité, mais sans vérisimilitude. Que d'avoir dédié son labeur à un grand Prince pouvoit bien servir à le rendre plus illustre, mais non pas en leur endroit plus efficacieux. Que mesme ces moyens de les convertir estoyent scandaleux à la religion. Qu'en ce siècle elle se doit conduire et cheminer par des lumières ; au fonds, qu'il ne sçavoit pas tant mauvais gré de ces fautes à celui qui les avoit faites qu'aux Jésuites et autres docteurs qui l'en deussent avoir adverti et qui les ont approuvées » (1).

Cette conclusion ressemble à un réquisitoire. Après l'avoir entendue, la petite assemblée se sépare ; l'auteur de la lettre, qui feint des sentiments catholiques, se déclare troublé, il oppose son inquiétude et celle de ses amis à la joie des protestants, il sollicite son correspondant de justifier sur « les pièces authentiques » l'auteur de la vie de saint Livier et tous ceux qui partagent sa foi, « afin d'estre instruicts de la vérité et des moyens d'en respondre, au cas que cest homme [le critique] *leur* ait imposé, de sorte que la bonne cause soit hors de reproche, et la calomnie diffamée en son autheur » (2).

V

L'objet de notre travail était de faire connaître les miracles de l'année 1624, et les deux ouvrages, d'un caractère si opposé, dont ils furent l'occasion ; il nous resterait, pour être complet, à déterminer les sources où Alphonse de Ramberviller puise ses renseignements, et cette étude exigerait une revue minutieuse des diverses biographies

(1) P. 31.
(2) P. 31.

Digitized by Google

de saint Livier. Nous l'entreprendrons peut-être un jour, mais il convient d'attendre la publication du volume des *Acta Sanctorum* édités par les Bollandistes, où se trouvera racontée la vie du saint, à la date du 17 novembre. D'ailleurs Prost a déjà débrouillé la question des origines et des éléments successifs de cette légende dans ses belles *Etudes sur l'histoire de Metz — Légendes* — publiées en 1865. On pourra se reporter au 5e chapitre (p. 271-340). Les traditions relatives à saint Servais, évêque de Tongres, aux évêques de Metz, Valerius et Autor, se rattachent à l'invasion des Huns, qui produisit sur les populations messines un si profond sentiment de terreur. Cet effroi, les hagiographes l'expriment en nous montrant soit l'évêque de Tongres au tombeau des apôtres, où il prie pour l'église de Metz et apprend de saint Pierre lui-même la prochaine destruction de Metz, à l'exception du seul oratoire de saint Etienne, soit l'évêque Autor averti par Servais de ces malheurs qui menacent les Messins, soit enfin Livier s'élançant au milieu des combats et luttant avec un courage désespéré contre les Huns. Toutes ces légendes offrent d'ailleurs des variantes : Grégoire de Tours, Paul Diacre, Herigerus, le petit cartulaire de Saint-Arnould, Aegidius, la chronique des évêques de Metz et enfin celle de Philippe de Vigneulles racontent les événements d'une manière assez différente ; M. Prost a bien démêlé toute cette question (1). Quant à saint Livier, les textes qui le

(1) Principaux points de cette étude : Grégoire de Tours mentionne saint Servais, l'église de Tongres, la mission de l'évêque à Rome pour prier saint Pierre en faveur de son peuple, l'apparition de Pierre ; d'autre part l'invasion des Huns qui ruinent Metz, sauf l'oratoire de saint Etienne qui a lui-même intercédé Pierre et Paul. — Paul Diacre met Servais en relation avec Autor et, chez lui, l'évêque de Tongres a connaissance de l'intercession de saint Etienne dont il informe Autor. — Herigerus suit Paul Diacre ; il montre Servais passant par Metz avant d'aller à Rome. — Le *petit cartulaire* modifie la date de ces événements qu'il reporte à 329, et fait de Valerius qui meurt sous les coups des Huns le prédécesseur d'Autor. L'épisode de Livier semble

Digitized by Google

concernent sont en fort petit nombre ; son histoire ne se trouve que dans le petit cartulaire de Saint-Arnould et dans la chronique de Philippe de Vigneulles (1). En lisant l'analyse que donne de cette dernière rédaction l'auteur des *Etudes sur l'histoire de Metz* (p. 328-334), on se convaincra que Ramberviller a dû puiser directement à cette source ; il s'éloigne au contraire sensiblement du texte du cartulaire (V. *Appendice*, VIII, p. 481-486), qui est plus sobre et mêle d'ailleurs les deux histoires de saint Autor et de saint Livier. C'est bien un roman que Ramberviller a écrit, et les critiques de Paul Ferri étaient justifiées. Mais il eût pu alléguer pour sa défense que ses guides avaient eux-mêmes romancé. Reposant sur un fonds réel, modifiée par l'imagination populaire, l'histoire de saint Livier acheva de se préciser au moment où l'évêque Théodore Ier (964-984) transféra ses reliques du lieu de son martyre à Metz. Peut-être, à une époque un peu antérieure, les invasions des Hongrois dans l'Europe occidentale lui avaient-elles déjà rendu un intérêt d'actualité ; car le peuple devait confondre facilement les Huns et les Hongres. Puis vint

interpolé ; le martyre est daté du 7 décembre, alors que, suivant toutes les légendes, les Huns menacent la ville un samedi, veille de Pâques.— Aegidius, moine d'Orval au XIIIe siècle, mentionne de nombreux miracles survenus dans l'oratoire de saint Etienne. Sa chronologie est très confuse ; il fait mourir Servais trois quarts de siècle avant l'arrivée d'Attila. — La *petite chronique messine rimée* suit Paul Diacre, mais reporte à l'an 242 la destruction de la ville. — La chronique des évêques de Metz copie Paul Diacre dans sa rédaction latine (XIIe s.) et paraît avec des détails nouveaux dans sa traduction française qui est du XVe s. La chronique de Philippe de Vigneulles suit la *chronique des évêques* pour ce qui concerne Autor. Le morceau sur saint Livier est une analyse d'un roman de chevalerie. — Le travail des hagiographes a consisté d'après Prost à rapprocher deux traditions, l'une relative à l'église de Tongres, dont l'évêché dut être transféré à Maestricht, l'autre relative à l'église de Metz.

(1) Le manuscrit de Philippe de Vigneulles est à la bibliothèque de Metz. Cette partie de la chronique n'a pas été éditée par Huguenin, qui n'en donne que des fragments à partir du Xe siècle dans ses *Chroniques Messines*, 1838. — Une édition complète de Philippe de Vigneulles serait intéressante, et même nécessaire pour les érudits.

Digitized by Google

Philippe de Vigneulles, chroniqueur lettré, le même qui traduisit en prose une partie de la geste des Lohérains ; il ajouta de poétiques broderies au sujet déjà esquissé. Ramberviller, âme pieuse et ardente, le remit à la nouvelle mode, d'autant plus facilement et plus volontiers que les miracles de Salival attiraient alors l'attention du public. Ces derniers faits, si curieux en eux-mêmes, quelle que soit l'explication qu'on en donne, nous ont paru aussi intéressants à signaler que sa *Vie de saint Livier* et que la réponse de Paul Ferri. Nous ne savons quelle impression produisirent sur lui les critiques du ministre. Peut-être pensa-t-il, dans sa foi sincère, qu'on pouvait « séparer le saint de sa légende » et « se défier d'une légende tout en ayant grande confiance dans le saint » (1).

Nota. — Pendant que cet article s'imprimait, nous avons eu communication d'une petite brochure qui ne semble pas avoir eu de nouvelle édition ; elle est intitulée : A. M. D. G. *Manuel du pèlerinage de Saint-Livier, près de Morville-lès-Vic. Avec l'autorisation épiscopale*, Metz, imprimerie lorraine, 1894, petit in-16 de 99 p. — On y trouve (1re partie) une vie du saint, soigneusement filtrée de tous les ornements romanesques, mais presque vide et sans critique. L'histoire de l'ermitage (3e partie) est trop brève et insuffisamment documentée. Dans ce livre, destiné à l'édification, nous ne voyons à signaler aux érudits que des analyses de procès-verbaux, concernant les reliques de saint Livier (2e partie) : les unes, qui étaient dans l'église Saint-Livier de Metz en 1712 (inventaire du 5 mars) passèrent dans celle de Saint Vincent après la réunion des deux paroisses (15 mars 1791), et furent enlevées par les commissaires municipaux le 15 janvier 1793 ; plusieurs

(1) Ces paroles sont d'un Bollandiste contemporain, le P. Delehaye (*Les légendes hagiographiques*, p. 242).

Digitized by Google

d'entre elles se retrouvent et sont rendues à la chapelle de l'ermitage en 1847. D'autres reliques, conservées à Marsal, y demeurent jusqu'en 1635, époque où les Bénédictins les transportent dans la chapelle de Saint-Maur, à Verdun, cédant à la crainte des Suédois ; ces ossements y sont encore en 1745 ; les commissaires de la Révolution les déposent dans une sacristie de la cathédrale ; on les retrouve en 1802 dans un sépulcre vide de cet édifice. Sauf quelques parcelles qui revinrent à la chapelle de Salival ou Vireval, ces reliques furent données par Monseigneur Rossat à Monseigneur Dupont des Loges et déposées dans l'autel de la chapelle de Saint-Livier, dans la cathédrale de Metz.

R. HARMAND.

TROIS VITRAUX DU PRIEURÉ DE FLAVIGNY-SUR-MOSELLE.

Dans le courant de cette année un archéologue parisien entrait en correspondance avec nous au sujet de trois vitraux et de médaillons armoriés portant les noms de SAVIGNY et de CRAINCOURT, de provenance lorraine, pensait-il. Nous eûmes vite fait de reconnaître les verrières peintes décrites par l'abbé Guillaume dans sa *Notice sur le prieuré de Flavigny-sur-Moselle*, parue dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, année 1877, verrières, disait il, « échappées, pour partie, aux ravages du temps et des révolutions. » Ces lignes, écrites il y a trente ans, ne pourraient plus l'être aujourd'hui ; car, par suite d'une loi récente qui dispersa à nouveau les ordres religieux, ces verrières furent vendues, passèrent par diverses mains, de telle sorte que leur provenance n'était plus connue.

Ayant demandé à notre correspondant l'autorisation de les mentionner dans le *Bulletin*, voici une partie de sa réponse :

« Puisque leurs armoiries m'ont conduit dans leur pays

Digitized by Google

Digitized by Google

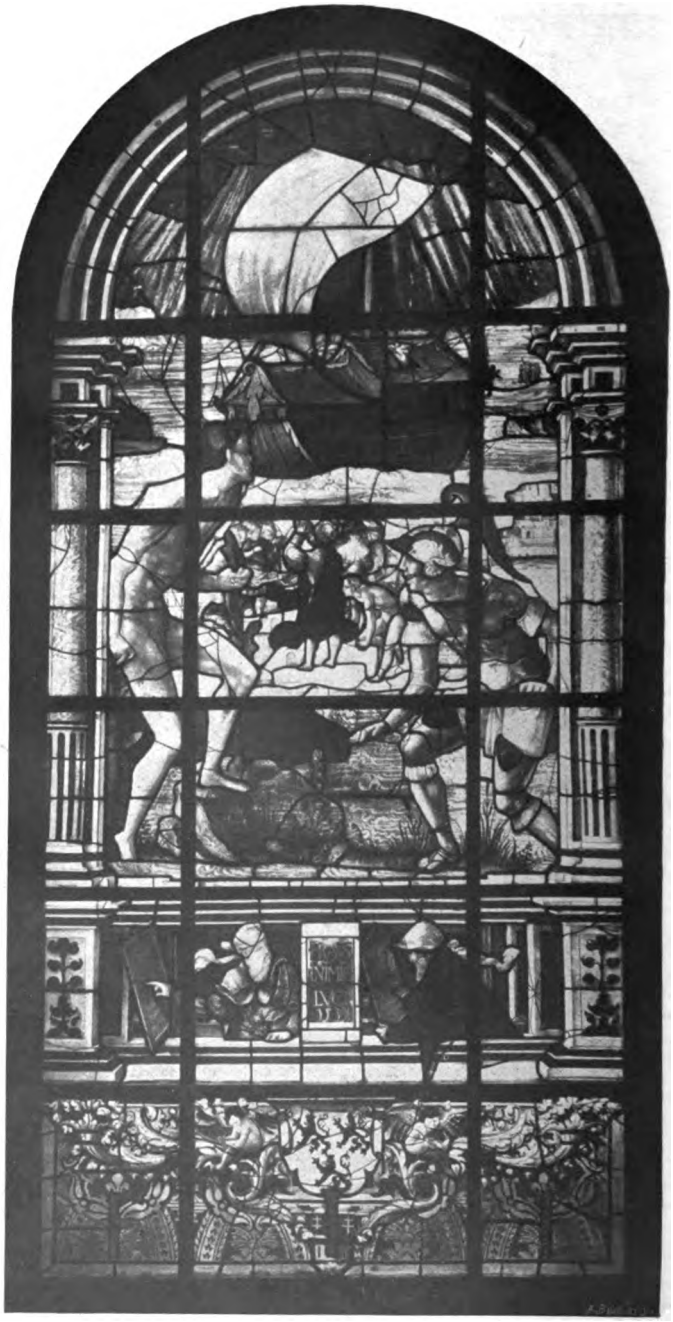

Vitrail provenant de l'Église du Prieuré de Flavigny-sur-Moselle

Digitized by Google

VITRAIL PROVENANT DE L'ÉGLISE DU PRIEURÉ
DE FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

« d'origine, je serai content de les voir citées dans le jour-
« nal archéologique de Lorraine.

« Quand d'aussi belles pièces quittent leur cadre, il faut
« que la science d'art sache du moins où elles ont échoué.
« Aussi ai-je écrit à leur dernier possesseur pour obtenir
« l'autorisation de vous renseigner. On m'a recommandé
« au contraire la discrétion. J'ai déjà remarqué que les
« marchands et les collectionneurs aimaient d'autant plus
« le mystère que les archéologues recherchaient la
« lumière. »

Les croquis reproduits par l'abbé Guillaume, ne représentant que le portrait de Warry de Lucy, donateur du vitrage de l'église et les armoiries qui se trouvaient en-dessous, nous donnons ci-contre reproduction des trois vitraux, œuvre de Valentin Bousch, datés respectivement de 1551, 1552 et 1553, décrits dans la notice précitée, suivant l'ordre inverse à leur date.

Le plus important, divisé en trois compartiments par deux meneaux et veuf de deux lobes irréguliers qui formaient sa partie supérieure, et les médaillons armoriés du bas, détachés, ne sont pas reproduits sur la photographie. Les trois écussons qui s'y trouvent sont aux armes des Craincourt : *D'argent à deux léopards de gueules, lampassés, armés et couronnés d'or, mis l'un sur l'autre;* aux armes des Savigny : *De gueules à trois lions couronnés d'or, posés deux et un* et le troisième, *D'azur à la croix d'argent, au lambel de gueules en chef, brochant sur la croix*, qui n'avait pas été identifié par l'abbé Guillaume, est aux armes des Toullon. Plus heureux que lui dans nos recherches, nous allons donner la raison de la présence de ces écussons :

Warry de Lucy, vingt et unième prieur de Flavigny, de 1510 à 1557, protonotaire, était fils de Maheu de Lucy, chevalier, seigneur de Dombasle, maître d'hôtel du duc Antoine et de Claude de Craincourt, ce qui explique la présence du blason Craincourt. Il était le petit-fils de

Digitized by Google

Warry de Lucy, chevalier, seigneur de Dombasle et de Jeanne de Savigny, d'où le blason SAVIGNY. Enfin, Mathieu Husson l'Escossois, dans son *Simple crayon*, termine ainsi l'article Toullon : « Depuis, Lucyon de Fromel, fils de Guyot de Fromel, porta pour une des lignes de Marguerite de Sampigny sa mère, fille de Jean de Sampigny, les Armoises (*sic*) de Toullon, comme aussi Wary de Lucy, Prothonotaire de Flavigny ».

En donnant ici la reproduction de ces trois belles verrières, le souvenir n'en sera pas perdu ; mais il nous sera permis de regretter que des vitraux, intéressant si particulièrement notre région, tant par leur auteur, leur donateur, leur destination, que par leur valeur elle-même, aient été enlevés et aillent grossir le nombre des œuvres d'art arrachées de leur cadre, ayant ainsi perdu leur raison d'être, déracinées en un mot, qui remplissent, souvent sans indication de provenance, les galeries d'opulents collectionneurs, complices par le fait même des marchands d'antiquités, qui dépouillent sans merci nos vieilles provinces des trésors artistiques accumulés par nos ancêtres.

EDMOND DES ROBERT.

INSCRIPTIONS DE L'ÉGLISE DE CHALIGNY.

Le chœur de l'église paroissiale du village de Chaligny (canton de Nancy-Nord) contient deux inscriptions de quelque intérêt ; l'une placée du côté épître, à environ 2m50 au-dessus du sol, est gravée en lettres dorées sur une plaque en marbre noir d'à peu près 1m de haut sur 0m60 de large :

D. O. M.

Me CÉSAIRE FRANÇOIS DUCHESNE DÉCÉDÉ LE 20
9bre 1762, CURÉ DE CETTE PAROISSE, A LÉGUÉ UN
FOND DE DENIERS, FIXÉ PAR ARRÊT DE LA COUR DU

Digitized by Google

17 MARS 1764 A 7583 LIVRES, DONT LE REVENU EST EMPLOYÉ A L'ENSEIGNEMENT DES PAUVRES ENFANS, LE SOULAGEMENT DES PAUVRES MALADES DE CHALIGNY ET NEUVES-MAISONS, ET L'ENTRETIEN D'UNE INFIRMIÈRE ET D'UNE MAITRESSE POUR LE LOGEMENT DESQUELLES IL A AUSSI LÉGUÉ UNE MAISON. CETTE FONDATION EST RÉGLÉE PAR AUTRE ARREST DU 25 JUIN 1763.

REQUIESCAT IN PACE.

L'autre inscription est du côté évangile, en face et à la même hauteur que la précédente, en lettres dorées sur une plaque de marbre noir d'environ 0m35 dans chaque sens :

D. O. M.

CI-GIT FRANÇOIS NEVEUX, CURÉ
DESSERVANT CETTE PAROISSE, DÉCÉDÉ
LE 1er MAI 1808, AGÉ DE 45 ANS.

Suit en quelques lignes l'éloge du défunt, assez banal et qu'il est inutile de reproduire, son nom et la date nous suffisant.

E. DUVERNOY.

CHRONIQUE

LA COLLECTION WALDECK ROUSSEAU.

Les visiteurs du musée de l'Union centrale des Arts décoratifs (palais du Louvre. pavillon de Marsan) pourront voir, pendant quelques mois, une importante collection d'objets en bois sculpté, dits « de Bagard ». Cette collection, en son genre la plus importante qui aura été mise sous les yeux du public depuis l'exposition de Nancy en 1875, a été formée avec autant de goût que de patience et libéralement prêtée par Madame Waldeck-Rousseau. Si l'exposition qui doit avoir lieu à Nancy en 1909 doit com-

Digitized by Google

prendre une section rétrospective d'art décoratif lorrain, il faudrait solliciter de Madame Waldeck-Rousseau qu'elle consentît à en user avec l'exposition de Nancy aussi gracieusement qu'avec le musée de l'Union centrale des Arts décoratifs.

M. Léon Deshairs, le sympathique bibliothécaire de l'Union centrale, vient de faire connaître, dans le dernier fascicule de la *Gazette des Beaux-Arts* (août 1907, p. 153-162) les plus belles pièces de cette collection. Son commentaire est emprunté aux travaux de notre vénéré conservateur, M. Léon Wiener, qui, sur la question des bois sculptés attribués — bien à tort — à César et à Toussaint Bagard, font autorité. Comme publication relative à la même question, je signalerai encore, dans la *Revue de l'art ancien et moderne* du 10 mai 1904, p. 327, une excellente zincogravure du beau coffret de Léopold Ier, conservé au musée de Troyes. P. PERDRIZET.

AVIS

Deux ouvrages que le public attendait depuis longtemps viennent enfin de paraître : *Les anciens pouillés du diocèse de Metz*, par M. l'abbé Dorvaux, un vol. grand in-8 de XXVIII-863 pages, et l'*Atlas historique du diocèse de Metz*, complément nécessaire du précédent, par M. l'abbé Dorvaux et M. l'abbé Bourgeat, in-folio de 16 cartes en couleur avec 4 pages d'explications et 9 pages d'index alphabétique. Les souscripteurs à ces deux ouvrages devront les réclamer à l'imprimerie Crépin-Leblond, passage du Casino à Nancy. On se rappelle que la souscription aux deux ouvrages réunis est de 20 francs, le prix s'élève à 32 francs pour les non souscripteurs. Le port est en plus.

Pour la Commission de rédaction, le Président : L. QUINTARD.

L'imprimeur-gérant : A. CRÉPIN-LEBLOND, 21, rue Saint-Dizier, Nancy.

Digitized by Google

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN

7e ANNÉE. — NUMÉRO 10. — OCTOBRE 1907.

Procès-verbal de la Séance du vendredi 12 juillet 1907.

PRÉSIDENCE DE M. QUINTARD, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communication.

M. Charbonnier, architecte des monuments historiques, présent à la séance, est assez aimable pour faire savoir que, des échafaudages étant dressés à l'église Saint Martin, de Pont-à-Mousson, il y aurait peut-être lieu d'organiser une excursion au cours de laquelle les membres de la Société pourraient examiner de près les sculptures du monument. M. le Président remercie M. Charbonnier de son utile renseignement.

Distinction honorifique.

La Société française d'archéologie, dans son Congrès tenu à Autun, a décerné une médaille d'argent à notre confrère M. Paul Denis, pour sa thèse sur Ligier Richier.

Digitized by Google

Présentation.

M. Georges **Demeufve**, 4, rue des Michottes, est présenté en qualité de membre titulaire, par MM. Bernard de Jandin, Goury et Edmond des Robert.

Ouvrages offerts à la Société.

La seigneurie de Breux, par M. Louis Schaudel, Arlon, F. Brück, 1906. (Extrait in-8 de 96 p. des *Publications de l'Institut archéologique du Luxembourg*, 1906, Tome XLI des *Annales.*)

Les Alpes françaises à l'époque glaciaire, extrait de l'ouvrage illustré *Die Alpen im Eiszeitalter*, par MM. Alb. Penck et Ed. Bruckner, traduit par M. Louis Schaudel, Grenoble, Allier frères, 1907, in-8 de 150 p., 2 planches hors texte.

Catalogue des documents des archives de Meurthe-et-Moselle antérieurs à 1101, par M. E. Duvernoy, Besançon, Jacquin, 1907. (Extrait in-8 de 31 p. du *Bibliographe moderne*, 1907, n° 1.)

Lectures.

M. Quintard lit une *Note sur quelques deniers toulois des XIIe et XIIIe siècles*, destinée au *Bulletin*, comme celle dont MM. H. Lefebvre et Edmond des Robert donnent ensuite lecture : *Note sur les origines de la maison de La Tour-en-Voivre.*

M. Boyé donne à la Société la primeur d'un travail sur : *Les postes en Lorraine au XVIIIe siècle*, destiné à une *Revue* de Paris.

Digitized by Google

MÉMOIRES

NOTES SUR L'ORIGINE MUSSIPONTAINE DE LA MAISON DE LA TOUR-EN-VOIVRE.

Dans un mémoire sur la Maison de La Tour-en-Voivre (1), M. L. Germain s'exprimait ainsi en 1895 : « La grande Maison de La Tour-en-Voivre, celle du moins des temps modernes, paraît remonter authentiquement à Ancherin de La Tour, époux d'Henriette de Puxe, et qui vivait au xve siècle. Mais qui était le père d'Ancherin? C'est ce qu'à ma connaissance, aucun document n'a encore révélé, et l'on peut dire que l'origine de cette famille constitue l'une des questions qui, depuis longtemps en Lorraine, ont le plus préoccupé les généalogistes et les historiens. »

C'est incidemment, en nous occupant de la Maison de La Tour-en-Ardenne, avec laquelle Dom Calmet, de Sailly et d'autres ont bien gratuitement confondu celle de La Tour-en-Voivre (2), que notre attention avait été attirée sur ce problème.

Nous ne prétendons pas l'avoir complètement résolu, mais une découverte récente faite dans la collection des sceaux des archives de Meurthe-et-Moselle, et dont nous devons la communication à notre laborieux confrère, M. Edmond des Robert (3), nous paraît avoir singulière-

(1) *La Maison de La Tour-en-Voivre ; examen de quelques erreurs* dans *Journal Société d'Archéologie lorraine*, 1895, p. 206 et suiv.

(2) On a voulu faire descendre les La Tour-en-Voivre de Wenchelin ou d'Henri de La Tour-en-Ardenne. M. Germain a facilement réfuté ces erreurs ; nous n'y reviendrons pas. M. de Sailly donne, sans hésiter, pour père à Ancherin de La Tour-en-Voivre, Henri de La Tour-en-Ardenne. — De Sailly, *Notice généalogique sur la Maison de La Tour-en-Voivre*, 1851, in-4° très rare, se trouve à la bibliothèque municipale de Metz.

(3) M. Edmond des Robert, secrétaire annuel de la Société d'Archéologie lorraine, termine en ce moment un travail considérable

Digitized by Google

ment éclairé la question. Un fait important rendait déjà bien suspecte une communauté d'origine entre l'ancienne maison de La Tour-en-Voivre et la maison moderne qui remonte à Ancherin de La Tour, auteur des deux branches de Savonnières et de Jeandelize, c'est la différence complète des armoiries. En effet, la maison du moyen âge portait : *de gueules à six lionceaux léopardés d'or, affrontés deux à deux,* tandis que la maison moderne porte, depuis Ancherin : *de sable à la fasce d'argent accompagnée de trois pattes de lion d'or, deux en chef contre-onglees et une issant de la pointe* (1).

Mais voici qui est bien plus extraordinaire : ce sont des reprises féodales faites de René d'Anjou, le 3 septembre 1424, par *Regnalt Ancherin*, du Pont-à-Mousson, tant pour lui que pour ses cousins, cohéritiers avec lui de Jehan *Regnalt*, de Dieulouard, son oncle, concernant plusieurs héritages et rentes sur les gerbages de Pont-à-Mousson (2).

A cette pièce est appendu un sceau présentant un écu à *une fasce accompagnée de trois membres de lion, deux en chef issant des angles de l'écu et le troisième de la pointe.* Ce sceau est identique à tous ceux de la famille moderne de La Tour-en-Voivre, relevés de 1500 à 1625, y compris celui d'Ancherin de La Tour, époux d'Henriette de Puxe, dont parlait M. Germain (3).

pour les sceaux des Archives de Lorraine, ce qu'est celui de Douet d'Arc pour les Archives nationales. M. des Robert a bien voulu rechercher, à notre demande, dans ses fiches, tous les sceaux concernant les La Tour-en-Voivre ; nous tenons à l'en remercier ici.

(1) Ou mieux : *Trois membres de lion, deux issant des angles de l'écu et le troisième issant de la pointe.* C'est cette forme que présentent les anciens sceaux.

(2) Arch. M.-et-M., B. 868, fay. Pont-Fiefs, III, n° 45.

(3) Notamment ceux d'Ancherin de La Tour, 1500 (B, 593, n° 26) ; Adam de La Tour, 1573 et 1574 (B. 749, n° 199 et 915, n° 43) ; Arnould de La Tour, 1535 (B. 625, n° 90) ; Bernard de La Tour, 1594 et 1612 (B. 861, n° 65 et 720, n° 68) ; Jacques de La Tour, 1625 (B. 871, n° 22) ; Robert de La Tour, 1613 (B. 680, n° 20 et 729, n° 34). Tous ces sceaux ont été relevés par M. Ed. des Robert. M. des Robert démontre, dans

Digitized by Google

Un compte de la recette de Pont-à-Mousson, datant de 1485 (1), nous apprend par ailleurs que ce même Ancherin de La Tour, écuyer, prenait chaque année sur les gerbages et moulins dudit Pont, « la quantité de dix-sept quartes et le tiers d'une quarte, moitié froment et waïn, mesure dudit Pont, etc. »

Sans doute, on ne peut affirmer que cet Ancherin de La Tour, seigneur de Puxe et de Jeandelize, soit la fils de Regnalt Ancherin ; mais si l'on rapproche ces deux circonstances : l'identité des armoiries et ce nom d'Ancherin commun à l'un et à l'autre, — nom de famille ou prénom, peu importe à une époque où les noms étaient encore mal fixés — il paraîtra incontestable que ces deux personnages sont bien près l'un de l'autre. La possession commune de rentes sur les gerbages de Pont-à-Mousson, vient encore à l'appui de cette opinion.

On retrouve à différentes époques ce nom d'Ancherin parmi les notables de la cité mussipontaine ; ainsi messire Ancherin — *alias* Anchies — chevalier, prévôt et cellerier de Mousson en 1322 et 1323 (2) ; Ancherin « fils Colard » figure en septembre 1372 parmi les témoins de la charte octroyée à la ville de Pont-à-Mousson par l'Empereur Charles IV et le duc Robert de Bar (3).

Une autre circonstance vient encore confirmer l'origine mussipontaine de la famille de La Tour-en-Voivre, ce sont

une longue et curieuse note imprimée à la suite du présent article, que les trois pattes ou membres de lion étaient communs aux armoiries de plusieurs familles de Pont-à-Mousson.

(1) Arch. Meuse, Compte d'Andreu de La Chambre, prévôt et receveur de Pont-à-Mousson, B. 975, fol. 165.

(2) Arch. Meuse, B. 972 et 230, fol. 23. — Deux membres de la famille de La Tour-en-Voivre ont été capitaines, prévots, gruyers et receveurs de Conflans-en-Jarnisy. Ce sont Adam de La Tour, écuyer, seigneur de Puxe et de Jeandelize, de 1567 à 1574, et Ancherin de La Tour, seigneur de Puxe, Jeandelize, Brainville, Savonnières, etc., de 1574 à 1583. (Arch. Meuse, B. 2166 à 2175).

(3) Ibid., B., 230, fol. 5, v°.

Digitized by Google

les sépultures de plusieurs de ses membres inhumés dans les anciennes églises de Pont-à-Mousson, et dont M. le comte F. de Bacourt a publié les épitaphes (1), savoir :

Gillette de La Tour, châtelaine de Mousson (2), décédée le 8 mars 1518 et inhumée dans l'église des Clarisses — écu des La Tour-en-Voivre, sculpté sur le monument : *une fasce accompagnée de 3 membres de lion ;* Philippe de La Tour-en-Woipvre (*sic*), seigneur d'Aulnou, La Grange, Batilly et Sainte Marie, décédé le 14 décembre 1637, âgé de 44 ans, inhumé dans la même église — même écu (3). « Honoré, seigneur Jacques de La Tour-en-Woipvre », seigneur de Brainville, Puxe, Jeandelize et Andilly, décédé le 8 février 1636, âgé de 57 ans, inhumé en l'ancienne église Saint-Martin — même écu que les précédents (4).

Plusieurs épitaphes concernant d'autres habitants de Pont-à-Mousson, mentionnent leur alliance avec les La Tour : ainsi Françoise de La Tour, mariée à Nicolas des Travault, écuyer et échevin du Pont.

De cet ensemble de faits ressort tout au moins la grave présomption que la Maison de La Tour-en-Voivre tire son origine d'une famille noble de Pont-à-Mousson, en possession de terres de fiefs et d'armoiries dès le premier quart du xve siècle.

Quant à la première maison, elle subsista certainement jusqu'à la fin du xvie siècle, comme en témoignent un certain nombre d'actes tirés des Archives de Meurthe-et-Moselle, concernant ses membres, et auxquels sont appendus leurs sceaux présentant l'écu aux six lions (5).

(1) *Epitaphes et monuments funèbres inédits de la Cathédrale et d'autres églises de l'ancien diocèse de Toul* (Bar-le-Duc), en quatre fascicules.

(2) Op. cit., fascicule IV, p. 131. — Selon M. Pierre Boyé, Gilette aurait épousé Philippe Cottignon, châtelain de Mousson.

(3) Même fascic., p. 132.

(4) Fascic. II, p. 54.

(5) Notamment, Jehan de La Tour, seigneur de Cheminot, 1510 (B. 729, n° 79 ; 943, n° 21), et Nicole, veuve d'Etienne de Saint-Hillier,

Digitized by Google

M. de Sailly (1), qui ignorait les circonstances que nous venons de rapporter, fait descendre Ancherin de La Tour de Jean, frère cadet de Beaudouin III de La Tour-en-Voivre, en passant par Henri de La Tour-en-Ardenne, seigneur de Pierrefort ! Et voici comment il explique le changement d'armoiries (2) : « Ancherin, *puiné* de la Tour, changea les pièces de l'écusson paternel, tout en conservant les émaux, *sable, argent et or* (3). Cette manière de briser, la plus ancienne de toutes, était, par exemple, celle des ducs de Bourgogne de la première branche, des comtes de Dreux et de Vermandois, tous sortis de la Maison de France »

Comment ! Ancherin de La Tour aurait adopté précisé-

lieutenant-général du bailliage de Saint-Mihiel, 1549 (B. 718, n° 68) ; Bernard de La Tour, seigneur de Thonnance-les-Moulins et de Poissons (Haute-Marne, arrondissement de Vassy) et *en partie de Puxe, à cause de sa femme, Anne de Ficquelmont*, 1593 (B. 843, n° 80). Pour ce dernier, à noter qu'il existait en même temps que lui un autre Bernard de La Tour-en-Voivre, 1594 (B. 861, n° 65), appartenant à l'autre famille, écuyer, seigneur de Jeandelize et, comme le premier, de *Puxe en partie*, ce dernier par hérédité, le premier par sa femme, Anne de Ficquelmont. Qu'on s'étonne, après cela, de trouver des erreurs et des confusions dans les travaux généalogiques !

(1) *Op. cit.*, p. 8 et 20.

(2) Ibid., p. 20.

(3) M. de Sailly est obsédé par l'idée qu'Ancherin était le fils d'Henri de La Tour-en-Ardenne, qui portait : *de sable à la croix d'argent cantonnée de quatre fleurs de lys d'or, et chargée d'une tour en cœur.* Cela ne ressemble guère aux six lionceaux des anciens La Tour-en-Voivre, dont était Jean, qu'il dit être le père d'Henri de La Tour-en-Ardenne. Dans une note confuse en bas de la page 9, M. de Sailly laisse entendre que la Maison de La Tour-en-Voivre devait être issue de celle de La Tour-en-Ardenne ?

M. de Sailly cite à l'appui de sa thèse un acte de Guillaume de Haraucourt, évêque de Verdun : c'est une confirmation d'une vente par Ancherin de la Tour, écuyer, voué de Jeandelize, d'héritages à lui obvenus par « le trespassement *de feu* Henri de La Tour, *bailli de Vitrey*, père dudit Ancherin ». Cette prétendue pièce est datée du *15 mai 1449*. Cette pièce, qui est une copie de la fin du XVIIIe siècle, délivrée par la Chambre des Comptes de Bar, est fausse, comme bien d'autres, dit-on, rédigées par les scribes de la Chambre ; la date seule le prouve : *feu* Henri de la Tour vivait encore en 1451 (V° Huguenin, *Chron. de Metz*, p. 272). De plus en 1449, il y avait longtemps qu'Henri n'était plus bailli de Vitry.

Digitized by Google

ment les armoiries d'une famille de Pont-à-Mousson du nom d'Ancherin, avec laquelle il n'eût eu aucun lien? Allons donc !

Maintenant une autre question se présente à laquelle il n'est pas facile de répondre : Si Ancherin de la Tour est le fils ou le petit-fils de Regnalt Ancherin, comment a-t-il pu prendre le nom de La Tour-en-Voivre ? Il n'eût pu le faire que par l'acquisition de tout ou partie de la seigneurie de La Tour en-Voivre. Cette acquisition, malgré toutes nos recherches, nous n'en avons trouvé trace nulle part.

A la fin du xve siècle, il y avait longtemps que la terre de La Tour-en-Voivre (1) n'était plus dans l'ancienne maison de ce nom. En 1366, Jehan de La Tour-en Voivre, fils de Beaudouin II et de Marguerite d'Estrépy, avait vendu cette terre à Jean de Salm le jeune, chevalier sire de Viviers (2). Le 5 septembre de cette même année, Jean de Salm en fait ses reprises du duc Robert de Bar (3), et le 9 mars 1385 (n. st.) nous avons les reprises de Jacques d'Amance, chevalier, pour la forteresse de La Tour-en-Voivre, que Jean de Salm et sa femme, Philippe de Faulquemont, lui avaient engagée (4).

Puis, à partir de 1422 (5), la terre de La Tour-en-Voivre est en la possession des seigneurs de Haraucourt, qui la conservent longtemps (6). « En 1677, rapporte Brizion, elle est à Jean de Lamberty, chevalier, baron de Condé, qui l'avait achetée de Nicolas de Boncourt. »

Enfin, le 24 décembre 1748, François-Charles, comte de La Tour-en-Voivre-Savonnières acheta, — nous ne pouvons

(1) Meuse, arr. de Verdun, canton de Fresne-en-Voivre.

(2) Coll. de Lorr., vol. 94, fol. 16, confirmation de cette vente par le duc Robert.

(3) Arch. M.-et-M., lay. La Chaussée, n° 28.

(4) Ibid., n°s 23 et 30

(5) Partage des biens de Jacques d'Amance, 19 septembre 1422, cité par Brizion, *Histoire des villages du canton de Fresnes-en-Voivre*, p. 150.

(6) Brizion, *op. cit.*, dénombrement des sieurs et dames de Haraucourt-Chambley, 1578.

Digitized by Google

Bulletin mensuel de la Société d'Archéologie lorraine
Octobre 1907.

ARMOIRIES

DE LA FAMILLE DE LA TOUR-EN-VOIVRE

D'APRÈS LES SCEAUX

Digitized by Google

Digitized by Google

dire *racheta* — cette terre, dont sa famille portait le nom depuis si longtemps, et que Stanislas, par lettres du 17 avril 1754, érigea en comté en faveur de l'acquéreur précité.

Jusque-là, nous n'avons trouvé de dénombrements fournis par les membres de la famille que pour des fiefs autres que celui de La Tour ; pas un pour la moindre parcelle de cette seigneurie. Bien plus, nous trouvons, depuis Ancherin, les La Tour-en-Voivre toujours qualifiés seigneurs de Jeandelize, Puxe, Savonnières, Andilly, etc., jamais seigneurs dudit lieu.

Et cependant leur nom ne semble pas leur avoir été contesté par l'ancienne maison de La Tour qui a subsisté, avons-nous dit, au moins jusqu'à la fin du XVIe siècle. Nous voyons, depuis Ancherin, ces gentilshommes s'allier sans difficulté aux familles de l'ancienne chevalerie ; nous voyons Ancherin lui-même jouer un certain rôle sous le règne du duc René II, qui l'invite à différentes fois, par lettres, à assister aux Etats, etc. (1).

Que conclure de tout cela ? Ancherin de La Tour descendait de la famille de Regnauld Ancherin, de Pont-à-Mousson, le fait n'est pas contestable ; maintenant doit-on croire qu'Ancherin ait eu pour mère une La Tour-en-Voivre, et qu'il ait ajouté ce nom à celui de sa famille ? Pourrait-on admettre, au contraire, qu'il ait été réellement La Tour-en-Voivre par son père, et serait-ce seulement sa mère qui eût été une Ancherin, de Pont-à-Mousson ? Aurait-il, pour des raisons que nous ne pouvons deviner, adopté les armoiries de celle-ci à l'exclusion de celles de son père ? L'hypothèse, après tout, n'est pas invraisemblable, mais alors, dans ce dernier cas, revient toujours la question : Qui donc est le père d'Ancherin de La Tour ?

Nous livrons ces quelques notes aux méditations des généalogistes. H. LEFEBVRE.

(1) De Sailly, *op. cit.*

Digitized by Google

NOTE SUR LES ARMOIRIES DE QUELQUES FAMILLES DE PONT-A-MOUSSON.

Les armoiries de la famille de La Tour-en-Voivre, actuellement existante, sont : *De sable à la fasce d'argent accompagnée de trois membres de lion du même, deux en chef mouvant des angles et un en pointe contourné, mouvant du bas de l'écu.*

C'est avec intention que nous nous servons du mot *membre de lion*, c'est à-dire patte arrachée ou coupée à la cuisse (au bon vieux temps on aurait dit un cuisseau), au lieu du mot *patte*, donné par la plupart des armoriaux qui mentionnent le blason en question, lequel mot peut induire en erreur, et faire croire qu'il s'agit simplement de l'extrémité inférieure du membre. Nous n'entrerons pas dans les subtiles distinctions de certains héraldistes qui, comme Palliot (1), réservant le mot *patte* aux quadrupèdes, ne se servaient du mot *membre* que pour les oiseaux.

L'erreur à laquelle nous venons de faire allusion a été commise à peu près par tous les armoriaux ; contentons-nous de citer, pour l'exemple, Husson l'Escossois (2) ; aussi, nous avons voulu attirer l'attention sur ce point et donner une représentation des armes des La Tour conforme à celle que nous avons trouvée sur les sceaux ayant appartenu aux membres de cette famille et conservés aux Archives de Meurthe et-Moselle (3).

La famille de La Tour, dont nous n'avons qu'à rappeler ici les origines si minutieusement étudiées par notre confrère M. Lefebvre, porte les mêmes armes que celle des

(1) Pierre Palliot, *La vraye et parfaicte science des armoiries, ou l'indice armorial de feu M. Lowan Geliot*, Paris, 1660, in-f°.

(2) Mathieu Husson L'Escossois, *Le simple crayon utile et curieux de la noblesse des duchés de Lorraine et Bar, et des évesches de Metz, Toul et Verdun*, s. l. 1674, petit in-f°.

(3) Bon nombre de ces sceaux sont mentionnés dans le travail de M. H. Lefebvre, travail auquel nous avons joint cette note héraldique.

Digitized by Google

Ancherin (1), originaire de Pont-à-Mousson. Ce type d'armoiries, tout à fait particulier, se retrouve encore dans d'autres blasons mussipontains et nous croyons nécessaire d'en faire le rapprochement.

Le comte E. Fourier de Bacourt, dans ses *Épitaphes et monuments funèbres inédits de la cathédrale et d'autres églises de l'ancien diocèse de Toul* (2), p. 66, fait connaître les armes de « Jehan des Travaulx, escuyer (sgr) de Gizoncourt (3) et d'Aulle (4) en partie, en son vivant maistre eschevin de ce lieu du Pont » et les décrit comme ci-dessus (5), sans indication d'émaux. D'autre part, d'Hannoncelles, dans *Metz ancien* (6), p. 256 et suivantes, donne comme armes aux Travalt : *une fasce chargée de trois coquilles* (nous négligeons ici une variante où la *fasce* se transforme en *bande*). Ces deux descriptions semblent à première vue bien contradictoires et nous allions conclure à une erreur commise par l'un de ces auteurs, quand nous avons trouvé la clé de ce petit problème : Le sceau de Jean des Travaulx lui même, seigneur de Grisecourt (7) et de Daulle en partie, appendu au dénombrement (8) donné, le 27 mars 1546, par Gérard de Malavillers, écuyer, porte *une fasce chargée de trois coquilles*, mais aussi *accompagnée de trois membres de lion* comme ci dessus.

(1) Voir le sceau de Renaud Ancherin : Arch. de M.-et-M., B. 868, nº 45.

(2) Contant-Laguerre, Bar-le-Duc, s. d., 4 fascicules in-8.

(3) Gézoncourt, canton de Domèvre-en-Haye, Meurthe-et-Moselle.

(4) Daulle, nom d'une seigneurie qui comprenait la moitié de celle de Maidières et Montauville, près de Pont-à-Mousson. Consulter les *Mémoires* de la Soc. d'arch. lorr., 1895, p. 106 et 107, aux preuves du travail de M. H. Lefebvre : *Le marquisat de Noviant-aux-Prés et ses origines.*

(5) Ce n'est pas une différence de dire « Trois espèces de pattes de devant de griffon mouvantes des angles de l'escu, elles sont plus tost de lion ».

(6) Rousseau-Pallez, Metz, 1856, 2 tomes in-f°.

(7) Grisecourt, canton de Domèvre-en-Haye, Meurthe-et-Moselle.

(8) Arch. de M.-et-M., B. 866, nº 27.

Digitized by Google

Sur le sceau de Geoffroy Travalt, seigneur de Châtel (1) en partie, qui se trouve au bas du dénombrement (2) rendu le 19 mai 1507 par Jean de Blâmont, écuyer, seigneur de Phlin (3) en partie, nous trouvions déjà ce même écu avec une étoile en chef comme brisure.

Enfin le comte de Bacourt, *loc. cit.*, p. 52, indique parmi les quartiers de Didier de Preny, où figurent les armoiries des La Tour, celles des Paillardel : « *les trois pattes de même que La Tour, à une bordure composée* » (sans doute pour *componée*).

Ainsi *les membres de lion, mouvant des angles de l'écu et accompagnant une fasce* se retrouvent dans le blason de quatre familles de la même région : les Ancherin, les La Tour, les Travalt et les Paillardel. Sans en tirer de conclusion, nous avons cependant cru devoir attirer l'attention sur ce fait assez intéressant.

A titre de simple rapprochement, ajoutons que les Hault, ou des Hault, aussi du Barrois, portaient : *D'azur à trois membres de lion d'or, en forme de chevron renversé, posés l'un sur l'autre ;* et que Jean Hérault, conseiller-secrétaire de René II, anobli par ce prince le 22 février 1482, reçut comme blason : *D'azur à trois membres d'aigle, mouvant des cantons de l'écu ;* blason assez semblable au type des précédents.

Pour finir, notons, à titre de curiosité, que la femme de Jean des Travaulx, dont les armes ressemblent tant à celles des La Tour, était Marguerite de Saint-Hillier, fille d'Étienne de Saint-Hillier, lieutenant-général au bailliage de Saint-Mihiel et de Nicole de La Tour, dame de Mesnil-Latour (4), non de la famille de La Tour qui nous occupe,

(1) Probablement Châtel-Saint-Germain, canton de Gorze, Lorraine.
(2) Arch. de M.-et-M., B. 868, n° 65.
(3) Phlin, canton de Nomeny, Meurthe-et-Moselle.
(4) Ménil-la-Tour, canton de Toul-Nord, Meurthe-et-Moselle.

Digitized by Google

mais des anciens La Tour-en-Voivre dont les armes bien connues étaient : *De gueules à six léopards d'or, affrontés deux à deux, posés l'un sur l'autre.*

EDMOND DES ROBERT.

VOYAGE DE LA COMTESSE DE SALM EN 1566.

Dans une note de mon étude sur Chaligny (*Mémoires de la Société d'Archéologie Lorraine*, année 1903, p. 169, note 2), j'ai fait mention d'un voyage qu'aurait fait en 1566 le duc Charles III, de Nancy à Ruppes (1), où il serait allé chercher sa femme, Claude de France, fille de Henri II. Je me fondais sur les renseignements contenus dans les études manuscrites de feu M. l'abbé Boulanger, ancien curé de Pont-Saint-Vincent, qui m'ont été communiquées par ses successeurs, MM. les abbés Bastien et Benoit. Ces renseignements sont en général très exacts ; il se trouve, cependant, qu'en la présente circonstance leur exactitude est en défaut.

J'ai pu, en effet, consulter la source dont procède sûrement le renseignement fourni par M. Boulanger. Ce ne peut être que le compte rendu par Thierry Claude, receveur des droits de la comtesse de Salm à Pulligny (2), pour l'année 1566-1567. (Archives de M.-et-M., Chambre des Comptes, B. 8328.) Au folio 36 de ce compte, je rencontre la mention de sommes payées « au passage dudit Pont (Pont-Saint-Vincent) pour avoir passé la litière de Son Altesse et ses hacquenées allant quérir Madame à Ruppe », et aussi pour les avoir passées au retour, en ramenant Madame à Nancy. Or l'expression « Madame » se rapporte sûrement, dans ce compte, non pas à la duchesse de Lorraine, dont il n'est pas question, mais à Louise de Stain-

(1) Arr. Neufchâteau, cant. Coussey.
(2) Arr. Nancy, cant. Vézelise.

Digitized by Google

ville, comtesse de Salm et dame de Pulligny en partie, veuve de Jean VIII, comte de Salm. Elle passa à Pont-Saint-Vincent la nuit du 5 au 6 décembre; Claudin Mercier, chez qui elle logea, lui fournit à elle et à sa suite, pour 25 francs, le souper du 5 et le dîner du 6. Elle fit le 6 l'étape de Pont-Saint-Vincent à Nancy, en franchissant « la montagne » de Chavigny. Louise de Stainville était une très grande dame; son mari et son fils aîné, Jean IX, remplirent auprès du duc Charles III les plus hautes charges de cour (1); il n'est pas étonnant que le duc, en plein hiver, ait mis les équipages de la Cour à sa disposition, pour la conduire à Nancy du château de Ruppes, propriété de la famille de Salm, où elle habitait ordinairement. En tout cas, il faut abandonner toute idée d'un voyage de Charles III et d'un séjour à Ruppes de la duchesse Claude de France, à cette époque (2).

Thierry Claude, qui rend le compte de 1566, était, dès 1561, et peut être antérieurement, receveur de Salm à Pulligny. Il était en même temps châtelain du château de Pont-Saint-Vincent, dont la seigneurie appartenait alors pour moitié à Louise de Stainville et pour moitié à sa sœur, en vertu d'une « gagière » consentie par le duc Antoine (3). Quand, en 1562 la terre de Pont-Saint-Vincent fut cédée à Nicolas de Lorraine pour être incorporée au comté de Chaligny, Thierry Claude cessa d'y exercer ces fonctions; mais il conserva, sans doute jusqu'à sa mort survenue en 1569, les fonctions dont il avait été investi à Pulligny. Il appartenait à une famille dont les documents attestent l'importance à Pont-Saint-Vincent pendant le cours du XVIe siè-

(1) C'est Louise de Stainville, comtesse de Salm, qui, en 1586, acquit la maison de la Pucelle à Domremy (Archives de M.-et-M., B, 886, n° 34).

(2) Dans l'Inventaire imprimé des Archives de M.-et-M., H. Lepage était tombé dans la même erreur que M. l'abbé Boulanger.

(3) Voir l'étude déjà citée sur Chaligny, p. 138 et 139.

Digitized by Google

cle (1). Le chef de cette famille au commencement de ce siècle, Jean Claude, déjà châtelain de Pont Saint-Vincent, avait fondé une des chapelles de l'église, la chapelle du Sépulcre. La famille Claude finit en la personne de Louise Claude, fille de Thierry Claude et femme de Jean Cuny, greffier et contrôleur du comté de Chaligny, qui mourut en 1600. PAUL FOURNIER.

SAINT BERNARD A CHARMES-LA-CÔTE EN 1146.

Les récits, dont les auteurs sont contemporains et quelquefois spectateurs des faits rapportés, paraissent-ils à certains yeux avoir emprunté parfois quelque couleur à la légende, sont toujours précieux pour l'histoire. Alors même qu'il n'est pas toujours facile de démêler dans une appréciation ce qui est réel, d'avec ce qui ne répond qu'à un élan d'admiration du narrateur, il reste encore quelque chose de vrai dans la mise en scène. Le *Liber miraculorum* composé par Geoffroy d'Auxerre (le secrétaire et le biographe de saint Bernard, et l'ancien disciple d'Abélard), tout en offrant les caractères d'une entière sincérité chez son auteur, semble rentrer dans cette catégorie d'écrits (1). En voici un extrait qui concerne notre contrée :

Dans l'espace d'une année, saint Bernard, dit Geoffroy, passa quatre fois à Toul, et y fit des miracles chaque fois. A son second voyage, il s'arrêta dans une petite localité aux environs de cette ville et changea miraculeusement en vin l'eau que la foule lui apportait pour bénir :

Secundo quoque accedens civitati proximam villulam, quam *Calmas* nominant, pertransibat. Et ecce ruit obvia plebs devota aquam affe-

(1) Voir sur ce point *Chaligny, ses seigneurs et son comté*, p. 309 et 553. On consultera utilement, sur la famille Claude, le travail de M. L. GERMAIN DE MAIDY, *Pont-Saint-Vincent, passim*, dans les *Mém. de la Soc. d'archéol. lorr.*, 1888.

(1) Voir la critique de ce document par l'abbé VACANDARD : *Vie de saint Bernard*, Paris, 1895, 2 vol. in-8, t. I, p. XXVII-XL.

Digitized by Google

rens signandam atque benedicendam, quam protinus Evangelici instar miraculi sapore pariter et odore vini benedictione ipsa donavit ; et qui gustaverunt omnibus perhibent testimonium. Unde et nunc in tota regione illa certissimum est celeberrimumque miraculum apud villam *Calmas* sub Bernardi manu aquam in vinum esse mutatam. Nam super vestem cujusdam sparsum est vinum novum, dum undique concurrentes certatim traherent vasculum et multis diebus vini pretiosissimi servavit odorem (1).

Geoffroy d'Auxerre ne dit pas expressément en quelle année saint Bernard opéra tant de miracles en traversant le diocèse de Toul, mais le contexte permet de serrer cette date d'assez près. Les biographes modernes de l'abbé de Clairvaux la placent entre le 12 mai 1146 et le mois de mars 1147 (2). C'était par conséquent l'époque où le grand thaumaturge parcourait les provinces de France et d'Allemagne, et prêchait la seconde croisade avec tant d'éloquence, qu'il mit en branle vers la Terre Sainte environ 140,000 hommes de l'Occident.

Reste à identifier le petit village appelé *Calmas*, situé dans le voisinage de Toul. Le seul qui paraisse remplir les conditions topographiques et philologiques, est Charmes-la-Côte. Il n'est qu'à 8 kilomètres de l'ancienne ville épiscopale, ce qui justifie l'expression « civitati proximam villulam ». De plus, la transformation de *Calmas* en *Charmes*, a obéi à une pente naturelle et aux lois générales suivant lesquelles beaucoup de mots ont passé du latin en français. Ainsi c'est une règle, qu'à l'exception des termes

(1) *De Vita S. P. Bernardi, auctore Guilielmo*, lib. VI, cap. XVII. Voir l'édition de Lyon, 1679, t. I, p. 68. — Saint Bernard vint aussi à Gondreville et y guérit une femme aveugle : « Prope Leucorum urbem, loco cui nomen est Gundervilla, idem Vir Dei fæminam cæcam illuminavit sub oculis plurimorum qui de tota confluxerant regione. » (*Ibid.*, p. 49). M. Duvernoy, dans sa thèse si documentée sur « Le Duc de Lorraine Mathieu Ier (1139-1176) », a signalé aussi différentes interventions de saint Bernard dans les affaires de Lorraine (se reporter à l'Index des noms de personnes).

(2) Cf. VACANDARD, *Vie de saint Bernard*, t. II, p. 273, note 1 et 280, note.

Digitized by Google

qui sont entrés dans notre vocabulaire actuel par l'intermédiaire des dialectes normands et picards, *c* initial devant *a*, prenne le son de *ch*. Exemples : *Catum* est devenu *chat; campum*, *champ ; cantum*, *chant ; canem*, *chien*.

C'est en suite d'un phénomène de dissimilation assez fréquent dans la langue française, que *l* se substitue à *r* dans la prononciation, et réciproquement. Exemples :

Hurler, pour huller, de *ululare*.

Orme, pour olme, de *ulmam*.

Titre, pour title, de *titulum*.

Inversement, *peregrinum*, est devenu pèlerin au lieu de pererin ; et *Marezéville* est devenu *Malzéville*.

Voyons maintenant si les faits consignés dans les documents sont d'accord avec la théorie. Quelques mentions empruntées à d'anciennes chartes. toutes relatives à Charmes-la-Côte, fournissent le tableau suivant si on les range par ordre chronologique ascendant :

En 1562 : *Charmes la Coste les Domgermain* (1).
1404 : villa de *Charmis* (1).
1402 : terra de *Charmes* (1).
1371 : *Charmes* (1).
1343 : *Chermes seleis Domgermain* (2).
1330 : Charmes séant devant Toul (1).
1329 } *Charmes* (3).
1265 }
1146 : Calmas.
1112 : villam de *Chalamis* (4).
982 : capellam sancti Florentini apud *Chelmes* (5).

Les premières citations se rapportent clairement à Charmes-la-Côte, situé près de Domgermain. Les deux

(1) Archives dép. de Meurthe-et-Moselle, H. 1089.
(2) *Ibid.*, H. 2311.
(3) *Ibid.*, H. 2323.
(4) *Gallia christiana*, t. XIII, instrum. col. 482-483 (édition Palmé).
(5) Calmet. — *Hist. de Lorr.*, t. I, preuve, col. 390 (1re édition).

Digitized by Google

dernières désignent certainement aussi la même localité, car le contexte des chartes dont elles sont extraites, nous apprend qu'une chapelle avait été construite en l'honneur de saint Florentin dans les limites de la paroisse de Domgermain, et la tradition nous montre l'emplacement de cette chapelle à mi-chemin entre Domgermain et Charmes-la-Côte, mais sur le territoire actuel de cette dernière commune.

D'ailleurs une chapelle Saint-Florentin, située sur cette même paroisse, est encore mentionnée par le *Pouillé* de Benoît Picart (1), comme dépendant de l'abbaye de Saint-Mansuy, ainsi que le marque expressément la charte de 982 et celle de 1112.

Le tableau des formes simultanées et successives du nom qui désignait Charmes-la-Côte, comparé aux variations d'autres mots, ne pourrait-il pas fournir des indications utiles pour l'étude du dialecte lorrain et de sa prononciation ? Dans le cas particulier, on voit que *Ch* était déjà en usage au lieu de *Ca* dès le xe siècle, au moins dans la langue populaire ; et *r* s'était substitué à *l* dès le xiiie siècle, de façon que définitivement on a bientôt dit *Charmes* au lieu de *Chalmes* ou *Chelmes*.

Ed. CHATTON.

QUATRE CHARTES LORRAINES DU XIIIe SIÈCLE DANS UN CARTULAIRE FRANC-COMTOIS.

Ayant eu l'occasion d'examiner le cartulaire du comte Jean de Chalon ou des salines de Franche-Comté, manuscrit du xiiie siècle qui est conservé à la Bibliothèque municipale de Besançon, fonds Chifflet, n° 42 (2), j'en ai extrait

(1) *Pouillé ecclésiastique et civil du diocèse de Toul*, t. I, p. 107.

(2) Voir ma *Bibliographie des Cartulaires français* (Paris, 1907, in-8), pp. 199-200.

Digitized by Google

quatre documents inédits qui concernent la Lorraine (1) et qui peuvent trouver place ici. Leur origine commune est leur seul lien ; ils sont relatifs à des personnages ou à des faits peu connus, et qu'il n'est pas tout à fait inutile de tirer de l'oubli. H. S.

I.

Donation faite à l'abbaye de Goailles (2) *par Ida, duchesse de Lorraine* (3), *d'une rente de vingt livres sur le puits de Salins.*

(1220.)

Ego Yda, ducissa Lotaringie, filia comitis Girardi, presentibus et futuris rei geste noticiam in perpetuum. Noscant igitur presentes et posteri quod ego de redditu meo, id est de LX libris quas habeo in puteo domini Salinensis, quas pater meus concessit michi censualiter singulis annis persolvendas pro salute anime mee et patris et matris mee et carissimi fratris mei G., domini Salinensis, et omnium antecessorum meorum. concessi et dedi in elemosinam Deo et ecclesie Sancte Marie de Goile viginti libras stephaniensium quas eadem ecclesia singulis annis percipiet in prefato redditu meo quem habeo in puteo Salinense in quindena Nativitatis beati Johannis Baptiste ; et ne aliqua super hec in posterum oriatur calumpnia, Humbertum tunc temporis ejusdem domus abbatem de eodem elemosina investivi et kartam inde factam sigilli mei munimine roboravi. Actum anno ab incarnatione Domini M° CC° XX° (4).

(1) On en chercherait vainement d'autres.

(2) Au diocèse de Besançon.

(3) Fille de Gérard, comte de Mâcon, avait épousé Simon II, duc de Lorraine, qui abdiqua en 1205 et mourut en 1207 (Digot, *Hist. de Lorr.*, t. I, p. 352).

(4) Charte n° VIII.

Digitized by Google

II.

Renaud de Toul, clerc particulier du comte Jean de Chalon, comte de Bourgogne. (14 novembre 1254.)

Nos Johannes, comes Burgundie et dominus Salinensis, notum facimus universis quod nos magistrum Renaudum, clericum, dictum de Tullo, in nostrum recepimus clericum specialem et familiarem, se et sua ubicunque sint in nostra custodia retinentes, et ei dedimus nomine pensionis annuatim, quando advixerit, decem libras salis in puteo nostro Salinense. Et in hujus rei testimonium litteras nostras eidem contulimus sigillo nostro communitas. Actum in crastino beati Bricii anno Domini M° CC° L° quarto (1).

III.

Don fait par le comte Jean de Bourgogne à l'abbaye de Remiremont pour la construction de l'église.

(Janvier 1256, n. st.)

Nos J[ehans] cuens de Borgorgne et sires de Salins, faisons savoir à toz ces qui verront ces présentes lettres que nos, por la remide de nostre [ame] et de l'ame Ysabel nostre feme la contesse, et de nos peres et de nos meres et de nos ancessors, avons doné en pure et perpétuel aumogne Deu et seint Piere et à l'abasse et au chapitre de Remiremont, por l'euvre de lor mostier, dis livrées de sel en nostre rente de nostre puis de Salins par ensi com la vendue dou sel vet ou ira aval, en la table de nostre sannerie de Salins, à avoir et à recevoir chescun ant permenablement le jor dou Grant Vanredi. Et ce ensi avenoit que en lour dit mostier n'eust ovrer mestier, fust la dite aumoyne départie entre les dames de Remiremont laial-

(1) Charte n° CXLVII.

Digitized by Google

ment ; la quelle aumoyne promettons garantir esdites dames por nos et por nos hoirs laiaument et à bone foi. Et elles nos hont promis faire un anniversaire solempnel chescun ant permaignablement por la remide de nostre ame et de nos peres et de nos meres et de nos ancessors en lour eglise, lendemein de la Nativité Nostre Dame, tant com nos vivrons, et apres nostre decès au jor que de cest siegle partirons. Ou tamoignage de laquel chose nos avons mis nostre seaul pendant es présentes lettres. Ce fu fait ou mois de genvier l'an nostre Segnor M. CC. LV. (1).

IV.

Guyon de Nogent-en-Bassigny, organiste, clerc du comte Jean de Bourgogne.

(Juin 1266.)

Nos Jehans cuens de Borgorgne et sires de Salins, façons savoir à ces qui verrunt ces présentes lettres, que nos à maistre Guion de Nogent en Basseygny, l'organistre, nostre cler, havons doné, otroié et baillié, à sa vie tant seulement, cent soudées de rente à havoir et recevoir chascun an dou dit Guion en nostre sannerie de Salins à la feste saint Remey, c'est à savoir que après le decès dou dit Guion doivent retorner à nos et à nos hoirs les dites cent soudées de rente quictament, sens contredit et sans réclamation d'autrui, et les dites cent soudées de rente promettons au dit Guion garantir contre totes genz. En tesmoigniage de laquel chose nos havons mis nostre scel pendant en ces présentes lettres. Ce fu fait l'an de la Encarnacion Nostre Signor qui corroit par mil et deus cenz et sexante et syx, ou mois de joing (2).

(1) Charte n° CLX.
(2) Charte n° CCXXV.

Digitized by Google

LES MIRACLES DE SALIVAL, NOTE ADDITIONNELLE.

Nous avions consulté M. le pasteur Dannreuther au sujet des initiales P. V., dont Paul Ferri avait signé sa réponse à Rambervillers. Il nous a obligeamment communiqué le résultat de ses recherches, mais sa lettre nous est parvenue trop tard pour que la rédaction de notre article pût en être améliorée. C'est donc sous la forme d'une *addition* que nous faisons part à nos confrères de son intéressante conjecture. Le V. lui paraît « faire allusion à la famille de Vigneulles, à laquelle Ferri s'était allié par son mariage (21 avril 1613) avec Esther de Vigneulles, fille de Philippe de Vigneulles, sieur de Mont et d'Arraincourt (1) ». On sait que cette famille compte parmi ses membres, au xve-xvie siècle, un célèbre chroniqueur.

R. H.

—

Erratum : Dans notre article, p. 192, au lieu de : en l'année 1624, lire : en l'année 1623, et p. 212, au lieu de : les Bénédictins, lire : les Bénédictines.

BIBLIOGRAPHIE

—

Dans le *Bulletin paroissial* de Saint-Nicolas de Nancy, septembre et octobre 1907, on trouvera une liste très complète des curés et des vicaires de cette paroisse avant la Révolution, avec une courte notice biographique pour tous ceux de ces prêtres qui ont laissé quelques souvenirs.

—

Dans le *Catalogue* d'octobre de la librairie Paul Cornuau se trouve mentionné sous le n° 6039 : *Sommaire Discours de toutes les deffaictes des Reistres qui ont esté depuis leur partement d'Allemaigne iusques à leur rendition : 1° Entre Nancy*

(1) Ces deux localités sont dans l'ancienne Moselle : Mont dans le cant. et la comm. de Pange, Arraincourt dans le cant. de Faulquemont.

Digitized by Google

et Blasmont ; 2° à Villemory, près de Montargis ; 3° à Aulneau, près de Chartres ; 4° La Route et fuite des dits reistres, avec le nombre des morts, blessez, etc., prisonniers, perte de leur artillerie, chariots et bagage qui sont demourez en France. Paris, Didier Millot, 1587, in-8, de 8 feuillets, non relié. . . . . 6 fr.

—

Dans le catalogue d'octobre de la librairie Saffroy, sont à mentionner les numéros suivants :

37869. — Concession accordée à l'abbé et aux religieux du monastère de Moyenmoutier au diocèse de Toul (arrondissement de Saint-Dié), par plusieurs chevaliers du village de Landsberg, qui renoncent pour quatre ans aux corvées qu'ils avaient le droit d'exiger desdits religieux à Weltkirch au diocèse de Strasbourg et dans les localités voisines, veille de la Sainte Catherine (24 novembre) 1353, parchemin in-fol. obl. . . . . 8 fr.

37871. — Acquisition de terres et prés sis à Sorcy par les religieux de Rangéval pour honoré Claude de Fligny, écuyer de Mgr de Vauldemont, sgr de Bouch et Philiberte de Wauttelot, son épouse, contre Claude Gilbert, marchand à Sorcy ; acte passé devant le prévôt et garde-scel de Foug, le 23 septembre 1604, parch. in-fol. avec sceau . . 5 fr.

37873 — Quittance pour Philippe Otho, comte Sauvage du Rhin et de Salm, administrateur des biens de Madame la Rhingrave, abbesse de Remiremont, de la somme 4500 fr. lorrains de S. A. Mgr le Duc de Lorraine et de Mgr le comte de Vauldemont, Neufviller, 12 mars 1676 (1), 1 p. in-fol signature et cachet. . . . . 6 fr.

37874. — Lorraine (Marie de). duchesse de Guise et de Joyeuse, pair de France, princesse de Joinville, sénéchalle

(1) Cette date paraît inexacte, Philippe-Otto ayant été tué à la bataille de Nordlingen en 1634.

Digitized by Google

héréditaire de Champagne. Pièce signée, 6 février 1680. 1 p. in-fol. . . . . 6 fr.

Quittance à elle donnée par Françoise Mignot, mareschale de l'Hospital qui a aussi signé ce document.

37875. — Construction de l'Hôtel des fermes générales à Nancy en 1757 et 1758 pour M. de Laborde, fermier général. Toisé des ouvrages de maçonnerie, de charpenterie, serrurerie, peinture, vitrerie ; forte liasse de mémoires manuscrits, environ 500 feuillets in-fol. . . . . 3 fr.

ERRATUM

Dans le dernier numéro, p. 213, ligne 16, par suite d'un manque de correction provenant d'une absence de l'auteur, il s'est glissé une erreur que nos lecteurs auront rectifiée eux-mêmes : les vitraux en question sont datés de 1531, 1532, 1533 et non 1551, 1552, 1553.

MUSÉE LORRAIN

—

DONS

Par la Ville de Nancy. Taque de cheminée, aux chiffres de Léopold, duc de Lorraine, 1712. Taque, sujet mythologique.

— M. l'abbé Jérome. Petite pendule, provenant de la famille de Ville.

— M. le Dr Lardier, de Rambervillers. Clé en fer et pointe de lance, trouvées dans les ruines du château de Pierre-Percée.

— M. Ch. Sadoul. Pincette en fer.

ACQUISITIONS

Épée, couteau, javelot en fer, boucle ronde avec ornements gravés, provenant du cimetière d'Homécourt.

Coffre de voyage à couvercle arrondi, garni de cuir et de bandettes en fer ornés d'alérions et de X estampés.

Pour la Commission de rédaction, le Président : L. QUINTARD.

L'imprimeur-gérant : A. Crépin-Leblond, 21, rue Saint-Dizier, Nancy.

Digitized by Google

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN

7e ANNÉE. — NUMÉRO 11. — NOVEMBRE 1907.

Procès-verbal de la Séance du vendredi 11 octobre 1907.

PRÉSIDENCE DE M. QUINTARD, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

M. le Président donne connaissance du programme du prochain Congrès des Sociétés savantes, qui s'ouvrira à la Sorbonne le 21 avril 1908, et en met un certain nombre d'exemplaires à la disposition des membres de la Société.

M. le Président a reçu, en septembre, époque à laquelle la Société ne se réunit point, une invitation à assister à une excursion à Alise, organisée par la Société des sciences historiques et naturelles de Semur.

Le Conseil général a maintenu, pour 1908, la subvention habituelle, et M. le Préfet vient d'en aviser M. le Président.

Nécrologie.

Il est donné avis du décès de M. le comte Charles de Bourcier, de Bathelémont, et de celui de M. Auguste

Digitized by Google

Guinet, ancien architecte, tous deux membres de la Société.

Admission.

M. Georges Demeufve est admis comme membre titulaire.

Distinctions honorifiques.

M. R. Parisot vient d'être nommé titulaire de la chaire d'histoire de l'Est et correspondant du Ministère de l'Instruction publique. M. Perdrizet vient aussi de recevoir cette dernière distinction, et M. P. Boyé a été nommé membre non résidant du Comité des Travaux historiques et scientifiques.

Ouvrages offerts à la Société.

Nicolas Remy et la Sorcellerie en Lorraine à la fin du XVIe siècle, par M. Ch. Pfister, Paris, 1907. (Extrait de 32 p. in-8 de la *Revue historique*, Tomes XCIII XCIV, 1907.)

Note sur la collection iconographique du Musée lorrain, par M. Lucien Wiener. (Extrait de 12 p. in-8 du *Bulletin mensuel de la Société d'archéologie lorraine*, juin 1907.)

Les œuvres d'hygiène sociale à Nancy, par MM. P. Boyé et le Dr René Goepfert, rapport du Congrès de l'Alliance d'hygiène sociale, Nancy, 22-24 juin 1906, 14 p. in-8.

Postes, messageries et voitures publiques en Lorraine au XVIIIe siècle, par M. Pierre Boyé, Paris, Bibl. nat., 1907. (Extrait de 19 p. in-8 du *Bulletin des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1906.)

Le Roi Stanislas à Nancy en 1907, par M. Émile Badel, Malzéville, E. Thomas, 1907, 286 p. in-8.

Digitized by Google

Lectures.

M. E. Duvernoy donne lecture d'un travail de M. l'abbé Nicolas : *Les bas reliefs de l'église de Brieulles-sur-Meuse*, destiné au *Bulletin*.

Ensuite M. Paul Denis lit une étude sur : *Les lépreux à la maladrerie de la Madeleine-lès-Nancy*, pour paraître au *Bulletin*.

MÉMOIRES

—

LES LÉPREUX A LA MALADRERIE DE LA MADELEINE-LÈS-NANCY.

Parmi les fléaux de tout genre qui, dans le cours des siècles, ont affligé l'humanité, il en est peu qui aient laissé dans nos annales, surtout durant la période du moyen âge, autant de traces que la lèpre. Redoutée des populations en raison du caractère contagieux qu'on s'accordait à lui attribuer, elle mettait *hors du monde*, suivant l'expression consacrée (1), l'individu qui en était officiellement reconnu atteint et ses parents, même les plus proches, étaient tenus de s'en séparer comme d'un mort conduit en sépulture.

Il ne faudrait cependant pas croire que les malheureux affectés de ce mal étaient abandonnés sans secours à leur triste sort. Objets, il est vrai, de répulsion et d'horreur pour la société qui les rejetait de son sein, dans un but de prophylaxie facile à concevoir, ils n'en étaient cependant pas totalement oubliés. La commisération, la sympathie de tous, allaient à ces déshérités de la vie et, autant que faire se pouvait, on cherchait à adoucir un mal que l'on

(1) Elle est empruntée à un texte que je reproduirai en entier plus loin.

Digitized by Google

se reconnaissait impuissant à guérir, à atténuer les rigueurs d'une situation qu'il était impossible de modifier.

Des refuges spéciaux, appelés *léproseries*, *maladreries*, avaient de bonne heure été créés, dans le voisinage des villes ou des bourgs, pour recevoir les individus affectés de la lèpre. Elevés d'ordinaire sur le bord d'un cours d'eau ou d'une fontaine, dans un lieu écarté mais riant, leur plan offrait quelque analogie avec celui d'une chartreuse (1). Chaque malade, séquestré et relégué là pour la vie, avait sa *loge* ou maisonnette distincte, entourée d'un jardinet, ouvrant sur une vaste cour rectangulaire ou quelquefois elliptique. Au centre des grands côtés de cette cour s'élevaient, dominant les maisonnettes, la chapelle et la maison du chapelain, dont le rez-de-chaussée, coupé par un couloir voûté, servait généralement de porte d'entrée. Ainsi qu'on peut le constater encore à Boulogne sur-Mer et à Périgueux, le « réclusoir » du lépreux prenait jour sur la cour intérieure et n'avait, sur le dehors, que d'étroites ouvertures semblables à des archères. La chapelle, et par suite tout l'établissement, était placée d'ordinaire sous l'invocation de sainte Madeleine ; d'autres léproseries avaient pour patron saint Lazare (2).

(1) Sur la disposition et l'aménagement des léproseries, cf. Camille Enlart, *Manuel d'Archéologie française*, t. II, p. 49 et ss. (Paris, A. Picard et fils, 1904).

(2) Il ne s'agit point ici de Lazare de Béthanie, frère de Marthe et de Marie-Madeleine, mais du pauvre Lazare, le mendiant lépreux de la parabole (S. Luc, XV, 19-25). Le moyen âge, en effet, n'a jamais douté de l'existence réelle du personnage opposé par le Christ au mauvais riche, afin de mettre en évidence l'égoïsme et la dureté du cœur des Juifs de son temps. Le patronage de saint Lazare donné aux maladreries, l'ordre de Saint-Lazare, fondé spécialement, au XIIe siècle, pour le soin des lépreux, notre vieux mot *ladre*, en italien *lazzarone*, sous lequel on désignait les lépreux et les mendiants, et demeuré du reste dans les deux langues, prouvent suffisamment que le mendiant de saint Luc ne fut jamais considéré comme un être fictif. On le rencontre souvent dans les anciens vitraux et les miniatures, portant la cliquette et l'accoutrement des lépreux du temps, couché sur les marches du palais du mauvais riche, dont les chiens viennent lécher ses plaies. Cf. Ch. Cahier, *Caractéristiques des Saints*, p. 503 et ss.

Digitized by Google

Une charte confirmative de donation, rendue par Eudes de Sorcy, évêque de Toul, au mois de décembre 1221, nous signale, pour la première fois, dans le voisinage immédiat de Nancy, un établissement destiné à la réclusion et à l'hospitalisation des lépreux (1). Il s'étendait sur une partie du territoire occupé aujourd'hui par le faubourg Saint-Pierre (2), à proximité d'une petite source et d'un ruisseau appelé ruisseau de la Madeleine ou de Nabécor.

Desservie à l'origine par des religieux d'un ordre inconnu, désignés sous le nom générique de frères de la maison des lépreux de Nancy « *fratribus domus leprosorum de Nanceyo* (3) », la léproserie était placée sous le gouvernement d'un personnage nommé par le duc, auquel ce dernier en abandonnait les revenus. En 1312, le duc Thiébaut II fit don de la maison et de ses dépendances au monastère des Dames Prêcheresses ou Dominicaines de Nancy, à charge d'y entretenir un chapelain pour l'acquit des fondations pieuses et de pourvoir aux besoins des malades, ainsi que la chose s'était pratiquée jusqu'alors (4). Quelques semaines plus tard, son fils, Ferry IV, confirmait cette donation presque au lendemain de son avènement (5).

(1) Arch. de M.-et-M., H. 2673.

(2) La ferme qui avait remplacé les loges des lépreux figure sur plusieurs plans manuscrits, apparemment du XVIIIe siècle, conservés aux archives municipales de Nancy. On la trouve également, avec la désignation *Sainte Magdelaine*, dans le plan gravé, de Mique, édité vers 1780. Les n°s 77, 79, 81 et 83 de la rue de Strasbourg actuelle, correspondent assez exactement à l'emplacement de ces anciens bâtiments et de leurs dépendances. V. à ce sujet, Abbé Marchal, *Notice historique sur le faubourg Saint-Pierre*, dans *Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.*, 1858, p. 5-55.

(3) Charte d'Eudes de Sorcy, publiée par Henri Lepage, *La Madeleine-lès-Nancy*, dans *Mém. de la Soc. d'Archéol. lorr.*, 1874, p. 34, note. V. égal. du même auteur, *Communes de la Meurthe*, t. I, p. 679 et ss.

(4) Arch. de M.-et-M., H. 2678. La charte de Thiébaut est datée de « la Vigile de l'Invention sainte Croix » (2 mai).

(5) Arch. de M.-et-M., H. 2673. Cette confirmation est du « lendemain de la Pentecouste, l'an de grâce Nostre Signour mil trois cens et douze ».

Digitized by Google

Fort peu de détails nous sont parvenus sur les premiers siècles de la maladrerie de la Madeleine-lès-Nancy et il faut arriver jusqu'aux dernières années de son existence — en tant qu'établissement charitable — pour trouver quelques renseignements sur son organisation intérieure et la vie qu'y menaient les pensionnaires.

Une lettre patente en forme de règlement, donnée par le duc Charles III le 8 août 1603 (1), pour mettre fin à des contestations survenues entre les Prêcheresses et le Conseil de Ville de Nancy, nous apprend qu'il se trouvait, dans l'enceinte de la léproserie, seize maisons ou loges destinées aux malades Les religieuses avaient le droit d'y recevoir tous les lépreux qui se présentaient, à condition qu'ils fussent originaires des pays soumis à l'obéissance du duc, sauf toutefois ceux « nys de Saint Nicolas ou il y a aussi maladrerie ». Chacun d'eux était tenu de payer un cens annuel d'un franc outre un droit d'entrée assez variable, fixé de gré à gré avec les propriétaires.

Une chapelle, que je suppose avoir été construite, ou plutôt réédifiée, vers la fin du XVe siècle (2), s'élevait également dans la maladrerie et subsistait encore en partie, vers 1780. Un chapelain, désigné sous le nom de *curé de la*

(1) L'original a disparu, mais il existe une copie ancienne aux arch. mun. de Nancy, *Reg. des chartres, règlements et ordonnances de la Chambre du Conseil de Ville de Nancy*, AA. 3, fol. 144, r° et ss.

(2) Le plus ancien registre de compte des Prêcheresses, 1478-1481 (Arch. de M.-et-M., H. 2695), renferme un chapitre précédé de l'intitulé suivant : « Icy sensuit la recepte des almosne que on ai faict *pour faire la chapele de la Magdelaine* et est icy les almosnes des dames de céians ». Les documents plus anciens laissent entendre qu'une autre chapelle, où devaient être acquittées les fondations pieuses, existait dans la maison dès son origine. Il ne peut donc s'agir ici que d'une reconstruction ou, peut-être, d'un agrandissement. En 1731, un vicariat dépendant de la paroisse Saint-Nicolas, fut créé au faubourg Saint-Pierre. Le prêtre chargé de le desservir célébra les offices dans la chapelle, encore debout, de la Madeleine, jusqu'en 1736, époque où l'ancienne église Saint-Pierre, bâtie par l'architecte Jennesson, put être livrée au culte.

Digitized by Google

Magdelaine, était chargé du service spirituel (1) et un autre personnage, laïque sans doute, auquel un ancien compte donne le titre de *maire*, gérait à ce qu'il semble le temporel de l'établissement (2). Il percevait à son profit, ainsi que nous le verrons par la suite, un droit fixe, que chaque lépreux était tenu de lui acquitter lors de son entrée.

***

Henri Lepage (3). et après lui M. Pfister (4), ont tracé dans ses grandes lignes l'historique de la léproserie de la Madeleine-lès-Nancy, narré les cérémonies rituelles, d'un symbolisme effrayant, dont s'accompagnait l'internement d'un lépreux. Je ne reviendrai pas sur ces différents sujets à propos desquels, ce me semble, il ne reste plus rien à dire. Je me bornerai seulement à reproduire quelques

(1) Il est déjà question de ce chapelain dans la charte de Thiébaut II.

(2) Je me permets, à ce propos, de rectifier quelques passages d'un article récemment publié dans un périodique de Nancy. Il est contraire à la vérité historique de dire que la Madeleine est « ancien couvent des Dames Prêcheresses ». Le monastère de ces moniales, simples propriétaires de l'établissement qui nous occupe, était situé à Nancy, dans le voisinage de la place actuelle des Dames, à laquelle il a donné son nom. Léproserie dès son origine, la Madeleine-les-Nancy ne fut jamais une maison conventuelle, pas plus de Dominicaines que d'un autre ordre quelconque. Transformée en ferme, lorsque la lèpre eut disparu de nos contrées, elle fut morcelée et vendue comme telle, à diverses reprises, en 1791. Quant au rapprochement de voisinage avec l'établissement — moderne — des Dominicaines enseignantes, dispersées il y a quelques années, il a déjà été fait par Henri Lepage, *lib. cit.*, p. 63. M. Pfister l'indique aussi à la page 146 de son *Histoire de Nancy*.

(3) *La Madeleine lès-Nancy*, *lib. cit.*, 1874, p. 33-66.

(4) Chr. Pfister, *Histoire de Nancy*, t. I, p. 149 et ss. On peut également consulter, sur les lépreux et les léproseries en Lorraine : *Histoire de Metz*, par les Bénédictins, t. II, p. 520; Ch. Buvignier, *Les Maladreries de la cité de Verdun*, dans *Mem. de la Soc. Philom. de Verdun*, 1846; Dr Depautaine, *Notices sur Gondrecourt-le-Château*, dans *Mém. de la Soc. d'Archeol. lorr.*, 1870, p. 193-217; Henri Lepage, *La leproserie de Ménaumont*, dans *Journ. de la Soc. d'arch. lorr.*, 1874, p. 6-13; Dr L. Hecht, *Les lepreux en Lorraine*, dans *Mém. de l'Acad. de Stanislas*, 1882, p. 110-161.

Digitized by Google

pièces encore inédites, extraites en grande partie des anciens registres de comptes des receveurs de la ville de Nancy. Elles pourront, sur certains points, compléter les travaux déjà publiés, en même temps qu'elles feront connaître bon nombre de faits intéressants ou ignorés.

Le plus ancien document de ce genre que j'ai rencontré dans les archives municipales de Nancy — où j'ai puisé la plus grande partie de mes informations — remonte à l'année 1594. Il est relatif aux formalités et aux dépenses occasionnées par l'internement à la Madeleine d'une pauvre femme de la Ville-Neuve. La pièce est extraite des acquits produits à l'appui du compte de l'année courante par le receveur Christophe Ceintrey et nous fait connaître, jusque dans les plus infimes détails, toutes les péripéties de cette triste affaire (1) :

« Despense faicte à mener la femme de Clément Clément, tailleur d'habis, à Toul, pour la faire toucher par les maistres chirurgiens jurez dudict lieu. Laquelle a esté trouvée lépreuse.

Et Premier :

A Gondreville (2) pour le disner de Xavier, vallet de ville, et de son cheval . . . . . j fr.

A la barque pour passer la charrette où est la malade et trois chevaux . . . . . j fr.

Aux trois chirurgiens jurez pour leur droit de la toucher, à chascun j fr. . . . . iij fr.

Pour leurs serviteurs, à chascun iij gr. . . . . ix gr.

Plus pour la lettre (3). . . . . xix gr.

Au greffier pour l'escripture de ladicte lettre . . . . . iiij gr.

Pour le seau . . . . . ij gr.

Plus, pour la despense de bouche a la taverne. . . . . vij fr.

Pour un picottin d'avoine au cheval . . . . . j gr.

A Xavier, vallet de ville, pour ses deulx journées. . . . iij fr.

(1) Nancy, arch. mun., CC. 6.

(2) Village situé à quelque distance de Toul et traversé par la route qui conduit de cette ville à Nancy.

(3) Cette lettre émanait de l'Official de Toul, car l'autorité ecclésiastique avait seule le droit de prononcer en pareille matière. Elle rendait son jugement sur le rapport des médecins jurés désignés par elle.

Digitized by Google

Pour deux journées de cheval. . . . . ij fr.

A Nicolas Fournay, charetier, pour les avoir mené à Toul et le défrayer . . . . . viij fr.

Au Sr Florentin Rouget, marchant, pour cinqz aulnes de drap gris à faire un manteau, à raison de iij fr. lune. . . xv fr.

A Christofle Paige, cordonnier, pour une peau de veau à faire une malle. . . . . ij fr.

A une revenderesse pour un linceul . . . . . xxx gr.

Plus, pour une tartelle (1) . . . . . xj gr.

Plus, pour une crosse ferrée (2) . . . . . iij gr.

Un goubellet d'estaing . . . . . vj gr.

Une paire de gans. . . . . v gr.

Un baril . . . . . j fr.

Plus, pour une maison qu'avons acheptée à la Magdelaine des Dames Prescheresses . . . . . lx fr.

Plus, au curé de la ville neufve et à celluy de la Magdelaine, pour avoir conduict la pauvre malade par la ville (3) et la rendre à la Magdeleine, à chascun d'eulx, j fr. . . . ij fr.

A deux clerz qui ont porté la † et l'eau benoiste, à chascun d'eulx, iij gr. . . . . vj gr.

Plus, pour le disner desdicts deulx curés, commis, recepveur et valetz de ville . . . . . xij fr.

Faisant vjxx v fr. ij gros.

Plus, payé au *maire* de la Magdelaine, trois francs, pour son droict qu'il a accoustumé de prendre touttes et quantes fois que l'on y mesne des malades. Appert par tesmoignage cy rendu . . . . . iij fr. »

Trois ans plus tard, une autre femme de la Ville Neuve était également conduite à Toul pour y subir l'épreuve (4). Reconnue « bonne malade (5) » par les chirurgiens de

(1) Une cliquette ; instrument formé de trois ou quatre lames de bois destinées à produire, par leur percussion, un bruit sec qui avertissait les passants de se détourner.

(2) Bâton long, recourbé à sa partie supérieure, dont la forme rappelait la crosse épiscopale.

(3) Cette conduite se faisait processionnellement, au chant des litanies des saints et des psaumes de la pénitence.

(4) Sur les détails médicaux de cette épreuve, voy. Dr L. Hecht, *lib. cit.*, p. 129 et ss.

(5) C'est-à-dire lépreuse ; c'est sous ce terme, ainsi qu'on le verra par la suite, qu'étaient désignés les habitants de la maladrerie.

Digitized by Google

l'Officialité, elle était, quelques jours après, « rendue à la Magdelaine » avec le même cérémonial que la précédente. Le détail des dépenses faites à son égard ne diffère pour ainsi dire en rien de celui que je viens de citer ; il se trouve tout au long dans le registre des comptes de l'année 1597, chapitre des dépenses extraordinaires (1).

La malheureuse, accompagnée de son mari, « Thiéry Chailay », fut menée à Toul en charrette par le valet de ville « Antoine Aulbry » ; la Ville pourvut à toutes les dépenses du voyage et de la visite médicale. A signaler seulement cette particularité : l'entrée de la cité ayant été interdite aux voyageurs, les chirurgiens durent examiner la malade au dehors ; de ce fait, leurs honoraires furent doublés (2). Peu de temps après, le 4 mars, « le filz de la susdicte femme... soubçonné d'estre lespreux » était lui aussi, conduit à l'épreuve ; mais, ajoute le receveur, « lequel ne fust trouvé telle ».

En 1604, trois autres habitants de Nancy étaient encore conduits à Toul. Le fait est consigné en ces termes dans le registre de l'année courante :

« Le Recepveur faict icy despense de trante cinq francs six gros pour remboursement de pareille somme par luy faict, que François Royer, l'un des trois commis de ville, auroit deu, fourny et despensé, conduisant Didier Girard, Ysabey Thomas, femme veufve et son sien filz, au lieu de Toul, pour recongnoistre s'ilz estoient infectez de lèpre ou non (3). »

(1) Nancy, arch. mun., CC. 11, fol. 102, v° et ss.

(2) A mentionner aussi une dépense de « deux gros pour sept aulnes ruban de filet blanc, pour attacher les gantz, tartelle et baril ». La malade fut conduite à la Madeleine portée par « deulx manouvriers » et la cérémonie fut faite par le « curé de l'Hospital », le chapelain de Saint-Julien sans doute, dont la chapelle servit, durant quelques années, de paroisse à la Ville-Neuve, pendant que l'on construisait l'église Saint-Sébastien.

(3) Nancy, arch. mun., CC. 25, fol. 110, r°.

Digitized by Google

Sur ces trois personnes, une seule fut reconnue lépreuse et son internement donna lieu aux dépenses suivantes :

« Payé à Bernard Chevallier, l'ungt des Commis de Ville, la somme de dix francs six gros, despensez en son logis, vacquant aux affaires de la dicte ville. Scavoir : neuf francs pour un disner que l'on a faict en son logis, venant de conduire et mesner Didier Girard, bourgeois de la ville neufve (estant iceluy lépreux), à la Magdelaine lez Nancy, tant pour le curé de ladicte ville neufve, Loys Urbain, maistre d'escolle qui y auroit assisté, et pour les trois de ville et valetz d'icelle à ce assistans, comme de toutte ancienneté l'on a accoustumé. Et encore dix huict gros pour le droict tant dudict curé que dudict maistre d'escolle prenant soin à l'assister. Soit x fr. vj gr. (1). »

. . . . . .

« Mect en despense treize francs trois gros et demy qu'il a payé à Demange Meulnier, marchant demeurant à Nancy, et ce pour avoir faict et fourny ungt manteau de drap gris pour Didier Girard de la ville neufve, pauvre homme affligé de lèpre ; lequel auroit esté *rendu hors du monde* et mis à la Magdelaine par ordonnance des Sieurs Conseillers de Ville. Contenant ledict manteau cinqz aulnes trois quartz, à raison de vingt six gros l'aulne, revenant à douze francs cinq gros et demy et dix gros pour la façon (2). »

. . . . . .

« Mect en despense soixante francs qu'il a payé aux Révérendes Dames Prescheresses de ce lieu de Nancy et ce pour la maison quelles ont octroyez à Didier-Girard, bourgeois de ce lieu, affligé de la lèpre. Comme appert par tesmoignage, avec quittance signée Suzanne de Custines, cy rendue icy (3). »

. . . . . .

« Payé à Nicolas Desprunes, l'ungt des valetz de ville, trois francs trois gros et demy qu'il a payés. Scavoir : dix-huict gros pour une

(1) Nancy, arch. mun., CC. 25, fol. 110, v°.
(2) Nancy, arch. mun., CC. 25, fol. 111, r°.
(3) Nancy, arch. mun., CC. 25, fol. 115, r°. Je n'ai pas trouvé la pièce en question dans la liasse des pièces comptables annexées au registre ; en voici une, de même nature, délivrée en 1597. « Je soubscript, reconnais et confesse avoir resceu des mains du sieur Xpohe Ceintrey, recepveur des rante de la ville, la some de soixante frans pour lentrée d'une bonne malade en ure Madelaine, qui est de Nancy la neufve De laquelle some desdicts soixante francs ie me tiens contante et proumestz en porter quitte ledict sieur recepveur en vers qui il apartiendrat. Tesmoings mon sinest sy mye le xxve de mars 1597. — Anne de Pouilly. » Nancy, arch. mun., CC. 12.

Digitized by Google

malle de cuir, unze gros et demy pour un baril et une tartelle, six gros pour une paire de gands, deulx soulz pour du ruban à les pendre, deux gros et demy pour une crosse ferrée. Le tout pour Didier Girard, pauvre homme lépreux *que l'on auroit mis hors du monde ad cause de sa maladie* (1). »

***

Dans les trois cas que je viens de rapporter, la Ville avait pourvu « ainsi quelle est attenue de le faire », nous dit la conclusion d'un des mémoires (2), à toutes les dépenses nécessaires pour « meubler » le lépreux interné. Mais comme la maladrerie — nous le savons par le règlement de 1603 — n'était pas uniquement destinée aux seuls malades de Nancy, il arrivait parfois que, lorsqu'un *forain* — c'est ainsi que l'on désignait les étrangers — était complètement abandonné et trop pauvre pour acquitter la redevance exigée, la Ville en prenait une partie à sa charge. Le fait se produisit du moins, pour des causes que j'ignore, au cours de l'année 1613, ainsi qu'en témoigne le passage suivant :

« Faict despense de quarante francs que les Sieurs Conseillers de Ville auroient accordé par aulmosne à Claudin Liger, demeurant à la Magdelaine, infecté de lèpre, pour le soulager et assister à avoir une chambre à ladicte Magdelaine et aultres choses nécessaires ; avec permission, audict Liger, de mandier par la ville comme les autres laidres de la Magdelaine, suyvant le placet que ledict Liger a présenté à cest effect. Comme appert par ledict placet, ordonnance desdicts Sieurs Conseillers de Ville, avec quittance dudict Liger, passée par devant maistre Brosson et signée de frère Nicolas Pibon, prebstre des Dames Prescheresses de ce lieu (3). »

En plus de cette somme, accordée à titre d'aumône volontaire, ainsi que le receveur prend soin de le spécifier, afin de ne point créer d'obligations ultérieures — pré-

(1) Nancy, arch. mun., CC. 25, fol. 126.
(2) Nancy, arch. mun., CC. 6.
(3) Nancy, arch. mun., CC. 44, fol. 126 r°.

Digitized by Google

caution que les exigences des Prêcheresses ne rendaient point superflue – la ville prit encore à sa charge les frais d'internement :

« Payé douze francs quatre gros, scavoir : deux francs au prebstre qui a conduict Claudin Liger, lépreux, à la Magdelaine, et ung franc à celluy qui at porté la croix, quarante gros aux quatre valetz de ville et six francs pour la despense de bouche des commis d'icelle qui auronlt assisté à la conduite dudict Liger (1). »

Personne, comme on peut le voir, n'abandonnait les droits créés à son profit par une longue tradition, et le diner habituel, bien que le nombre des convives paraisse, cette fois, plus restreint qu'à l'ordinaire, n'est pas plus oublié que le reste. Quelle chose singulière, au milieu de tant d'autres, que ce repas, réunissant à une même table prêtres et magistrats municipaux, agents de police et sacristains, au sortir d'une cérémonie qui n'était cependant guère faite pour exciter l'appétit ; était-ce pour en faire oublier les émotions ?... Ainsi le voulaient les mœurs du temps.

***

Comment et à la suite de quel concours de circonstances s'ouvraient les informations dont le terme fatal était, dans de trop nombreux cas, un ordre d'internement et une conduite à la Madeleine ?... C'est ce que mes recherches ne m'ont pas permis de découvrir. La rumeur publique devait, la plupart du temps, jouer le plus grand rôle et, une fois le commissaire préposé à chaque quartier prévenu par une voie quelconque, il était tenu d'avertir les magistrats municipaux, lesquels donnaient l'ordre immédiat, à l'un des *valets de ville* – nom sous lequel étaient désignés les agents de la police urbaine — de conduire les suspects à Toul, afin d'y être examinés par les chirurgiens

(1) Nancy, arch. mun., CC. 44, fol. 126, r°.

Digitized by Google

de l'Officialité. Le dernier article du serment prêté par chaque quartenier, lors de son entrée en fonctions, l'obligeait en effet : « de ne recéler personne de leur quartier, pour quelque affection qu'ils puissent avoir, à peine d'amende et de privation de leur charge, qui ne leur est octroyée que jusques à bon plaisir (1). »

Au retour de Toul, « l'attestation » de l'Official était présentée « aux gens du Conseil de Ville » et l'ordonnance d'internement ne tardait guère à être rendue. Les « Registres des Résolutions du Conseil de Ville de Nancy » nous fournissent maints exemples de cette procédure qui n'était, comme on peut le voir, ni compliquée ni bien longue. J'en choisis un au hasard, relatif cette fois encore à une femme de la Ville Neuve, où il semble que les lépreux — ou plutôt les lépreuses — furent relativement plus nombreux qu'à la Ville-Vieille :

« 14 Décembre 1623. — Les Sieurs Commis se transporteront en une maison près des Capucins, s'informer de la pauvreté d'une femme soubçonnée lépreuse (2). »

. . . . . .

« 18 Décembre. — Que la femme de Nicolas Bagard, cy devant charetier, en son vivant demeurant à Nancy la Neufve, sera conduicte par un sergent de ville à Toul, pour estre appliquée à l'examen de l'épreuve, et ce aux frais de la ville, attendu quelle est pauvre et nécessiteuse au rapport du Sieur Talpel commis à cest effect (3). »

. . . . . .

« 28 Décembre. — A esté ordonné aux Sieurs Commis de ville de requérir les Révérendes Dames Prescheresses, de la part de Messieurs de ladicte ville, quelles eussent à fournir d'une chambre pour la femme de Nicolas Bagard, charetier, demeurant a Nancy la Neufve, recongnue lépreuse, et à laquelle sera donné un manteau, escuelle et aultres nécessitez aux frais de la ville (4). »

(1) Nancy, arch. mun., BB. 35, regist., non folioté. Cette formule est de l'année 1662, mais le copiste a pris soin d'ajouter qu'elle est employée « de toutte ancienneté ».

(2) Nancy, arch. mun., BB. 3, fol 44, r°.

(3) Nancy, arch. mun., BB. 3, fol. 45, v°.

(4) Nancy, arch. mun., BB. 3, fol. 47, r°. Cette note est complétée

Digitized by Google

Une ordonnance de Charles III, antérieure de bien des années au règlement dont j'ai parlé plus haut, nous fournit quelques renseignements sur l'existence des lépreux internés à la Madelaine. Il semble en résulter que, vers ce moment du moins, deux catégories distinctes de malades, jouissant de privilèges différents, furent établies à la léproserie. Dans la première étaient placés les lépreux originaires « de la paroisse dudict Nancy ou de Sainct Dizier et y baptisés » ; dans la seconde, les étrangers ou forains.

L'ordonnance en question, datée du 2 avril 1562 (1), édicte que tous les *bons malades* reçus jusqu'alors, quelle que soit leur origine, « seront, leur vie durant, repartis et participans des aulmosnes et pourchas qu'ilz font le dimanche, mardy et vendredi de chascune sepmaine », ainsi que la chose se pratique depuis fort longtemps. Mais ce droit, à l'avenir, devra être exclusivement réservé aux internés de la première catégorie. Les étrangers survenant par la suite ne seront autorisés à quêter que le jeudi seulement, à moins qu'une permission expresse du duc n'étende en leur faveur le privilège réservé aux premiers.

L'ordonnance pour les pauvres de Nancy du 24 décembre 1565 (2), en mettant les lépreux hors de la défense générale de mendier par la ville et en leur permettant, sans aucune spécification, de continuer à quêter « comme d'ancienneté », paraît avoir fortement entamé les dispositions ci-dessus. Elle créait, en tout cas, une confusion

par la suivante, portée au registre des comptes de 1623 : « A Nicolas Desprunes, l'un des valets de ladicte ville, la somme de quarante-cinq francs pour ses peines, journées et despenses de bouche par luy faictes, un charetier et *Martine, femme de Nicolas Bagard*, allant à Toul, séjournant et retournant, pour estre, ladicte Martine, recognue lépreuse. » CC. 70, fol. 141, r°.

(1) L'original a disparu, mais il s'en trouve une copie de l'année 1620 dans un *Registre des délibérations du Conseil de la Ville de Nancy*, années 1614-1623, BB. 2, non folioté.

(2) Publié par Lepage, *Les Archives de Nancy*, t. I, p. 162 et ss.

Digitized by Google

d'où devaient naître de nombreuses occasions de conflits, auxquels ne pût même pas mettre fin le règlement de 1603.

Ce dernier abolit complètement la législation de 1562 et maintient tout d'abord les Dames Prêcheresses dans le droit — que leur contestait l'Hôtel de Ville — « d'admectre, recevoir et loger, au lieu de la Magdelaine lez Nancy, les pauvres personnes lépreuses que bon leur semble, indistinctement dudict Nancy ou d'ailleurs ». Réserve est faite cependant, qu'au cas où surviendraient des malades provenant de la prévôté de Nancy ou de sa banlieue, dans un temps où les seize loges seraient toutes occupées, les Dominicaines seraient tenues d'en expulser les forains, afin que les habitants de Nancy puissent toujours et en tout temps être reçus à la léproserie, lors même que leur trop grande pauvreté les mettrait hors d'état d'acquitter aucune redevance ou droit d'entrée. Il étend ensuite à tous les lépreux, reçus ou à recevoir, sans aucune distinction d'origine, le droit d'aller quêter et solliciter l'aumône aux trois jours habituels, dimanche, mardi et vendredi de chaque semaine (1).

Il résulte de ces documents que les Dames Prêcheresses s'étaient, avec le temps, entièrement soustraites aux obligations que leur avait imposées la donation primitive des ducs Thiébaut II et Ferry IV, dont les chartes mettaient à leur charge le soin de pourvoir les malades « de lour provendes ensi qu'il est acoutemei » (2). Cette dette, sacrée cependant, incombait depuis longtemps à la charité publique et les pauvres internés, une fois mis « hors du monde », devaient encore aviser aux moyens de pourvoir à leur misérable existence.

La réclusion des lépreux ne pouvait donc pas avoir, à Nancy, le caractère absolu qu'elle revêtait par ailleurs et le

(1) *Doc. cité*, p. 255.

(2) Charte de Thiébaut IV, *doc. cité*, p. 245.

Digitized by Google

sort de ces malheureux, tout en étant fort précaire, recevait de ce fait quelques adoucissements. Trois fois la semaine, ainsi que nous venons de le voir, les portes de la léproserie s'ouvraient devant eux, et il leur était permis d'entrer dans la ville afin d'y « quester l'aulmosne », qui seule, ou à peu près (1), les mettait à même de subvenir à leurs besoins. En cas de contagion seulement, cette permission, que l'on chercha si souvent à restreindre, leur était rigoureusement refusée (2).

Une fois l'année, à l'occasion de la solennité de la Toussaint, l'entrée de la cité leur était encore extraordinairement accordée. Ils jouissaient même — en ce jour qui était sans doute celui de leur fête — du privilège de passer la nuit à l'intérieur des murs, rassemblés à ce qu'il semble dans un baraquement provisoire, dressé soit à la halle de la Ville-Neuve, soit devant le portail de l'église des Prêcheresses. Les bourgeois venaient les visiter et la Ville leur faisait verser une aumône pour « faire leur bon soir ». Les sergents du prévôt de Nancy, aidés par les valets de Ville, demeuraient auprès d'eux, veillant à ce qu'ils ne se répandissent point par les rues et que le concours de peuple attiré par leur présence n'occasionnât ni trouble ni scandale. C'est ce qu'attestent les mentions suivantes, que je choisis au hasard et qu'il serait facile de multiplier.

(1) En dehors des ressources que pouvaient leur fournir les quêtes, les lépreux recevaient annuellement une certaine quantité de blé que le duc leur faisait délivrer par le cellérier de Nancy. Cette aumône, d'abord intermittente, devint régulière à dater de 1615 et se montait à douze réseaux : elle cessa d'être distribuée en 1640. Cf. Henri Lepage, *lib. cit.*, p. 50-51.

(2) Les lépreux de Nancy étaient, à ce qu'il semble, distingués des autres par une plaque de métal, gravée aux armoiries de la ville, attachée sur leurs manteaux. On en fit faire six, pour cet usage, en 1607. « Faict despense de vingt et ung gros qu'il a payé à François Chrétien, fondeur demeurant à Nancy, tant pour..... que pour six doubles marques de layton portant les armoyries de la ville, attachées sur les manteaux *des lépreux de la ville* habitant en la Magdelaine proche la ville. » CC. 32, fol. 140, r°.

Digitized by Google

« Le Recepveur faict icy despense de cinq francs qu'il a payés. Scavoir : aux bons malades le soir de la Thoussainct, trois francs pour faire leur bon soir ; et aux deux valletz de ville pour faire aussi leur bon soir et assister les sergentz du prévost à garder lesdicts bons malades à la neufve halle, deux francs. Qu'est en tout lesdicts cinq francs (1). »

. . . . . .

« Aux bons malades lépreux de la Magdelaine lez Nancy, la somme de trois francs, et ce pour Dieu et en aulmosne la ville leur octroye a chascun an au jour de la feste de tous les Saincts (2). »

. . . . . .

« Faict despense de six francs qu'il a payés. Scavoir : trois francs donnés en aulmosne, de la part de la ville, aux lépreux, le jour de la Toussain en la présente année 1601. Et huict francs aux trois valetz de ville qui ont faict garde auprès desdicts lépreux, jusques à ce que les bourgeois ont été retirez d'eulx, audict jour de Toussain (3). »

. . . . . .

« Payé aux quattre valletz de ville quattre francs, qui est à chascun d'iceulx ungt franc, qu'ils ont droict et coustume d'avoir pour leurs peines et sallaires de prendre garde, le soir de la feste de tous les Saincts, qu'il ne se fasse aulcun monopole et scandale à ladicte ville à la visitation des lépreux (4). »

. . . . . .

« Mect en despense sept francs qu'il a délivrez à Anthoine Aulbry et à ses bons compagnons, sergentz et valletz de ville, tant pour le droict que l'on a accoustumé de donner chascun an, le jour de la feste de Toussaint, aux lépreux de la Magdelaine, qui logent la nuict dudict jour au devant de l'esglise des Dames Prescheresses de ce lieu, que pour les peines desdicts sergents, veillant et assistant lesdicts lépreux (5). »

(*A suivre*). PAUL DENIS.

(1) Nancy, arch. mun., CC. 1 (1592), fol. 80, r°.
(2) Nancy, arch. mun., CC. 13 (1598), fol. 116, v°.
(3) Nancy, arch. mun., CC. 19, fol. 216, r°.
(4) Nancy, arch. mun., CC. 25 (1604), fol. 216, r°.
(5) Nancy, arch. mun., CC. 36 (1609), fol. 117, r°.

Digitized by Google

NOTE SUR LA FAMILLE DE SAVIGNY.

Dans le numéro du *Bulletin* d'août septembre, M. Duvernoy publie la *Déclaration faite par les gentilshommes lorrains le 13 déc. 1425 ;* et ajoute : « Nous souhaitons que d'autres mieux informés reviennent sur ce sujet, complètent nos recherches, corrigent les erreurs que nous avons pu commettre. » C'est pour répondre à son désir, que nous lui avons signalé la méprise dans laquelle bien d'autres avant lui sont tombés, à la suite de dom Calmet, à propos de l'origine de la famille de Savigny (1).

« La famille de Savigny, dit notre confrère, est une branche des Parroy ; elle prit ce nom vers 1340. » (p. 181. note). Evidemment cette affirmation est inspirée par l'épitaphe de Varry de Parroy à l'église de Beaupré :

« Cy gist noble baron messire Varry de Parroy, sire de Savigny qui *le premier* s'en surnomma. »

Ce peût bien être le premier des sires de Parroy qui se soit titré de Savigny : mais ce n'est pas le premier seigneur de Savigny ; et nous en avions cité plusieurs à M. Duvernoy, qui nous demande d'en faire part aux lecteurs du *Bulletin*. Nous y accédons.

Garnier de Savignei souscrit la charte de donation de Maroncourt à l'abbaye de Chaumousey en 1159 (2).

Gilbert de Savignei souscrit celle de l'église de Clerjus au même couvent par le duc Simon II, et son frère Mathieu, comte de Toul, en 1198 (3). Et il fait des libéralités personnelles que nous verrons plus tard (nov. 1242). Guillaume, dit de Noiray (Narroy ?), avec l'approbation d'Elisabeth, dite Racine, son épouse, de ses enfants, Théobard, Jean, Barthélemy, et de tout ses autres héritiers, concéde à l'église de Chaumousey tout ce qu'ils possèdent de fait et

(1) *Notice de la Lorraine*, t. II, col. 435.
(2) *Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges*, t. X, p. 112. — Maroncourt, arr. Mirecourt, cant. Dompaire.
(3) *Idem*, p. 166.

Digitized by Google

tout ce qu'ils pourraient réclamer à tous dans « l'aumône faite par Gilbert de Savignei » (1).

Jacomin de Savignei est-il de la même branche, nous l'ignorons ; mais il dut rendre des services plutôt au comte de Bar : dans son teslament, en effet, Henri II lui lègue 16 livres de fors (2).

Un autre est au service du chapitre de Remiremont : en 1299, Wauthiers de Savignei, chanoine de l'insigne chapitre, souscrit avec Jehan, maître de l'hôpital, une transaction à son profit (3).

Il en est d'autres encore ; mais ces quelques mentions suffisent à établir que la famille de Savigny ne date pas de 1340 ; qu'elle remonte au moins vers le milieu du XIIIe siècle.

Nous disons « au moins » parce qu'il y avait un château à Savigny bien auparavant, et qu'un château n'allait guère en ces temps là sans un châtelain titré.

D'après Jean de Bayon, Gérard d'Alsace se serait emparé du château de Savigny : *castrum quod dicitur sibi vindicaverat* (4).

D'après dom Calmet, « Gérard de Vaudémont, ou quelqu'un de ses successeurs, donna le château de Savigny à des seigneurs particuliers qui l'ont possédé longtemps » (5).

Nous nous permettrons d'en douter, d'abord parce que c'était l'un des plus beaux fleurons de leur couronne, et

(1) *Idem*, p. 234.

(2) D. Calmet, *Hist. de Lorr.*, t. II, preuves, col. 467.

(3) Vuillemin, *Registres polyptiques de l'Eglise de Remiremont*, t. II, p. 13. (Ms. de la Bibliothèque de cette ville.)

(4) Belhomme, *Hist. med. mon.*, p. 266. Quelques-uns lisent Xugney : mais comme Savigny et Xugney (prononcez Sugney) ne formaient alors qu'un seul fief, peu importe que le siège en fut d'abord en un lieu ou en l'autre Ce fief même n'était pas de minime importance, et Gérard de Vaudémont n'hésite pas à sacrifier celui de Châtel-sur-Moselle pour garder Savigny. Du reste il constituait à lui seul, avec Vaudémont, l apanage érigé en comté pour Gérard de Vaudémont.

(5) Calmet, *Notice de la Lorraine*, t. II, col. 435.

Digitized by Google

puis parce que ces feudataires auraient fait figure dans la noblesse du temps. Nous préférons croire que la terre de Savigny apanagea des cadets de Vaudémont qui eurent d'autres titres ensuite (2).

Quoiqu'il en soit, Gilbert de Savigny tenait un rang dans la noblesse du pays. La donation de l'église de Clerjus par Simon II est bien suggestive sous ce rapport, souscrite qu'elle est par « Nicolas de Florémont (1), Gilbert de Savigny, d'entre les chevaliers; Gauthier et Evelon d'Epinal, Gérard de Fontenoy et Adam son fils, et beaucoup d'autres. »

Parmi ces « beaucoup d'autres » le rédacteur de la charte n'en cite que six ; et entre ces six, les deux premiers semblent mis pour brocher sur le tout.

Mais notre cadre tend mal à propos à s'élargir; nous voulions simplement prouver que Varry de Savigny peut être la tige d'une seconde famille de Savigny, pas de la première; c'est fait.

CH. PIERFITTE.

(2) Ne serait-ce que Hugues, petit-fils de Gérard de Vaudémont, chevalier du Temple vers 1167 C'est évidemment à lui que l'on doit la fondation de la commanderie de Xugney (en latin Suniacum); il apporta, en entrant dans cet ordre, une partie de son apanage, et dût en être le premier dignitaire. (Cf. RUYR, *Sainctes antiquitez de la Vosge*, p. 422.)

(1) Florémont, à 3 kilomètres de Charmes et à 4 de Savigny, occupant la même vallée, titrait alors une famille bien liée avec celle de Lorraine, puisque le duc Mathieu Ier, date une charte (1160) de Florémont. (*Le duc Mathieu Ier*, par M. DUVERNOY, p. 183). Et Guillaume, archidiacre de Toul, fait savoir, en 1247, que Louis de Florémont et sa mère (« ma sœur, dit-il ») ont donné à Chaumousey toutes leurs possessions de Gircourt-les-Viéville et Ménil. (*Doc. rares ou inédits*, t. X, p. 239). Philippe de Bayon, père du grand prévôt de Saint-Dié, complète cette donation: en 1289, Ferri IV déclarera que Philippe de Bayon, « son cousin », a donné ce qu'il possède à Gircourt-les-Viéville et Ménil, c'est-à-dire la contre partie de Louis de Florémont (*Hist. du chap. de Saint-Die*, par SOMMIER p. 173). Gircourt confine à Savigny, dont il n'est qu'une dépendance.

Ce ne sont que des rapprochements que nous donnons pour ce qu'ils valent : mais encore viennent-ils confirmer l'idée que cette vallée de Savigny n'attendit pas au XIVe siècle pour avoir un château.

Digitized by Google

NOTE SUR LA FAMILLE DE BULGNÉVILLE.

Un Bulgnéville, Hugues, figure en tête de la liste des gentilshommes lorrains qui signèrent la déclaration du 13 décembre 1425 publiée ci-dessus, p. 175-190. M. Henri Prost, archiviste-paléographe, veut bien nous communiquer sur cette maison les renseignements suivants auxquels la compétence de leur auteur donne une valeur spéciale ; en effet, M. Prost étudie depuis plusieurs années déjà la généalogie des familles de la Franche-Comté, sa province natale, et les fréquents rapports entre ce pays et le nôtre l'ont amené à s'occuper aussi des familles lorraines :

Hues de Bulgnéville n'est autre que Hues de Bauffremont, chevalier, sire de Bulgnéville, seigneur de Grainvilliers, La Vacheresse, Briancourt, etc. : sire de Bulgnéville, de 1424 à 1438, mort sans postérité en 1439, le dernier de la branche des Bauffremont-Bulgnéville ; inhumé dans la chapelle Notre-Dame de l'église de Bulgnéville. Ses armes étaient celles de sa branche : *vairé d'or et de gueules, brisé d'un lambel d'azur à trois pendants.* Erard du Châtelet hérita de lui, comme héritier lui-même des Cirey et des Saint Julien. Dom Calmet, dans son histoire du Châtelet, n'a pas connu la filiation qui a fait entrer Bulgnéville chez les du Châtelet. Cette filiation se trouve connue par les registres du Parlement de Paris.

Hues était fils de Humbert de Bauffremont, sire de Bulgnéville, célèbre routier lorrain, tué à la bataille de Ligny, en 1368, et de Jeanne de La Fauche, remariée à Jean de Noyers, sire de Rimaucourt.

1385. Hues de Bulgnéville sert dans l'armée de l'Amiral Jean de Vienne, en Ecosse.

1390. Il est à Dijon pour garder le gage de bataille entre Othe de Grandson et Raoul de Gruyères.

1405. Il sert le duc de Bourgogne dans la compagnie de Jean de Vergy, seigneur de Fouvent.

1412. Il est compris dans la rémission accordée au Duc de Lorraine.

Digitized by Google

1415. Il est présent à la donation du duché de Bar, par le cardinal de Bar, à René d'Anjou.

1422. Il est excommunié pour méfaits envers Remiremont.

1424. Il fonde son anniversaire à Remiremont.

1425. Il est le premier des seigneurs qui attestent l'ordre de succession au duché de Lorraine.

1432. Il fait la paix avec Robert de Sarrebrück.

1435. Il est seigneur de Longecourt près de Dijon.

Il teste le 10 mai 1434 et le 10 septembre 1437 (Archives Luxembourg Reinach)

La branche de Bulgnéville avait commencé par Huard Ier de Bauffremont, mort entre 1274 et 1280, deuxième fils de Liébaud. sire de Bauffremont, dont le fils aîné avait continué la descendance directe. H. PROST.

EPITAPHE A LANEUVELOTTE.

Dans son *Nancy inconnu*, p. 58, R. de Souhesmes signale à la mairie de ce village du canton de Nancy-Sud les épitaphes d'enfants d'un ancien seigneur datées de 1618 et 1621. Il est regrettable qu'il ne les ait pas transcrites alors, car aujourd'hui, la première des deux manque, et celle qui reste ne répète pas le nom de famille, qui était déjà inscrit sur la plus ancienne. La pierre où elle est gravée devait faire partie du pavé de l'église ; elle en a été retirée, nous ne savons quand, et sert aujourd'hui de support au poële de la mairie. Nous y lisons :

CLAUDE-THÉRÈSE, FILLE
DESDITS SEIGNEUR
DAME DE NEUFLOTTE
N'AYANT VESCU QUE 9
SEPMAINES RENDIT SON
AME A DIEU LE VINGT
QUATRIESME JOUR DE
JANVIER MIL SIX CENT
VINGT UN.

Digitized by Google

La seigneurie de Laneuvelotte, en vieux français Neuflotte, avait appartenu au XVIe siècle à la famille Champenois, qui la possédait encore en 1594 (1). Un peu après, elle passa à la famille de Nogent : par contrat du 26 juillet 1624, Nicolas de Nogent, seigneur de Neuflotte, conseiller d'Etat et chambellan du duc, et Louise du Buchet, sa femme, achètent à Louise d'Apremont, veuve de Renault de Gournay, bailli de Nancy, les droits qui font partie de son douaire (2). Les dates autorisent à penser que Claude-Thérèse, dont on vient de lire l'épitaphe, est fille de ce Nicolas de Nogent et de cette Louise du Buchet.

E. DUVERNOY.

CHRONIQUE

—

Le journal *Le Gaulois* du 25 novembre 1907, publie l'information que voici :

« Au nom de la Société amicale des Lorrains de Meurthe-et Moselle, M. Georges Lagrésille, avocat, accompagné de quelques compatriotes résidant à Paris, a déposé hier matin une palme au musée du Louvre devant les œuvres de Claude Le Lorrain, en commémoration du 225e anniversaire de la mort du grand artiste, ainsi que l'a annoncé hier dans son article notre éminent collaborateur, M. Maurice Barrès, de l'Académie Française. »

(1) LEPAGE, *Comm. Meurthe*, t. I, p. 341 ; Arch. M.-et-M., B. 10125.
(2) Arch. M.-et-M., H. 2078.

Pour la Commission de rédaction, le Président : L. QUINTARD.

L'imprimeur-gérant : A. CRÉPIN-LEBLOND, 21, rue Saint-Dizier, Nancy.

Digitized by Google

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN

7e ANNÉE. — NUMÉRO 12. — DÉCEMBRE 1907.

Procès-verbal de la Séance du vendredi 8 novembre 1907.

PRÉSIDENCE DE M. QUINTARD, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

M. le Président a reçu de M. G. Demeufve une lettre de remerciement à l'occasion de son admission comme membre titulaire.

Nécrologie.

Il est donné avis du décès de M. Léon Laprevote, ancien inspecteur des forêts, membre de la Commission des finances de notre Société, de laquelle M. Charles Laprevote, père du défunt, fut secrétaire perpétuel pendant de longues années.

Présentations.

Sont présentés en qualité de membres titulaires : M. Roger de Vienne, ingénieur, 4, rue Villaret Joyeuse,

Digitized by Google

Paris, par MM. Edmond des Robert, Marcel Maure et Maurice de Vienne ; M. Paul Margo, 2, rue Victor-Poirel, par MM. Edmond des Robert, Gaspard Margo et Albert de Novital.

Ouvrages offerts à la Société.

Geschichtliche Wanderung durch die Stadt Metz und ihre naechste Umgebung, par J.-B. Keune, Metz, 1907, in-8 de 37 p., avec figures dans le texte.

Un document inédit sur l'auteur du sépulcre de Saint-Mihiel, par H. Bernard, Bar-le-Duc, Contant Laguerre, 1907 (Extrait de 11 p. in 8 du *Bulletin mensuel* de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar le Duc, septembre 1907.)

Quelques réflexions sur des deniers toulois des XII e et XIII e siècles, par L. Quintard. (Extrait de 6 p. in-8 du *Bulletin mensuel* de la Société d'archéologie lorraine, août-septembre 1907.)

Brouenne, Bronel et Ginvry, par F. Houzelle. Montmédy, G. Pierrot, 1907. (Extrait de 152 p. in 8 des *Mémoires* de la Société des Naturalistes et Archéologues du Nord de la Meuse.)

Renouvellement du Bureau.

L'ordre du jour appelle l'élection des Membres du Bureau.

M. le Président déclare le scrutin ouvert et invite les membres présents à y prendre part.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Suffrages exprimés : 31 ; majorité absolue : 16.

Obtiennent :

1° Pour les fonctions de Président : M. Léopold Quintard, 24 voix ; M. Pierre Boyé, 4 voix ; M. Perdrizet, 1 voix ; M. Germain, 1 voix ; N..., 1 voix ;

Digitized by Google

2° Pour les fonctions de Vice Président : M. Pierre Boyé, 25 voix ; M. Duvernoy, 1 voix ; M. de Mont, 1 voix ; M. Perdrizet, 1 voix ;

3° Pour les fonctions de Secrétaire annuel : M. Edmond des Robert, 30 voix ; M. Boyé, 1 voix ;

4° Pour les fonctions de Secrétaire adjoint : M. Émile Duvernoy, 29 voix ; M. Marcel Maure, 30 voix.

En conséquence, la composition du Bureau n'est pas modifiée.

Lectures.

M. le Dr Voinot donne lecture de son travail sur une *Trouvaille de monnaies lorraines faite à Vaudeville, canton de Haroué*, destiné au *Bulletin*, et fait don de quelques-unes des pièces trouvées pour les collections du Musée.

MÉMOIRES

—

OBSERVATIONS CONCERNANT LES TUMULUS DE VILLEY-SAINT-ÉTIENNE (FOUILLES DE 1906).

La création d'un nouvel ouvrage fortifié dans la coupe n° 13 du bois communal de Villey-Saint-Étienne, nous a décidés, en 1906, à fouiller les deux tumulus qui ne l'avaient pas été en 1897 (1), et qui étaient menacés de disparaître avec le reste de la station.

Le premier m'avait paru si remanié, que je n'avais pas jugé à propos de l'explorer à cette époque ; le second était situé sur le terrain militaire, et nous n'avions pas encore l'autorisation de le fouiller.

Le premier de ces tumulus mesure 30 mètres de diamètre : les chasseurs de renards l'ont presque complète-

(1) Beaupré, *Fouilles de Clayeures et de Villey-Saint-Étienne*, une planche, *Journal de la Soc. d'arch. lorraine*, 1897, p. 138.

Digitized by Google

ment bouleversé, aussi présente-t-il une surface des plus accidentées, permettant d'apprécier très difficilement son relief primitif. On peut l'estimer à 1m40 environ, au dessus du sol environnant.

Anciennement, on avait recueilli, dans la terre amenée par les renards à la bouche d'un des terriers, une belle pointe de dard en silex. C'est tout ce qu'il a donné, avec un petit morceau de fer très oxydé et indéterminable, trouvé encore en place au milieu d'une épaisse couche de charbons de hêtre, au fond de notre fouille de 1906. Nous devons ajouter que cette dernière a seulement consisté en un grand trou creusé à l'endroit où paraissait être le centre du tumulus, car étant donné la modicité de nos crédits, nous n'avons pas voulu prendre sur nous de continuer des travaux entrepris dans d'aussi mauvaises conditions.

Le tumulus situé sur le terrain militaire avait le même relief, mais son diamètre était de moitié moins étendu : il semblait n'avoir pas été dévasté par les renards. Toutefois une légère dépression se voyait à sa partie centrale, et l'on pouvait craindre, étant donné l'absence de gros arbres à sa surface, qu'il n'ait été antérieurement fouillé.

Ce tumulus fut soigneusement exploré. Pas tout à fait à sa base, juste au centre et à 0m30 avant d'atteindre le sol en place, composé d'alluvions anciennes à cailloux vosgiens, la coloration de la terre changeait légèrement : elle devenait blanchâtre, et se trouvait mêlée de charbons de hêtre. Elle était plus compacte, plus dure, paraissant avoir été fortement damée ou piétinée. Dans cette couche, on recueillit seulement quelques petits débris d'os humains à demi calcinés, dont deux menus fragments d'humérus, ainsi que deux éclats de poterie rouge s'en allant en poussière.

Quelle date attribuer à ce tumulus ? Sommes-nous en présence d'une incinération contemporaine du premier âge du fer, ou appartenant à une époque antérieure ? Il est

Digitized by Google

impossible de se prononcer, ici comme d'ailleurs sur beaucoup d'autres gisements lorrains, en l'absence de mobiliers typiques. L'existence de sépultures de l'âge du bronze dans l'Est a été révoquée en doute jusqu'ici par le plus grand nombre des préhistoriens. Après avoir été de cet avis, j'ai modifié ma manière de voir à la suite de mes fouilles de 1906 et surtout de 1907. J'ai donné les raisons de ce revirement au Congrès international d'anthropologie de Cologne (1).

Faut-il conclure du peu de résultat de nos recherches, au point de vue des mobiliers, que ceux des tumulus de Villey-Saint-Étienne qui en étaient dépourvus avaient été antérieurement violés ? Nous ne le croyons pas. L'absence d'objets de nature à résister longtemps à l'action de la décomposition suffit pour expliquer la disparition des mobiliers dans des milieux éminemment défavorables à leur conservation. Nous pouvons cependant affirmer qu'il y avait eu violation manifeste de sépulture dans le tumulus n° 8, fouillé en 1896. Le caisson, en pierres placées de champ, et même quelques pierres plates formant couverture, étaient encore en place, mais il avait été saccagé par les chasseurs de renards. C'est d'autant plus regrettable, au point de vue anthropologique, que la présence des matériaux calcaires avait dû avoir pour résultat d'assurer la conservation des ossements, suivant une règle établie par moi, et qui s'est constamment trouvée vérifiée dans la suite.

L'incinération, à l'encontre des autres gisements sensiblement contemporains de celui-ci, paraît avoir dominé à Villey-Saint-Étienne, mais à l'inverse de ce qui a été remarqué pour la station-type de Hallstatt, les sépultures

(1) J. Beaupré, *Contribution à l'étude de l'âge du bronze dans l'Est de la Gaule*. Congrès international d'anthropologie de Cologne, juillet 1907.

Digitized by Google

par incinération semblent être les plus pauvres en mobiliers funéraires.

En 1897, lors de l'exploration du tumulus n° 2, nous avions rencontré au centre de celui-ci, à 0m50 de profondeur, une couche de cendres et de charbons entremêlée de terre, visiblement remaniée, au-dessus de laquelle se trouvait, presque sous l'humus, un morceau de fer très oxydé, long de 0m20, large de 0m07, ayant appartenu à une lame d'épée. Comme le sol en place n'était pas atteint, je fis creuser plus profondément, et sur le sol vierge, nous découvrîmes une inhumation. Aux bras du mort étaient passés des bracelets à tampons, caractéristiques des debuts de la Tène I.

N'ayant pas alors l'expérience acquise depuis, je n'avais donné aucune explication de ces faits. Je tiens à réparer cette lacune, car il s'agit d'une observation importante.

En premier lieu, la présence de la terre intercalée dans la couche de charbons, la position du fragment de lame d'épée, le fait de n'en avoir pas trouvé d'autres, tout indique que la sépulture de surface etait une incinération et qu'elle avait été certainement violée.

Il s'agit d'un cas de superposition de sépultures, fait assez fréquent, mais qui offre un intérêt particulier au point de vue de la classification des objets. Les types accompagnant les sépultures de la base des tumulus, étant rationnellement les plus anciens.

Mais ne serait-on pas en droit de se demander ici s'il n'y aurait pas exception à cette règle, et si l'on n'aurait pas bouleversé pendant la Tène I, la sépulture du guerrier hallstattien, pour mettre à sa place la femme marnienne ? Les bracelets à tampons de cette dernière permettent de la considérer comme telle, si on juge d'après les idées admises. Or, me dira-t on, vous avez vous-même écrit que le tumulus marnien n'était le plus souvent qu'un tumulus hallstattien utilisé à l'époque marnienne, et qu'à

Digitized by Google

cette dernière époque on enterrait les morts en Lorraine, comme en Champagne, sans placer sur les tombes aucun signe de nature à les faire reconnaître. Je répondrai que le tumulus de Villey peut parfaitement appartenir à l'époque de transition entre le Hallstattien et le Marnien, à l'époque où les premiers objets marniens ont commencé à faire leur apparition de ce côté de l'Argonne, puisque leur type même l'indique. En effet, le type auquel appartiennent les bracelets à tampons de Villey Saint-Étienne se rencontre seulement dans les couches profondes, et jamais en surface dans les tumulus à sépultures multiples de la Tène I. Je donnerai comme exemple, Chaudeney (1) et Liverdun (2). En outre, l'incinération m'a paru jusqu'ici, postérieure à l'inhumation pendant le premier âge du fer, puisque dans tous les cas de superpositions de sépultures, j'ai toujours trouvé l'incinération au dessus de l'inhumation. Le gisement même de Villey en fournit un exemple dans le tumulus n° 1.

Les sépultures de notre tumulus seraient donc bien chronologiquement à leur place, et la violation de sépulture serait attribuable à une autre cause que celle dont je viens de parler.

Il est regrettable que le fragment d'épée n'ait pas été plus long, parce que sa forme aurait pu fournir des indications relatives à l'ensemble de l'arme, et par suite aurait permis de lui assigner une date précise.

Le résultat de cette fouille semblera peut être nul aux personnes qui ne sont pas de la partie. Il l'est en effet, si l'on se place au point de vue étroit du collectionneur, mais il faut bien se persuader que les explorations faites sur

(1) J. Beaupré, *Compte rendu des fouilles exécutées dans les tumulus de Chaudeney*. Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, 1904.

(2) Le compte rendu de cette fouille n'a pas encore été publié. Il paraîtra dans le volume des *Mémoires* de 1907.

Digitized by Google

les gisements appartenant à ces temps reculés, à l'encontre d'autres plus récents, ne sont jamais sans profit, au point de vue de l'observation, le seul qui devrait presque exclusivement préoccuper les chercheurs, surtout quand ceux-ci travaillent pour le compte des Sociétés savantes.

Cte J. BEAUPRÉ.

LES LÉPREUX A LA MALADRERIE DE LA MADELEINE-LÈS-NANCY (*suite*).

Le droit de quête, reconnu et réglementé par les lettres patentes de 1603, n'était pas, je suppose, sans entraîner certains inconvénients. Outre le danger quasi permanent qu'en constituait l'exercice, il imposait en somme aux bourgeois de Nancy l'obligation de subvenir par leurs aumônes, non seulement aux besoins des lépreux originaires de la ville, mais encore de tous ceux que les Prêcheresses recevaient à la maladrerie. Comme ces dernières en tiraient des revenus, il eût cependant été juste qu'elles participassent au moins à une partie des charges. Mais c'est ce que ces Dames n'entendaient nullement faire.

Résolu de mettre fin à un pareil état de choses, le Conseil de Ville s'avisa, en 1616, d'un ingénieux expédient. Il fit, de sa propre autorité semble-t-il, interdire à tous les lépreux de quêter désormais dans la ville ; mais il s'engageait en même temps à verser aux malades dont il entendait assumer la charge — c'est-à-dire aux autochtones — une somme fixe, prélevée sur les fonds provenant de l'aumône publique (1) et qui devait leur être versée chaque semaine. Cette mesure, qui ne put être appliquée, en fait, que quelques années plus tard et ne subsista pas longtemps, souleva, on peut le penser, les plaintes et récrimi-

(1) Institution organisée à Nancy par l'ordonnance du 24 décembre 1563, dont il a déja été parlé.

Digitized by Google

nations des lépreux étrangers, qui se voyaient ainsi privés de leur unique moyen d'existence. Elles sont exposées tout au long dans une requête adressée au duc de Lorraine, dont une copie se rencontre dans le registre des délibérations du Conseil de Ville.

« Remonstrent en toute humilité, les pauvres bons malades de la Magdelaine devant Nancy, que de tous temps ils ont heu la liberté d'aller par la ville dudict Nancy, demander et quester l'aumosne par chacune sepmaine et aux jours accoustumés, suivant le pouvoir qu'ilz en ont en suitte du noble arrest de Votre Altesse, en date du huictieme d'aoust 1603, cy joinct en coppie. A la jouissance duquel arrest ils sont troublés et empeschés par les Sieurs du Conseil de Ville de Nancy, ainsi que jà cy devant ils ont remonstré par requeste ; laquelle leur ayant été renvoyée, ont depuis accordé de donner par chascune sepmaine cinq francs, lesquels se distribuent à cinq lépreux d'entre eulx, qui sont de la ville ou lieux circonvoisins ; les autres, en semblable nombre de cinq, demeurans frustrés de quester et d'aulmosner pour s'entretenir, tant de nourriture que d'autres choses nécessaires a leur pauvreté. Et d'aultant, Monseigneur, que lesditz pauvres affligés sont en grande extremitez et misères et qu'ilz sont ung chascun deulx en assez bon nombre en leurs maisons, où il leur convient avoir du pain et aultres choses nécessaires. Ils sont contrainctz accourir vers les bénignes grâces de Votre Altesse et le supplier très humblement et en l'honneur de Dieu, qu'il leur plaise ce que dessus entendu et considéré, et suivant la liberté et jouissance qu'ilz ont de tout temps (comme dict est) en suitte dudict noble deppart, d'aller quester leur vie : ordonner et commander bien expressément, qu'ilz jouiront de leur privilege d'aller parmy Nancy quester l'aumosne aux jours accoustumés, ou qu'il leur sera donné moyens de vivre ainsy comme ont les cinq des leurs cy dessus déclarez. Sy prieront Dieu tous ensemble pour la santé et prospérité de Votre Altesse (1). »

Le 4 septembre 1616, la requête ci-dessus était renvoyée par le duc « à nos amez et féaulx les Gens du Conseil de nostre ville de Nancy, pour pourvoir aux nécessitez des suppliants y représentés, en sorte qu'ilz n'ayent doresna-

(1) Nancy, arch. mun., BB. 2, *regist. des délib. du Cil de Ville*, non folioté.

Digitized by Google

vent occasion de recourir vers nous » (1). L'affaire, à en juger d'après les notes qui nous en restent, fut chaudement discutée et le conseil tint bon dans ce qu'il regardait — à juste titre d'ailleurs — comme son devoir et son droit. On en revint, somme toute, à bien peu près, à la solution déjà acceptée en 1562.

Il fut définitivement arrêté, à la date du 19 octobre, « que les bons malades estrangers, cy devant receus et logés à la Magdelaine, dont mention est faicte par lesdictes requestes et rapports », seraient seuls, à l'avenir appelés à participer aux aumônes faites par les soins de la Ville, dont devaient être à jamais exclus « les estrangers et forains qui surviendraient cy après » (2).

Cet arrêt, enregistré au Conseil le 21 novembre 1616, ordre fut aussitôt donné aux sergents et valets de ville de se transporter à la Madeleine « pour faire déclaration des noms et surnoms des bons malades estrangers qui y sont depuis le temps que l'on a commencé à donner l'aumosne aux pauvres de la ville ». Quatre individus sont mentionnés dans leur rapport : « François Fournier, Jacquotte Grandjean, Françoise Servez, Barbe-Lucie Prévost » (3).

A en juger par les textes, cette mesure avait déjà, antérieurement à l'accord qu'elle avait provoqué, reçu un commencement d'exécution. Les registres de compte n'en renferment cependant aucune trace et l'ancien état de choses paraît avoir subsisté jusqu'en 1620, année où le receveur nous a laissé la note suivante :

« Faict despense de la somme de quarante-cinq francs qu'il a pleu à Messieurs octroyer aux cinq bons malades qui sont à la Magdelaine, par aumosne, à raison d'un franc à chascun d'eulx par sepmaine, pendant neuf finies au neufviesme janvier 1621. Sauf à reprendre

(1) Nancy, arch. mun., BB. 2, regist., non folioté.
(2) Idem.
(3) Idem.

Digitized by Google

ladicte somme sur les premiers deniers qui se trouveront appartenir aux pauvres de la ville (1). »

Un document qui paraît parfaitement établir que l'accord de 1616 venait seulement d'entrer en vigueur, nous est fourni par une réclamation que l'on peut rapporter au début de l'année 1621 (2) et qui se trouve en tête d'une série de doléances, de nature très diverse, adressée par les Prêcheresses au Conseil de Ville.

« Les Révérendes Dames prieure et prescheresses de Nancy, remonstrent humblement à messieurs les Conseillers et gens du Conseil de la Ville de Nancy, quelles ont droict de tous temps de recepvoir les personnes lépreuses qui se présentent en la Magdelaine de Nancy et les loger ez maisons à ce destinées; et à laquelle réception, cy devant lesdicts Sieurs du Conseil les ayant voulu troubler par les difficultés agitées au noble Conseil de Son Altesse, elles auroient esté maintenues dans leur droict, comme appert par arrest cy joinct. Et partant, supplient mesdicts Sieurs de ne les empescher à la jouissance de telle réception, du moins de cinq ou six personnes, sy elles sy présentent, et donner l'aulmosne par sepmaine comme à ceux qui sy trouvent présentement (3). »

On croirait, en lisant ces lignes, que les Prêcheresses craignent de voir fuir vers des rivages plus hospitaliers leur ordinaire pratique ! Et le greffier qui a transcrit la note sur le registre du Conseil ajoute en marge cette fin de non recevoir qui ne manque point d'ironie :

« On ne les anpesche d'en recevoir tant qu'elles en voudront, mais les ordonnances défendent de donner l'aumosne à aultres que ceux de la ville. »

En cette même année 1621, les paiements convenus eurent bien de la peine à s'effectuer. Les lépreux nous

(1) Nancy, arch. mun., CC. 61, fol. 148, v°.

(2) Cette pièce figure, en copie, dans un des registres des délibérations du C^il de Ville, elle n'est pas datée, mais la place qu'elle occupe permet de l'attribuer à la fin de janvier 1621.

(3) Nancy, arch. mun., BB. 2, regist., non folioté.

Digitized by Google

apprennent qu'ils durent revenir plus de douze fois à la charge et « importuner » fortement les gens de l'Hôtel de Ville avant d'obtenir la délivrance des fonds qui leur avaient été promis. Deux requêtes nous sont restées qui témoignent de leur ténacité (1). Ils reçurent, en deux fois, la somme de cent francs (2). Je n'ai plus, par après, rencontré d'autres traces d'aucun paiement de ce genre ; il semble que cette tentative n'ait pas eu d'autres suites, ainsi que le prouve suffisamment du reste une délibération du Conseil de Ville, du 1er février 1624, autorisant une malade récemment internée à « quester comme les autres par la ville et ailleurs » (3).

Malgré la situation transitoire que je viens d'exposer et la cessation de la quête trihebdomadaire qui en fut la conséquence — il serait plus juste de dire la cause — celle du jour de la Toussaint continua de subsister. En 1622, la Ville verse encore la rétribution accoutumée à ses agents chargés de la garde des lépreux, mais aucune aumône n'est faite à ces derniers. Cette charge, du reste, incombe à la Ville pour la dernière fois et le receveur prend soin d'ajouter, en marge de cette note de dépense : « Et ne soit plus à l'avenir payé de telle somme pour estre, les sergents du sieur prévost et bouchers de Nancy, obligés de garder lesdicts bons malades » (4). Les bouchers constitués gardiens des lépreux !... le détail est à noter.

*
* *

A dater de 1623, les notes relatives aux pensionnaires de la Madeleine deviennent de plus en plus rares. Une femme est cependant internée au cours de cette année (5) ;

(1) Nancy, arch. mun., CC. 65.
(2) Id., CC. 64, fol. 151, r°.
(3) Id., BB. 3, fol. 50, r°.
(4) Id., CC. 67, fol. 131, v°.
(5) C'est celle dont j'ai donné l'ordre d'information ; voyez plus haut, p. 254.

Digitized by Google

une autre, « Barbe Viart, femme de Demange Olry, serrurier demeurant à Nancy », l'est à son tour en 1627 (1). En 1628, un homme cette fois, « Jean Claudot », est également conduit à la maladrerie. La ville rembourse à ses agents les dépenses faites par eux en cours de route, à l'aller et au retour de Toul, pour la conduite des malades à l'épreuve. Elle paie également le trousseau de Jean Claudot, dans lequel on trouve, en plus des objets dont j'ai donné plus haut la nomenclature, une paire de souliers et une paire de bas (2). Le service religieux, la conduite en procession à travers la cité, le repas traditionnel du clergé et des commis de ville, paraissent définitivement supprimés ; il n'en est du moins fait mention nulle part.

En 1630, un « cartenier », Nicolas Touvon, est logé à la Madeleine et préposé sans doute à la garde de la léproserie. Il est porté comme ayant touché du receveur la somme de « seize francs, pour avoir nourri, l'espace de deulx mois, l'enfant de feu Jacquot Parmentier, exécuté pour cause de contravention aux ordonnances de police touchant la contagion » (3). Etait-ce un des lépreux qui avait tenté de pénétrer dans la ville alors que, comme de coutume, l'entrée leur en était interdite en raison de la peste qui, au mois de mars de cette année, avait fait une première apparition ? Je ne saurais le dire

L'année suivante, un autre individu, François Barrois, investi lui aussi des fonctions de quartenier, reçoit « six francs pour la nourriture d'un soldat qu'on luy a ordonné de nourrir et loger l'espace de huit jours » (4).

En 1632, la ville reprend, sous une forme un peu différente, la tradition un instant suspendue de l'aumône du jour de la Toussaint ; mais tout semble prouver que ce fut

(1) Nancy, arch. mun., CC. 82, fol. 140, v°.
(2) Id., CC. 85, fol. 126, r°.
(3) Id., CC. 91, fol. 116, v°.
(4) Id., CC. 94, fol. 117, r°.

Digitized by Google

le seul secours officiel accordé aux lépreux dans le cours de cette année.

« Aux pauvres bons malades de la Magdelaine, dix francs, qu'il leur a esté donné en aumosne afin de monter en ville pour y quester le jour de la Toussainct, comme ils ont accoustumé de faire (1). »

Aucune note relative à la Madeleine ne se rencontre dans les comptes de 1633 et l'on serait tenté de croire que le vieil établissement, faute de malades peut être, avait fermé ses portes (2). Il n'en était cependant rien encore.

La misère de cette année exceptionnellement éprouvée, les malheurs et les calamités de tout genre dont la Lorraine — Nancy surtout — était alors affligée, avaient-ils obligé les lépreux à quitter leur triste asile pour rentrer dans le monde qui les avait rejetés loin de lui ? Il est difficile d'affirmer quoi que ce soit sur ce point ; les documents semblent cependant établir que l'état de chose ordinaire avait, dans la mesure du possible, continué de subsister (3).

Le registre des délibérations du Conseil de Ville, pour cette même année 1633, m'a fourni la résolution suivante, datée du 10 février :

« Les Sieurs Serre, conseiller, et Plantey, commis de ville, sont desputez pour faire doresnavant leur résidence hors de ville, aux Trois-Maisons *et à la Magdelaine*, à l'assistance des quarteniers et annoter les malvivans pour y pourveoir et ordonner (4). »

(1) Nancy, arch. mun., CC. 97, fol. 127, r°.

(2) Le siège de Nancy par Louis XIII, en septembre 1633, les préparatifs faits en vue de cette éventualité, la peste qui depuis 1631 ravageait périodiquement la cité, les dépenses extraordinaires causées par toutes ces catastrophes, constituent des motifs suffisants pour expliquer que l'attention se soit détournée de notre établissement charitable et la suspension des libéralités accoutumées.

(3) Les registres de l'état civil nous ont appris qu'un certain nombre de malades atteints de la peste furent, de 1631 à 1637, transférés à la Madeleine.

(4) Nancy, arch. mun., BB. 3, fol. 76, r°.

Digitized by Google

On peut conclure de ces lignes qu'un certain nombre d'individus, mis hors de la ville en raison des événements, avaient trouvé un refuge dans quelques loges abandonnées par les lépreux, où leur présence n'était pas sans occasionner des troubles de tout genre. Pour y mettre fin, les loges furent rasées et les quelques malades qui s'y trouvaient encore, privés ainsi de leur dernier asile, allèrent s'abriter vaille que vaille dans la chapelle même, d'où ils furent contraints de sortir au mois de juin 1634. C'est du moins ce que permet de conjecturer la requête suivante, adressée au Conseil de Ville :

« Les pauvres bons malades de la Magdelaine supplient très humblement Messieurs du Conseil de Ville de Nancy, leur vouloir eslargir une charité d'aulmosne de leur faire délivrer un cent de planches, avec quelques peines et ravetz (?), et ce pour les ayder et soulager à faire à chascun d'eulx, qui sont quatre les deux loges, une loge pour s'y retirer avec leurs servantes, attendu que les Dames leur donnent une place dans la moitairie pour les loger. Ayant, mesdicts Sieurs, esgard qu'ilz n'ont aulcune commodité pour *relever leurs maisonnettes* que par la charité de mesdictz Sieurs, d'aultant plus qu'ils sont contraincts de sortir de l'esglise de ladicte Magdelaine où ils s'avoient réfugiés, et que leurs pauvres hardes en sont déja hors. Et ils prieront Dieu pour la santé de mesdictz Sieurs qui leur feront ceste aulmosne (1). »

Malgré les charges exceptionnelles auxquelles ils avaient à pourvoir, les magistrats municipaux s'empressèrent de donner des ordres pour qu'il fût satisfait, en partie du moins, à la demande qui leur était adressée. Le fait est constaté en ces termes au dos du placet :

« Du 6 juin 1634. — Est ordonné aux Sieurs Commis de la Ville de Nancy de faire délivrer aux suppliants, un demy cent de planches avec quelques trasteaulx (?) qui leur sont accordes par aumosne, pour ceste fois, et sans tirer à conséquence à l'advenir, pour eux ayder à se loger et se mectre a couvert. »

Quelques mois auparavant, vers la fin d'avril, « la fille

(1) Nancy, arch. mun., CC. 103.

Digitized by Google

de César Marchal, lépreux de la Madallaine lès Nancy », était allée y rejoindre son père après avoir été, comme par le passé, menée à Toul et reconnue lépreuse par les chirurgiens de l'Officialité. Ce fut pour la Ville l'occasion d'une nouvelle dépense de « cent six francs quatre gros » (1), portée en masse au chapitre des dépenses extraordinaires de 1634, mais dont la note détaillée figure dans les pièces comptables.

Cette malheureuse fut probablement la dernière personne internée à la léproserie, car on ne rencontre nulle trace d'aucune autre réclusion dans les registres des années postérieures.

En 1635, le chapitre des aumônes contient une note relative à une dépense de « dix-huict francs quatre gros, donnés aux pauvres bons malades de la Magdelaine lez Nancy, qu'il auroit pleu à Messieurs leur accorder par aumosne pour leur ayder à leurs nécessitez pendant le jour de la Toussainct, sans conséquence néanmoins à l'advenir » (2). La ville, on le voit, avait imité les Prêcheresses et s'était définitivement déchargée de tous ses anciens engagements. Elle respectait cependant encore, tout en ayant soin de ne créer aucune obligation nouvelle, la tradition séculaire de l'aumône de la Toussaint.

Un an plus tard, 1636, César Marchal et sa fille demeurent seuls à la Madeleine, la mort ayant mis fin aux souffrances de leurs derniers compagnons. Ils sont cités nommément dans le compte de l'année courante et les termes mêmes de cette mention, le faible chiffre de l'aumône accordée, paraissent bien prouver qu'il s'agit uniquement de ces deux personnages.

« A César Marchal et à sa fille, bons malades, délivré six francs, à eux accordés par aumosne suivant le certificat des Sieurs commis (3). »

(1) Nancy, arch. mun., CC. 102, fol. 127.
(2) Id., CC. 105, fol. 150, r°.
(3) Id., CC. 108, fol. 188, r°.

Digitized by Google

Cette note est la dernière de ce genre que j'ai rencontrée au cours de mes recherches, et tout me porte à croire que César Marchal et sa fille furent les derniers lépreux qui vinrent abriter leurs infirmités et leur misère sous les vieux murs de la maladrerie de la Madeleine. Pendant plus de quatre cents ans, celle-ci avait rempli son charitable office ; une autre destination, plus avantageuse sans doute pour ses propriétaires, moins exposées désormais aux discussions et aux procès, allait lui être donnée (1). Les progrès de la médecine, de l'hygiène surtout, avaient fait disparaître à jamais de nos contrées l'implacable mal qui durant si longtemps avait fait tant de victimes.

PAUL DENIS.

A PROPOS D'UNE TAQUE DE FOYER.

Dans le numéro de janvier 1907 de ce même *Bulletin* nous faisions paraître un article sur une taque de foyer aux armes de Jean de Lenoncourt et de Barbe du Puy du Fou, sa femme, taque datée de 1572. Nous indiquions, à la fin de la notice, trois autres taques pour lesquelles on avait utilisé le moule de celle en question. Les écus principaux avaient été remplacés par ceux de France-Navarre, Busselot-Gauvain et Médicis-Orléans ; les petits écus mi-partis du haut par des écussons couronnés aux armes mi parties de France et de Navarre.

Tout dernièrement, au fond du foyer, dans le salon du château de Cherizey (2), nous avons remarqué une taque,

(1) La Madeleine, comme je l'ai dit plus haut, fut transformée en maison de ferme et rien, ou à peu près, ne demeura debout de ce qui pouvait rappeler l'ancienne destination. La chapelle fut cependant respectée. Les Prêcheresses louaient le domaine à un fermier, lequel devait faire célébrer, dans le sanctuaire, où le public devait avoir libre accès, les messes de fondations.

(2) Cherizey, cant. Verny, anc. dép. de la Moselle, maintenant Lorraine annexée, se composait de plusieurs bans dépendant de la cité de Metz, de l'évêché de Metz et du Barrois non mouvant. Ce village a

Digitized by Google

du type sommairement rappelé ci-dessus, sur laquelle les armoiries des deux écus, l'un en forme d'écu français à dextre, l'autre à sénestre en losange, étaient les mêmes : *un croissant surmonté d'une étoile.*

Après quelques recherches nous proposerons d'attribuer cette plaque de foyer à la famille Lescamoussier, famille divisée en trois branches qui, d'abord pourvues d'armoiries différentes (1), adoptèrent toutes, au XVIIe siècle (2), celles des Pageot dont une des branches en question avait repris la noblesse et les armes : *de gueules au croissant d'argent, surmonté d'une étoile d'or.*

Nous avions d'abord dirigé nos recherches sur la branche, dite de la Seille, étant donné que c'était justement dans le pays de la Seille que nous avions trouvé cette taque (3) ; mais nous ne pouvions expliquer la présence de l'écu en losange aux mêmes armes.

Nous croyons pouvoir le faire en attribuant cette plaque de foyer à Jacques de Lescamoussier (1601-1672), conseiller en la Chambre des Comptes de Bar, qui épousa, le 11 septembre 1629, en cette même ville de Bar, Marie Léger. Cette dernière était fille de Louis Léger, prévot, gruyer et receveur de Dun qui, fils de Claude Léger, docteur en

donné naissance à une famille d'ancienne chevalerie, encore existante qui porte : *Coupé d'or et d'azur, l'or chargé d'un lion issant de gueules, couronné du même.*

(1) Dans le bel ouvrage : *La Chambre des Comptes du duché de Bar*, manuscrit de C. P. de Longeaux, publié et annoté par notre confrère le baron de Dumast, ce dernier a donné une bonne généalogie des trois branches de cette famille à laquelle notre autre confrère M. Léon Germain avait déjà consacré quelques notices dans le *Bulletin* de 1899 et 1900.

(2) C'est la base de toute notre argumentation, aussi nous renvoyons à l'ouvrage précédemment cité p. 165, et 166 en note et p. 167 à la fin de l'article concernant Gaspard Lescamoussier, secrétaire ordinaire de S. A

(3) D'après renseignements pris cette taque aurait été acquise et placée où elle se trouve actuellement dans la seconde moitié du XIXe siècle.

Digitized by Google

médecine et de Marie Lescamoussier, avait été autorisé, le 15 juillet 1581, à reprendre la noblesse et le blason de sa mère, de la branche des seigneurs de Sorbey, dont les armoiries : *de gueules au croissant d'argent, surmonté d'une étoile d'or*, furent reprises au XVIIe siècle par les deux autres branches de la même famille.

A titre de simple rapprochement, remarquons que l'ancienne maison de Sorbey (1), éteinte avant que les Lescamoussier, du Clermontois, en possédassent la seigneurie, avait comme blason : *d'azur au croissant d'argent, surmonté d'une étoile du même.*

Bornant nos recherches à la France, nous avons trouvé, ayant le même type d'armoiries, les familles Ancel des Granges, Anger du Kernisan, Brotonne, Lange, de l'Ange-Comnène, Vauchaussade de Chaumont, qui portent : *d'azur au croissant d'argent, surmonté d'une etoile aussi d'argent ;* puis, avec l'*étoile d'or*, les familles Arnaud de Bouex, de Dieuze, Marion, Verd, Vigoureux de They ; ensuite avec le *croissant et l'étoile d'or*, les familles Bailleul, Bochard de Messimier, Bouchard de Champigny-Noroy, de la Foulhouse ; avec le *croissant d'argent et l'étoile d'or sur champ de gueules*, les Amstaad et finalement les Penicaud et les Sale avec *les meubles de gueules sur champ d'argent.*

EDMOND DES ROBERT.

BIBLIOGRAPHIE

—

Dans le Catalogue de novembre 1907 de la librairie A. Saffroy (le Pré Saint-Gervais, Seine), nous relevons les articles suivants qui intéressent la Lorraine :

CHOISEUL (Obligation par Mre Charles de), chevalier, seigneur de Praslain, baron de Chitry, Plessis, Saint-Jean,

(1) Sorbey, cant. Spincourt (Meuse), autrefois Barrois non mouvant, donna son nom à une maison éteinte depuis longtemps.

Digitized by Google

demeurant audit Praslain en Champagne, en faveur d'honorable Eustache Boulenger, marchand et bourgeois de Paris, de la somme de 120 écus. 10 avril 1585, une page et demie in-fol., sig. . . . . 4 fr.

Choiseul. Accord entre Charles de Choiseul, seigneur de Praslin, bailli et gouverneur de Troyes, et Marie Targer, veuve d'Eustache Boulanger, bourgeois de Paris, au sujet de diverses sommes d'argent que ce seigneur devait au défunt Boulanger. 9 février 1599, 4 p. in-4. . . . 4 fr.

Choiseul. Vente par le procureur de Gilbert de Choiseul, évêque de Comminges et abbé de Notre-Dame de Boulancourt (Haute Marne, arr. Langres), à Pierre Davanne, seigneur de Villers-Villenocque (Aube, arr. Bar sur-Seine), d'une rente de 577 livres, 15 sols, 3 deniers. 10 décembre 1653. — Reconnaissance par Gilbert de Choiseul d'une somme de 2785 livres qui lui a été prêtée par Pierre Davanne, et qui a servi à rembourser une rente due par l'abbaye de Boulancourt à Jacques Mantel, écuyer, docteur en médecine de la Faculté de Paris, et sa femme Geneviève de Caron. 11 mars 1654. Ens. 5 p. in fol . . . . 4 fr.

Bassompierre (Cession et transport par Marie-Charlotte de Balsac, dame de) et autres lieux, demeurant à Paris, à Thomas Verbec, marchand joaillier, de la somme de 2,000 livres. 27 mars 1627, 2 pages in-fol., sig. . . 3 fr.

Solignac de la Pimpie, littérateur, né à Montpellier en 1687, mort à Nancy. L. s. *Nancy*, 1675, 2 p. in-4. . 4 fr.

Louanges à M. Thibaut, littérateur, enlevé à l'Académie de Lyon par Sa Majesté Prussienne.

Gheldres (Philippe de), abbesse des Clarisses de Pont-à-Mousson. Lettre signée avec la souscription autographe à l'abbesse et aux Clarisses d'Orbe (canton de Vaud). *Couvent de Sainte Claire de Pont-à-Mousson*. XVIe siècle, une page in-fol. . . . . 8 fr.

Lettre de considérations mystiques et de remerciements pour « de beaux présents ».

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Séances.

	Pages
Séance du 14 décembre 1906.	3
— 11 janvier 1907.	25
— 8 février.	49
— 8 mars	73
— 19 avril	97
— 10 mai.	121
— 14 juin.	145
— 12 juillet	217
— 11 octobre	241
— 8 novembre	265
— 13 décembre (voir le n° de janvier 1908).	

Mémoires.

Une taque de foyer aux armes de Jean de Lenoncourt et de Barbe du Puy du Fou, sa femme, 1577, par M. Edmond des Robert (*avec une figure*) 6

Le monument funéraire mégalithique du Bois-l'Évêque (commune de Sexey-aux-Forges, Meurthe-et-Moselle), par M. J. Beaupré (*avec une planche*) 13

Un repositorium gothique à Verneuil-le-Petit, par M. J. Nicolas 18

Le roi François Ier à Bar-le-Duc, par M. E. Duvernoy . . . 22

Note sur deux exemplaires de la « Nancéide » imprimés sur vélin, par M. Albert Collignon. 27

Signification du mot « rayeux » en Lorraine, par M. Ed. Chatton 32

Les armoiries de l'abbaye de Saint-Benoît-en-Woëvre, par M. Edmond des Robert (*avec trois figures*) 36

Béatrix de Cusance et la famille Huygens, par M. E. Duvernoy. 42

Notes sur Bouillon, Orval, Avioth et Mouzon, par M. Paul Denis (*avec deux planches*) 51

Brevet de portier du palais ducal en 1698, par M. L. Wiener. 55

Digitized by Google

La critique de « Les princesses Yolande et les ducs de Bar de la famille des Valois », par M. Jules Baudot 37
Un médecin anobli en 1620 par un évêque de Metz, par M. le Dr P. Pillement (*avec une figure*). 64
Note complémentaire sur le sens du mot « rayeux », par M. E. Ambroise. 69
Note sur quelques artistes toulois. Deux documents inédits sur le sculpteur Siméon Drouin, par M. Paul Denis. 76
Les diplômes de Charlemagne pour l'église de Toul, par M. E. Duvernoy 92
Deux fondeurs de cloches lorrains, par M. E. D. 97
Maria sponsa filii Dei, par M. Paul Perdrizet (*avec une planche*) 101
La Ferté-Senectère à Metz (1664), par M. Ferdinand des Robert. 108
Note sur la collection iconographique du Musée lorrain, par M. Lucien Wiener. 122
La grotte et l'ermitage de Saint-Amon, par M. l'abbé M. Demange (*avec deux planches*) 133
Bibliothèque nationale. Exposition de portraits peints et dessinés du XIIIe au XVIIe siècle. Avril-juin 1907, par M. E. R. 156
Le Sépulcre de Saint-Mihiel en 1766, par M. Paul Denis (*avec une planche*) 158
Lettre de René II au chapitre de Saint-Dié (1477), par M. E. Duvernoy. 164
La taxe du pain à Vic en 1618, par M. E. D. 166
Quelques réflexions sur des deniers toulois des XIIe et XIIIe siècles, par M. L. Quintard (*avec une planche*) 169
Déclaration faite par les gentilshommes lorrains le 13 décembre 1425, par M. E. Duvernoy. 175
Les miracles de Salival, la légende de saint Livier et la polémique de Ramberviller et de Paul Ferry en 1623-1624, par M. R. Harmand. 190, 238
Trois vitraux du prieuré de Flavigny-sur-Moselle, par M. Edmond des Robert (*avec trois planches*). 212, 240
Inscriptions de l'église de Chaligny, par M. E. Duvernoy. . 215
Notes sur l'origine mussipontaine de la maison de La Tour-en-Voivre, par M. H. Lefebvre 219
Note sur les armoiries de quelques familles de Pont-à-Mousson, par M. Edmond des Robert (*avec une planche*) . . 226
Voyage de la comtesse de Salm en 1566, par M. Paul Fournier. 229
Saint Bernard à Charmes-la-Côte en 1146, par M. Ed.

Digitized by Google

CHATTON 231
Quatre chartes lorraines du XIIIe siècle dans un cartulaire franc-comtois, par M. H. S. 234
Les lépreux à la maladrerie de la Madeleine-lès-Nancy, par M. Paul DENIS 243, 272
Note sur la famille de Savigny, par M. Ch. PIERFITTE . . . 259
Note sur la famille de Bulgnéville, par M. H. PROST. . . . 262
Épitaphe à Lancuvelotte, par M. E. DUVERNOY 263
Observations concernant les tumulus de Villey-Saint-Étienne (fouilles de 1906), par M. le comte J. BEAUPRÉ 267
A propos d'une taque de foyer, par M. Edmond DES ROBERT. 281

Chronique.

Vœu émis par le bureau le 9 janvier 1907 5
Restauration à Mont devant-Sassey. 23
Avis important (Commission des fouilles) 27
Les Le Moine, archivistes au XVIIIe siècle 45
Thèse d'École des Chartes 46
Document sur le duc Antoine 46
Musée de Saint-Mihiel 70
Classement de la cathédrale de Nancy. 70
Bréviaire toulois du XVe siècle 71
Cathédrale de Metz. 71
Rapport fait au nom de la Commission des comptes pour l'année 1906, par M. Ch. GUYOT 74
Lettre de l'Académie nationale de Reims. 99
Excursion du jeudi 18 avril 1907 (Blanzey, Amance, Laître), par M. H. LEFEBVRE 114
Les archives judiciaires de la Meuse, par M. E. D. . . . 116
Commission des fouilles. 120
Lettre de rectification, par M. L. QUINTARD 148
Excursion du 23 juillet 1907, par M. E. D. 163
Bibliothèque publique de Nancy 167
Congrès des Sociétés savantes 168
La collection Waldeck-Rousseau, par M. P. PERDRIZET. . . 215
Hommage à Claude Le Lorrain 264

Bibliographie.

Les anoblis des ducs de Lorraine médecins et chirurgiens, par M. P. Pillement (M. E. DUVERNOY) 46
Inventaires sommaires d'archives (M. E. D.) 71
Revue des études juives. — Revue historique. 72

Digitized by Google

La Chambre des Comptes du duché de Bar, par M. le baron de Dumast (M. E. R.) 117
Archives de la France monastique (M. E. D.) 143
Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques. 144
Les anciens pouillés du diocèse de Metz, par M. Dorvaux. . 216
Bulletin paroissial de Saint-Nicolas de Nancy 238
Catalogues des librairies Cornuau, Saffroy 238, 283

Musée lorrain.

Dons au Musée 24, 48, 240
Acquisitions du Musée 240

Planches et figures.

Taque de foyer 8
Monument mégalithique du Bois-l'Évêque 16
Armoiries de Saint-Benoît-en-Wœvre 37, 39, 41
Église d'Avioth, deux planches 52
Armes d'un médecin en 1620 67
Vierges de Saint-Dié et du musée de Cluny. 104
Saint Amon enseignant la parole de Dieu devant sa grotte (gravure de J. Callot 140
Entrée de la grotte de Saint-Amon. 140
L'ensevelissement du Christ, groupe par Ligier Richier, à l'église Saint-Étienne de Saint-Mihiel. 160
Deniers toulois des XIIe et XIIIe siècles. 173
Vitraux du prieuré de Flavigny-sur-Moselle, trois planches. 212
Armoiries de la famille de La Tour-en-Voivre d'après les sceaux 226

Pour la Commission de rédaction, le Président : L. QUINTARD.

L'imprimeur-gérant : A. Crepin-Leblond, 21, rue Saint-Dizier, Nancy.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

NANCY. — IMP. A. CRÉPIN-LEBLOND, 21, RUE SAINT-DIZIER

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

JUL 3 - 1917
JUL 4 1918

form 410

Digitized by Google

B D. JAN 28 1913

Digitized by Google

Digitized by Google